

Français

G. Servois

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

LA BRUYÈRE



G. Servois

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR LA BRUYÈRE

Les réflexions de la Bruyère, écrites comme par occasion et entremêlées de portraits pris sur le vif, forment une œuvre d'un genre particulier, et qui diffère singulièrement des traités didactiques de ses devanciers sur le thème éternel de la morale, comme aussi des *Pensées de Pascal* et des *Maximes de la Rochefoucauld*. Les *Caractères* sont, en quelque sorte, des mémoires où, tantôt sous la forme d'une remarque générale, tantôt sous celle d'un portrait, la Bruyère note le souvenir d'une lecture, d'une rencontre, d'une conversation, d'une bonne ou mauvaise fortune, de l'événement, grand ou petit, qui a retenu son attention. Il n'est pas de livre moins impersonnel. La Bruyère lui-même nous en avertit, lorsqu'il se présente à nous comme un de ces écrivains « par humeur, que le cœur fait parler,... et qui tirent de leurs entrailles tout ce qu'ils expriment sur le papier[1]. » Aussi ne pouvons-nous aller bien loin dans la lecture des *Caractères* sans que notre esprit se détourne de la page que nous avons sous les yeux pour se reporter vers l'auteur lui-même, et chercher dans sa vie et dans son propre caractère l'origine de certaines de ses impressions et de certains de ses jugements.

Il en est de même pour les *Essais de Montaigne*, de qui l'on peut dire aussi que le cœur et l'humeur le font parler. Montaigne toutefois s'épanche en de si libres causeries sur tout ce qui le touche qu'on le connaît après l'avoir lu. La Bruyère, au contraire, par le tour qu'il donne à sa pensée, par le soin

1. Voyez tome I, p. 149, nº 64.

et l'art avec lesquels il dissimule presque toujours ce *moi* qu'il laisse à peine deviner, éveille, sans la satisfaire, la curiosité qui nous inspire le désir de démêler ce qui, dans les écrits des moralistes, les concerne eux-mêmes.

On souhaiterait donc de trouver, en tête d'une édition de son œuvre, une notice biographique qui fût propre à servir de commentaire continu, et qui, pleine de faits certains et de données précises, mît au jour le secret de ses préventions favorables ou défavorables, de ses admirations et de ses colères, lorsque l'amour du beau, du vrai et du bien, et la haine du mal ne suffisent pas à les expliquer.

Par malheur, sans qu'il l'ait voulu et cherché, la vie de la Bruyère s'est cachée aux yeux mêmes de ses contemporains, et les récits sommaires qu'ils nous en ont laissés ne contiennent guère que des renseignements vagues et indécis. « On ne sait rien ou presque rien de la vie de la Bruyère, écrivait Sainte-Beuve en 1836[1].... S'il n'y a pas une seule ligne de son livre unique qui, depuis le premier instant de la publication, ne soit venue et restée en pleine lumière, il n'y a pas, en revanche, un détail particulier de l'auteur qui soit bien connu. Tout le rayon du siècle est tombé juste sur chaque page du livre, et le visage de l'homme qui le tenait ouvert à la main s'est dérobé. » Depuis 1836, MM. Walckenaer, Destailleur, Jal, Chatel, Édouard Fournier, d'autres encore, ont ajouté, ceux-ci quelques lignes, ceux-là quelques pages à sa biographie ; mais, en dépit des recherches les plus persévérantes ou les plus ingénieuses, elle demeure bien pauvre et imparfaite sur divers points, et, tout naturellement, le roman s'y est parfois mêlé, comme par compensation.

Nous regrettons de ne pouvoir dire que, plus complètement heureux que nos devanciers, nous venons enfin combler toute lacune et dissiper toute obscurité. Puisse quelque autre y mieux réussir! Nous avons du moins soumis à une révision nécessaire les chapitres dont se compose aujourd'hui l'histoire traditionnelle de la Bruyère, et de plus nous apportons, à notre tour, de nouveaux et authentiques renseignements soit sur lui-même, soit sur sa famille, au milieu de laquelle se sont écou-

1. *Portraits littéraires*, édition de 1862, tome I, p. 390.

lés près des trois quarts de sa vie. Peut-être avons-nous trop scrupuleusement recueilli de minimes détails; mais les minuties même ont ici leur prix : il est permis de ne les point négliger, lorsqu'il s'agit d'un philosophe qui, pour avoir été le plus pénétrant observateur et le peintre le plus illustre des mœurs de ses contemporains, n'en est pas moins le plus inconnu des grands écrivains de son époque.

I

LA FAMILLE DE LA BRUYÈRE ET LE PEU QUE L'ON SAIT DE SA JEUNESSE.

Jean de la Bruyère, né à Paris dans la Cité, près de Notre-Dame et de l'Hôtel-Dieu, a été baptisé le 17 août 1645 dans l'église de Saint-Christophe, le lendemain sans doute de sa naissance. On l'a fait gentilhomme d'origine, et l'on s'est trompé. Il se considéra, selon l'usage, comme anobli par la charge de trésorier de France, qu'il acheta; mais son père, Louis de la Bruyère, contrôleur général des rentes de l'Hôtel de Ville, était un bourgeois de Paris : la qualification de « noble homme » qui lui est donnée dans les actes notariés est une irréfutable preuve de roture, loin d'être un signe de noblesse[1].

1. Jusqu'à ce que Jal eût découvert dans les registres des paroisses de Paris l'acte de baptême de la Bruyère (voyez son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 715), les biographes, sur la foi d'un catalogue rédigé par Nicolas Clément, sous-bibliothécaire du Roi, avaient accepté comme lieu de sa naissance un village voisin de Dourdan. Nous ne savons d'où Clément avait tiré ce renseignement. Il n'y a guère lieu de supposer, tant il y a peu de ressemblance, qu'il ait pu confondre la ville de Dourdan (Seine-et-Oise) et celle de Mondoubleau (Loir-et-Cher), dans le voisinage de laquelle la famille de la Bruyère a possédé une propriété. Le souvenir s'en était conservé à Mondoubleau : « Quelques habitants de cette ville, dit Expilly au sujet de Mondoubleau, en font la patrie de M. de la Bruyère; mais il en étoit seulement ori-

On trouve, au dix-septième siècle, plusieurs familles de la Bruyère, dont quelques-unes étaient nobles, et les généalogistes du siècle suivant, qui ont tenté, sans y réussir, de reconstituer celle du moraliste, n'ont pu, en la rapprochant d'elles, la bien distinguer et limiter. Aujourd'hui, grâce aux recherches de Jal et à celles que nous avons faites de notre côté, soit dans les archives, depuis incendiées, de la ville de Paris, soit dans quelques études de notaires, il devient du moins facile de nommer jusqu'au quatrième degré les aïeux de notre Jean de la Bruyère, et de reconnaître, entre ses homonymes contemporains, ceux que lui rattachait un lien de parenté[1].

Le nom de sa famille avait eu quelque retentissement dans les dernières années du seizième siècle. Son trisaïeul paternel, apothicaire dans la rue Saint-Denis, qui, comme lui et comme l'oncle qu'il eut pour parrain, s'appelait Jean de la Bruyère, et son bisaïeul, Mathias de la Bruyère, lieutenant civil de la prévôté et vicomté de Paris, ont été les plus ardents promoteurs de la Sainte-Union à Paris : suivant de Thou, ce sont eux, entre autres, qui y ont fondé la Ligue en 1576, entraînant par leurs instigations, nous dit-il, les débauchés, les ambitieux, les misérables qui ne pouvaient rien espérer que d'une guerre civile, et de riches bourgeois qu'aveuglaient leurs sentiments de haine pour les protestants[2].

ginaire, et il n'y avoit point pris naissance. » (*Dictionnaire géographique*, 1762-1766, tome IV, p. 835.)

1. Voyez, à la suite de la *Notice*, le *Tableau généalogique*. Peut-être pourra-t-on, en poussant les recherches plus loin, relier nos la Bruyère à une ou plusieurs familles du même nom qui vivaient à Paris au treizième et au quatorzième siècles : un Guillaume de la Bruyère, procureur au Parlement, fut inhumé, l'an 1300, dans l'église Saint-Magloire (conférez l'Épitaphier in-folio de la Bibliothèque de l'Arsenal, tome III, p. 1037 *bis*, et l'*Histoire de la ville de Paris*, par l'abbé Lebeuf, édition Cocheris, tome II, p. 285); et un Étienne de la Bruyère figure parmi les membres de la confrérie de Saint-Jacques-aux-Pèlerins, en 1338 (voyez les *Archives hospitalières de Paris*, par H. Bordier et Brièle, 1877, 2e partie, p. 31).

2. *Principium Lutetiæ factum, ut primaria urbs ceteris toto regno exemplo suo præiret : ubi, instigantibus inter alios Petro Bruerio, seplasiario, ac Matthia, ejus filio, præfecti parisiensis assessore, huic*

On a souvent confondu le père et le fils, dont les noms reviennent tour à tour dans les récits de la Ligue[1]. Animés des mêmes passions, ils ont eu toutefois un rôle différent, le père se jetant au milieu des agitations populaires, le fils servant la même cause de tout le pouvoir et de toute l'influence que lui donnaient d'importantes fonctions, mais plus discrètement, ainsi qu'il convenait à un magistrat.

Membre du Conseil des Seize, Jean de la Bruyère se fait remarquer par une activité qui le signale aux railleries et aux colères des royalistes[2]; en souvenir de sa profession, ils le nomment « le sire Safranier de la Ligue[3]. » On le voit se mêler à tous les actes du Conseil, signer les lettres qu'on adresse au Pape ou au roi d'Espagne, faire montre de zèle en tout temps et en tout lieu; mais il ne fut, en somme, qu'un personnage secondaire parmi les chefs de la bourgeoisie ligueuse.

fœderi certatim plerique, qui vita per infamiam in alea et lustris acta decoxerant, nomen dederunt; quibus omnibus, aut ad ambitionem et inexplebilem avaritiam satiandam aut ad ruinas domesticas sarciendas, bello civili opus erat. Multi præterea ex opulentioribus civibus, qui, odio Protestantium cæci, parum pericula quæ ex talibus in legitimo regno fœderationibus in publicæ tranquillitatis perniciem sequi solent, animo providebant, imprudentia summa factiosorum fidem secuti fuerant. (*Thuani Historiarum liber* LXIII, édition de 1733, tome III, p. 493.) De Thou fait ici de la Bruyère un parfumeur (*seplasiarius*); mais ailleurs (livre CII, tome V, p. 105) il lui donne sa qualification véritable : *pharmacopola*.

1. Voyez particulièrement la *Chronologie novenaire* de Palma Cayet et les *Mémoires de Pierre de l'Estoile*, *passim*.

2. « .... Si jamais la justice règne, toutes les forêts ne suffiront pas faire gibets et roues pour les Seize et leurs agents; et principalement pour ceux qui sont nommés par la harangue faite par les bourgeois de Paris au légat Caetan (5 *janvier* 1590), par laquelle les Seize sont nommés : le premier desquels est de la Bruière.... » (*Le Maheustre*, dans le *Dialogue entre le Maheustre et le Manant :* voyez la *Satire Ménippée*, édition de Ratisbonne, 1726, tome III, p. 461.) Le lieutenant civil Mathias de la Bruyère fut chargé, en décembre 1593, de rechercher l'auteur de ce *Dialogue* ligueur : P. de l'Estoile l'accuse de n'avoir pas dirigé son enquête de manière qu'elle réussît.

3. « .... Au surplus, dit ailleurs *le Maheustre* en parlant des Seize

Mathias de la Bruyère, qui avait été d'abord avocat du Roi en la cour des Aides, occupa le siége, avons-nous dit, du lieutenant civil de la prévôté de Paris. Après la journée des Barricades (12 mai 1588), le lieutenant civil Jean Seguier avait quitté Paris pour rejoindre la cour d'Henri III. De ce fait, Mathias de la Bruyère, qui était depuis dix-sept ans lieutenant particulier, c'est-à-dire substitut du lieutenant civil, se trouva investi des fonctions mêmes de lieutenant civil : le 6 février 1589, le gouvernement de la Ligue lui en conférait le titre, que devait confirmer, le 23 novembre 1589, un arrêt du Parlement[1]. Il avait voulu être le député du tiers état de la prévôté de Paris aux États généraux de 1588; mais il n'avait obtenu que 105 voix sur 386 suffrages[2]. Au mois de février 1589, sa candidature au conseil général de l'Union eut meilleur succès : l'un des vingt-quatre élus de la bourgeoisie de Paris, il prit place dans l'assemblée qui devait diriger les affaires du Royaume sous la présidence du duc de Mayenne, et que ce dernier cassa en 1591.

Les ardeurs des deux la Bruyère ne les protégèrent pas toujours contre les soupçons de trahison. Un jour, en 1586, la Bruyère le père fut mandé auprès du Roi. C'était sans nul doute l'apothicaire, et non l'homme politique, qu'Henri III appelait au Louvre; mais cette audience, qu'expliquait si bien la profession du ligueur, lui était donnée dans le temps où le Roi venait d'apprendre ou allait apprendre un projet d'émeute que le Conseil des Seize avait mis en délibération, et auquel s'était associé le duc de Mayenne. L'un des membres du Conseil, Nicolas Poulain, en avait livré le secret : ce fut l'apothicaire qu'on accusa de délation. Une autre fois, au mois d'août 1588, le plan d'une entreprise du duc de Guise fut

(*ibidem*, p. 465), l'on en fait des risées en notre parti, avec force sobriquets. On dit que la Bruyère est le sire Safranier de la Ligue.... »

1. Nous devons à M. E. Campardon la date de cet arrêt, qui attribuait à Mathias de la Bruyère le payement de tous les gages de sa charge depuis le jour où il l'exerçait, c'est-à-dire depuis mai 1588.

2. Voyez dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1845-1846, p. 422 et suivantes, un article de M. Taillandier sur cette élection, et le procès-verbal où sont énumérées les paroisses qui ont voté pour la Bruyère.

encore dévoilé et déjoué par Poulain, et de nouveau la défiance de quelques collègues s'égara très-injustement sur le nom de la Bruyère.

Les la Bruyère toutefois eurent peut-être, au milieu de la lutte, quelques heures de découragement. Un astronome italien, qui devait être condamné à mort pour la publication de libelles et pendu le 16 décembre 1591, François Liberati, « accusa la Bruyère, lieutenant civil, de l'avoir envoyé vers le Roi faire sa paix, et le soutint jusqu'à la mort[1]. » Mais les négociations échouèrent si elles furent entamées, et ce qu'il y a de sûr, c'est qu'en définitive le père et le fils demeurèrent fidèles à leur cause.

Je regrette de le dire, les deux la Bruyère de la Ligue peuvent être accusés de complicité dans les événements de la journée du 15 novembre 1591, où furent pendus Brisson, premier président du Parlement, Larcher, le plus ancien conseiller de la grand'chambre, et Tardif, conseiller au Châtelet.

Dans la semaine qui précéda le meurtre des trois magistrats, les Seize s'assemblèrent plusieurs fois dans la maison de l'apothicaire, les réunions générales se tenant dans la salle du rez-de-chaussée, et les conciliabules secrets dans la chambre haute. Le 8 novembre, les convocations avaient été très-étendues. Il s'agissait de renouveler le serment de l'Union. Bussy le Clerc et quelques autres s'étaient chargés de rédiger la formule que devaient signer les adhérents ; mais, pour épargner le temps, disait-on, ce fut sur un papier blanc que l'on recueillit les signatures. Quelques-uns hésitèrent à donner ce blanc seing à Bussy ; ils signèrent néanmoins, de gré ou contraints : deux ligueurs, placés près de la porte du rez-de-chaussée, veillaient à ce que personne ne se retirât sans avoir donné sa signature et fait un serment solennel de fidélité sur un missel, que Jean de la Bruyère, se prêtant à la mise en scène, avait déposé sur la table.

La réunion du 14, qui eut aussi lieu chez l'apothicaire, ajouta aux inquiétudes des *politiques*, et même aux appréhensions de ceux des Ligueurs qui gardaient encore quelque mesure.

1. *Journal historique de Pierre Fayet sur les troubles de la Ligue*, publié par V. Luzarche, Tours, 1852, in-8°, p. 118.

« Plusieurs de ceste assemblée, dit Palma Cayet[1], préjugèrent lors qu'il se feroit quelque chose d'extraordinaire qui apporteroit du malheur, voyant.... Bussy le Clerc, suivy du curé de Sainct-Cosme, de Crucé Nicolas, le Normant, Drouart, Mongeot, et le Peuple, qui ne faisoient qu'aller et venir, tantost montans en haut à la chambre dudit la Bruière, puis descendans, se chuchetoient aux aureilles les uns aux autres : ce qu'ils avoient fait pareillement aux assemblées du mardy et mercredy auparavant. » C'est le lendemain que Bussy le Clerc faisait pendre Brisson et les deux conseillers.

Dans la matinée de cette journée sanglante, Jean de la Bruyère avait porté au capitaine de la garde espagnole, en compagnie de Pelletier, le fougueux curé de Saint-Jacques, un billet, signé de Bussy le Clerc et de quelques autres, qui contenait je ne sais quelle explication de la prise d'armes qu'ils avaient ordonnée. Il est peu vraisemblable que la Bruyère ignorât les projets véritables de Bussy. On pourrait toutefois faire remarquer à sa décharge que, dans les réunions qui s'étaient faites chez lui, le programme même de la journée révolutionnaire qui se préparait n'ayant pas été communiqué à tous, il n'est pas absolument démontré qu'il l'ait entièrement connu; de plus, qu'il ne faisait point partie du comité secret des Dix, qui avait reçu de la faction des Seize de pleins pouvoirs; qu'il n'assista pas au meurtre des magistrats; et enfin que son nom ne figure point parmi ceux des Ligueurs qui furent soupçonnés de complicité et recherchés, soit quelques jours après, par les ordres du duc de Mayenne, soit, en 1589, par ceux d'Henri IV; mais est-ce vraiment assez pour qu'il n'y ait pas une tache de sang sur le nom du premier Jean de la Bruyère?

Il est plus probable encore, on peut dire certain, que le fils fut instruit du complot. La veille de l'assassinat, Mathias de la Bruyère reçut la visite de l'un des présidents du conseil des Seize, Mathieu de Launoy. Au sortir de la réunion où le comité secret des Dix avait résolu la mort de Brisson, et quelques heures avant celle où devaient être réglés les détails du programme de l'insurrection, Launoy venait lui demander à dîner. Se serait-il présenté ce jour-là chez Mathias de la Bruyère, s'il

1. *Chronologie novenaire*, p. 327.

n'eût voulu lui apporter la confidence de ses projets de meurtre? Cette conférence, quoi qu'il en soit, compromit sans doute le lieutenant civil; car il faillit être l'un de ceux que le duc de Mayenne fit arrêter le 3 décembre et étrangler la nuit suivante, pour venger l'assassinat de Brisson. Il dut son salut à la généreuse intervention de Guillaume du Vair, alors conseiller au Parlement, qui, oubliant des griefs personnels, vint à son secours[1].

Avec la toute-puissance des Seize, presque anéantie par le duc de Mayenne au mois de décembre, disparut aussi l'autorité des la Bruyère. Au printemps de 1593, quelques citoyens s'étaient enhardis jusqu'à demander la paix, ou tout au moins une trêve. Le lieutenant civil fit faire une menaçante enquête sur ceux qui s'étaient assemblés pour s'entretenir des moyens de mettre fin à la guerre civile; mais cette fois le Parlement crut devoir modérer son zèle. Il fut appelé à comparaître, et, par un véhément discours, le président le Maître protesta contre les atteintes portées, dans la cité libre de Paris, à la liberté de ceux qui voulaient assurer le repos public. La Bruyère, faiblement défendu par ses amis, reçut l'ordre de suspendre ses informations, et se retira, « bafoué tout plein » des con-

1. C'est du moins ce que nous lisons dans les *Anecdotes tirées de la bouche du garde des sceaux du Vair*, que M. Ludovic Lalanne a publiées à la suite des *Mémoires de Marguerite de Valois* (*Bibliothèque elzévirienne*, 1858, p. 241) : « La Bruyère même, lieutenant civil, qui étoit des principaux bandoliers de la Ville, eut la vie sauve par ce moyen (*la protection de M. du Vair*), lorsqu'il fut mis en prévention[a], dont il fut démis et relégué, combien qu'il lui eût voulu faire quelque indignité, car il envoya un jour des visiteurs en sa maison, lesquels, sous prétexte de la visiter, lui prirent tout son blé lors de la cherté, et donnèrent sujet à d'autres de lui aller prendre un soir pour quatre ou cinq cents écus de linge fin qu'il tenoit dans la petite salle basse : dont il s'alla plaindre au lieutenant qu'il lui avoit envoyé des voleurs. » Il est piquant de voir, à un siècle de distance, l'arrière-petit-fils de ce même lieutenant civil reprocher à la police de son temps de se faire la complice des voleurs (voyez tome II, p. 189, nº 53).

[a] Le rédacteur de l'*Anecdote* ne dit pas en quelle circonstance la Bruyère courut ce danger. Ce fut « lorsque Mayenne accourut à Paris après le supplice du président Brisson », suivant une note de M. Lalanne, à qui nous nous en rapportons.

seillers, qui « lui dirent pouilles, » suivant le langage de Pierre de l'Estoile[1].

Lorsque Henri IV entra dans Paris, les deux la Bruyère se préparèrent à l'exil. Ils reçurent, le 30 mars 1594, si toutefois ils ne l'avaient devancé, l'ordre de partir. A ceux qu'il exilait, le Roi offrait de les maintenir dans leurs biens et dans leurs offices, les autorisant à se retirer à la campagne ou dans une ville qui n'eût pas une garnison royale, s'ils consentaient à prêter un serment de fidélité. Sur cent dix ligueurs bannis, deux seulement firent leur soumission, et ce ne furent pas les la Bruyère.

Anvers fut le refuge de la plupart des ligueurs exilés, et l'on cite généralement les deux nôtres parmi ceux qui y avaient cherché asile. Il est plus vraisemblable qu'ils allèrent à Bruxelles; au moins Mathias y publia-t-il, en 1603, *le Rosaire de la très-heureuse Vierge Marie*[2], auquel il travaillait depuis deux ans. Il se rendit d'Anvers ou de Bruxelles à Naples, et l'opinion commune est qu'il y prit part à divers complots contre la vie d'Henri IV. Un aventurier, nommé Pierre du Jardin et surnommé le capitaine de la Garde, prisonnier de la Bastille et de la Conciergerie de 1615 à 1619, a déclaré qu'il avait dîné deux fois, à Naples, avec Mathias de la Bruyère, la première chez Charles Hébert, secrétaire de feu le maréchal de Biron, la seconde chez l'ancien lieutenant civil lui-même; qu'il s'était rencontré à la table de ce dernier avec Ravaillac, qui avait entretenu la compagnie de ses projets de meurtre; que le même la Bruyère l'avait présenté au P. Alagon, oncle du duc de Lerme, premier ministre de Philippe III, et que ce jésuite lui avait offert, à lui la Garde, cinquante mille écus et le titre de grand d'Espagne s'il voulait assassiner le Roi; qu'il avait reçu enfin de la Bruyère une lettre très-compromettante, lettre qu'il avait

1. *Mémoires-Journaux de Henri III*, édition de MM. Brunet, Champollion, Lacroix, Read et Tamizey de Larroque, tome VI, p. 33.

2. Voyez sur ce livre le *Dictionnaire de Jal*, p. 718. L'auteur, « Mathias de la Bruière, cy devant lieutenant de la Prevosté de Paris, » dit avoir « prins plaisir.... d'employer en la confection de cest opuscule.... une partie du loysir qu'il a pleu à la bonté de Dieu *lui* donner pendant *son* affliction et voluntaire exil. » Le privilége, daté de Bruxelles, est du 24 janvier 1603.

fait lire à Henri IV lui-même, et qu'il avait remise, depuis sa captivité, aux membres du Parlement[1]. Imprimées en 1619, et d'accord avec les rumeurs qui s'étaient déjà répandues sur les menées des ligueurs exilés, ces imputations contre la Bruyère furent facilement acceptées par les contemporains; et cependant quelle pouvait être l'autorité d'un personnage tel que le capitaine de la Garde? Peut-être avait-il vu à Naples Mathias de la Bruyère et d'autres exilés; peut-être même avait-il été le confident de leurs ressentiments et de leurs espérances; mais il semble certain qu'aucun d'eux n'a été le complice de Ravaillac.

Il parut à Paris, en 1615 et en 1617, deux petits livres, signés du nom de la Bruyère, qui ont été attribués à l'auteur du *Rosaire*, et dont la publication a semblé offrir la preuve de son retour en France[2].

De ces deux opuscules de peu d'intérêt et de mérite, l'un, la *Résurrection de la Paulette*, a pour nom d'auteur : « le sieur de la Bruyère; » l'autre, la *Réplique à l'Anti-malice des femmes :* « le sieur de la Bruyère, gentilhomme béarnois. » S'agit-il d'un même la Bruyère, attachant son nom à l'une et à l'autre pièce, mais déguisant son origine sur la seconde, qui est un libelle contre les femmes? Ce la Bruyère, si les deux ouvrages sont du même écrivain, ou l'un des deux si, ce qui est plus vraisemblable, ils sont d'auteurs différents, est-il bien un des ascendants du moraliste? A le supposer, nous hésiterions à attribuer ces opuscules ou l'un d'eux au vieux Mathias. Ils paraissent être des œuvres de jeunesse qui conviendraient mieux à son petit-fils Guillaume de la Bruyère, grand-père du nôtre.

1. On peut voir, à ce sujet, deux factums, l'un daté de 1619, et intitulé : *Manifeste de Pierre du Jardin*, *capitaine de la Garde*, *prisonnier en la Conciergerie du Palais* (il a été reproduit par Éd. Fournier dans les *Variétés historiques et littéraires* de la *Bibliothèque elzévirienne*, 1857, tome VII, p. 83-88); l'autre, imprimé sans indication de lieu ni date, avec ce titre : « *Factum de Pierre du Jardin*, *sieur et capitaine de la Garde*,... contenant un abrégé de sa vie et des causes de sa prison, pour oster à un chacun les mauvais soupçons que sa détention pourroit avoir donnez. » Sur ce personnage, ses dénonciations et ses factums, voyez l'ouvrage de M. Loiseleur intitulé : *Ravaillac et ses complices* (1873, p. 47-51 et p. 67-70.)

2. Voici les titres de ces deux plaquettes, que peu de biblio-

Ce Guillaume de la Bruyère, que nous venons de nommer, ne se glorifiait pas de sa filiation : elle a longtemps échappé aux recherches. Trop prudent peut-être pour acheter, sous le règne d'Henri IV, un office qui le mît en vue, il fut, dans les premières années du dix-septième siècle, secrétaire ordinaire de l'évêque de Paris. Ce n'est que sous le règne de Louis XIII ou sous celui de Louis XIV qu'il acheta une charge de secrétaire de la chambre du Roi. Dès 1607, nous le voyons engagé dans des instances judiciaires, qui ne semblent pas avoir été heureuses, au sujet des terres qu'il possédait dans le Vendomois, près de Mondoubleau. Parmi les procès qui remplissent une partie de sa vie, le plus grave lui fut intenté par sa femme, Anne ou Diane de Lamarre, qu'il avait épousée en 1601, alors que son père était à Anvers ou à Bruxelles. Sa mauvaise administration compromettait la fortune des deux époux, et la séparation des biens fut prononcée entre eux, au milieu d'actes de procédure qui témoignent d'une hostilité déclarée : Diane de la Bruyère ne négligea rien pour la défense de ses intérêts et de ceux de ses enfants[1].

Guillaume de la Bruyère laissa deux fils et une fille : Louis,

thèques publiques possèdent, je crois : « *Résurrection et triomphe de la Polette.* Dédié à MM. les Officiers de France par le sieur de la Bruyère. » (La dédicace est signée : *de la Bruière.* Paris, 1615, in-8°.) Cet opuscule contient des stances et un sonnet. — « *Réplique à l'Anti-malice ou Défense des femmes*, du sieur Vigoureux, autrement dict Brye-comte-Robert, où sont rejetées les fautes qu'on attribue aux hommes, à l'ignorance de l'auteur, qui ne les a pu prouver, par le sieur de la Bruyère, gentilhomme béarnois. » (Paris, 1617, in-12.) Ce second ouvrage est l'une des répliques qui se publièrent en réponse à *la Défense des femmes contre l'Alphabet de leur prétendue malice et imperfection*, par le sieur Vigoureux, capitaine du château de Brie-Comte-Robert, opuscule qui était lui-même l'une des répliques imprimées en 1617 contre l'*Alphabet de l'imperfection et malice des femmes*, de Jacques Olivier.

1. Guillaume de la Bruyère se défendit de son côté et garda au moins la propriété principale, celle de Romeau, que nous retrouvons plus tard dans le partage de l'héritage de Jean II de la Bruyère. Il se peut que Guillaume n'ait pu empêcher la vente de deux autres terres voisines, dont la criée fut faite en même temps que celle de Romeau, et dont l'une se nommait la Georgetière et

qui devint contrôleur général des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris; Jean, qui acheta une charge de secrétaire du Roi; Louise, qui fut la femme d'un chirurgien ordinaire du duc d'Orléans, Martin de la Guyottière. Louis épousa, le 25 juillet 1644, Élisabeth Hamonyn, fille d'un procureur au Châtelet, et eut pour fils aîné Jean de la Bruyère, qui devait être l'auteur des *Caractères*.

Au temps de la Ligue, la famille de la Bruyère était riche. La profession d'apothicaire, au prix où s'achetaient alors certains médicaments, exigeait une mise de fonds considérable, et nous savons d'ailleurs que la fortune du ligueur Jean de la Bruyère dépassait celle du plus grand nombre des marchands de Paris. La maison de la rue Saint-Denis, celle où se vendaient ses drogues, et que nous avons vue s'ouvrir aux assemblées générales de la faction des Seize, supporte, en 1571, une taxe extraordinaire de 160 livres, qui nous montre en lui un propriétaire de quelque importance[1]. Il avait de plus trois domaines en Vendomois, près de Mondoubleau, et une terre et seigneu-

l'autre, je crois, les Petites-Noues : Romeau, la Georgetière et les Petites-Noues sont des noms de domaines situés sur les paroisses de Choue et de Souday, dans le Vendomois. Admis à parcourir une première fois, dans les archives de l'une des études de notaire de Paris, quelques actes relatifs à la famille de la Bruyère, nous n'avons pu, par la suite, contrôler nos souvenirs et compléter nos notes, un déménagement ayant confondu les dossiers divers de la partie des archives dont il s'agit. Nous garantissons les noms de Romeau et la Georgetière; nous serons moins affirmatif pour le troisième.

1. *Compte du don de trois cens mil livres tournois octroyé par la ville de Paris au feu roy Charles dernier decedé* (Charles IX) *en l'année* MV^{c} *soixante onze* (1571), Bibliothèque nationale, manuscrits français, n° 11692 : « Rue Saint-Denis devant le grand Chastellet..., de Jehan de la Briere (ailleurs, même manuscrit, *de la Bruiere*), appoticaire, cy VIII^{xx} (huit vingt) libvres. » Nous devons à M. Michelant l'indication de ce document. Les marchands voisins de la Bruyère, épiciers, malletiers, bonnetiers, chapeliers, payent en général de 10 à 15 livres; des marchands de soie de 20 à 50 livres. Un chapelier, Claude de Brie, qui demeure de l'autre côté de la rue, le grand-père peut-être du romancier (voyez tome I, p. 416), n'est taxé qu'à cent sols, comme dans le faubourg Saint-Honoré (dont

rie située à Plailly, dans le bailliage de Senlis, qu'on appelait le « Fief royal. » Aussi son fils Mathias avait-il pu acheter un office de lieutenant particulier et faire un assez brillant mariage : sa femme, fille d'un président du présidial de Poitiers[1], lui avait apporté une dot de 14 000 livres. Pour lui, il avait reçu de son père 12 000 livres et la terre du bailliage de Senlis. Le poste de lieutenant civil, qu'il occupa pendant quatre années, très-lucratif en temps ordinaire et paisible[2], avait pu accroître ses revenus, même pendant les agitations de la Ligue. Mais Mathias avait, nous dit-on, dépensé en galanteries une partie de sa fortune[3]. Les troubles, d'autre part, que son père

les limites n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui), le célèbre Bernard Palissy. Des procureurs et des notaires donnent de 15 à 20 livres; des conseillers au Parlement 80 livres; un médecin 20 livres; un apothicaire de la rue Sans-Chef, 12 livres. — Nous relevons encore, comme points de comparaison, les taxes suivantes parmi les plus élevées : la dame de Carnavalet, rue Culture-Sainte-Catherine, 140 livres ; l'hôtel de Boisy, rue Saint-Antoine, 300 livres; M. de la Trimoille, au faubourg Saint-Honoré, 160 livres (dont il fut déchargé) ; l'archidiacre de Thou, au cloître Notre-Dame, 240 livres; M. de Thou, maître des comptes, 40 livres.

1. François Aubert, seigneur d'Aventon, conseiller en la grand'-chambre du parlement de Paris, puis, en 1557, président du présidial de Poitiers, échevin de la commune de Poitiers en 1558, élu maire en 1564. Lors de la réformation de la Coutume du Poitou, il fut chargé de la rédaction des nouveaux articles. (*Bibliothèque historique du Poitou*, par Dreux du Radier, 1842, tome I, p. 74, et note communiquée par M. Richard, archiviste de la Vienne.

2. Cette charge, dont le prix devait atteindre, en 1665, 400 000 livres, et plus tard 500 000, fut payée en 1596, sur l'ordre du Roi et bien qu'on en eût offert près du double, 15 000 livres, qui représentaient, au compte de M. Leber, 93 000 francs environ de notre monnaie. (*Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, 1847, p. 188 et 206 ; *Journal d'Olier*, dans le *Cabinet historique*, année 1876, p. 169.)

3. « En ce même an 1590, le dimanche 18 novembre, on écrivit contre la porte du lieutenant civil de la Bruière le quatrain suivant :

Le fils d'un apothicaire
Tout son bien en amour despend.... »

(*Mémoires-Journaux de P. de l'Estoile*, tome V, p. 62). Nous n'a-

et lui avaient fomentés, ou du moins activement approuvés, durent porter à la prospérité de la famille une grave atteinte[1]. En préférant l'exil à la soumission, Jean et Mathias de la Bruyère s'étaient d'ailleurs résignés à la confiscation de leurs biens, et, quelles que soient les précautions qu'ils aient prises en voyant expirer la Ligue, ils durent partir pour l'étranger très-appauvris.

Peut-être Mathias de la Bruyère avait-il préservé de la confiscation ses terres du Vendomois. S'il ne put le faire, son petit-fils du moins en obtint la restitution, car ce dernier, Guillaume de la Bruyère, les possédait à titre de propres. Il y joignit la fortune de sa femme, Diane de Lamarre, qui, de son côté, outre la dot et les biens qui lui vinrent de son père et de sa mère, reçut en legs 10 000 livres d'un parent ou d'un ami. La fortune des la Bruyère, un instant relevée, devait bientôt s'amoindrir encore une fois. Guillaume de la Bruyère, comme nous l'avons dit, géra mal ses biens, et sa succession, que ses enfants n'acceptèrent que douze ans après sa mort, fut sans nul doute modeste. Son fils Louis de la Bruyère et sa fille Louise reçurent chacun en dot 6000 livres[2], c'est-à-dire une somme qui n'atteignait pas les deux tiers ni peut-être la

chevons pas la citation du très-libre quatrain. — Jean Bonnefons a dédié à Mathias de la Bruyère l'une de ses pièces : voyez *Pancharis J. Bonefonii*, édition de Tours, 1592, p. 7 : *Ad Mathiam Bruerium, propraetorem Parisiensem.*

1. Les Seize se défendaient, avec raison sans doute, d'avoir mis à profit les troubles publics pour accroître leur fortune : « Avez-vous vu, dit à leur sujet (p. 466) le *Manant*, qui est ligueur, au *Maheustre*, qui est royaliste, dans le dialogue précédemment cité, avez-vous vu quelque acquisition de grands biens qu'ils aient faite, ou grands bastiments, ou qu'ils soyent parus en grandeurs et leur train augmenté? De ma part, je sçai pour vérité qu'ils sont diminuez de moitié de leurs premières facultés, et avoient plus de biens auparavant les barricades qu'ils n'ont à présent, étant réduits à l'extrémité pour n'avoir voulu adhérer au roi de Navarre ni à aucun de leur suite : de sorte qu'ils n'ont joui de leurs biens, et se sont de tant engagés, tant pour le général que pour le particulier, qu'à présent ils sont plus prêts d'emprunter que de prêter. »

2. C'est-à-dire 22 000 et quelques centaines de francs de notre monnaie, si l'on admet les estimations qui ont cours.

moitié de la dot de leur grand-père Mathias; et la diminution était d'autant plus sensible que le pouvoir de l'argent avait baissé pendant les années qui s étaient écoulées entre les deux mariages.

La jeune fille, Élisabeth Hamonyn, qu'épousait Louis de la Bruyère et qui devait être la mère de notre auteur, avait, de son côté, une dot de 6000 francs, que sa mère, veuve depuis treize ans, constitua péniblement[1]. Un capital de 12 000 francs, et les revenus que l'on pouvait tirer des fonctions de contrôleur des rentes de la ville de Paris, telle était donc la fortune des parents de la Bruyère, au moment de leur mariage. Sur huit enfants, ils devaient en élever cinq, et le budget du contrôleur eût été peut-être insuffisant, si son frère cadet Jean, auquel étaient échus les domaines du Vendomois et qui avait acquis, je ne sais comment, une assez belle fortune mobilière, n'avait pris place à son foyer et allégé les charges de la maison en les partageant[2]. Nous ignorons quelle était alors la profession de ce second Jean de la Bruyère, oncle et parrain du futur auteur des *Caractères*. En 1655, dix ans après la naissance de son filleul, il achètera une charge de secrétaire du Roi, titre qui était souvent le couronnement de la vie des partisans, désireux de faire oublier, par l'anoblissement qu'ils tiraient de là, l'origine de leur fortune. Il est vraisemblable que Jean II de la Bruyère s'était associé à quelque bail de ferme.

Les premières années de la Bruyère s'écoulèrent à Paris, dans la Cité, sur le territoire peu étendu[3] de la paroisse

1. La vente d'un terrain, dont on avait eu la bonne fortune de pouvoir se défaire rue de Tournon, procurait à Élisabeth Hamonyn 2000 francs pour sa part de propriété; sa mère y avait joint une même somme, et il fallut emprunter le dernier tiers à l'un de ses oncles, qui soutint plus tard de longs procès contre ses frères et sœurs pour en obtenir le remboursement. (Archives nationales, Requêtes du Palais, X^3 472, Dictum du 6 octobre 1668.)

2. Du moins Jean II de la Bruyère mourut-il auprès de ses neveux, en 1671, dans la maison qu'il habitait avec eux, et où son frère avait pris logis en 1652. Nul document n'indique la date à laquelle commença cette communauté de vie.

3. Il comprenait le parvis Notre-Dame, et, entre autres rues,

Saint-Christophe, où nous savons que vivait sa famille. Il faut se garder de la tentation de chercher dans les *Caractères* les marques du séjour de la Bruyère dans le voisinage de Notre-Dame. Ce n'est que jusqu'à l'âge de cinq ans qu'il y entendit le son des cloches dont la mélodie réveillait les chantres et endormait les chanoines[1]. En 1650, son père abandonnait la Cité pour prendre logis dans la paroisse Saint-Merry, et, deux ans plus tard, il se transportait dans une maison de la rue Grenier-Saint-Lazare. Il y devait mourir, et comme lui, son frère.

Un éditeur des *Caractères*[2], se fondant sur la tradition qui a si longtemps placé le lieu de la naissance de la Bruyère aux environs de Dourdan, attribue au hasard qui le fit naître campagnard « ce goût des choses rurales et champêtres qui se manifeste en plusieurs endroits de son livre. » La Bruyère put aimer les champs sans avoir passé ses premières années en

les rues Neuve-Notre-Dame, de Saint-Christophe, des Sablons. — Une branche de la famille Hamonyn habitait rue Neuve-Notre-Dame : ce n'était point celle à laquelle appartenait la mère de la Bruyère, et il n'y a rien qui autorise à considérer les la Bruyère comme les voisins immédiats des Hamonyn de la rue Neuve. Dans la paroisse Saint-Christophe, beaucoup de maisons appartenaient à l'Hôtel-Dieu; mais il est douteux que les la Bruyère aient occupé l'une d'elles : leur nom ne se trouve point parmi ceux des locataires de l'Hôtel-Dieu qui ont été relevés dans l'*Inventaire-sommaire des Archives de l'Assistance publique*, ou portés sur la liste insérée dans les *États au vrai du bien et du revenu de l'Hôtel-Dieu* imprimés à cette époque. Dans l'inventaire après décès de Jean II de la Bruyère, il est bien question d'une quittance qui lui a été délivrée par le commis principal de la recette de l'Hôtel-Dieu, en 1648, temps où la famille habitait la Cité, et cette indication nous aurait guidés sûrement vers la maison qu'il occupait à cette date, et qu'il partageait sans doute avec son frère Louis de la Bruyère, si cette quittance eût été celle de son propre loyer; mais c'est en l'acquit d'un sieur de Saint-Aubin, locataire de l'Hôtel-Dieu, que ledit Jean versait, en 1647, un loyer de 340 livres. Il nous a fallu, après beaucoup de tâtonnements et de recherches, renoncer à découvrir la rue et la maison où naquit notre auteur.

1. Tome II, p. 177.

2. M. Destailleur, dans son édition de 1861, p. 3.

province, de même qu'il put s'émouvoir du sort si douloureux des cultivateurs sans avoir fait un long séjour parmi eux. Mais je ne serais pas surpris que l'on découvrît un jour qu'une partie de son enfance s'est écoulée à la campagne ; car c'est hors de Paris que moururent, fort jeunes, deux de ses frères, et c'est également hors de Paris que naquit, en 1650, celle de ses sœurs qui ne devait vivre qu'un an[1]. On a dit qu'il passa du moins en province ses années de collége, et voici sur quelles présomptions. Suivant le P. Adry[2], la Bruyère a été de l'Oratoire, et l'on a compris, à tort ou à raison, qu'il le revendiquait comme élève de la congrégation ; or l'on a vainement cherché son nom sur diverses listes de l'Oratoire de Paris, et, ne l'y trouvant pas, on en a conclu un peu trop promptement qu'il avait été confié à l'une des maisons provinciales. Les listes que l'on invoque donnent les noms des prêtres de l'Oratoire et de tous ceux qui ont été admis aux exercices de piété de la maison de Paris[3] ; elles ne contiennent pas les noms des élèves : nul document ne s'oppose donc à ce que l'on fasse aux Oratoriens de Paris l'honneur de l'éducation de la Bruyère.

A vingt ans, la Bruyère se présenta devant les docteurs régents de l'Université d'Orléans, qui, avec celle de Poitiers, pouvait seule, à cette époque, enseigner le droit civil, pour soutenir ses thèses et obtenir le grade de licencié ès deux droits. Il avait pu se préparer à subir cette épreuve sans quitter Paris,

1. Du moins n'avons-nous trouvé la mention, ni de cette naissance ni de ces morts, sur les registres des paroisses de Paris habitées, au temps de l'une et au temps probable des deux autres, par la famille de la Bruyère. L'omission des deux décès ne suffirait pas absolument à prouver que la famille de la Bruyère s'est quelquefois éloignée de Paris, car il se pourrait que les deux enfants fussent morts chez une nourrice campagnarde ; mais l'omission de la naissance nous fait écarter cette dernière conjecture.

2. « Dans des mémoires particuliers qui se trouvent dans la bibliothèque de l'Oratoire, on marque que ce célèbre auteur (*la Bruyère*) avoit été de l'Oratoire. » (*Bibliothèque des écrivains de l'Oratoire*, par M. Adry, tome I, p. 230, manuscrit conservé naguère aux Archives nationales, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, *Fonds français*, n° 25 681.)

3. Archives nationales, registres MM 610 et suivants.

et n'aller à Orléans que pour y prendre sa licence, comme le fit Charles Perrault, qui a gaiement conté son voyage dans ses *Mémoires*. Les thèses de la Bruyère étaient intitulées : *de Tutelis et Donationibus*[1]. Au lieu que la plupart des étudiants se contentaient d'offrir à leurs examinateurs des thèses manuscrites, il avait eu le soin de faire imprimer les siennes. M. Loiseleur a remarqué une distraction qui lui est échappée dans la rédaction de la requête qu'il inscrivit sur le registre des *Suppliques* de l'Université d'Orléans. Cette requête, dont l'écriture ressemble peu à celle des lettres que nous avons de lui, est datée du 3 juin 1664 : elle devrait l'être de 1665, comme le prouvent les dates des suppliques qui précèdent et de celles qui suivent la sienne[2]. Cette inexactitude n'est pas la seule marque du trouble que le candidat semble avoir ressenti au moment de comparaître devant ses juges[3]. Quelques heures plus tard, il avait repris son calme : il était reçu, et, d'une

1. Cet intitulé : *de Tutelis et Donationibus*, est aussi celui des thèses de plusieurs des candidats qui se sont présentés à la même époque que la Bruyère : le *Corpus juris civilis* ne contient toutefois aucun titre consacré à la fois aux tutelles et aux donations. Les autres sujets de thèses que M. Doinel, archiviste du Loiret, a relevés dans le même registre et nous a communiqués sont empruntés aux *Institutes* de Justinien.

2. On en trouvera le fac-similé dans l'*Album* de notre édition. Cette supplique, extraite d'un registre des archives du Loiret, a été publiée par Éd. Fournier dans *la Comédie de J. de la Bruyère* (2[de] partie, p. 430, 2[de] édition), et réimprimée, avec un texte cette fois irréprochable, par M. J. Loiseleur dans le journal *le Temps*, 18 octobre 1876, et dans les *Points obscurs de la vie de Molière*, 1877, p. 73.

3. Cette même requête, qu'il termine par une erreur de date, commence par une méprise de rédaction. Au lieu de répéter la formule employée par presque tous ses devanciers : « *Je soussigné certifie que*, etc., » la Bruyère copie la formule fautive dont s'est servi l'auteur de la requête écrite au-dessus de la sienne : *J'ai soussigné certifie que...*, etc. On trouve dans le registre quelques autres exemples de cette rédaction. Nous ajouterions que l'écriture n'est pas très-assurée et que la signature surtout trahit quelque émotion, si le candidat, obligé d'écrire au bas d'une page d'un très-gros registre, presque à main levée, ne s'était trouvé par là dans une situation qui eût été mal commode pour le meilleur des calligraphes.

main maîtresse d'elle-même, sans erreur de date, toutefois avec une distraction encore, la répétition d'un mot, il consignait le succès de l'examen sur un second registre[1]. Le barreau de Paris lui était désormais ouvert.

Il revint au milieu des siens dans la maison de la rue Grenier-Saint-Lazare[2]. Son père vivait encore. Il le perdit en 1666, et le chef de la famille fut désormais l'oncle Jean de la Bruyère, secrétaire du Roi depuis 1655, qui ne devait survivre que quatre années à son frère aîné.

Nous avons déjà nommé ce personnage, qui était presque « un manieur d'argent. » Il faisait du moins beaucoup de ces contrats dont la Bruyère parle à diverses reprises[3], c'est-à-dire qu'il prêtait souvent de l'argent sous forme de constitution de rente. Le prêt à intérêt, comme l'on sait, était interdit aussi bien par la loi civile que par la loi religieuse, et la seule manière licite de tirer profit d'un prêt fait à un particulier était de lui constituer une rente perpétuelle, c'est-à-dire de lui remettre un capital qu'il restait maître de garder tant que bon lui semblerait, à la condition d'en payer annuellement la rente. Les particu-

1. Voyez de même dans l'*Album* le fac-similé de cette seconde pièce.

2. Dans *la Comédie de J. de la Bruyère* (2de partie, p. 377 et 378), Éd. Fournier se montre disposé à croire que la Bruyère fit, en 1666 et en 1667, un voyage en Italie, et à lui attribuer une relation conservée au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale (*Fonds français*, n° 6051), sous ce titre : *Lettre à un ami et un des illustres du temps, qui fait en petit le récit d'un voyage en Italie fait en l'année* 1666 *et* 1667 *sous le pontificat d'Alexandre VII.* Cette lettre, précédée d'un avis au lecteur, est signée *l'abbé de la Bruière.* « J'ai lu quelque part, a écrit le P. Adry en parlant de la Bruyère, qu'il avoit été quelque temps ecclésiastique; » nul autre renseignement ne confirme ce vague témoignage, consigné par le P. Adry dans une note de ses *Recherches sur les classiques françois*, dont Fournier a emprunté la citation à un article de Leroux de Lincy (*Bulletin du biblicphile*, année 1855, p. 52). La Bruyère eût-il été d'ailleurs « ecclésiastique » en 1666 et 1667, encore ne pourrait-on le considérer comme l'auteur de cette lettre; la forme et le fond ne le permettraient pas. Elle n'est pas davantage de son frère, qui, en 1666, avait quatorze ans.

3. Voyez tome I, p. 221, ligne 2; p. 257, n° 37; p. 264, n° 58; tome II, p. 20, n° 24.

liers étaient, en général, de plus sûrs débiteurs que l'Etat et que la Ville, dont les rentes étaient parfois soumises à des réductions arbitraires, ou encore que les hôpitaux, exposés à la banqueroute. Aussi Jean de la Bruyère avait-il préféré à toutes autres rentes les créances par contrats. Ses emprunteurs étaient quelquefois des membres de sa famille, ou de la famille de sa belle-sœur, plus souvent des étrangers, nobles ou bourgeois. Il ne prêtait pas toujours à visage découvert, et se dissimulait quelquefois derrière son frère, ou, quand il l'eut perdu, derrière l'un de ses neveux. De temps à autre, il lui fallait user contre ses débiteurs de voies de rigueur, ou accepter des accommodements. C'est ainsi qu'il fut amené à se rendre propriétaire d'une maison de campagne qui était située dans le village de Saulx, près de Longjumeau, et qui fit partie de sa succession. Nous n'avons pas, en ce moment[1], sous les yeux les documents qui pourraient nous permettre d'évaluer avec précision la fortune mobilière de Jean de la Bruyère: il nous semble qu'elle devait s'élever à plus de 100 000 livres, ce qui était la richesse. Comme tous les bourgeois aisés de son temps, il avait renoncé au service de table d'étain, ainsi qu'à la mule des « ancêtres, » et ses neveux, sans nul doute, usaient de son argenterie et montaient dans son carrosse; mais on ne saurait sans injustice, je crois, le confondre avec ces bourgeois ridicules dont les habitudes vaniteuses se trouvent dépeintes à la fin du chapitre *de la Ville*. Nous ne pouvons, à vrai dire, nous défendre d'une certaine prévention défavorable à son égard : s'il fut un homme d'affaires, si surtout on le vit faire fortune dans les partis, quel souvenir a donc gardé de lui le neveu qui a grandi à ses côtés, pour que plus tard il ait flagellé tous les manieurs d'argent avec une si éloquente et si ardente indignation!

« Il n'y a que ceux qui ont eu de vieux collatéraux, s'écrie la Bruyère[2], ou qui en ont encore, et dont il s'agit d'hériter,

1. Voyez ci-dessus, p. XXIII, la fin de la note 1 de la page XXII. Ce Jean de la Bruyère, qui avait fait assez vite fortune, racheta des créanciers de son père et de sa mère une partie de leurs titres, sinon tous : notons ce trait à son honneur.

2. Tome I, p. 231, n° 42.

qui puissent dire ce qu'il en coûte. » On ne peut s'empêcher de se demander si sa pensée, quand il parlait ainsi, se reportait au temps de sa jeunesse, vers l'oncle dont la succession était attendue d'un côté par la belle-sœur et les neveux avec lesquels il vivait, et de l'autre par sa sœur, Mme Martin de la Guyottière.

Quoi qu'il faille penser au reste de cet oncle à héritage, ce n'est point le calomnier de dire que la Bruyère ne lui dut point son amour de l'étude : la bibliothèque du secrétaire du Roi ne comprenait guère que vingt-cinq volumes, parmi lesquels le jeune philosophe put lire ou feuilleter l'*Histoire de France* de Dupleix, la *Doctrine des mœurs* de Gomberville, l'*Astrée* de d'Urfé, et quelques autres « romans ou histoires passées. » La littérature et la morale n'étaient pas, j'imagine, le fond des entretiens des deux Jean de la Bruyère. Je ne crois pas davantage que le parrain parlât souvent de ses affaires à son filleul; car, lorsqu'il avait besoin de l'aide de l'un de ses neveux, c'est à Louis, non à Jean, qu'il faisait appel.

L'oncle Jean de la Bruyère mourut le 27 décembre 1671, quelques jours après avoir dicté son testament, où, traitant inégalement les enfants de son frère, au milieu desquels il s'éteignait, et les deux filles de sa sœur, il instituait les premiers ses légataires universels, et laissait à ses nièces Martin de la Guyottière 3830 livres de rente, avec réserve d'usufruit, pour la moitié, au profit de leur mère. Si je parle de l'inégalité du partage, c'est que la mère, Louise Martin de la Guyottière, n'accepta pas la succession sans murmure; mais il se pourrait que, dans la suite, ses filles, par leur legs particulier, se soient trouvées pour le moins aussi favorisées que leurs cousins, légataires universels, qui semblent n'avoir pas été fort enrichis ou du moins ne l'être pas demeurés.

Tandis que Mme de la Guyottière elle-même recevait une rente viagère de 1915 livres, la belle-sœur, Mme de la Bruyère, trouvait dans le testament une marque manifeste des sentiments peu bienveillants qu'eut Jean de la Bruyère à son égard dans les derniers jours de sa vie. Il avait d'abord inscrit dans son testament, à son nom, une pension viagère de 400 francs, souvenir reconnaissant « des bons et agréables services » qu'il avait reçus de sa belle-sœur. Quatre jours plus

tard, il appelait de nouveau son notaire, et, d'une main déjà défaillante, il signait la révocation de ce modeste legs. Sa gratitude n'avait pas été de longue durée.

Le caractère d'Élisabeth de la Bruyère, qui vécut toujours entourée de tous ses enfants[1], à l'exception de sa fille aînée Louise, nous est aussi peu connu que celui de son mari. Nous n'avons pas retrouvé les titres des « douze vieux volumes reliés en parchemin » qui composaient sa bibliothèque, placée dans sa chambre, et nous ignorons si la culture de son esprit avait permis qu'elle fût l'inspiratrice ou la confidente de son fils, si elle avait pu pressentir sa gloire littéraire, si même elle avait lu quelques fragments des *Caractères*, dont une partie fut sans doute écrite sous ses yeux, bien qu'ils aient été imprimés plus de deux ans après sa mort. Les documents que nous avons recueillis ne nous montrent en elle que la ménagère qui, à la mort de son beau-frère, prend en main la direction de la maison et détermine la somme que chacun de ses enfants doit lui payer pour le logement et la pension[2]. Si elle se fût chargée de l'administration de la fortune de la famille, je doute que celle-ci eût tiré quelque avantage de sa gestion, car ses enfants crurent devoir, après sa mort, renoncer à sa succession comme à celle de leur père ; mais il est à regretter que les comptes qu'elle leur rendit, en 1676, après avoir conduit la maison pendant quatre années, ne contiennent rien sur l'ensemble de leur avoir et de leurs affaires : ils nous eussent mieux initiés à leur vie s'ils se fussent étendus au delà des dépenses de l'intérieur. Tels qu'ils sont, ils nous apprennent qu'on vivait fort à l'aise, et nous montrent la Bruyère sous un aspect assez imprévu, et usant, lui aussi, des « biens de la fortune. » Il eut, au moins pendant quatre années, ses gens, son carrosse et ses chevaux, dont il partagea la jouissance et la dépense avec son frère Louis, de quatre ans plus jeune que

1. La Bruyère ne s'éloigna du logis maternel, pour s'établir chez les princes de Condé, que peu de mois avant la mort de sa mère.

2. Notre auteur payait à sa mère, pour son logement, sa nourriture, celle de ses gens, 900 livres par an, et de plus la moitié du prix du loyer de l'écurie.

lui. Quelques détails de plus, et nous aurions, dans cette reddition de comptes, la description complète de la chambre de la Bruyère, carrelée à neuf, et ornée d'une belle pièce de tapisserie de Flandre à verdure, qu'il avait achetée 1400 livres à la vente des meubles de son oncle.

Son plus jeune frère et sa sœur, Robert-Pierre et Élisabeth, qui étaient âgés l'un de dix-neuf ans, l'autre de dix-sept, lorsque mourut l'oncle, vécurent, de leur côté, dans une association du même genre, mais plus modestement. Ils se contentèrent, pendant les premiers mois seulement, du service des gens de leur mère, puis prirent un laquais à frais communs : la jeune Élisabeth suivait la mode nouvelle en renonçant au service des femmes[1]. Ce partage de la famille en deux groupes étroitement unis s'est continué au delà de l'époque où il se marque par une communauté de domestiques : en 1685, l'abbé, Robert-Pierre[2], et Élisabeth se faisaient une donation mutuelle de tous leurs biens, au préjudice de leurs frères et neveux[3]. L'affection de la Bruyère pour son frère Louis se révèle d'une manière moins sensible ; mais rien qu'à voir ce qui se passa au sujet de l'équipage commun, on peut, ce nous semble, deviner l'influence que le frère cadet exerçait sur l'aîné. Au moment où se fait la vente des objets mobiliers de son oncle, la Bruyère laisse partir le cocher et vendre chevaux et carrosse; quatre mois plus tard, Louis, qui s'était éloigné des siens après la mort de son oncle, peut-être pour se rendre

1. Tome I, p. 297.

2. Robert-Pierre ne prend jamais dans les actes officiels, dans ceux du moins qui nous sont connus, que la qualité de clerc du diocèse de Paris ; néanmoins il se faisait couramment appeler, dès 1679, *abbé* : voyez ci-après les *Pièces justificatives*, n° II, p. CLXXIV.

3. L'abbé mourut le premier; sa sœur, qui, retirée au couvent des Bénédictines à Conflans, y mourut en 1725, demeura fidèle à la mémoire de son frère Robert. Elle voulut que les soixante messes qu'elle prescrivait à ses héritiers de faire célébrer après sa mort, ainsi que l'annuel qu'elle institua, fussent dits pour le repos de l'âme de l'abbé, comme pour celui de la sienne. Il est le seul des membres décédés de sa famille dont il soit question dans son testament; cent dix autres messes seront dites à l'intention d'un ami défunt, qu'elle ne nomme pas (Archives nationales, T 1075).

dans le Vendomois, revient prendre place au logis, et aussitôt le cocher de l'oncle défunt est rappelé, un carrosse neuf remplace sous la porte cochère le carrosse vendu, un jeune et bel attelage entre à l'écurie qu'avaient quittée les vieux chevaux du secrétaire du Roi.

Nous voyons en outre la Bruyère s'effacer, en deux circonstances, devant son frère. A la mort de leur père, c'est Louis qui prend l'office paternel; quand on acceptera la succession de Guillaume de la Bruyère, les terres du Vendomois seront la propriété indivise des légataires universels, mais c'est à Louis qu'elles paraîtront appartenir : il s'en qualifiera, se donnant le plaisir de se faire appeler M. de Romeau[1]. Louis nous semble, à côté de son frère le philosophe, un personnage un peu vaniteux et léger. Du moins la mobilité était-elle l'un des traits de son caractère : il est successivement contrôleur général des rentes de la Ville, simple bourgeois de Paris, avocat au Parlement, premier huissier au Parlement, et enfin receveur et payeur des rentes sur le clergé.

Son mariage, qui eut lieu en 1682 et qui ne le sépara point de son frère, introduisit dans la famille de la Bruyère une parente de Boileau, Claude-Angélique Targas, fille d'un secrétaire du Roi, grand amateur d'horloges[2], dont le satirique a

1. Voyez ci-après, p. CLXXV. Ce surnom servait à le distinguer de son frère aîné. Il se dit encore « sieur de Romeau » dans un acte notarié du 14 janvier 1679; mais il renonça bientôt à cette qualification, à laquelle il perdit d'ailleurs tout droit en 1692 : à la suite d'arrangements de famille que nous ignorons, il céda à ses frères et à sa sœur sa part de la succession de l'oncle Jean II de la Bruyère (voyez le *Dictionnaire critique de Jal*, p. 715). Sa veuve néanmoins rappela ce nom de terre dans quelques actes.

2. Pierre Targas, fils d'un procureur au Parlement, épousa, le 25 novembre 1647, à l'église Saint-Nicolas-des-Champs, Élisabeth Colin, fille d'un avocat au conseil du Roi, et parente de Boileau, au septième degré, par sa mère. Il mourut, âgé de cinquante-six ans, le 8 décembre 1666, au cul-de-sac de la rue des Blancs-Manteaux. Voyez sur Targas et sa femme les *OEuvres de Boileau*, édition Berriat-Saint-Prix, tome III, tableau généalogique, et p. 449, n°s 249-251, p. 457, n° 401, p. 657, note 1; tome IV, p. 486, n°s 151 et 152.

raillé l'innocente manie, ou, pour parler comme lui, « la folie[1]. » La Bruyère ne connut pas l'épigramme de Boileau, composée en 1704, et quand Mlle Targas devint sa belle-sœur, l'amateur d'horloges était mort. S'il eût vécu plus longtemps, il aurait sans doute pris place dans les *Caractères*, soit parmi les curieux, soit à côté d'*Hermippe*[2].

Suivant un méchant propos recueilli dans l'un des manuscrits de l'abbé Drouin[3], Louis de la Bruyère aurait épousé « une bâtarde du premier président de Novion. » Est-ce bien d'Angélique Targas que l'on a voulu parler? Nulle part nous n'avons vu rapproché du nom de Novion celui de Targas ni celui de Colin, qui était le nom de famille de Mme Targas, belle-mère de Louis de la Bruyère. Ce que nous savons de celle-ci, c'est qu'elle n'a pas toujours été de mœurs irréprochables. Mariée à quatorze ans et sept mois[4], elle demeura peut-être la très-fidèle épouse de Pierre Targas pendant les quatorze années que dura leur union ; mais, veuve en 1666, à trente-trois ans, et mère de cinq enfants si elle n'en avait perdu, elle se remaria, un an ou deux plus tard, *ob causas notas*, selon l'expression de Berriat-Saint-Prix : c'est donner à entendre que le fils qu'elle perdit en décembre 1669, et dont

1. C'est trente-huit ans après la mort de Pierre Targas que Boileau, conversant avec l'abbé de Châteauneuf, se souvint d'une plaisanterie qu'il avait faite jadis sur son parent, ses montres et ses pendules : son auditeur en sourit, et Boileau, pour ne la point perdre, la mit en vers et en fit l'épigramme contre *Lubin*. Voyez l'épigramme XXXVIII, au tome II de l'édition précitée, p. 475, et sur cette épigramme les lettres de Boileau à Brossette du 13 décembre 1704, et du 6 mars 1705, tome IV de la même édition, p. 404, 405 et 409.

2. Tome II, p. 135 et suivantes, et p. 196, nº 64.

3. « La Bruyère étoit garçon. Il a eu un frère premier huissier au Parlement, qui a épousé la bâtarde du défunt premier président de Novion. » (Bibliothèque de l'Arsenal, *Recueil de l'abbé Drouin*, tome XXXIX, article DE LA BRUYÈRE.)

4. Il y a dans l'acte de mariage une légère inexactitude : il la vieillit de cinq mois et lui donne quinze ans. Sa mère s'était mariée à treize ans et dix mois. Son aïeule et sa mère ont eu, comme elle, chacune deux maris.

Berriat-Saint-Prix n'indique pas l'âge, vint au monde un peu plus tôt qu'il n'eût convenu[1].

Marié, Louis de la Bruyère avait continué à vivre auprès de sa mère, de ses frères et de sa plus jeune sœur. Mais, au moment de son mariage, la famille n'habite plus la rue Grenier-Saint-Lazare. En 1676, l'année même où leur mère leur rendit compte de sa gestion, les la Bruyère étaient établis rue Chapon. Le séjour n'y fut pas long : en 1679, je retrouve rue des Grands-Augustins la famille la Bruyère, qui déménageait presque aussi souvent que Louis abordait une profession nouvelle[2].

Notre auteur eut un peu plus de persévérance que son frère cadet dans ses occupations, qu'à côté de son œuvre nous n'avons à rappeler que comme un insignifiant accessoire : il partagea sa vie entre le barreau (et encore peut-être), les finances, et les emplois qu'il trouva dans la maison de Condé.

Bien qu'il ait parlé en termes excellents de l'éloquence du barreau et de la fonction d'avocat, il plaida peu sans doute, si toutefois il plaida. Il était mal préparé pour l'éloquence du Palais, et ses habitudes méditatives ne pouvaient s'accommoder des incessants labeurs qu'il a décrits. Aussi bien la scrupuleuse délicatesse de son esprit eût nui à l'orateur, et l'impartial et froid examen auquel il soumettait toutes choses eût entravé la marche du praticien. Il avait plusieurs procureurs dans sa famille, et cette parenté aurait pu faire sa fortune d'avocat; mais quel jurisconsulte perplexe et timoré eût

1. Voici la note de Berriat-Saint-Prix (tome III, p. 457) : « Élisabeth Colin, née 17 avril 1633, décédée avant 1684; mariée 1°, 25 novembre 1647, à Pierre Targas... ; 2°, 1668 (*ob causas notas*), à Nicolas Melicque, trésorier des menus plaisirs (un fils décédé 1669). »

2. Peu de temps soit avant soit après l'entrée de la Bruyère à l'hôtel de Condé, la famille quitta encore ce logis de la rue des Grands-Augustins et se sépara : la mère, son fils l'abbé et sa fille s'installèrent rue des Fontaines (près de Saint-Martin-des-Champs); Louis dans la rue des Charités-Saint-Denis : c'est chez lui que la Bruyère élisait domicile, en 1685, dans un acte notarié; peut-être avait-il une chambre dans son logis. Louis ne devait pas mourir dans la rue des Charités : en 1695, date de sa mort, il habitait rue de Berry.

été, au dix-septième siècle, un avocat qui hésitait devant la maxime que la forme emporte le fond, et pour qui les questions de droit étaient, avant tout, des questions de morale et d'équité !

Il n'aimait pas la procédure, que ses parents les procureurs avaient pu contribuer à lui rendre odieuse. Bien des souvenirs devaient, au surplus, lui en inspirer l'aversion. Avant sa naissance, son grand-père et sa grand'mère paternels avaient échangé des exploits d'huissier ; puis il vit bien d'autres querelles dans la famille de sa mère. Devenue veuve, sa grand'mère maternelle, Marguerite Hamonyn, s'était retirée auprès de l'un de ses fils, Nicolas, qui, touché de la modicité de ses revenus et désireux de « la faire subsister dans l'honneur le reste de ses jours[1], » lui avait proposé de partager sa demeure. Quand la mort de Marguerite Hamonyn vint rompre cette communauté de vie, qui avait duré dix-neuf ans, il y eut un règlement d'intérêts qui suscita entre Nicolas et une partie de ses frères et sœurs un procès, de huit années pour le moins. La querelle fut vive, car l'une de ses sœurs accusa Nicolas de faux[2] : elle se termina néanmoins au profit de celui-ci, en 1668, alors que la Bruyère avait vingt-trois ans. Le nom de sa mère ne paraît pas dans ces dissensions ; mais elle ne put y demeurer étrangère, et il ne fut sans doute pas permis au jeune avocat de n'y point prendre part.

En 1673, la Bruyère, après huit années actives ou non, abandonna le barreau du parlement de Paris, et devint trésorier général de France au bureau des finances de la généralité de Caen.

1. Archives nationales, Requêtes du Palais, X^3 472, Dictum du 6 octobre 1668.

2. C'est sa sœur Agnès Picard, veuve d'un procureur au Châtelet, qui s'était inscrite en faux contre une quittance produite par Nicolas Hamonyn. L'inscription de faux avait été jugée téméraire par sentence du 6 octobre 1668. (*Ibidem*, Dictum du 27 novembre 1668.)

II

LA BRUYÈRE TRÉSORIER GÉNÉRAL DES FINANCES.

Au moment où la Bruyère entrait dans les finances, les trésoriers de France étaient à peine remis des appréhensions que leur avaient inspirées divers essais de réforme par lesquels le bureau de Caen avait été menacé plus que tout autre.

Après avoir créé, dans un intérêt fiscal, beaucoup plus d'offices de trésoriers que ne l'exigeait le service, le gouvernement royal s'était accusé, par actes publics, d'avoir, en les multipliant, nui au bon ordre des finances et surchargé les peuples[1] : il voulut réparer ses fautes.

En 1669, Colbert avait entrepris, après d'autres, de réduire le nombre des trésoriers. Usant d'un procédé déjà employé et presque aussitôt abandonné, il avait refusé de maintenir à leur profit la faveur du payement du droit annuel, ou, si l'on veut, de la *paulette*, dont ils jouissaient avec tous les officiers de judicature et de finances : ce privilége, comme on sait, assurait aux familles l'hérédité des charges. En perdant la faculté d'offrir chaque année une rançon déterminée, les trésoriers ne pouvaient plus vendre utilement leur titre qu'à la condition de survivre plus de quarante jours à leur démission. L'atteinte que l'on portait ainsi à l'hérédité des offices des trésoriers en devait préparer la diminution sûrement, bien qu'insensiblement suivant l'expression d'un document officiel, si toutefois l'État ne cédait pas, comme il arrivait

1. « La nécessité des temps passés nous ayant, et les rois nos prédécesseurs, obligés d'augmenter les offices des trésoriers de France des bureaux établis dans chacune généralité de notre royaume à un nombre excessif, et beaucoup au delà de ceux qui sont nécessaires.... » (Édit de février 1672 : voyez le *Recueil des édits, déclarations, lettres patentes, arrêts et règlements du Roi registrés en la cour du Parlement de Normandie depuis* 1643 *jusqu'en* 1683, Rouen, 1774, tome I, p. 471-474.)

souvent, à la tentation de livrer à de nouveaux acquéreurs les offices qui tombaient aux parties casuelles et redevenaient sa propriété. Mais deux années s'étaient à peine écoulées que l'on renonçait encore une fois à une mesure dont les effets ne pouvaient se produire que très-lentement, et qui néanmoins soulevait d'unanimes réclamations.

On recourut à un autre moyen. En février 1672, deux édits réduisirent à quatorze, et, en certaines généralités, à douze ou à dix, les trésoriers des bureaux des finances. Le prix des offices que l'on se proposait d'éteindre immédiatement devait être remboursé aux titulaires d'après les évaluations des commissaires délégués par le Roi. On rétablissait en faveur des officiers conservés le droit annuel, c'est-à-dire la transmissibilité; il fallait toutefois l'acheter par une sorte de prêt de 10 000 livres, dont l'intérêt à 6 pour 100 devait leur être annuellement payé sous forme d'augmentation de gages[1]. Les trésoriers mirent peu d'empressement à acheter cette rente. Le bureau de Caen, qui, de quinze trésoriers, avait été réduit à dix, encourut-il, par une résistance trop manifeste, un supplément de disgrâce? Je ne sais; mais un arrêt du conseil d'État, en date du 20 septembre 1672, eut pour objet de le faire disparaître tout entier. En somme, on ne supprima aucun bureau ni aucune charge, même à Caen : les cent à cent cinquante officiers que menaçait la rigueur des édits conser vèrent la possession de leurs titres. Soit que l'on n'ait pas su vaincre l'inertie qu'opposèrent les trésoriers aux ordres comminatoires qui enjoignaient à ceux qui voulaient être maintenus de verser 10 000 livres, soit que l'opération, examinée de plus près, n'ait point paru assez fructueuse pour être poursuivie en dépit de toutes les difficultés[2], soit encore que les

1. Voyez dans les édits du 7 mars et du 2 avril 1672, et dans les arrêts du conseil d'État du 4 avril et du 20 décembre de la même année, le détail des réglementations promulguées sur les questions relatives au choix des officiers à maintenir, ainsi qu'au versement des 10 000 livres, et à l'augmentation promise des gages, qui était de 600 livres par an.

2. En vertu de cette réglementation, les trésoriers conservés auraient apporté au Trésor environ quatre millions; mais l'augmentation de gages et le remboursement des offices supprimés au-

dépenses de la guerre aient rendu impossible le remboursement des charges supprimées, il intervint, entre le gouvernement et les bureaux de finances, une sorte de transaction. Les bureaux avaient offert, comme prix du maintien de tous leurs offices sans exception, un secours pour les dépenses de la guerre. La proposition fut acceptée. Toutes les charges furent maintenues ou rétablies, le droit annuel fut restitué aux trésoriers, avec modération du tarif, et de plus le privilége du *committimus*, qui leur avait été enlevé, leur fut de nouveau concédé. Un arrêt du 10 décembre 1672 et une déclaration du 18 rendirent à la généralité de Caen ses quinze trésoriers.

Les lettres de déclaration par lesquelles le Roi faisait revivre, en leur intégrité primitive, chacun des bureaux invoquaient les exigences mieux comprises de l'intérêt général; mais, avec plus de sincérité, l'édit de février 1673 reconnais-

raient atténué singulièrement le bénéfice de la réduction des charges. Dans ses *Recherches et Considérations sur les finances de la France* (tome I, p. 467), Forbonnais estime à 3 900 000 livres le profit net que le Trésor retira des mesures promulguées, en 1672, à l'égard des bureaux de finances; mais il lui a échappé que l'édit de février 1672 ne reçut pas d'exécution. Celui de mars 1673, qui consacra la transaction, dut valoir au Trésor deux millions environ. Le bénéfice eût été de deux millions sept à huit cent mille francs, si tous les bureaux avaient versé 120 000 francs, comme le donnent à penser les termes d'un arrêt du 30 janvier 1673; mais il y eut des inégalités inévitables. Les vingt et un trésoriers de la généralité de Paris, maintenus dès le 3 juin 1672, furent taxés à 4900 francs chacun, et leur contribution, en y ajoutant la taxe des procureur, avocat, etc., s'éleva à la somme prévue de 120 000 francs; la contribution fut moindre dans beaucoup de généralités, et notamment dans le bureau de Caen : les trésoriers y furent taxés à 5000 francs, mais ils n'étaient que quinze. — Sur ces tentatives de réforme, on peut consulter, outre Forbonnais et les recueils manuscrits ou imprimés des édits et des arrêts du conseil d'État de 1672 et 1673, les *Mémoires sur les priviléges et fonctions des trésoriers de France*, par Jean du Bourgneuf (1745, tome I, p. 25-27), la *Table générale des ordonnances, édits*, etc., *concernant les trésoriers généraux*, par le même, l'*Histoire des trésoriers de France*, par Gironcourt (1776, tome II, p. 260 et suivantes); et la collection Rondonneau, aux Archives nationales.

sait que le nombre des trésoriers aurait pu être réduit sans que le service en souffrît. Ces postes superflus, que cependant l'on conservait en les entourant de priviléges enviés, et dont les titulaires, au témoignage des édits royaux, jouissaient de « gages considérables, » n'étaient-ils pas de ces « offices lucratifs » qui, suivant l'expression qu'emploiera plus tard la Bruyère[1], peuvent rendre « la vie aimable » sans rien enlever à l'oisiveté du sage? Il le pensa sans doute, et il acheta l'un d'eux.

Le titre acquis par la Bruyère dans la généralité de Caen avait appartenu à un trésorier du nom de Pierre Roussel, lequel était mort le 28 mars 1672, alors que le bureau venait d'être condamné à perdre cinq offices. Comme Roussel n'avait pas été admis, dans la dernière année de sa vie, au versement du droit annuel, sa mort enlevait à ses héritiers la propriété de sa charge et la faisait tomber aux parties casuelles[2]. Ce ne fut pas la Bruyère qui se présenta tout d'abord pour obtenir la succession, mais un bourgeois de Paris nommé Joseph Metezeau[3]. Le 8 mars 1673, Metezeau versait au Trésor royal

1. Tome II, p. 88, n° 21.

2. En droit strict, elle aurait dû être levée au profit exclusif du Trésor royal, lorsque le Roi la fit revivre; mais on se départit, par mesure générale, de la rigueur des principes, et la famille Roussel put bénéficier du prix de l'office que l'édit de février 1672 avait anéanti entre ses mains, et qu'elle voyait renaître au bout de l'année : « Nous avons même.... taxé en nos revenus casuels, en faveur des veuves et héritiers, lisons-nous dans l'édit de mars 1673, les charges qui étoient vacantes et que nous avons rétablies, en tant que besoin seroit, par notre édit de février dernier. » A Versailles, le décès de Roussel était ignoré lorsqu'on rétablit le bureau de Caen : les lettres de déclaration et un arrêt du conseil d'État du 10 décembre 1672 rétablissent les présidents trésoriers du bureau des finances de Caen, « au nombre de quinze, qui sont encore à présent revêtus desdites charges; » un arrêt du parlement de Rouen, rendu le 6 mars 1673 sur la requête des trésoriers de Caen, et enregistrant leur rétablissement, reproduit la même inexactitude.

3. Voyez l'*Étude chronologique sur J. de la Bruyère*, que nous avons signalée dans la *Notice bibliographique* (tome III, 1re partie, p. 201, n° 28), et dont l'auteur est M. Châtel, archiviste du Calvados.

le prix de la charge, lequel était de 15 000 livres (au total 16 500, en ajoutant au principal les 2 sols pour livre dont la perception était prescrite par un édit de mars 1645).

Avec les droits du marc d'or, qui étaient alors de 1296 livres pour les trésoriers de France[1], le prix de la charge n'atteignait pas 18 000 livres. Les gages fixes étant de 2350 livres environ[2], Metezeau pouvait obtenir, pour le moins, treize pour cent de son capital, de plus s'anoblir et jouir des mêmes priviléges que les membres de la Chambre des comptes ou les commensaux du Roi, se procurer enfin, comme l'écrivait plaisamment M. de Guilleragues à Racine, qui fut aussi trésorier de France, « la satisfaction honorable d'être enterré avec des

1. Le droit du marc d'or, dont le produit était destiné à l'ordre du Saint-Esprit, était prélevé sur tous les offices à chaque mutation de titulaire. On appliquait, à cette époque, le tarif établi par l'édit de décembre 1656, qui avait doublé le tarif antérieur.

2. Les trésoriers de Caen, qui semblent un peu plus favorisés que ceux de divers autres bureaux, recevaient alors, pour « gages, augmentations et droits, » 2348 livres, 10 sols, par an : ils eussent reçu le double, n'étaient les retenues d'un semestre qui avaient été imposées à tous les trésoriers en 1647. Il avait été rendu aux trésoriers un quartier en 1648 (voyez le *Recueil des titres concernant les trésoriers généraux*, par Simon Fournival, 1655, p. 1013) ; mais un arrêt du conseil d'État du 10 avril 1658 avait retenu de nouveau les deux quartiers, et cette réduction avait été maintenue par la suite (voyez la *Table générale des ordonnances*, *édits*, etc., *concernant les trésoriers généraux*, par J. du Bourgneuf, p. 122 et 129). Pour les trésoriers qui résidaient et remplissaient leurs fonctions, les revenus s'augmentaient par l'effet de divers droits. Dans ses *Mémoires sur les priviléges et fonctions des trésoriers de France* (tome I, p. 122), du Bourgneuf estime qu'avec les droits de présence, droits de bûche ou de chauffage, etc., ils s'élevaient, au dix-huitième siècle, à près de 4500 livres : il faut sans doute réduire cette somme de moitié par suite de l'application de l'édit de 1658, car ailleurs du Bourgneuf limite à 2143 livres, 10 sols, les revenus, diminués de moitié, des trésoriers d'Orléans, et à 2223 livres, 10 sols, ceux des autres bureaux. Les menus droits de présence et autres, en y comprenant les augmentations assez fortes de gages, qui résultèrent des emprunts dont les trésoriers furent frappés à diverses reprises, ne pouvaient sans doute avoir doublé le produit de la charge.

éperons dorés[1]. » Mais Joseph Metezeau ne voulait pas être, à ce qu'il paraît, trésorier de France au bureau des finances de Caen. Il ne se fit pas installer et céda, en novembre 1673, l'office que sans doute il n'avait levé que par spéculation, au lendemain de vicissitudes qui en avaient diminué la valeur. Le nouvel acquéreur de la charge fut la Bruyère, dont Metezeau reçut vraisemblablement un peu plus qu'il n'avait déboursé lui-même. Jusqu'au 21 janvier 1673, les titres de trésorier du bureau de Caen étaient officiellement estimés à 29 333 livres, 6 sols et demi[2]; à cette date, et par suite de la transaction qui mit fin aux essais de réforme que nous venons de rappeler, l'évaluation officielle s'était abaissée à 24 000 livres[3]. Les droits du marc d'or se fixaient d'après ces estimations; mais elles ne réglaient pas les conventions des parties, quelles que fussent, à cet égard, les prescriptions de l'autorité royale. Le prix des charges, qui s'était parfois élevé de plus de moitié au-dessus du taux officiel, devait s'être fort abaissé à l'époque où la Bruyère achetait la sienne ; car elles étaient peu recherchées, en dépit des mesures que l'on prenait pour « faciliter le débit » des offices vacants aux parties casuelles. Metezeau ne dut pas faire une spéculation très-profitable en achetant l'une d'elles pour la revendre.

1. Lettre du 9 juin 1684, *OEuvres de Racine*, tome VI, p. 526.

2. Voici les évaluations, d'après l'édit de décembre 1665, de quelques charges judiciaires en Normandie, évaluations que nous citons afin que l'on puisse se rendre compte, par comparaison, du degré d'importance qu'avaient en province, quant à la valeur, les fonctions de trésorier : conseillers clercs au parlement de Rouen, 40 000 livres; conseillers laïques, 70 000; conseillers aux requêtes du palais, 48 000; maîtres de la chambre des comptes de Rouen, 50 000; correcteurs, 24 000; auditeurs, 20 000; conseillers à la cour des aides de Rouen, 48 000.

3. Elle devait bientôt descendre à 18 000 livres; car, le 23 novembre 1685, il était payé, au nom de la Bruyère, pour l'annuel de 1686, une somme de 300 livres; or l'annuel était le soixantième du prix officiel de la charge. Tandis que la Bruyère s'acquittait régulièrement de cet impôt envers le Trésor du Roi, Racine en était affranchi par les Condé, auxquels revenaient les droits perçus sur les offices de la généralité de Moulins.

Nous venons de montrer la Bruyère achetant son titre de trésorier; mais l'a-t-il vraiment payé de ses deniers? Racine obtint le sien de la protection de Colbert et de la libéralité du Roi : ami de Bossuet, la Bruyère n'aurait-il point dû à l'intervention de l'illustre évêque la concession gratuite de son office? Divers savants, tels que l'abbé de Vares, Malezieu, Gerauld de Cordemoy, ont secondé Bossuet dans la recherche des notes et la préparation des traités dont il se servait au cours des leçons qu'il donnait au Dauphin, son élève : la Bruyère aurait-il été, lui aussi, l'un de ses collaborateurs, et le titre de trésorier serait-il la récompense de son concours? Enfin le nom de Metezeau, qui, nous dit-on, était un commis des parties casuelles et un parent de Bossuet, expliquerait-il comment Bossuet put être mêlé aux négociations qui précédèrent la nomination de la Bruyère? Nous trouvons ces conjectures dans la biographie la plus complète de la Bruyère, et nous croyons ne pas devoir les passer sous silence.

Dans ses doctes et consciencieuses études sur la vie de Bossuet[1], M. A. Floquet n'a entrevu nulle part la Bruyère parmi les savants dont s'est entouré le précepteur du Dauphin. Peut-être cependant quelque document nouveau confirmera-t-il un jour, parmi les conjectures que nous venons de rappeler, celle qui fait de la Bruyère l'un de ses auxiliaires. Il était assurément digne d'être associé à la tâche que Louis XIV avait confiée à Bossuet, aidé de Daniel Huet. Mais, ce point réservé, nous nous trouverons en désaccord continu sur les autres avec l'auteur regretté de *la Comédie de la Bruyère*. La Bruyère, à notre avis, est devenu trésorier à la suite d'un contrat avec un particulier qui ne lui fit aucun abandon du prix de la charge, et ce particulier, qui était premier acquéreur d'un titre qu'il n'a point voulu conserver, et non un commis des parties casuelles, n'était pas non plus un parent de Bossuet. Leurs noms, il est vrai, se sont rencontrés dans l'histoire d'une même famille, qui est celle des Foucault; pour parler plus exactement, ils s'y sont succédé. Joseph Foucault, père du célèbre intendant, et veuf de Marie Metezeau, épousa en secondes noces Mlle Bossuet, sœur du prélat; mais ce mariage,

1. *Bossuet précepteur du Dauphin*, 1865, p. 73 et 103.

que désapprouvèrent et regrettèrent tout à la fois les deux familles intéressées et qui d'ailleurs n'aurait pu, en aucune façon, rapprocher les Bossuet et les Metezeau, n'eut lieu qu'en 1675, deux ans après l'époque où la Bruyère acheta son office[1].

Ne voyons donc en la Bruyère qu'un acheteur ordinaire, payant, suivant le cours du jour, une charge qui, sortie des parties casuelles, ne pouvait plus être ni acquise au profit du Roi, ni concédée par lui à titre gratuit.

Les lettres patentes qui lui conféraient le titre de conseiller du Roi, trésorier de France, général des finances au bureau de Caen, et lui accordaient les gages et appointements de l'année entière, avaient été signées le 29 mars 1674, quatre mois après l'acquisition de l'office, et deux jours après le payement de la somme due pour les « droit et marc d'or[2]. » Il ne se hâta point de requérir son installation. Au mois de juin, il était encore à Paris, n'y prenant d'autre titre que celui d'avocat au Parlement, et d'autre qualité que celle de « noble homme, » c'est-à-dire de bourgeois[3]. Au mois d'août seulement, nous le voyons à Rouen, attendant que la Chambre des comptes de la Normandie procède aux formalités habituelles des réceptions, après l'avoir admis à passer un examen devant elle. Les semestres d'été, c'est-à-dire les magistrats qui étaient de service pendant les six derniers mois de l'année, avaient été convoqués pour entendre, le 23, le rapport du conseiller-maître Robert, chargé de l'information sur les âge, vie, mœurs, vocation, religion, extraction, comportements et moyens du réci-

1. La comparaison de dates suffit pour écarter l'hypothèse de l'intervention de Bossuet auprès de Joseph Metezeau; mais est-il même bien sûr que ce Joseph Metezeau appartînt à la famille de Marie Metezeau, que Joseph Foucault avait épousée en 1641 et perdue en 1670? Il est du moins certain qu'il n'était point son père, comme on l'a dit : elle était fille de Clément Metezeau, architecte du Roi et constructeur de la digue de la Rochelle. Voyez sur les deux mariages de J. Foucault les *Mémoires de N.-J. Foucault*, publiés par M. Baudry dans la *Collection de Documents inédits sur l'histoire de France*, 1862, p. XII-XIV, 32, 33 et 37.

2. *Étude chronologique sur J. de la Bruyère*, par M. Châtel, p. 18, pièce III.

3. Voyez tome I, p. 252 et note 4.

piendaire[1]; mais, les conseillers ne s'étant pas rendus, ce jour-là, en nombre suffisant à la Chambre, le rapport ne fut entendu que dix-neuf jours plus tard, le 11 septembre.

Le jeudi 13 eut lieu la séance de réception. Introduit par le greffier, la Bruyère s'avança jusqu'au banc des présidents, fit les salutations d'usage, supplia la Chambre, dans une harangue en français, de le recevoir au serment, et répondit aux questions que lui adressèrent les présidents et conseillers-maîtres « sur les fonctions de sa charge et les finances. » L'examen achevé, il se retira au parquet, où il attendit le résultat de la délibération de la Chambre. Introduit de nouveau, il prêta serment, les deux mains étendues « sur le livre ouvert des saints Évangiles, » puis il prit place sur le dernier banc des conseillers-maîtres, où le conduisit leur doyen.

A Caen, les formalités furent rapidement remplies. N'eût été la fête de saint Matthieu, il eût requis son installation le vendredi 21 septembre, et le bureau des finances y aurait procédé le jour même; il ne fut installé que le lendemain, en présence de ses collègues, MM. de Bonneville, de Fontenay, du Bocage, de Rotot, de Gavrus, de Fourmentin, de Bachelier et de Boismotte. Le bureau se réunissait rarement en aussi grand nombre : pourtant il manquait encore six trésoriers.

Le dernier serment prêté, la Bruyère s'empressa de retourner à Paris : on ne le revit à aucune séance[2]. Je n'oserais affirmer que ce fut sans autorisation qu'il négligea de prendre

1. Les procès-verbaux des informations de cette époque manquent dans les archives de la Seine-Inférieure, ainsi qu'a bien voulu nous le faire savoir M. de Beaurepaire. Celui de la Bruyère, s'il eût été conservé, nous aurait donné les noms des amis dont il avait invoqué le témoignage : peut-être d'intéressants renseignements s'étaient-ils glissés à travers les formules banales de l'information. On peut lire, comme exemple de ces enquêtes qui précédaient l'installation des fonctionnaires, celle qui fut faite sur Racine, alors qu'il devait être secrétaire du Roi, et dans laquelle Boileau apporta sa déposition : voyez la *Correspondance littéraire*, du 25 juin 1862, p. 239-243.

2. M. Châtel, qui a bien voulu en faire la recherche, n'a trouvé d'autre mention du payement des gages de la Bruyère que celle

sa part des travaux du bureau; mais jusqu'ici l'arrêt du conseil d'État qui eût été nécessaire pour le dispenser régulièrement d'accomplir les devoirs de sa charge a été vainement cherché. Quelle raison d'ailleurs, quel titre officiel aurait-il pu invoquer pour obtenir la permission de demeurer à Paris? On l'accordait à quiconque était retenu auprès de la cour par un emploi : c'est ainsi que Racine, historiographe du Roi, et de plus académicien, pourra, en vertu d'un arrêt du 31 mai 1681, recevoir les gages de son office, tout en habitant Paris[1]; la Bruyère, pour lui, n'aurait pu justifier son abstention systématique et continue de tout travail que par l'inutilité de sa présence au milieu de collègues qui suffisaient à la tâche. Au dix-huitième siècle, on admet sans objection, dans chaque bureau, l'absence d'un certain nombre de trésoriers; mais à l'époque où nous place la nomination de la Bruyère, divers arrêts du Conseil, dont nous ne connaissons pas la date et que rappelle l'arrêt du 30 octobre 1671, avaient frappé, en vertu d'une ordonnance de 1669, quelques trésoriers inexacts. Pour mettre fin aux absences non permises, et à l'inégalité des charges que faisait peser sur les plus assidus l'abus de congés exceptionnels et de faveur[2], il avait été institué, par l'arrêt d'octobre 1671, des vacances régulières de trois mois, auxquelles les trésoriers de chaque bureau, divisés en quatre

des gages de 1685, touchés sur quittance datée du 30 août 1686. Il n'est point dit par qui la quittance a été présentée. Le correspondant de la Bruyère était peut-être un habitant de Caen nommé Benedict Olivier le Marchand, qui plus tard fut celui de son successeur dans son office de trésorier; mais nous ne rencontrons dans les documents d'autres mandataires de la Bruyère que trois de ses collègues (MM. de Fontenay, Clément et de Gavrus), qui payent en son nom 300 livres de droit annuel en 1686.

1. Voyez la *Correspondance littéraire* du 25 juin 1862, p. 240 et 242; l'arrêt du conseil d'État, dont on y a omis d'imprimer la date, est « du dernier mai 1681. » De même Louis XIII avait dispensé par lettres patentes un trésorier, qui était secrétaire du Cabinet, de résider au bureau de Champagne, c'est-à-dire à Châlon, l'autorisant néanmoins à percevoir les gages, appointements et droits (Fournival, *Recueil des.... trésoriers de France*, 1755, p. 1062).

2. Un arrêt du conseil d'État, en date du 15 janvier 1671, avait déjà réglementé les absences en vertu de congés donnés pour affaires

groupes, devaient avoir successivement droit. En demeurant à Paris sans en demander la permission, la Bruyère devait donc tout à la fois contrevenir aux ordonnances qui prescrivaient la résidence et à l'arrêt du Conseil qui ne concédait aux trésoriers qu'un repos de trois mois[1].

Ses collègues n'ont-ils jamais protesté contre son absence? Le procureur général en la Chambre des comptes de Rouen, auquel il appartenait de signaler toute irrégularité, ne se plaignit-il jamais de son éloignement? Un passage des *Caractères*, à l'adresse de la magistrature de Normandie, est peut-être

importantes, telles qu'un procès à Paris (Archives du Calvados, registre contenant les provisions d'offices, 1668-1672).

1. Les réunions, qui se tenaient à cette date dans une maison achetée à M. le Haguais, père d'un ami de Fontenelle, et située rue Saint-Jean (entre la rue de l'Engannerie et la Neuve-Rue), ne se composaient guère que de six ou sept trésoriers. La Bruyère connut si peu ses collègues qu'il serait hors de propos de nous arrêter sur leurs habitudes et leurs travaux. De leurs habitudes nous dirons seulement, sur leur propre témoignage, que, dans leurs assemblées, ils formaient la compagnie la plus sobre de France : « Le fonds de nos buvettes, écrivaient-ils au ministre le Peletier le 17 décembre 1687, n'est que de 250 livres. Il n'y a point de si petite compagnie dans le Royaume qui n'en ait un plus grand. » (Archives nationales, G^7, 214.) Quant aux travaux, voici le résumé qu'en donne M. R. Dareste pour les bureaux des finances en général : « Comme autorité administrative, les bureaux des finances avaient primitivement exercé, dans l'étendue de leur généralité, toute la direction des services publics : domaine, finances, voirie, travaux publics. Même depuis l'établissement des intendants, les bureaux des finances restèrent chargés d'enregistrer, après les Chambres des comptes, les lettres patentes et autres actes du pouvoir souverain relatifs au domaine, de recevoir la foi et hommage et les aveux et dénombrements des vassaux du Roi pour les terres non titrées, d'assister au département des tailles, d'ordonnancer les payements assignés sur eux, de surveiller les comptables et de recevoir leurs *états au vrai*. Comme juridiction exceptionnelle, les bureaux connaissaient des affaires du domaine et de la voirie.... » (*La Justice administrative en France*, 1862, p. 28.) Conférez l'*Abrégé des fonctions des trésoriers généraux en la généralité de Paris* dans les *Mémoires des intendants sur l'état des généralités dressés pour le duc de Bourgogne* et publiés par M. A. de Boislisle, tome I, p. 676.

une vengeance que la Bruyère tira de quelques doléances ou de quelques remontrances importunes, en même temps que des lenteurs que subirent les affaires qui le touchaient.

La Bruyère, qui n'aime pas les provinciaux, les confond avec les sots, et les oppose aux gens polis et aux gens d'esprit[1]. Mais ce sont tout particulièrement les Normands, ou du moins les habitants de l'une des capitales de la Normandie, qui éveillent sa causticité, et ses railleries semblent trahir quelque ressentiment personnel. « Il y a dans l'Europe, a-t-il dit, un endroit d'une province maritime d'un grand royaume où le villageois est doux et insinuant, le magistrat au contraire grossier, et dont la rusticité peut passer en proverbe. » Telle est la leçon des éditions de 1688. En 1689, il déclare que la bourgeoisie de l'endroit ne vaut pas mieux que sa magistrature : « .... Le villageois est doux et insinuant, le bourgeois au contraire et le magistrat grossiers, et dont la rusticité est héréditaire[2]. » N'y a-t-il point là un mauvais souvenir de ses relations avec les habitants, soit de Caen, soit de Rouen? Éd. Fournier ne veut pas que ce trait de rancune ait été lancé à l'adresse de la magistrature et de la bourgeoisie caennaises[3], et je me garderai de le contredire. La Bruyère a raillé non l'accent de Caen, mais celui de Rouen ou de Falaise[4], qui n'était pas dans la généralité de Caen. Nous admettons volontiers qu'il n'a pas plus en vue la bourgeoisie de Caen dans le passage que je viens de rappeler. Si ce n'est Caen, ce sera donc Rouen, comme le veut Éd. Fournier. La magistrature de Normandie, à vrai dire, est tout d'abord et surtout le parlement et la Chambre des comptes de Rouen. Contre la ville et la bourgeoisie de Rouen, la Bruyère ne put jamais avoir qu'un grief : elles avaient produit Fontenelle. Contre la Chambre des comptes, il en eut deux pour le moins : le même corps qui l'avait fait attendre, en 1673, plus de trois semaines à Rouen avant de le recevoir, n'accepta, douze années plus tard, qu'après une longue résistance le successeur qu'il s'était choisi.

1. Tome I, p. 234, nº 51.
2. Tome II, p. 89, nº 22.
3. *La Comédie de J. de la Bruyère*, tome II, p. 440-442.
4. Tome I, p. 300, nº 14.

En 1686, alors qu'il était depuis un an l'un des professeurs du duc de Bourbon et qu'à ce titre il lui devenait facile d'obtenir la permission de ne jamais résider à Caen, il fit l'abandon de son office au profit de Charles-François de la Bonde, seigneur d'Iberville, qui était commis du marquis de Croissy depuis huit ans, et qui devait être envoyé, quelques mois plus tard, à Genève, comme résident du Roi auprès de la République. Les lettres de provision furent signées le 16 janvier 1687, et, le même jour, le chancelier Boucherat reçut son serment. Bien que Normand, il désirait éviter un voyage à Rouen et à Caen, et il espérait que la Chambre des comptes considérerait comme suffisant le serment qu'il avait, suivant l'usage, prêté devant le Chancelier. Il se trompait, et, pour ne pas perdre ses gages, il lui fallut obtenir du conseil d'État, quelques mois plus tard, un arrêt qui l'autorisait à les toucher, quoique non installé; toutefois cette faveur ne lui était accordée qu'à la condition que l'année suivante ne s'écoulerait pas sans qu'il eût accompli les formalités requises. Je ne sais quelle correspondance et quelles négociations s'échangèrent entre Paris et Rouen; mais, sur la simple production de lettres de surannation, et sans qu'il fît, en 1688, le voyage qu'il n'avait point fait en 1687, la Chambre procédait, au mois de septembre, après une année et demie d'attente, à l'information réglementaire sur « les âge, vie, mœurs, religion catholique, apostolique et romaine, vocation, comportements et moyens » du nouveau trésorier, et enregistrait sa réception. Il ne se présenta point non plus à Caen. Plus scrupuleux, Racine, qui du moins prêta serment devant la Chambre des comptes dont il relevait (c'était celle de Paris), avait sollicité du conseil d'État un arrêt qui l'exemptât de l'installation au bureau des finances, comme de la résidence.

La résistance de la Chambre des comptes, que trahissent les pièces officielles et surtout leurs dates, s'inspirait d'un légitime sentiment des convenances, aussi bien que du respect de la règle et des traditions. Elle dut irriter néanmoins M. d'Iberville, et la Bruyère ne put se désintéresser des incidents qui retardèrent l'acceptation de son successeur[1]. Si peu que

1. Les clefs ont placé le nom de M. de Breteuil à côté du

l'on connût notre auteur à Caen, si peu qu'on tînt à le conserver sur la liste des trésoriers, on s'habitua lentement à le considérer comme remplacé. Lorsque, au milieu de l'année 1689, maître ou messire le Marchand se présenta chez le receveur général des finances de Caen pour recevoir les gages de M. d'Iberville, comme peut-être il l'avait fait, de 1675 à 1686, pour toucher ceux de la Bruyère, le scribe écrivit, sans y penser, le nom de ce dernier, et il fallut lui rappeler que, depuis deux années et demie, le titulaire de l'office ne s'appelait plus ainsi.

Le titre de trésorier, que la Bruyère conserva douze ans, et qui ne changea rien aux habitudes de sa vie, avait d'un bourgeois de Paris fait un écuyer. Les vétérans dont il parle dans son chapitre *de Quelques usages*[1] se couchaient roturiers et se levaient nobles : pour lui, il s'était levé roturier le jour où il devait être reçu par la cour de Rouen, et s'était couché noble, ayant eu, suivant son expression, « le moyen » de le devenir. Il ne s'en faisait pas accroire toutefois sur sa noblesse : l'ironique annonce de la découverte d'un la Bruyère des Croisades, qu'il revendiquera le jour où il aura fait enfin une belle fortune[2], est d'un moraliste bourgeois, raillant la puérile manie des gens qui s'attribuent des généalogies de rencontre, et non, comme le prétend sottement l'ex-chartreux Bonaventure d'Argonne, d'un gentilhomme « à louer qui met enseigne à sa porte[3] ».

caractère de *Celse* (tome I, p. 166, n° 39, et p. 446, n° x), et l'application est vraisemblable. Quelques traits de caractère pourraient là toutefois rappeler M. d'Iberville. Matthieu Marais, qui le connaissait bien, l'a ainsi dépeint dans son *Journal* (tome III, p. 33) : « Il étoit bon homme pour un Normand, savoit beaucoup de choses, mais *il parloit trop pour un homme d'État, et vous assassinoit de cent histoires que vous ne saviez point* et qu'il ne finissoit pas. » M. d'Iberville, qui fut successivement envoyé comme résident, nous l'avons dit, à Genève (1688), puis à Mayence (1697), puis en Espagne, et qui fut enfin envoyé extraordinaire en Angleterre (1714), mourut subitement le 6 ou 7 octobre 1733, âgé de soixante et onze ans.

1. Tome II, p. 163, n° 1 et note 3. — 2. Tome II, p. 169, n° 14.
3. *Mélanges d'histoire et de littérature*, Rouen, 1699, p. 336.

Ce Bonaventure d'Argonne, qui écrivait sous le nom de Vigneul-Marville, a retracé, au milieu d'attaques puériles contre la Bruyère, un portrait précieux du philosophe dans son cabinet de travail, à l'époque où il est encore trésorier général. La Bruyère s'était peint lui-même au milieu de ses livres, en 1693 ou 1694, dans une chambre de l'hôtel de Condé, tel qu'on pouvait le voir à l'heure où il préparait la 7e édition des *Caractères*, et c'est à côté de ce portrait que Bonaventure d'Argonne en a placé un autre de la Bruyère plus jeune. Voici d'abord l'image que la Bruyère nous présente de lui-même[1] :

« O homme important et chargé d'affaires, qui, à votre tour, avez besoin de mes offices (*s'écrie la Bruyère*), venez dans la solitude de mon cabinet : le philosophe est accessible; je ne vous remettrai point à un autre jour. Vous me trouverez sur les livres de Platon qui traitent de la spiritualité de l'âme..., ou la plume à la main pour calculer les distances de Saturne et de Jupiter.... Entrez, toutes les portes vous sont ouvertes; mon antichambre n'est pas faite pour s'y ennuyer en attendant; passez jusqu'à moi sans me faire avertir. Vous m'apportez quelque chose de plus précieux que l'argent et l'or, si c'est une occasion de vous obliger.... Faut-il quitter mes livres, mes études, mon ouvrage, cette ligne qui est commencée? Quelle interruption heureuse pour moi que celle qui vous est utile!... »

La prosopopée, que j'abrége, est un peu déclamatoire; on y souhaiterait plus de simplicité, mais tout est vraisemblable dans le petit tableau qu'elle renferme : je crois à cette affabilité souriante du philosophe; je vois sur sa table les livres de Platon qu'il vient de relire pour ajouter quelque page nouvelle au chapitre *des Esprits forts*, et la feuille où il a commencé les calculs dont il se servira dans ce même chapitre sur les distances, non pas de Saturne et de Jupiter, mais de Saturne et de la Terre entre eux et au Soleil[2].

Cette page mécontenta Bonaventure d'Argonne. Après l'avoir citée, il en fit le commentaire suivant :

1. Tome I, p. 248, n° 12. Ce caractère a paru, en 1694, dans la 8e édition.

2. Quand il nous dit : « Faut-il quitter.... cette ligne qui est

« Rien n'est si beau que ce caractère; mais aussi faut-il avouer que, sans supposer d'antichambre ni de cabinet, on avoit une grande commodité pour s'introduire soi-même auprès de M. de la Bruyère, avant qu'il eût un appartement à l'hôtel de.... (*Condé*). Il n'y avoit qu'une porte à ouvrir et qu'une chambre proche du ciel, séparée en deux par une légère tapisserie. Le vent, toujours bon serviteur des philosophes, courant au-devant de ceux qui arrivoient, levoit adroitement la tapisserie, et laissoit voir le philosophe, le visage riant et bien content d'avoir occasion de distiller dans l'esprit et le cœur des survenants l'élixir de ses méditations[1]. »

« Le visage riant! » Retenons ce témoignage pour l'opposer à d'autres. Il vient d'un ennemi, mais d'un bien maladroit ennemi : le morceau tout entier est à l'honneur de celui que l'on veut rendre ridicule; il compense et rachète presque à nos yeux toutes les injustes et sottes critiques de l'auteur.

La chambre modeste où Bonaventure nous introduit auprès du philosophe souriant au visiteur qui lui arrive, ne le cherchons pas dans la rue Grenier-Saint-Lazare, où la Bruyère, encore enfant, est entré en 1651 et où il a vécu vingt-cinq ans : son cabinet y devait être de meilleur aspect que celui où nous pénétrons à la suite du chartreux. En 1674 ou 1675, la Bruyère et les siens avaient quitté la maison de la rue Grenier-Saint-Lazare. La gêne est-elle survenue? On le pourrait croire, en lisant la description de la chambre que Bonaventure a connue, soit qu'il y ait pénétré lui-même, soit qu'un autre visiteur l'ait renseigné. Nous avons déjà fait l'histoire des migrations de la famille la Bruyère : de la rue Grenier, elle s'était transportée dans une maison d'une rue voisine, la rue Chapon, où

commencée? Quelle interruption heureuse, etc., » se rappellerait-il une visite qui peut-être l'avait interrompu dans l'un de ces calculs astronomiques auxquels il fait allusion? Peu de jours avant sa mort, il s'aperçut que, pour n'avoir pas achevé une division, il avait laissé échapper trois erreurs dans les éditions de 1692 et de 1694. Le faux calcul était déjà réimprimé dans l'une des dernières feuilles de la 9[e] édition, quand il reprit l'opération, où il avait négligé le dernier zéro d'un dividende, et fit rectifier sa triple méprise par un carton : voyez tome II, p. 261, notes 4 et 5, p. 262, note 1, et tome III, la *Notice bibliographique*, p. 149, lignes 11 à 18.

1. *Mélanges d'histoire et de littérature*, p. 336.

elle séjourna quatre ou cinq années; en 1679, après le mariage de Louis, qui devait continuer à vivre auprès de sa mère et de ses frères, elle passa la Seine et prit, dans la rue des Grands-Augustins, un logis où elle demeura jusqu'au moment où Jean de la Bruyère se sépara d'elle. C'est là sans doute[1], entre 1679 et 1684, que notre auteur se plaisait à verser dans l'esprit de ses amis « l'élixir de ses méditations. » Déjà, j'imagine, il a jeté sur quelques-uns des feuillets qu'il réunira plus tard pour en former un livre, une partie des réflexions détachées qui doivent immortaliser son nom.

A cette époque où il lisait et méditait, nous dit-on, « dans une chambre proche du ciel, » il fut victime d'une mésaventure vulgaire qui le conduisait, le 8 août 1679, à sept heures du matin, chez un commissaire du Châtelet : il venait se plaindre d'un vol domestique, dont il demandait qu'il fût fait une punition exemplaire.

Depuis plusieurs jours, une maladie de son laquais avait obligé la Bruyère à emprunter celui de son frère l'abbé. Dans la soirée du lundi 7 août, il avait emmené à sa suite François Blondel (c'était le nom du valet de son frère) chez un auditeur des comptes, M. Philippe Huerne, qui demeurait rue du Battoir-Saint-André-des-Arts[2]. Les dépositions des témoins, que l'on pourra lire aux *Pièces justificatives*, nous montrent les agitations de Blondel dans l'antichambre où il attend la fin de la visite, sa fuite pour aller accomplir le vol qu'il a prémédité, l'explication qu'il donne de son départ au laquais de M. Huerne, celle qu'il prépare pour son maître, auquel on doit dire qu'il est allé retirer de la serrure de la chambre habitée par ce dernier la clef qu'il y a oubliée, la surprise enfin de la Bruyère

1. Dans les dépositions dont nous allons parler, dépositions relatives au vol commis, le 7 août 1679, dans la maison de la rue des Grands-Augustins, habitée par la Bruyère, il est question de l'escalier qui conduisait à sa chambre, mais il n'est pas dit à quel étage elle se trouvait.

2. Philippe Huerne était conseiller auditeur à la Chambre des comptes depuis 1656 (*État de la France*, année 1682, tome II, p. 450). Il cesse de figurer sur la liste des membres de la Chambre dans l'*État de la France* de 1683.

et son retour, vers onze heures du soir, au logis, où il ne retrouve ni Blondel ni sa clef. Ce n'est que le lendemain, vers six ou sept heures du matin, qu'on put faire ouvrir la porte de la chambre par un serrurier, et constater que Blondel avait forcé le bureau et volé sept sacs contenant 2490 livres[1], qui représentaient près de 9000 francs de notre monnaie, emportant du même coup l'habit de couleur, la culotte, le chapeau, le linge dont il était couvert et qui appartenaient à l'abbé. Le commissaire fit une information; mais la police, que plus tard la Bruyère devait traiter si rudement[2], ne sut pas retrouver le coupable.

C'est le seul incident que nous connaissions de la vie de la Bruyère au cours des années où il vécut en sage au milieu des siens. La peinture lamentable qu'il a faite de l'intérieur de certaines familles est, j'aime à le penser, très-dissemblable de celle qu'il eût pu faire de la vie en commun dans la sienne. Toutefois le souvenir de sa remarque sur les dures obligations qu'impose l'attente de l'héritage d'un collatéral, le partage des enfants de Mme de la Bruyère en deux groupes, et ce cri même de douleur qu'il semble jeter en parlant des jalousies, des antipathies et des dissentiments secrets de parents qui paraissent vivre en paix[3], permettraient peut-être de se demander si l'amertume de quelques-unes de ses réflexions n'est pas le fruit de l'expérience quotidienne de la vie commune, et si l'amour de l'étude n'eut pas pour lui cet avantage de l'éloigner de quelques soucis domestiques et du spectacle de mesquines querelles.

Pourvu d'une charge et non d'un emploi, la Bruyère avait

1. Deux voyages avaient été nécessaires pour descendre de la chambre de la Bruyère ce lourd fardeau d'écus et de menue monnaie, déposés dans un bureau en forme d'armoire.

2. Tome II, p. 189, n° 53.

3. « L'intérieur des familles est souvent troublé par les défiances, par les jalousies et par l'antipathie, pendant que des dehors contents, paisibles et enjoués nous trompent et nous y font supposer une paix qui n'y est point : il y en a peu qui gagnent à être approfondies. Cette visite que vous rendez vient de suspendre une querelle domestique, qui n'attend que votre retraite pour recommencer. » (Tome I, p. 230 et 231, n° 40.)

assez de « fermeté et d'étendue d'esprit » pour se passer des occupations que recherche le vulgaire, « et consentir à demeurer chez soi et à ne rien faire; » il avait « assez de mérite pour jouer ce rôle avec dignité » et « assez de fond pour remplir le vide du temps. » Il a défini plus tard, en homme qui en sait le prix, la liberté et l'oisiveté du sage. Il renonça cependant, en 1684, à ce qu'il appellera le « libre usage du temps, le choix du travail et de l'exercice, » le droit d'être « seul arbitre de ce qu'on fait ou de ce qu'on ne fait point. » Dix années pour le moins se sont écoulées où il a pleinement joui de la plus absolue liberté, et une heure vient où elle lui semble « trop grande et trop étendue, telle enfin qu'elle ne *sert* qu'à *lui* faire désirer quelque chose, qui est d'avoir moins de liberté[1]. » Dira-t-on qu'il ne put résister à l'attrait d'une éducation princière ? Céda-t-il à un mouvement d'ambition en s'attachant à la maison de Bourbon? Un revers de fortune l'y avait-il contraint ? Quelle que soit l'explication du fait, il aliéna son indépendance, et prit place parmi les maîtres chargés d'achever l'éducation du petit-fils de Condé.

Fontenelle a dit de Bossuet qu'il « fournissoit ordinairement aux princes les gens de mérite dans les lettres dont ils avoient

1. Les réflexions qu'il semble avoir écrites en pensant à l'emploi qu'il savait faire de sa liberté, soit avant soit après les dix-huit mois qu'il a employés à l'éducation du duc de Bourbon, méritent d'être citées textuellement : « Il faut en France, dit-il dès la 1re édition, dans le chapitre *du Mérite personnel*, beaucoup de fermeté et une grande étendue d'esprit pour se passer des charges et des emplois, et consentir ainsi à demeurer chez soi, et à ne rien faire. Personne presque n'a assez de mérite pour jouer ce rôle avec dignité, ni assez de fond pour remplir le vide du temps, sans ce que le vulgaire appelle des affaires. Il ne manque cependant à l'oisiveté du sage qu'un meilleur nom, et que méditer, parler, lire et être tranquille s'appelât travailler. » (Tome I, p. 154, n° 12.) Et en 1693, dans le chapitre *des Jugements :* « .... La liberté n'est pas oisiveté; c'est un usage libre du temps, c'est le choix du travail et de l'exercice : être libre, en un mot, n'est pas ne rien faire, c'est être seul arbitre de ce qu'on fait ou de ce qu'on ne fait point. Quel bien en ce sens que la liberté! » (Tome II, p. 121, n° 104. Conférez encore, *ibidem*, p. 122 et 123, n° 109.)

besoin[1]. » La Bruyère est le plus illustre des hommes de mérite qui entrèrent, sous les auspices de Bossuet, dans la maison de Monsieur le Prince[2].

III

LA BRUYÈRE DANS LA MAISON DE CONDÉ.

Le jeune duc de Bourbon, quand la Bruyère devint l'un de ses maîtres, venait d'achever, à l'âge de près de seize ans, sa seconde année de philosophie au collége de Clermont, qui devait bientôt recevoir le nom de Louis-le-Grand. Soit comme interne, soit comme externe[3], il avait été, pendant six années, l'écolier le plus choyé et le plus fêté des jésuites, dont la congrégation avait élevé son père à Namur et son grand-père à Bourges. Il n'est compliment qu'il n'eût entendu, éloge dont il n'eût été l'objet. Le P. Talon, le principal du collége, annonçait en lui, toutes les fois qu'il en trouvait l'occasion, un prince admirable. Il échappait bien de temps à autre quelques paroles

1. *Éloge de Valincourt* (*OEuvres complètes*, 1742, tome VI, p. 441). C'est sur l'autorité de l'abbé d'Olivet que l'on a attribué à Bossuet l'introduction de la Bruyère auprès des princes de Bourbon : « Il acheta, dit-il, une charge de trésorier de France à Caen; mais à peine la possédoit-il (*d'Olivet se trompe de dix années*) qu'il fut mis par M. Bossuet, archevêque de Meaux, auprès de feu Monsieur le Duc, pour lui enseigner l'histoire. » (*Histoire de l'Académie françoise*, édition de M. Livet, tome II, p. 316.)

2. En pénétrant, à la suite de notre auteur, dans la famille des Condé, nous adopterons, pour désigner les trois princes dont elle se composait, les appellations par lesquelles on les distinguait alors : *Monsieur le Prince* était le grand Condé; *Monsieur le Duc*, le duc de Bourbon, son fils; et le *duc de Bourbon*, son petit-fils. (Voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, tome VI, édition de 1873, p. 348-365.)

3. Sur le séjour du duc de Bourbon au collége de Clermont, comme aussi sur les études qu'il fit au sortir du collége, consultez le *Journal de la Bruyère dans la maison de Condé*, publié par

de mécontentement au P. Alleaume, l'un des deux jésuites qui étaient attachés à sa personne en qualité de précepteurs; mais ces plaintes, quand elles se faisaient jour à travers les louanges, étaient mesurées et discrètes[1].

On trouve un langage moins flatteur dans les lettres adressées à Condé par un M. Deschamps, qui était chargé de la surveillance générale des études du duc de Bourbon, dirigeait ses lectures et lui donnait des leçons d'histoire et de géographie. Il y signale avec sincérité ses défauts[2], et le re-

M. Étienne Allaire dans *le Correspondant*, nos des 10 août, 10 septembre, 25 novembre, 25 décembre 1874 et 25 janvier 1875.

1. Le P. Alleaume me paraît le seul Père qui ne soit pas toujours résolûment satisfait de son élève et qui en parle froidement et sans enthousiasme. En janvier 1683, il rend compte d'une dispute solennelle dans la classe de logique : « Monseigneur ne disputa pas avec grand feu; mais du moins il ne languit pas, comme il faisoit ordinairement : il dit d'une voix haute, avec assez de présence d'esprit, l'essentiel de ce qu'il falloit dire. » A côté de ce rapport placez celui du P. Talon : « Monseigneur a fait rage dans cette journée; tous nos Messieurs de la maison professe et du noviciat sont sortis ravis de la séance et l'ont accablé de compliments. » Et M. Allaire, à qui nous empruntons ces citations, ajoute : « Le vénérable P. Jourdan pleurait de joie. Le P. Commire embouche aussitôt la trompette héroïque : il présente à Monseigneur un impromptu en vers latins où il le met bien au-dessus de son père et de son grand-père.... » (*Journal de la Bruyère*, dans *le Correspondant*, no du 10 septembre 1874, p. 1057.) Il n'est pas surprenant que le duc de Bourbon se plût dans la société des Pères plus que dans toute autre, et qu'il aimât tout particulièrement le P. Talon. « Le 4 janvier 1684, écrit ce dernier à Condé, il faisoit mauvais temps, et je me suis réfugié dans notre petit hôtel de Bourbon, où j'ai trouvé Mgr le duc de ce nom, grand, gras, beau et fort gai. Me voyant de loin, il a fendu la presse de quinze ou vingt jésuites et d'autant de nos pensionnaires, pour venir me sauter au cou. » (*Ibidem*, p. 1060 et 1061). Ce petit hôtel de Bourbon était la maison, contiguë au collége, que le duc de ce nom, comme dit le P. Talon, avait habitée pendant son internat. Son père en avait fait don aux jésuites, lorsqu'il était devenu externe.

2. Après s'être exprimé tout d'abord avec quelques ménagements, Deschamps y met peu à peu plus de franchise et de

mède qu'il propose pour l'en guérir est de « le jeter dans le monde, » c'est-à-dire de l'enlever aux jésuites[1].

Ce qu'il leur reproche surtout, c'est d'entourer le duc de plus jeunes camarades, que leur âge soumet à ses caprices et à son humeur despotique. « Quand il ne sera plus avec des enfants, écrivait-il, le commerce des personnes raisonnables le fera promptement changer. » M. Deschamps avait un autre

rudesse : « Décidément Monseigneur est despote ; il veut tout ce qu'il veut absolument, et ne peut jouer sans chagrin ni dispute. » La dispute allait jusqu'aux coups. Un jour qu'il argumentait avec un de ses camarades, il le battit violemment, et continua ses emportements à l'hôtel de Condé jusque sous les yeux de sa mère : « .... Il fit si grande rumeur dans la maison, dit M. Allaire, que personne ne savait où se cacher.... Incivil envers tout le monde, insolent envers ses inférieurs, brutal envers ses gens, il prenait plaisir « à « leur cracher des injures à la face, à les battre et à les accabler de « mauvais traitements ».... Il n'avait de goût que pour les puérilités, et ne faisait aucun cas des hommes et des choses qui pouvaient polir son esprit et son caractère. » Deschamps se plaint sans cesse des badineries et des enfantillages de son élève, et les définit ainsi en janvier 1684 : « Cela consiste à demeurer avec des enfants, dès qu'il en trouve l'occasion ; à s'y occuper de bagatelles avec fureur ; à ne pas vouloir s'en détacher, malgré les avis de ses maîtres ; à se tenir toujours de travers, comme s'il étoit contrefait ; à se moquer de tous les hommes sérieux ; à battre ses gens ; à se précipiter avec violence, soit qu'il entre dans un appartement, ou qu'il en sorte, au risque de se casser la tête.... » En juin 1684, il désespère de pouvoir « vaincre l'indifférence de M. le duc de Bourbon. » Il ajoute, revenant sur sa taille, qui était l'objet de vives préoccupations : « Au moins il n'est pas si souvent de travers. Il me semble aussi que ses jambes ont un peu allongé. » (M. Allaire, *ibidem*, p. 1052, 1054, 1059, 1061 et 1064.)

1. « Le collége et les pédants, écrit-il en décembre 1681, ne sont pas de grande utilité ; Monseigneur en apprendroit cent fois plus dans le monde par le commerce de ses semblables ou des personnes de son âge. » Et un autre jour : « Monseigneur ne veut pas secouer les restes de l'enfance ni ses distractions. Tout ce que peuvent dire ou faire les personnes qui sont auprès de lui ne sert à rien. Il n'y a qu'un moyen, c'est de le jeter dans le monde : il faudra bien qu'il fasse comme les autres pour se tirer d'affaire. » (*Ibidem*, p. 1052 et 1053.)

grief encore : les condisciples du duc de Bourbon n'étaient pas d'assez haute naissance à son gré. Peut-être pour lui-même eût-il souhaité de plus le voisinage de maîtres moins habiles à se concilier l'affection et les préférences de leur écolier favori.

M. Deschamps n'était pas le seul, dans l'entourage du grand Condé, qui eût voulu retirer plus tôt du collége de Clermont l'élève qu'on avait le plus à cœur d'y garder. Pierre Michon, ou, pour lui donner le nom sous lequel il est connu, l'abbé Bourdelot, auquel était confiée la direction de la santé du petit duc, disait « tout haut ce qu'il pensait de l'éducation des jésuites et des thèmes latins du jeune prince[1]. » Le P. Talon demandait plaisamment à Condé la permission de percer la langue de Bourdelot ; mais ses railleries l'inquiétaient sans doute plus qu'il ne le voulait montrer, car l'on pouvait craindre qu'il ne fût l'interprète des sentiments du père de l'auguste élève[2]. La victoire néanmoins était restée aux jésuites. L'habileté du P. Talon, l'influence du P. Bergier, qui vivait familièrement à Chantilly, l'attachement de Condé, qui se montra plus fidèle aux jésuites que son fils et le fut jusqu'à la mort, tout explique la défaite de Deschamps et de Bourdelot.

C'est au mois de juin ou de juillet 1684 que les études du duc de Bourbon prirent régulièrement fin au collége de Clermont ; mais les jésuites ne perdirent pas tout à fait leur élève : le P. Alleaume et le P. du Rosel, qui avaient été ses précepteurs particuliers au collége en même temps que Deschamps, ne devaient pas encore se séparer de lui[3]. Moins

1. *Ibidem*, p. 1050.

2. « Les jésuites, qui admiraient Monsieur le Duc comme un profond politique, dit M. Allaire (*ibidem*, p. 1048), ne s'attendaient pas à toutes les tribulations qu'il leur ménageait avec ses secrets desseins sur l'éducation et l'avenir du duc de Bourbon. Ils eurent à soutenir contre les gentilshommes de son service, et contre tous ceux qui, pour plaire à Monsieur le Duc, voulaient émanciper son fils et lui apprendre la cour, une guerre d'influence bien autrement sérieuse que les combats classiques entre les externes et les internes du collége de Clermont. Les archives de la maison de Condé nous fournissent sur ce sujet les documents les plu complets. »

3. « Engagés pour huit ans (*ou plus exactement pour la durée de*

heureux, M. Deschamps ne put le suivre plus longtemps. Sa santé était gravement altérée : il demanda un premier congé au mois de juillet ou d'août. Pour le suppléer, on fait appel tout à la fois à la Bruyère et au mathématicien Sauveur : le premier enseignera l'histoire, la géographie, les institutions de la France; le second sera chargé des études militaires, jusque-là confiées à Deschamps, et tout d'abord de la géométrie, qui précédera l'étude de « la fortification. » La Bruyère entre le 15 août dans ses nouvelles fonctions[1]. Le 6 septembre,

ses études), avec l'approbation du Père général de la Compagnie, au service du jeune prince, ces deux précepteurs ne le quittaient jamais; quand l'un était absent, l'autre prenait sa place; quoi que fît leur élève, il était toujours sous leurs yeux, pendant le jeu et pendant le travail, pendant qu'il était au collége et pendant qu'il était en vacances à Paris, à Chantilly ou ailleurs. Ils se surveillaient l'un l'autre et rendaient compte de leurs actions à la Compagnie. » (*Le Correspondant*, avril 1874, p. 530.) Il n'y eut pas, ce semble, d'interruption dans le service des PP. Alleaume et du Rosel. M. Allaire nous les montre auprès de leur élève au moment où il est présenté à la cour (août 1684) : « Le P. Talon, dit-il (10 septembre 1874, p. 1071), informé de ce qui se passait par du Rosel et Alleaume, ne peut contenir un cri de triomphe : qu'on vienne donc douter aujourd'hui de ses prophéties sur M. le duc de Bourbon et mépriser le pédantisme de son collége ! »

1. La date exacte de l'entrée de la Bruyère dans ses fonctions nous est fournie par un extrait de l'un des registres de comptes de la maison de Condé, que veut bien nous faire parvenir, au moment où nous mettons sous presse, M. Flammermont, archiviste du château de Chantilly : ce passage nous fait connaître en même temps les « gages » que recevait la Bruyère comme maître d'histoire : « A M. de la Bruyère, qui apprend l'histoire à Mgr le duc de Bourbon, la somme de 612 l. 10 s. pour ses gages de 4 mois et demi, depuis le 15 août 1684, qu'il est entré auprès de Son Altesse Sérénissime, jusques et y compris le dernier décembre du dit an, à raison de 1500 livres par an, ainsi que Leurs Altesses Sérénissimes l'ont réglé, suivant ledit état, ordre et quittance du 5 août 1685. » (*Registre aux comptes n°* 96, compte de l'année 1685, n° 99.) Il est vraisemblable que ce traitement n'a pas été fixé dès l'entrée de la Bruyère, si, comme nous le supposons, l'on n'a réglé qu'un peu plus tard la part qu'il devait prendre à l'éducation du duc de Bourbon. On remarquera qu'il n'a reçu que le 5 août 1685 les

une lettre de la Noue du Vair, adressée à Condé, dont il était l'un des gentilshommes, signale pour la première fois sa présence auprès du duc de Bourbon, à Versailles. La Bruyère y est nommé après le maître de danse : « M. le duc de Bourbon va bien. Fabvier fut plus content hier de sa danse; il portoit mieux ses bras et son pied droit. MM. de la Bruyère et Sauveur sont contents de son application. » Et de la Noue ajoute : « Il a toujours quelque enfance. »

Condé, comme l'on sait, vivait alors à Chantilly. Son petit-fils vint l'y rejoindre le 13 septembre. Deschamps, qui devait l'accompagner, avait été obligé de solliciter un nouveau congé, et presque aussitôt de prendre une retraite définitive[1]. Ses suppléants allaient devenir ses successeurs. Ils ne se rendirent toutefois à Chantilly qu'au mois d'octobre; la Bruyère, que retint à Paris la maladie de Cordemoy et qui demeura auprès de lui jusqu'à sa mort[2], y arriva quelques jours après Sauveur.

gages qui lui étaient dus pour la seconde quinzaine d'août et les quatre derniers mois de 1684. Pour 1685, son traitement est encore de 1500 livres, et il ne les reçut de même que l'année suivante (*Registre n°* 99, compte de 1686, n° 629), et sans doute aussi tardivement.

1. « On donna à M. Deschamps, dit M. Allaire (*le Correspondant*, n° du 25 octobre 1874, p. 330), la maladrerie de Dammartin, dont il prit le titre et laissa la jouissance au médecin Longuereau. Il n'avait plus qu'à rédiger les mémoires de Turenne pendant que la Bruyère occuperait sa place dans la maison de Condé auprès du duc de Bourbon. » On nomma de plus M. Deschamps chevalier de Saint-Lazare, et Louvois, sollicité par Gourville, obtint que sa réception se fît « gratis. » Il mourut l'année suivante.

2. « Je viens d'apprendre par M. Sauveur, écrivait Condé à Bossuet dans la première quinzaine d'octobre, et avant le 14, que M. de Cordemoy étoit fort malade. J'en suis dans la plus grande peine du monde, car j'ai pour lui beaucoup d'estime et d'amitié.... Je ne doute pas que vous n'en ayez une grande douleur, sachant l'amitié que vous avez pour lui. » Quelques jours plus tard, entre le 14 et le 19 octobre, Antoine Bossuet, frère du prélat, parlait ainsi de la mort de Cordemoy à Condé : « Le mauvais état de la maladie de M. de Cordemoy, dont j'eus l'honneur de rendre compte à V. A. S., eut bientôt la suite funeste que V. A. S. a su. Je n'ose lui en rien dire davantage, et je me contente de prier M. de la Bruyère de le lui faire savoir. » (A. Floquet, *Études sur Bossuet*,

Le duc de Bourbon avait été présenté à la cour au mois d'août, et l'on annonçait qu'il serait bientôt le gendre du Roi par son mariage avec l'une des filles de Mme de Montespan ; il fut résolu qu'on lui donnerait des officiers. La goutte qui retint un mois à Paris son père, Monsieur le Duc, retarda jusqu'au 19 décembre la conférence où le Roi régla avec lui « tous les marchés de sa maison. » Dangeau, qui les montre « enfermés l'après-dînée » pour régler ces « marchés, » nous apprend simplement la nomination d'un premier écuyer, qui fut M. de Saintrailles, colonel du régiment d'Enghien[1]. On fit l'économie d'un gouverneur, d'un premier gentilhomme de la chambre et d'un capitaine des gardes. Le choix des précepteurs et des maîtres fut sans doute le principal objet de cette conférence ; car Louis XIV prétendait connaître tous ceux qui entouraient le duc de Bourbon. Il semble que la distribution des rôles n'ait pas été faite entre les maîtres sans quelques hésitations. Le 9 février 1685, la Bruyère rappellera très nettement à Condé la déception qu'il avait éprouvée en partageant avec d'autres le soin d'achever l'éducation de son petit-fils, alors qu'il s'était flatté d'être son précepteur unique. Peut-être l'enseignement spécial et technique de la fortification ne lui eût-il pas convenu, bien qu'il ait montré que les termes de l'art militaire lui étaient familiers; mais il eût certainement suppléé sans peine et sans regret ses « collègues » les jésuites, dont le mandat venait d'être renouvelé.

Le 20 janvier 1685, par une lettre qu'il adressait au Père général de la société de Jésus à Rome[2], Monsieur le Duc exprimait son désir de conserver encore pour quelque temps

tome III, p. 539 et 541.) Cordemoy fut enterré le lundi soir 16 octobre. Aux termes du récit de M. Allaire (*le Correspondant*, n° du 25 octobre 1874, p. 336), la Bruyère n'aurait pas attendu l'inhumation de Cordemoy pour aller à Chantilly, et aurait donné de vive voix à Condé les détails qu'il était chargé de lui transmettre; mais la lettre d'Antoine Bossuet semble aussi bien annoncer une lettre de la Bruyère que son arrivée à Chantilly. Les premières lettres de la Bruyère à Monsieur le Prince n'ont pas été conservées dans les Archives de la maison de Condé.

1. *Journal*, tome I, p. 81 et 82.

2. M. Allaire, *le Correspondant*, n° du 25 novembre 1874, p. 788.

e deux jésuites. Cette lettre annonce officiellement un vœu qui était déjà connu du P. Talon et agréé par lui depuis quinze jours pour le moins; car le 5 janvier le principal du collége de Clermont renvoyait à Versailles, auprès de leur élève, les deux petits « Pères douillets, » qui se trouvaient s ibien de l'hospitalité des princes de Bourbon. Et quel titre se donnait-il pour leur prescrire le retour? Celui de « vice-gérant du collége de Chantilly; » il écrivait même avec son enjouement habituel : « de notre collége de Chantilly[1]. » Au collége de Chantilly, devenu succursale du collége de Clermont, la Bruyère fut un moindre personnage que n'avait été Deschamps. La désillusion put lui être douloureuse, s'il avait compté remplir auprès du duc de Bourbon une mission analogue à celle de Bossuet auprès du Dauphin.

Il ne montra toutefois aucun ressentiment aux collègues qu'il proclamait, avec une modestie qui pouvait paraître excessive, de meilleurs maîtres que lui. Peu de jours après la décision qui les maintenait dans leurs fonctions, il se faisait présenter par eux au P. de la Chaise, qu'ils venaient de con-

1. « En ma qualité de vice-gérant de notre collége de Chantilly, je renvoyai hier à Versailles les deux petits Pères, qui, grâce à Dieu et à Votre Altesse Sérénissime, sont si gros, si gras, si potelés, que chacun les prend ici pour des petits pères douillets. Je les mets aussi parmi les bienheureux de leurs communautés, particulièrement étant sous vos auspices, sous ceux de Mgr le Duc et sous ceux de Mgr le duc de Bourbon, qui, commençant de marcher sur vos traces, ira certainement bien loin; et je ne m'étonne pas d'ouïr ce que l'on en dit. Mais je voudrois de bon cœur que vous eussiez vu et ouï les deux petits Pères, environnés de vingt ou trente bons Pères jésuites, qui tous, les uns après les autres, leur font des questions sur notre aimable jeune prince. L'un leur demande : « Mais est-il vrai que le Roi ait déjà conçu tant d'es- « time et d'amitié pour lui? » ce qui donne sujet à un autre de venir aux détails sur l'affaire dont il s'agit. A quoi tous les autres ajoutent leurs questions aussi : « Mais est-ce vrai, ceci? Mais cela « est-il encore vrai? » Enfin ce qui est le plus plaisant, c'est qu'ils concluent tous par un acte d'humilité qui est encore assez glorieux : « Tout cela fait bien de l'honneur à notre collége; la « poussière de nos hautes et basses classes n'a rien gâté.... » (M. Allaire, *ibidem*, p. 788.)

duire auprès de leur élève. Il en reçut un compliment dont les jésuites prirent aussi leur part : le P. de la Chaise déclara qu'il avait entendu dire au Roi que le duc de Bourbon « n'avoit auprès de lui que d'honnêtes gens et des gens connus. » Les jésuites répétèrent avec empressement le mot à Condé[1]. Il leur plaît, en toutes circonstances, de lui rappeler les bons offices que les siens peuvent attendre du confesseur du Roi : « Le P. de la Chaise, écrit l'un d'eux quelques semaines plus tard, est toujours attentif à rendre compte à S. M. de tout ce que nous lui disons de M. le duc de Bourbon[2]. »

Les PP. Alleaume et du Rosel étaient d'humeur plus accommodante et de société plus aimable que les autres commensaux de la Bruyère. Il était presque leur ami et se fit leur voisin. Au commencement de février, le prince de la Roche-sur-Yon, neveu de Condé, hôte jusque-là de son oncle et de son cousin, avait acheté à Versailles la maison de M. de la Rochefoucauld, le grand veneur, et quitté l'hôtel de Condé. Son déménagement permettait de mieux installer les professeurs du duc de Bourbon. Ce fut tout d'abord aux jésuites que l'on offrit le choix de leurs chambres : la Bruyère se plaça auprès d'eux[3].

L'un des devoirs dont l'observation était le plus strictement recommandée aux maîtres du duc de Bourbon, comme aux gentilshommes qui l'entouraient, était de tenir Condé au cou-

1. « Le R. P. de la Chaise, écrit le P. Alleaume le 7 février, après avoir vu LL. AA. SS. Mgr le Duc et Madame la Duchesse, vint hier rendre ses devoirs à M. le duc de Bourbon. Il passa par nos chambres et voulut que nous y allassions avec lui. Il dit à M. le duc de Bourbon qu'il n'avoit pas osé venir le saluer sans introducteurs. M. le duc de Bourbon lui répondit qu'il n'en avoit pas besoin, se leva de table où il étoit, le reçut fort honnêtement et le fit asseoir.... Le Père, après lui avoir parlé de diverses choses où M. le duc de Bourbon répondit toujours fort judicieusement, prit congé et nous emmena dîner avec lui. Nous présentâmes aussi au P. de la Chaise M. de la Bruyère, qui avoit envie de le saluer : il en fut fort bien reçu. Le Père lui dit qu'il avoit entendu dire au Roi que M. le duc de Bourbon n'avoit auprès de lui que d'honnêtes gens et des gens connus. » (M. Allaire, *ibidem*, p. 789.)

2. *Ibidem*, p. 796.

3. Voyez tome II, p. 479, note à note *.

rant de ses études. Au début de février, la correspondance de la Bruyère s'était ralentie; Condé s'en plaignit, et ce fut le P. Alleaume qu'il chargea de lui transmettre ses reproches. Il paraît que la Bruyère les avait prévenus en écrivant le 9 février, le jour même où le P. Alleaume devait s'acquitter de sa commission, la première lettre qui nous soit parvenue de sa correspondance[1]. C'est dans cette lettre qu'il exprime son regret de n'être pas chargé de toutes les études du prince. Il voudrait « du moins pour *son* fait et sur les choses qui *le* regardent, » avoir « six grandes heures par jour à bien employer » auprès de lui; son élève ferait « d'étranges progrès. » Il est satisfait néanmoins de ceux qu'il obtient : « Le peu de temps que j'use auprès de Monsieur le duc de Bourbon lui est fort utile;... il sait très-bien ce que je lui ai appris,... il n'est pas aisé même de le mieux savoir. » Et en deux lignes la Bruyère nous apprend quelle est la méthode de son enseignement : « Je viserai toujours à ce qu'il emporte de toutes mes études ce qu'il y a de moins épineux et qui convient davantage à un grand prince[2]. » Aussi bien il nous dit obéir en cela aux instructions de Condé : « .... Je.... ne rêve du matin au soir, lui écrit-il le 6 avril en lui parlant encore du duc de Bourbon, qu'aux moyens de lui être utile, et à lui rendre ses études moins amères, prévenu d'ailleurs que ce sont là vos intentions[3]. »

Condé suit avec une attention persévérante les études de son petit-fils. Il règle les leçons de chaque jour de la semaine, et parfois modifie, du même coup, les programmes qu'il a lui-même arrêtés et les dispositions qu'a prises la Bruyère : « .... L'on marche également, écrit encore ce dernier le 9 février, dans toutes ces différentes études (*il vient de les énumérer*), et nulle n'est privilégiée, si ce n'est peut-être l'histoire,

1. « Comme mon unique application, écrit-il (tome II, p. 477), est d'avancer les études de Monsieur le duc de Bourbon, et que je travaille à cela à Versailles, du matin au soir, sans nul relâchement, ma plus grande joie aussi est d'en rendre compte à Votre Altesse Sérénissime. Je m'abstiens souvent de lui écrire afin de ne point tomber en des redites, et j'attends quelquefois que nous ayons passé à des choses nouvelles.... » La Bruyère a daté sa lettre du 9 janvier 1685, mais elle est du 9 février.

2. Tome II, p. 479 et 480. — 3. *Ibidem*, p. 483 et 484.

depuis que vous me l'avez recommandée; car quelque idée qui me vienne, et quelque nouvel établissement que je fasse au sujet des études de Monsieur le duc de Bourbon, je déménage sans peine pour aller là où il plaît à Votre Altesse[1]. » Est-ce bien « sans peine » qu'il déménage ainsi d'une étude à l'autre et renonce à « l'établissement » qu'il vient de faire? Il me semble lire entre les lignes qu'il n'abandonne pas sans regret les programmes auxquels Condé en substitue d'autres.

La lettre du 9 février est la plus intéressante de celles qui forment la correspondance de la Bruyère avec Condé, composée, à la différence de celle des jésuites, de billets brefs et quelque peu monotones, où se trahissent, sous les protestations de dévouement, la tristesse et la fatigue d'un maître peu écouté. Tenant compte de plaintes antérieures, Condé avait chargé son fils, « sur le ton qu'il faut, » de reprocher sévèrement au sien son inattention : l'intervention de Condé « a fait.... le mieux du monde, » et la Bruyère en est un instant soulagé, suivant son expression. « Dès que l'application tombera, ajoute-t-il dans cette même lettre du 9 février, je vous en avertirai ingénument; car je sens de la peine à tromper ceux qui se reposent sur moi de quelques soins; et je ne commencerai point par Votre Altesse Sérénissime à faire un effort qui me coûte et qui lui déplaise. »

La lettre toucha Condé, et il le fit voir par sa réponse, qui contenta la Bruyère et qu'il s'empressa de lire à ses collègues. Du Rosel le dit à Monsieur le Prince dans une lettre du 15 février : « M. de la Bruyère a reçu la lettre que V. A. S. lui a fait l'honneur de lui écrire, et il nous l'a fait voir avec plaisir. Nous continuons, ajoute-t-il, à être ses confidents, et, comme il le dit partout, *sa consolation*. »

« Sa consolation! » mot énigmatique dont le secret n'est pas explicitement révélé par la correspondance conservée dans les portefeuilles de la maison de Condé. Les sujets de

1. Tome II, p. 478. — Les mots *établissement* et *déménager* sont pris évidemment au figuré, ainsi qu'il est indiqué au *Lexique* et que le fait remarquer M. Chassang (*OEuvres de la Bruyère*, tome II, p. 382). Voyez une nouvelle modification de programme dans la lettre du 13 août, tome II, de notre édition, p. 487.

tristesse, à vrai dire, ne manquaient point à la Bruyère : tout était difficulté pour lui dans cet intérieur princier, où, nouveau venu et bourgeois dépaysé, ayant le légitime orgueil de son mérite et le vif sentiment de sa dignité, il devait se faire place au milieu de commensaux dédaigneux et ironiques, obéir à cette Altesse fantasque et terrible qui s'appelait Monsieur le Duc, et imposer ses leçons à un élève paresseux, rêveur, d'humeur inégale et brutale parfois, avec lequel il fallait lutter d'opiniâtreté et de « mutinerie[1]. » Parmi les amertumes de chaque jour, cette indocilité était le seul grief dont il pût librement parler, et sans doute elle était le fond de ses doléances. Ses leçons, plus fréquentes et plus longues que celles de ses collègues, faisaient souvent obstacle aux plaisirs du duc de Bourbon, qui ne le lui pardonnait pas : « Il est plus longtemps en faction que les autres maîtres, les distractions l'atteignent plus que nous, écrit le P. du Rosel comme pour expliquer le mécontentement de la Bruyère. Puis Mgr le duc de Bourbon nous souffre avec beaucoup de bonté. Nous sommes très-bien avec lui, et nous serons apparemment de même, *parce que peu de gens lui sont plus commodes*[2]. » Il semble que le P. du Rosel ne plaigne la Bruyère qu'à moitié : pourquoi n'est-il pas un maître plus commode, et que ne possède-t-il aussi l'art « d'être très-bien » avec son élève ?

Bossuet s'intéressait à l'élève et au maître. Le 20 février, il vint assister à une des leçons de la Bruyère, au moment où il expliquait les *Principes* de Descartes. La nouvelle se répandit dans l'hôtel de Condé qu'il s'était retiré fort content[3].

1. Voyez tome II, p. 504, et le *Lexique*, au mot MUTINERIE.

2. *Le Correspondant*, n° du 25 novembre 1874, p. 797 et 798. M. Allaire ne donne pas la date de ce fragment de lettre. Il paraît être de février.

3. C'est le P. Alleaume qui apprit à Condé cette visite dans la lettre suivante, dont M. A. Floquet a bien voulu nous communiquer le texte, emprunté aux archives de la maison de Condé : « Monseigneur, nous lûmes hier ensemble, le jeune prince et moi, la punition de Sodome et le sacrifice d'Abraham dans la Genèse, et dans Justin la défaite de Crésus par Cyrus. Nous fîmes, sur la première partie de notre étude, les réflexions qui regardent la religion et le règlement des mœurs, et Mgr le duc de Bourbon y parut

La congrégation de l'*Index* avait condamné la philosophie de Descartes; les jésuites s'étaient placés au premier rang de ses adversaires, et l'enseignement public en avait été récemment proscrit de l'Université d'Orléans, au nom du Roi[1]. La Bruyère cependant en expliquait les principes devant un prince de la famille de Bourbon, tout à côté du château de Versailles, sous les yeux de deux jésuites et avec leur assentiment, avec l'approbation de Condé, qui avait étudié la doctrine cartésienne, et avec celle de Bossuet.

Comme Daniel Huet l'écrit un jour à Bossuet, non sans malice, elle « avoit eu le bonheur de plaire à l'illustre prélat[2]. » Le cartésianisme plaisait aussi beaucoup à la Bruyère, qui avait pu apprendre à le goûter, soit dans le commerce des Oratoriens, soit dans ses entrevues avec Cordemoy et Bossuet lui-même, et qui devait s'en inspirer en composant le dernier chapitre des *Caractères*. On ne conduisit pas cependant bien loin l'étude de la philosophie : il n'en est fait mention que dans les premières lettres de la Bruyère. C'est l'histoire que Condé recommandait particulièrement; mais on n'y avançait que lentement. Au mois de septembre 1684, on apprenait le règne de Louis XI; lorsque le duc de Bourbon se maria, onze mois plus tard, on n'était arrivé qu'au règne de François Ier. Au début, la Bruyère dicte la leçon d'histoire, l'explique et la fait répéter. Il projetait de substituer à la dictée la lecture des mémoires, dès qu'il aborderait le seizième siècle ; mais il fallut renoncer à cette méthode, qui eût exigé trop de temps, et se contenter de Mézeray.

attentif. Monsieur de Meaux l'est venu voir aujourd'hui, et a assisté à une partie de l'étude qu'il a faite avec M. de la Bruyère, qui lui expliquoit Descartes. On dit que le Prélat en est sorti fort content, et ne manquera pas d'en rendre compte à Votre Altesse Sérénissime. »

1. Voyez l'*Histoire de la philosophie cartésienne*, par M. F. Bouillier, tome I, p. 430-483; le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, tome V, p. 348 et suivantes; les *Lettres de Mme de Sévigné*, tome V, p. 493 et 497, etc.

2. Voyez les *Lettres de Bossuet à D. Huet*, publiées par M. l'abbé Verlaque dans les *Mélanges historiques* de la collection des *Documents inédits*, tome II, 1877, p. 613, 662 et 663.

L'étude de la géographie n'était pas non plus du goût du duc de Bourbon. La Bruyère cependant y apportait beaucoup de zèle, tempérant l'aridité de l'énumération par des digressions sur le gouvernement de chaque pays. Lorsqu'il s'agissait du gouvernement de la France, et surtout de l'organisation de la cour, il avait pour guide l'*État de la France*, de l'abbé Besogne, dont le premier volume était le manuel des courtisans[1]. Il pouvait encore lui retracer, sans de très-laborieuses recherches, l'histoire des familles princières, et il négligeait d'autant moins cette étude, celle surtout des familles qui étaient alliées aux Condés, que Monsieur le Prince connaissait mieux que personne les généalogies et les blasons[2]. Mais il avait moins de ressources pour l'étude des institutions des pays étrangers, si toutefois Bossuet ne lui avait communiqué les notes qu'il avait recueillies sur ces matières en vue de l'éducation du Dauphin[3]. La Bruyère, au surplus, pouvait mettre à

1. Besogne eut un instant, en 1696, la prétention d'être à l'Académie le successeur de la Bruyère. Voyez sur cette velléité, et aussi sur les mésaventures de prédicateur de Besogne, une lettre de l'abbé Renaudot publiée dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1868, p. 164.

2. « .... Feu M. le prince de Condé étoit un admirable homme là-dessus, et il n'avoit point plus de plaisir que quand il pouvoit tenir quelqu'un qui lui parlât à fond de certaines familles. Il en savoit lui-même beaucoup de circonstances fort curieuses : de sorte qu'il redressoit souvent ceux qui s'y croyoient les plus habiles. Il n'avoit pas surtout grande opinion de la noblesse de Normandie, et je lui en ai ouï réduire le nombre à si peu de chose, je veux dire de ceux qu'il estimoit véritablement gens de qualité, que l'on auroit de la peine à le croire. Il en *démarquisoit* beaucoup, qui prendroient leur sérieux néanmoins si on les appeloit autrement que *Monsieur le Marquis ;* il les *dégentilhommoit* même assez souvent, en quoi il ne se trompoit pas.... » (*Mercure historique et politique*, la Haye, juillet 1688, p. 736 et 737.)

3. « .... Tertium opus nostrum, regni Gallicani peculiaria instituta complectitur : quæ cum aliis imperiis composita et collata, universæ reipublicæ christianæ totiusque adeo Europæ designant statum. » (Lettre de Bossuet au pape Innocent XI, sur l'éducation du Dauphin, 8 mai 1679, *Œuvres*, édition de Versailles, tome XXXIV, p. 41.)

profit pour ses leçons les publications étrangères : l'ouvrage allemand, par exemple, qu'il traduisit par l'ordre de Condé et qui traitait des affaires des Hongrois, dont la cour était alors fort préoccupée, et de la succession de leurs rois[1]. Le jeune duc de Bourbon devait pouvoir prendre part à toutes les conversations du jour; il ne pouvait demeurer étranger à aucune des questions qui s'agitaient, non plus qu'à aucun des spectacles auxquels il assistait. C'est ainsi que la mythologie entrait nécessairement dans le programme de toute éducation de cour, et la lecture des *Métamorphoses* d'Ovide, pour y apprendre « la fable, » complétait l'enseignement qu'il recevait de la Bruyère.

A Chantilly, Condé interrogeait chaque soir son petit-fils sur ce qu'il avait appris dans la journée. A Versailles et à Paris, les examens n'étaient qu'hebdomadaires; encore Monsieur le Duc ou plutôt Madame la Duchesse, qui s'en était plus particulièrement chargée, n'y apportaient-ils pas une parfaite régularité. Les chasses, les voyages, les divertissements de la cour interrompaient souvent les leçons mêmes. A Chambord, tout travail était impossible; à Fontainebleau, les études avaient meilleure part; mais partout, et même à Versailles, il était difficile d'obtenir une persévérante exactitude.

Les fêtes qui interrompirent le plus longuement les études du duc de Bourbon furent celles qui précédèrent ou suivirent son mariage avec Mademoiselle de Nantes, fille de Louis XIV et de Mme de Montespan. Le projet de cette union, préparé par la sourde et puérile ambition de Monsieur le Duc dans l'espoir d'en tirer pour lui-même les grandes entrées, depuis plusieurs mois accepté avec empressement par Condé et avec joie par Louis XIV, avait été déclaré en avril 1685. Le contrat fut lu en public le 24 mai, et le mariage, retardé par la tenue des états de Bourgogne, qui avait appelé Monsieur le Duc à Dijon, fut célébré le 24 juillet. Très-jeunes encore, le Duc et la Duchesse devaient continuer à vivre séparément[2]. Le Duc reprit ses études, et la Bruyère fut invité à partager

1. Voyez tome II, p. 481 et 482.

2. L'un avait seize ans et dix mois; l'autre onze ans et dix mois. Ils ne furent réunis que le 25 avril 1686.

ses leçons entre la Duchesse et lui. Il ne parle qu'une fois de la Duchesse dans les lettres qui ont été conservées[1]. Tandis que ses collègues et les officiers de la maison, habitués à renseigner Condé sur tout ce qui peut l'intéresser, n'ont garde de négliger les incidents du petit roman que le mariage vient d'ouvrir entre ses deux élèves[2], la Bruyère n'en dit mot, et même, pour rendre compte des leçons qu'il donne à la princesse, il attend un ordre. Il semble qu'il n'écrive jamais que contraint par le devoir, et le plus brièvement qu'il se peut.

La dernière lettre qui ait été conservée de sa correspondance avec Condé (tome II, p. 507) est du 4 juillet 1686. Les études de ses élèves se prolongèrent encore en août et en septembre; mais le départ de la cour pour Fontainebleau, au commencement d'octobre, dut pour le moins les suspendre. Le 10 novembre, on annonçait que la Duchesse avait pris la petite vérole. Le 11, Condé accourait à son chevet; tandis que sa belle-fille se rétablissait, il tombait malade lui-même, et il mourait à Fontainebleau le 11 décembre. Sa mort mit fin à la mission qu'avait acceptée la Bruyère. L'éducation du duc de Bourbon, qui, à son tour, devenait Monsieur le Duc, tandis que son père devenait Monsieur le Prince, était terminée. La Bruyère resta néanmoins dans la maison de Condé, ainsi que tous ses commensaux, qui conservèrent les mêmes appointements que par le passé[3]. « Il y demeura, dit l'abbé d'Olivet,

1. Tome II, p. 507.

2. M. de Ricoux écrivait le 28 décembre 1685 : « Madame la Duchesse vint hier à l'hôtel de Condé en revenant de la promenade. Mgr le duc de Bourbon la reçut parfaitement bien, lui fit faire une jolie collation et s'empressa extrêmement à lui en faire les honneurs. S. A. S. en eût été contente, je vous assure. Les Révérends Pères et M. de la Bruyère, ajoute-t-il, sont de retour, et il a recommencé ses études du moment qu'ils ont été ici. » — Le P. Alleaume, de son côté, donna, le lendemain, des nouvelles de l'entrevue : « Mme la duchesse de Bourbon vint hier l'après-dînée à l'hôtel de Condé, où Mgr son mari la régala d'une belle collation. Il paroît qu'ils sont mieux que jamais et que l'amitié ne fait que croître. » Le 9 janvier 1686, nouvelles assurances que le jeune mari est « mieux que jamais avec Madame son épouse. »

3. *Journal de Dangeau*, tome I, p. 429.

« en qualité d'homme de lettres[1], avec mille écus de pension » : en qualité d'homme de lettres, « et non pas, ajoute dans une note l'abbé d'Olivet, en qualité de gentilhomme ordinaire, comme quelques auteurs le disent. » L'acte de décès de la Bruyère, rédigé sur le témoignage de son frère, de l'aumônier de la duchesse de Bourbon, et enfin du concierge de l'hôtel de Condé, donne tort à l'abbé d'Olivet, ainsi que les deux inventaires dressés par les notaires : dans ces trois documents, la Bruyère est qualifié gentilhomme de Monsieur le Duc[2].

1. *Histoire de l'Académie française*, édition Livet, tome II, p. 317 et note 1. Jusqu'en 1686, et encore le 6 janvier 1686, dans l'acte notarié où il renonce aux successions de son père et de sa mère, il n'avait pris d'autre qualité que celle de trésorier de France.

2. Voyez ci-après les *Pièces justificatives*, nos V et VI, p. CLXXXII, CLXXXIV et CXL. On pourrait se demander toutefois si la Bruyère a vraiment pris rang parmi les gentilshommes de Louis de Bourbon ; car des comptes du receveur de ce prince, dont M. Flammermont nous a très-obligeamment communiqué des extraits, il semble résulter qu'à la mort de la Bruyère il n'a été nommé aucun gentilhomme nouveau pour le remplacer. Pendant la vie du grand Condé, la Bruyère avait reçu de lui ses gages, comme tous ceux qui formaient la maison du duc de Bourbon. Après la mort de Condé, c'est-à-dire à partir du 11 décembre 1686, c'est dans les comptes de la maison de Louis de Bourbon qu'il faut chercher ce qui concerne la Bruyère : les registres des dépenses des premières années où Louis de Bourbon eut une comptabilité personnelle, c'est-à-dire des années 1686 à 1695, n'ont pas été conservés dans les archives de la maison de Condé ; mais on retrouve dans le registre de 1697 les comptes de 1696, et dans ces comptes les noms des trois gentilshommes attachés au duc de Bourbon en 1696, lesquels touchent les gages de cette année tout entière : la mort de la Bruyère (mai 1696) n'aurait-elle apporté aucun changement? N'aurait-il pas eu le titre de gentilhomme? ou, s'il l'a reçu, n'aurait-il été qu'une sorte de gentilhomme surnuméraire, que l'on n'a pas cru devoir remplacer? Les trois gentilshommes de 1696 sont : le comte de Moreuil (que Dangeau fait gentilhomme d'Henri-Jules en 1685, *Journal*, tome I, p. 222 et 223) ; M. de Monteil (que Dangeau qualifie en 1695 gentilhomme de Madame la Duchesse, tome V, p. 226) ; et M. de Thurin, qui, comme les deux autres, reçoit, en 1697, le traitement entier de 1696. Si la Bruyère a eu un successeur comme gentilhomme, ce successeur ne pourrait être

Nous ne saurions définir avec précision les fonctions nouvelles que conférait à la Bruyère le titre de gentilhomme du duc de Bourbon, titre sous lequel il se partageait sans doute entre le père et le fils. On peut supposer qu'il était, en quelque sorte, leur bibliothécaire[1], et parfois aussi leur secrétaire, les jours, par exemple, où l'un d'eux le chargeait d'apaiser par une lettre les colères de Santeul[2]. Quelles que fussent ses occu-

cependant que M. de Thurin : il faudrait supposer, si ce dernier l'a remplacé, qu'il a été nommé après le 10 mai, avec jouissance de traitement depuis le 1er janvier. — Nulle mention n'est faite de la Bruyère ni de sa famille dans ce registre de 1697, contenant les dépenses de la maison pour 1696.

1. Du vivant du grand Condé, il s'occupait déjà de la bibliothèque, bien qu'il y eût un bibliothécaire dans la maison. Le 4 juillet 1685, Bossuet écrivait à Condé : «.... M. de la Bruyère m'a envoyé, par votre ordre, le titre d'un livre latin que vous aviez eu le dessein de me faire voir, touchant les libertés de l'Église gallicane. Je l'ai vu; et je supplie seulement V. A. S. de vouloir bien le faire garder soigneusement, afin que je le puisse revoir, si j'en ai besoin, quelque jour. » (Floquet, *Études sur Bossuet*, tome III, p. 547.) A la même époque, le 3 juillet, le duc de Bourbon chargeait la Bruyère de lui acheter une grammaire espagnole et un dictionnaire (M. Allaire, *le Correspondant*, n° du 25 janvier 1875, p. 351).

2. Voyez la lettre XXI, tome II, p. 514. — Un paysan du Dauphiné, Aymar du Vernay, charlatan qui eut un inexplicable renom, prétendait, à l'aide d'une baguette qui, aux bons endroits, s'agitait d'elle-même dans ses mains, découvrir les crimes et les criminels, les vols et les voleurs, l'or caché, etc. Monsieur le Prince (le fils du héros cette fois) eut la curiosité de connaître l'homme à la baguette et le fit venir à Paris et à Chantilly, où une série d'expériences dévoila sa fourberie. Si opiniâtre était l'engouement d'une partie du public que le prince voulut le dissiper, et le *Mercure galant*, qui avait jusque-là publié l'éloge et la défense d'Aymar, reçut de l'hôtel de Condé une longue lettre sur les épreuves qu'y avait subies ce charlatan. Le correspondant anonyme du *Mercure* était l'un de ceux que Monsieur le Prince avait chargés de les suivre et de lui rendre compte du mystère. Si la lettre n'eût été insérée dans le *Mercure*, avec lequel on ne peut guère supposer que la Bruyère ait entretenu des relations[a], nous eussions été tenté de la lui attribuer. Voyez le *Mercure galant*, avril 1693, p. 263 et sui-

[a] Voyez tome II, p. 442, et tome III, 1re partie, p. 192-195, n° 2.

pations, et quelle que fût la confiance qu'il a pu inspirer aux Altesses qu'il servait, plaignons-le d'avoir été aux ordres de tels maîtres.

La Bruyère avait dû regretter sincèrement Condé. Le caractère qu'il en a tracé sous le nom d'*Émile*[1] montre que lui aussi s'est laissé séduire, ou plutôt éblouir par le vainqueur de Rocroy. C'est surtout l'homme de guerre qu'il nous a peint. Le héros vieilli et retiré à Chantilly paraît toutefois dans quelques lignes du portrait : « .... Dévoué à l'État, à sa famille, au chef de sa famille; sincère pour Dieu et pour les hommes, autant admirateur du mérite que s'il lui eût été moins propre et moins familier; un homme vrai, simple, magnanime, à qui il n'a manqué que les moindres vertus. »

« Les moindres vertus », telles sans doute que la patience et la tolérance dans la discussion. La Bruyère put souffrir des défauts de Monsieur le Prince; mais il n'entrait pas en lutte avec lui, comme la Fontaine ou Boileau, et ne s'exposait pas aux « promptes saillies » dont parle Bossuet, et qu'il fallait « réparer, » lorsqu'elles avaient blessé l'interlocuteur. S'il échappa jamais à Condé quelque marque d'impatience contre la Bruyère, ce fut son extrême réserve qui la provoqua. Nous l'avons vu lui reprocher un jour la rareté de ses lettres. Une autre fois, il se plaint de ne pas recevoir de lui une relation de la cérémonie du couvent des Carmélites où Bossuet a prononcé l'oraison funèbre de la princesse Palatine. Plus tard encore, il exprime son mécontentement de ne pas savoir ce que pense la Bruyère de la tenue de son petit-fils dans le monde. La Bruyère s'excuse de son mieux. S'il n'a point parlé de l'oraison funèbre de la princesse Palatine, c'est qu'il n'a pu l'entendre, et la raison qu'il en donne est de nature à nous surprendre : on ne s'explique pas bien comment il date du même jour l'enterrement de sa mère, qui eut lieu le 4 août 1685, et

vantes. La lettre a été reproduite en partie dans le *Mercure historique*, mai 1693, p. 558 et suivantes. — Monsieur le Prince avait autour de lui une petite armée de secrétaires, qu'il dirigeait lui-même; mais il est possible qu'il recourût parfois à l'académicien la Bruyère, bien que la Bruyère fût plus particulièrement attaché à son fils.

1. Tome I, p. 162, n° 32.

la cérémonie du couvent des Carmélites, qui s'accomplit le 9[1]. S'il se tait sur la tenue du duc de Bourbon dans les fêtes, c'est qu'il n'y assiste pas. Au moment où il le dit, son deuil tout récent l'écarte des assemblées; mais, à lire sa lettre, il semble que ce soit de toutes les fêtes en général et en tout temps qu'il vive éloigné. Monsieur le Duc trouvait sans doute que son fils était mieux accompagné par ses gentilshommes que par un de ses professeurs.

La Bruyère vit presque ignoré dans la société des gens illustres qui se réunissent à Chantilly. Il est de la maison et s'efface discrètement. Mais Condé était homme à discerner de lui-même, sous les dehors de ce maître mal façonné aux habitudes de cour, la valeur personnelle du philosophe. S'il ne put, n'ayant pas lu les *Caractères*, connaître la délicatesse et la rare pénétration de son esprit, du moins sut-il en apprécier les qualités solides. « Autant admirateur du mérite, que s'il lui eût été moins propre et moins familier, » dit de lui la Bruyère : ces mots ne sont pas d'un homme dont le mérite eût été méconnu.

Ce n'étaient pas seulement « les moindres vertus » qui manquaient au fils et au petit-fils de Condé, dont la Bruyère dépendit encore plus étroitement. Il n'est pas sans intérêt de faire connaître les princes auprès desquels notre auteur étudia et peignit les grands et la cour. Voici d'abord le portrait de Monsieur le Duc.

« .... Personne, dit Saint-Simon[2], n'a eu plus d'esprit et de toutes sortes d'esprits, ni rarement tant de savoir en presque tous les genres, et pour la plupart à fond, jusqu'aux arts et aux mécaniques, avec un goût exquis et universel.... Et quand il vouloit plaire, jamais avec tant de discernement, de grâces, de gentillesse, de politesse, de noblesse, tant d'art caché coulant comme de source.... Jamais aussi tant de talents inutiles, tant de génie sans usage, tant et si continuelle et si vive imagination, uniquement propre à être son bourreau et le fléau des autres; jamais tant d'épines et de danger dans le commerce, tant et de si sordide avarice, et de ménages bas et honteux, d'injustices, de rapines, de violences; jamais encore tant de hauteur;... jamais, en même temps, une si vile bassesse....

1. Voyez tome II, p. 490 et note 2.
2. *Mémoires*, tome VI, p. 327 et suivantes, édition de 1873.

Fils dénaturé, cruel père, mari terrible, *maître détestable*,... sans amitié, sans amis, incapable d'en avoir, jaloux, soupçonneux, inquiet sans aucun relâche, plein de manéges et d'artifices à découvrir et à scruter tout, à quoi il étoit occupé sans cesse, aidé d'une vivacité extrême et d'une pénétration surprenante ; colère et d'un emportement à se porter aux derniers excès, jamais d'accord avec lui-même, et tenant tout chez lui dans le tremblement ; à tout prendre, la fougue et l'avarice étoient ses maîtres.... »

Il faudrait citer en entier ce *caractère :* mari, il faisait de sa femme « sa continuelle victime, » allant jusqu'aux injures et aux « coups de pied et de poing ; » père, il fit mourir l'une de ses filles sous le poids du joug dont il l'accablait, et auquel eût été préférable « la condition des esclaves. » Pour ce qui nous touche, il fut un « maître détestable. » Saint-Simon, qui rencontra parfois la Bruyère[1], put avoir ses confidences.

Mieux encore que Saint-Simon, et tout aussi bien que la Bruyère, Lassay connaissait le personnage, et voici comment il le juge :

« .... Tyran de ceux qui dépendent de lui,... incapable d'amitié et de reconnoissance[2],... souvent il est agité par une espèce de fureur qui tient fort de la folie. Ce ne sont quasi jamais les choses qui en valent la peine, mais les plus petites qui lui causent cette fureur[3].... Il est avare, injuste, défiant, au-dessus de tout ce qu'on peut dire ; sa plus grande dépense a toujours été en espions ; il ne peut souffrir que deux personnes parlent bas ensemble : il s'imagine que c'est de lui et contre lui qu'on parle.... En causant avec vous, il vous tend des panneaux et tâche de vous surprendre.... Il vous questionne comme le lieutenant criminel.... Jamais il n'a eu de confiance en personne.... On tremble quand il vous envoie chercher, et on n'entend parler que de punitions et de malheureux dans sa maison.... Il est craint de tout le monde, *haï de ses domes-*

1. Voyez ci-après, p. LXXXVIII.

2. « Parfaitement ingrat des plus grands services, si la reconnoissance ne lui étoit utile à mieux, » dit de son côté Saint-Simon (*Mémoires*, tome VI, p. 328).

3. *Recueil de différentes choses*, édition de 1759, tome II, p. 341. On sait que l'auteur, Armand de Madaillan de Lesparre, marquis de Lassay, s'était attaché à Monsieur le Duc et qu'en 1696 il épousa sa fille naturelle, Mlle de Guenani (anagramme d'Enghien, Anguien).

tiques et l'horreur de sa famille. Outre sa méchanceté, son humeur y contribue beaucoup. Elle est si mauvaise qu'il n'y a personne qui puisse résister[1].... »

Il est impossible de ne point se représenter Henri-Jules de Bourbon comme un personnage à la fois terrible et burlesque, dont l'image devait souvent se poser devant la Bruyère lorsqu'il écrivait les *Caractères*. Parle-t-il d'un « homme colère, inégal, querelleux, chagrin, pointilleux, capricieux[2], » des « âmes malignes *qui ont* de la douceur et de la souplesse[3], » des gens qui « offensent, » puis « se fâchent[4]; » de ceux qui allient à l'esprit la rusticité et la brutalité[5], le souvenir d'Henri-Jules de Bourbon nous vient aussitôt à la mémoire. Cet homme furieux avait de brusques apaisements, que Lassay et la Bruyère ont notés sous la même impression et chacun à leur manière :

« .... Il est si foible et si léger, dit Lassay après avoir parlé de *sa fureur*[6], que tout cela s'évanouit, et il ressemble assez aux enfants qui font des bulles de savon. Quand sa fureur l'agite, ceux qui ne le connoissent point et qui l'entendent parler croient qu'il va tout renverser; mais ceux qui le connoissent savent que ses menaces n'ont point de suite, et que l'on n'a à appréhender que les premiers mouvements de cette fureur.... »

Écoutez maintenant la Bruyère :

« Il y a des hommes nés inaccessibles, et ce sont précisément ceux de qui les autres ont besoin, de qui ils dépendent. Ils ne sont jamais que sur un pied; mobiles comme le mercure, ils pirouettent, ils gesticulent, ils crient, ils s'agitent; semblables à ces figures

1. *Ibidem*, p. 343, 344, 345, 350, 353 et 355.
2. Tome II, p. 15, n° 9.
3. *Ibidem*, p. 16. La douceur et la souplesse étaient, à certaines heures, des traits du caractère du prince. « .... Avec cela un homme dont on avoit peine à se défendre quand il avoit entrepris d'obtenir, par les grâces, le tour, la délicatesse de l'insinuation et de la flatterie, l'éloquence naturelle qu'il employoit.... » (*Mémoires de Saint-Simon*, tome VI, p. 328.) Voyez aussi, p. LXXVII, la seconde phrase de la citation de Saint-Simon.
4. Tome II, p. 16, n° 10.
5. *Ibidem*, p. 98, n° 48. — 6. Ouvrage cité, p. 343.

de carton qui servent de montre à une fête publique, ils jettent feu et flamme, tonnent et foudroient : on n'en approche pas, jusqu'à ce que, venant à s'éteindre, ils tombent, et par leur chute deviennent traitables, mais inutiles[1]. »

Bulle de savon ou pièce d'artifice, n'est-ce pas le même homme que l'on nous peint ?

Quand la Bruyère écrivait des réflexions générales et impersonnelles comme celle-ci, il lui était permis de se mettre à l'aise et de ne pas trop redouter les susceptibilités d'Henri-Jules de Bourbon. Mais quand il composait un caractère où l'on pouvait reconnaître le portrait de Monsieur le Duc, il lui fallait si bien charger les couleurs que le modèle du moins ne pût découvrir sa ressemblance.

On veut que l'indéfinissable *Téléphon*, si sec sur les louanges, de qui l'on ne peut arracher la moindre approbation, soit Henri-Jules de Bourbon[2]. Il se peut. Je le reconnais, avec plus d'assurance, dans le caractère de *Ménalque*, je veux dire dans l'ébauche primitive qu'en dut faire l'auteur, avant les surcharges excessives sous lesquelles il a dissimulé le personnage véritable[3]. Je ne serais pas surpris d'apprendre qu'il a été encore le premier modèle du caractère d'*Hermippe*, plutôt que Villayer[4].

Quelques lecteurs des *Caractères* avaient, à ce qu'il paraît, attribué à Henri-Jules de Bourbon une part de collaboration.

1. Tome I, p. 349, n° 32.

2. *Ibidem*, p. 344, n° 20, et p. 540, n° v. *Dave* serait, en ce cas, Gourville.

3. Nous avons déjà proposé (tome II, p. 289) cette interprétation du caractère de *Ménalque*, qui était aussi celle d'Éd. Fournier. Lassay, bien plus que Saint-Simon, insiste sur les distractions d'Henri-Jules de Bourbon : « Quelquefois il vous appelle, et puis il n'a plus rien à vous dire, et il s'en va d'un autre côté. Souvent il commence un discours, et ensuite il oublie qu'il vous parle et que vous êtes là ; il s'assoit et se relève dans le moment, et marche avec un air égaré, en marmottant entre ses dents d'une manière qui fait peur. » (*Recueil de différentes choses*, tome II, p. 357 et 358.)

4. Tome II, p. 196, n° 64. — Saint-Simon parle plusieurs fois de son goût pour les mécaniques, analogue à celui d'*Hermippe* : voyez la note suivante.

Interrogé par le président Bouhier, Valincourt s'est donné la peine d'affirmer que la Bruyère était bien l'auteur unique de ses livres : « Pour la Bruyère, qui a été fort de mes amis, il ne devoit guère qu'à lui-même ce qu'il a écrit, et Monsieur le Prince Henri-Jules, dont j'ai eu l'honneur d'être le favori, étoit bien plus capable de marquer aux écrivains le ridicule de leurs écrits que de leur fournir des idées ou des bons mots[1]. »

Le fils valait un peu mieux que le père ; mais quel élève, et plus tard quel maître, dans son domestique, dut être celui dont Saint-Simon parle en ces termes :

« C'étoit un homme très-considérablement plus petit que les plus petits hommes, qui, sans être gras, étoit gros de partout, la tête grosse à surprendre, et un visage qui faisoit peur.... Il étoit d'un jaune livide, l'air presque toujours furieux, mais, en tout temps, si fier, si audacieux qu'on avoit peine à s'accoutumer à lui. Il avoit de l'esprit, de la lecture, *des restes d'une excellente éducation*, de la politesse et des grâces même, quand il vouloit, mais il le vouloit très-rarement. Il n'avoit ni l'avarice, ni l'injustice, ni la bassesse de ses pères, mais il en avoit toute la valeur, et montré de l'application et de l'intelligence à la guerre. Il en avoit aussi toute la malignité et toutes les adresses pour accroitre son rang par des usurpations fines, et plus d'audace et d'emportement qu'eux encore à embler. Ses mœurs perverses lui parurent une vertu, et d'étranges vengeances qu'il exerça plus d'une fois et dont un particulier se seroit bien mal trouvé, un apanage de sa grandeur. Sa férocité étoit extrême, et se montroit en tout. C'étoit une meule toujours en l'air, qui faisoit fuir devant elle, et dont ses amis n'étoient jamais en sûreté, tantôt par des insultes extrêmes, tantôt par des plaisanteries cruelles en face, et des chansons qu'il savoit

1. Bibliothèque nationale, *Manuscrits français*, n° 24 420, *Correspondance du président Bouhier*, tome XII, p. 399. Voyez plus loin, p. LXXXVI, la suite de cette lettre, datée du 31 octobre 1725. — Saint-Simon confirme le jugement de Valincourt : « .... Il s'amusoit assez aux ouvrages d'esprit et de science ; il en lisoit volontiers, et en savoit juger avec beaucoup de goût, de profondeur et de discernement. Il se divertissoit aussi quelquefois à des choses d'arts et de mécaniques, auxquelles il se connoissoit très-bien. » (*Mémoires*, tome VI, p. 331 et 332 ; voyez encore ci-dessus, p. LXXVII, le commencement du portrait.)

faire sur-le-champ, qui emportoient la pièce et qui ne s'effaçoient jamais; aussi fût-il payé en même monnoie plus cruellement encore. D'amis il n'en eut point, mais des connoissances plus familières, la plupart étrangement choisis, et la plupart obscurs comme il l'étoit lui-même, autant que le pouvoit être un homme de ce rang. Ces prétendus amis le fuyoient.... Ce naturel farouche le précipita dans un abus continuel de tout, et dans l'applaudissement de cet abus qui le rendoit intraitable, et, si ce terme pouvoit convenir à un prince du sang, dans cette sorte d'insolence qui a plus fait détester les tyrans que leur tyrannie même. Les embarras domestiques, les élans continuels de la plus furieuse jalousie, les vifs piquants d'en sentir sans cesse l'inutilité, un contraste, sans relâche, d'amour et de rage conjugale, le déchirement de l'impuissance dans un homme si fougueux et si démesuré, le désespoir de la crainte du Roi, et de la préférence de M. le prince de Conti sur lui, dans le cœur, dans l'esprit, dans les manières de son propre père, la fureur de l'amour et de l'applaudissement universel pour ce même prince, tandis qu'il n'éprouvoit que le plus grand éloignement du public, et qu'il se sentoit *le fléau de son plus intime domestique*,... toutes ces furies le tourmentèrent sans relâche et le rendirent terrible, comme ces animaux qui ne semblent nés que pour dévorer et pour faire la guerre au genre humain : aussi les insultes et les sorties étoient ses délassements, dont son extrême orgueil s'étoit fait une habitude et dans laquelle il se complaisoit[1].... »

Le portrait de la duchesse de Bourbon fait, à quelques égards, un heureux contraste avec ceux de son beau-père et de son mari dans la galerie de Saint-Simon[2]. Tous les contemporains ont loué, avec lui, sa « grâce non pareille, » et le charme séduisant de son esprit, qui « enchaînoit » ceux même « qui avoient le plus lieu de la craindre ; » mais encore cette « sirène des poëtes, » toujours « enjouée, gaie, plaisante avec le sel le plus fin, » était-elle « méprisante, moqueuse, piquante, incapable d'amitié et fort capable de haine[3]. » A l'âge où l'a connue la Bruyère, sa vie se passait « dans le frivole et dans les plai-

1. Tome VII, p. 287-289. Le duc de Bourbon a dû, lui aussi, fournir bien des traits aux *Caractères*, mais on ne peut lui appliquer avec certitude d'autres allusions satiriques que les conseils donnés à *Théagène* (tome I, p. 338, n° 2, et p. 538, n° 1).

2. Tome VI, p. 105.

3. « Madame la Duchesse a appris de sa mère (*Mme de Montes-*

sirs, » pour ne pas dire plus. Peut-être n'avait-elle pas encore montré sa fécondité « en artifices noirs et en chansons les plus cruelles, dont elle affubloit gaiement les personnes qu'elle sembloit aimer et qui passoient leur vie avec elle; » mais il est peu vraisemblable que sa malignité naturelle ait toujours épargné le maître dont elle avait, avec son époux, partagé les leçons pendant les premiers mois de son mariage.

Dans cette maison où s'écouleront les dernières années de sa vie, quelles relations aimables et sûres consoleront la Bruyère de la domination si pesante et si rude de princes farouches et bizarres et des railleries d'une princesse moqueuse? Les deux jésuites partis, et ils s'éloignent en 1686, il n'a plus que des voisins bien peu faits pour le comprendre. Quel commerce, au moins de confiante intimité, peut-il entretenir avec Gourville, l'ancien laquais de la Rochefoucauld, avec ce manieur d'argent qui a été condamné à être pendu pour ses malversations ? De la livrée et de la concussion, Gourville s'est élevé jusqu'au rôle d'ami et de confident de ses princes, les gouvernant si bien qu'il est chez eux, au témoignage de Saint-Simon, « plus maître de tout » qu'eux-mêmes[1]; mais qu'importe ? Implacable pour les financiers enrichis, la Bruyère les livrerait volontiers à de nouvelles cours de justice. Gourville d'ailleurs avait appris, de bonne heure, ce que les philosophes pensaient de lui et de ses pareils. Réfugié en 1662 chez un vieux philosophe qui ne savait pas son nom, « le bon-

pan) et de sa tante (*Mme de Thianges*) à tourner les gens en ridicule, écrit le 14 janvier 1716 la princesse Palatine (*Correspondance de Madame*, édition G. Brunet, p. 207).... L'esprit étincelle dans ses yeux, ainsi que la malice, ajoute-t-elle le 26 janvier (*ibidem*, p. 212). Je dis toujours qu'elle ressemble à un joli chat qui, tout en jouant, fait sortir ses griffes. Elle se moque de tout le monde;... elle tourne tout en ridicule d'une manière si plaisante qu'on ne peut s'empêcher de rire.... Si elle n'étoit pas fausse,... il n'y auroit pas de personne plus agréable. » Conférez les *Mémoires de l'abbé de Choisy* (p. 351), qui l'accuse de n'épargner personne, et conclut ainsi : « Caractère singulier, qui plaît d'abord, mais qui n'est pas trop bon à l'user. »

1. *Mémoires de Saint-Simon*, tome III, p. 422. Conférez les *Mémoires de Gourville*, p. 444.

homme Neuré, » il avait entendu son hôte « louer fort la chambre de justice » devant laquelle il était poursuivi, et le citer « parmi ceux qui lui blessoient l'imagination. » Le bonhomme Neuré, écrit à ce sujet Gourville[1], était « fort chagrin, *comme le sont ordinairement les philosophes*, contre les gens d'affaires, à cause de leurs grands biens. » Le trait n'atteint pas la Bruyère; il le visait peut-être. Gourville, qui n'a point retrouvé son nom dans les *Caractères* comme dans les entretiens de Neuré, y a lu tant de réflexions qui pouvaient être à son adresse ! Nulle destinée n'avait dû « blesser l'imagination » de la Bruyère plus que la sienne. Ce dernier n'était pas homme à le dissimuler dans les relations de chaque jour, quoiqu'il ne fût pas sans danger, pour lui surtout, de tenir à distance et d'humilier celui qui réglait toutes choses dans la maison de Condé. La Bruyère, par malheur, n'était pas indifférent, en effet, aux souffrances d'amour-propre qu'on pouvait lui infliger. C'est ainsi qu'on le blessait, hélas! lorsqu'on appelait Santeul dans le carrosse des princes, d'où il était exclu lui-même[2]; c'est ainsi encore qu'il s'irritait de voir la place qu'il eût souhaité d'obtenir, « à une assemblée, ou à un spectacle, » occupée par un homme qui n'avait point « d'yeux pour voir, ni d'oreilles pour entendre, ni d'esprit pour connoître et pour juger, » quelquefois par un ancien laquais, que recommandait uniquement le souvenir de livrées qu'il n'avait même plus le mérite de porter[3].

Saintrailles, le premier écuyer des princes, ne pouvait plaire davantage à la Bruyère. Il « avoit, dit de lui Saint-Simon[4], l'air important, le propos moral et sentencieux,... et avoit accoutumé à des manières impertinentes tous les princes du sang et leurs amis particuliers. » Impertinent avec les princes et leurs amis, combien il devait l'être davantage pour un professeur d'histoire et de philosophie, un homme qui savait le grec, un grimaud! Je ne doute pas qu'il ne soit quelque part dans les *Caractères*, cet habile joueur dont le père ou le grand-père, un Roton, s'était fait Poton pour être Saintrailles, bien qu'il ne fût ni l'un ni l'autre[5].

1. *Mémoires*, p. 359. — 2. Voyez ci-après, p. CXLI.
3. Tome I, p. 321, nº 60. — 4. *Mémoires*, tome X, p. 111.
5. Voyez tome II, p. 379.

Les autres gentilshommes, les Moreuil, les Monteil, les Briord, les Fesensac, les Ricour, n'étaient sans doute pas mieux préparés à s'entretenir de philosophie ou de belles-lettres avec la Bruyère, qui n'a point trouvé d'amis parmi eux. Dans les dernières années de sa vie, il aura ses jours de succès à Chantilly, ou du moins il croira les avoir : en 1694, alors qu'il est devenu écrivain célèbre et de plus académicien, il y joue au lansquenet, et se montre « un des rudes joueurs qui soit au monde; » il y reçoit, je ne sais à quelle occasion, des « honneurs » tels qu'ils peuvent lui « tourner la cervelle; » enfin les récits qu'il fait de ses séjours à Chantilly sont pleins des plus plaisantes folies et même d'extravagances, si l'on en croit Phélypeaux[1]. Mais, en dépit de ses succès auprès des princes, la Bruyère ne savait pas plaire à ses nobles collègues. Il faut bien rappeler cette preuve, que renferme le *Journal de Galand :*

« M. Fougères, officier de la maison de Condé depuis plus de trente ans, disoit que M. de la Bruyère n'étoit pas un homme de conversation, et qu'il lui prenoit des saillies de danser et de chanter, mais fort désagréablement[2]. »

1. Tome II, p. 518-522.

2. Voyez la *Nouvelle Revue encyclopédique*, mai 1847, p. 486. Galand date cette note du 12 septembre 1714. — « Ils ôtent de l'histoire de Socrate qu'il ait dansé, » dit la Bruyère en parlant des esprits bornés (tome I, p. 164, nº 34). — Comme M. de Fougères, Ménage n'estimait pas que la Bruyère fût homme de conversation (*Menagiana*, éd. de 1715, tome III, p. 382) : « Il n'y a pas longtemps, lui fait-on dire, que M. de la Bruyère m'a fait l'honneur de me venir voir; mais je ne l'ai pas vu assez longtemps pour le bien connoitre. Il m'a paru que ce n'étoit pas un grand parleur. » Un autre contemporain, l'abbé Fleury, trouvait aux entretiens de la Bruyère un intérêt que n'y pouvait découvrir M. Fougères : « On y entrevoit, disait-il en parlant des *Caractères* devant l'Académie, cette érudition qui se remarquoit, aux occasions, dans ses conversations particulières.... » (*Recueil des harangues prononcées par Messieurs de l'Académie françoise*, 1714, tome IV, p. 71.) — Dans les publications où l'on a recueilli les paroles des grands écrivains du temps, il n'a été cité qu'un mot de la Bruyère : « Ces personnes, est-il dit dans le *Fureteriana* (1696, p. 158), qui briguent tant le nom de bel esprit, M. de la Bruyère les appelle *garçons bel*

Ce n'est rien encore. Un homme que l'on représente comme d'un caractère bienveillant, M. de Valincourt, qui du moins était un lettré, fait du la Bruyère de la maison de Condé, dont il dit avoir été « fort l'ami, » le portrait suivant :

« La Bruyère pensoit profondément et plaisamment; deux choses qui se trouvent rarement ensemble. Il avoit non-seulement l'air de Vulteius[1], mais celui de Vespasien, *faciem nitentis*[2], et toutes les fois qu'on le voyoit, on étoit tenté de lui dire :

Utere lactucis et mollibus, etc.[3]....

C'étoit un bon homme dans le fond, mais que la crainte de paroître pédant avoit jeté dans un autre ridicule opposé, qu'on ne sauroit définir, en sorte que, pendant tout le temps qu'il a passé dans la maison de Monsieur le Duc, où il est mort, on s'y est toujours moqué de lui[4]. »

Combien les réflexions que la Bruyère a écrites sur les sots, les mauvais plaisants, leurs railleries, leurs piéges et leur indigence d'esprit[5], sur les précautions qu'il faut prendre pour

esprit, comme qui diroit *garçon tailleur.* » Nous l'avons rappelé ailleurs (tome III, 1re partie, p. 227), ce mot a été judicieusement rapproché des caractères de *Cydias* et d'*Eurypile*. Il y a un autre écho des entretiens de la Bruyère dans les *Souvenirs du président Bouhier* (récemment imprimés) : « J'ai ouï dire à la Bruyère, écrivait-il (p. 10), qu'il avoit vu à Chantilly un jésuite qui soutenoit que les synonymes faisoient la meilleure et la plus agréable partie de l'éloquence. Et, en effet, le jour des Trépassés, il commença ainsi son sermon : «Messieurs, le jour d'aujourd'hui est un jour où « l'Église et la congrégation des fidèles célèbre et solennise la mé- « moire et commémoration des morts, des défunts et des trépassés.»

1. *Quem simul aspexit scabrum intonsumque Philippus :*
« Durus, ait, Vultei, nimis attentusque videris
Esse mihi. »
(Horace, *Épîtres*, livre I, VII, *ad Mæcenatem*, vers 90-92.

2. « Vultu veluti nitentis. » (Suétone, *Vespasianus*, XX.)

3. Faut-il achever la citation?
Utere lactucis, et mollibus utere malvis :
Nam faciem durum, Phœbe, cacantis habes.
(Martial, livre III, *épigramme* LXXXIX, *ad Phœbum*.)

4. Ce passage de la lettre de Valincourt vient à la suite de celui que nous avons cité ci-dessus, p. LXXXI.

5. Voyez, par exemple, tome I, p. 235, nos 56 et 57.

éviter d'être dupe ou ridicule, deviennent douloureuses après cette révélation de Valincourt ! Il s'est vengé dans certaines pages des *Caractères*. Opprimé par les princes, il leur compare avec fierté tels serviteurs qu'ils ont le bonheur d'avoir auprès d'eux, serviteurs « qui les égalent par le cœur et par l'esprit, et qui les passent quelquefois[1]. » Raillé par leurs gentilshommes, il répond à leurs moqueries par les jugements les plus hautains et les plus dédaigneux. Mais il souffre, en somme, des traitements des uns et des autres, qu'il ne sait pas supporter sans s'émouvoir :

« .... L'on est né quelquefois avec des mœurs faciles, de la complaisance, et tout le desir de plaire ; mais, par les traitements que l'on reçoit de ceux avec qui l'on vit ou de qui l'on dépend, l'on est bientôt jeté hors de ses mesures, et même de son naturel : l'on a des chagrins et une bile que l'on ne se connoissoit point, l'on se voit une autre complexion, l'on est enfin étonné de se trouver dur et épineux[2]. »

Il était né « avec tout le desir de plaire », Bonaventure d'Argonne et Valincourt le lui accordent, ainsi que Boileau, qui, avec plus d'autorité que Fougères, nous apprend qu'il n'y réussissait pas toujours. « C'est un fort bon homme, écrit Boileau en 1687, à qui il ne manqueroit rien si la nature l'avoit fait aussi agréable qu'il a envie de l'être[3]. » On ne peut refuser croyance à ces divers témoignages : la gaieté de la Bruyère, l'empressement de son accueil, et sa conversation laissaient évidemment paraître quelque effort, comme au reste son style dans quelques caractères et tout particulièrement dans ses lettres à Phélypeaux. Qu'il lui prît la fantaisie de chanter ou de danser, qu'il parlât ou qu'il écrivît, on sentait en lui, du moins à certaines heures, quelque chose de contraint et de guindé. Mais n'avait-il pas l'air d'Alceste plutôt que d'un Vulteius ? Ce qui est bien sûr, c'est que, si désireux qu'il fût de plaire, quelles que fussent la facilité de ses mœurs et sa complaisance, il était plus souvent Alceste que Philinte. Une lettre d'Eusèbe Renaudot, qui l'a connu et l'a fort regretté,

1. Tome I, p. 339, n° 3. — 2. Tome II, p. 17, n° 15.
3. Voyez ci-après, p. CXLVI.

met en relief deux traits de son caractère : il aimait sincèrement ses amis, et ressentait, à l'occasion, des haines vigoureuses[1]. Tel ne le montrent pas ceux qui l'ont jugé, comme Saint-Simon et l'abbé d'Olivet, sans l'avoir beaucoup pratiqué ou d'après le dire d'autrui. Ni l'un ni l'autre ne lui donne cette âpreté d'aspect, cette gaucherie mêlée d'agitation, non plus que cette vivacité de sentiments, que notent ceux qui l'ont vu de près.

Voici ce que Saint-Simon écrivit en enregistrant sa mort :

« Le public perdit bientôt après (1696) un homme illustre par son esprit, par son style et par la connoissance des hommes : je veux dire la Bruyère, qui mourut d'apoplexie à Versailles, après avoir surpassé Théophraste en travaillant d'après lui, et avoir peint les hommes de notre temps, dans ses nouveaux *Caractères*, d'une manière inimitable. C'étoit d'ailleurs un fort honnête homme, de très-bonne compagnie, simple, sans rien de pédant et fort désintéressé. Je l'avois assez connu pour le regretter, et les ouvrages que son âge et sa santé pouvoient faire espérer de lui[2]. »

L'abbé d'Olivet résume en ces termes des témoignages contemporains :

« On me l'a dépeint comme un philosophe qui ne songeoit qu'à vivre tranquillement avec des amis et des livres, faisant un bon

1. « Pour notre Académie, écrit l'abbé Renaudot à Jérôme Phélypeaux de Pontchartrain le 14 juin 1696, elle me paroît dans le dessein de remplacer le pauvre la Bruyère, que je regrette fort, par M. l'abbé Fleury (*Claude Fleury, sous-précepteur du duc de Bourgogne, qui fut en effet nommé*). Le seul prétendant dont j'aie ouï parler, et qui a retiré ses troupes, est M. Besongne.... A l'égard du successeur (*l'abbé Fleury*), il n'est pas tout à fait du caractère du défunt. S'il falloit du sel à remplacer, son synonyme, aumônier du Roi (*l'abbé A. H. de Fleury, qui devait être plus tard le cardinal Fleury*), en a plus de minots que lui de litrons ; mais il n'est pas question de cela. Il y a cependant plus de conformité qu'on le pense, car [l'abbé] Fleury (le copiste de la lettre, dont l'original n'existe sans doute plus, a écrit par mégarde : *le P. Fleury*) n'aime guère plus son prochain que le défunt ; mais l'un aimoit les amis, et l'autre les dilige tranquillement ; il hait moins, mais il n'aime pas tant. » (*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1868, p. 164 et 165.)

2. *Mémoires*, tome III de l'édition de 1879, p. 84-85.

choix des uns et des autres, ne cherchant ni ne fuyant le plaisir; toujours disposé à une joie modeste et ingénieux à la faire naître; poli dans ses manières et sage dans ses discours; craignant toute sorte d'ambition, même celle de montrer de l'esprit[1]. »

C'est d'après ces deux portraits, de Saint-Simon et de l'abbé d'Olivet, que la postérité s'est représenté la Bruyère. Celui de l'abbé d'Olivet est un peu de convention : la Bruyère avait moins de sérénité. J'ose dire que la passion anima souvent ce philosophe, dont quelques critiques se sont plu, un peu trop, croyons-nous, à adoucir la physionomie, et qui, pour être un sage, ne laissait pas de se montrer sensible aux blessures de l'amour-propre, et capable d'élans de généreuse indignation.

IV

LES CARACTÈRES.

Une lettre de Boileau, écrite à Racine le 19 mai 1687, contient la première mention que l'on ait recueillie des *Caractères*, qui étaient alors en manuscrit : « Maximilien m'est venu voir à Auteuil, et m'a lu quelque chose de son *Théophraste*[2]. » Maximilien, c'est la Bruyère : Cizeron-Rival l'affirme, et personne n'en doute, bien que les biographes de la Bruyère et ceux de Boileau n'aient pas encore offert une explication satisfaisante de ce sobriquet[3]. En 1687, quel autre aurait pu lire à Boileau *son Théophraste?*

1. *Histoire de l'Académie*, tome II, p. 317.
2. Voyez les *OEuvres de Racine*, tome VI, p. 548, note 7.
3. Suivant un critique, ce sobriquet rappellerait la liaison de la Bruyère avec la veuve d'un personnage qui, parmi ses prénoms, avait compté celui de Maximilien : nous reviendrons sur cette hypothèse inadmissible. Un autre, M. Destailleur, y voit une sorte de jeu de mots : *Maximilien*, l'homme aux maximes. La Bruyère, a-t-on dit encore, connaissait fort bien l'histoire contemporaine de Hongrie, et il aurait pu en parler tout aussi bien que l'électeur de Bavière lui-même, fameux par ses hauts faits en Hon-

Déjà préparé pour l'impression, le manuscrit que la Bruyère portait ainsi à Auteuil commençait par sa traduction, puisque Boileau donne à son ouvrage le titre de *Théophraste*. On s'est demandé souvent si la Bruyère a composé ses *Caractères* avant de traduire ceux de Théophraste; ou si, au contraire, c'est par imitation et après avoir achevé sa version qu'il a écrit ses propres remarques, comme pour en grossir son livre. On s'en tient généralement à la seconde hypothèse, et je conviens qu'elle se concilie mieux que la première avec cette déclaration de la Bruyère, qu'il publie de nouveaux caractères, à la suite de sa traduction, « dans l'esprit de contenter ceux qui reçoivent froidement tout ce qui appartient aux étrangers et aux anciens, et qui n'estiment que leurs mœurs[1]. » Timide et naïve excuse de la hardiesse qui le fait se présenter au public avec le titre d'auteur! Je crois cependant, contrairement à l'opinion commune et à la déclaration de la Bruyère lui-même, qu'il n'a traduit Théophraste qu'après avoir composé le premier texte des *Caractères de ce siècle*, celui des éditions I à III, où rien ne rappelle les *Caractères* grecs.

Sans doute, si l'on prend les *Caractères* de la Bruyère dans l'une des éditions complètes, on constatera çà et là l'imitation flagrante de la manière du disciple d'Aristote. Aussi M. Challemel-Lacour a-t-il pu signaler, avec la plus parfaite justesse, une manifeste analogie de procédé chez Théophraste et chez la Bruyère[2]. Très-souvent, en effet, comme il l'a fait remarquer, les caractères de la Bruyère ne sont pas simplement des portraits moraux; très-souvent, à l'exemple de Théophraste, la Bruyère y peint « l'extérieur, » y relève « les signes particuliers, » même « les tics, » ajoutant minutieusement « le relief des habitudes physiques » aux analyses plus intimes. Dans les caractères auxquels je fais allusion, dans ceux de *Drance*, de *Gnathon*, de *Giton*, dans bien d'autres encore, il use largement

grie, Maximilien II ; de là viendrait peut-être le nom qu'il s'agit d'expliquer : cette troisième conjecture nous paraît aussi peu acceptable que la première. Quant à la seconde, nous n'osons ni l'écarter absolument *a priori*, ni l'appuyer.

1. Tome I, *Discours sur Théophraste*, p. 28.

2. *Les Clefs de la Bruyère*, dans le journal *le Temps*, 28 août 1866.

du procédé de Théophraste, qu'il définit lui-même « cette unique figure qu'on appelle description ou énumération. » Il y accumule les traits personnels, les manières individuelles prises sur le fait et d'après nature, qui peuvent servir d'étiquette et permettre de reconnaître le modèle dont il fixe l'image. Mais cherchez un à un ces caractères dans lesquels il décrit ainsi les gens et les fait agir et parler[1] : ils appartiennent soit à la quatrième édition, soit aux éditions suivantes. S'il est vrai que les trois premières ne contiennent aucune réminiscence de la méthode de Théophraste, et que plus tard la Bruyère se plaise à la lui emprunter dans un certain nombre d'additions, on en peut conclure, avec quelque vraisemblance, que les réflexions de 1688 ont été composées avant que sa traduction l'eût familiarisé[2] avec la manière de l'auteur grec. Il a déclaré dans son *Discours* qu'il n'avait ni « suivi le projet » ni « poursuivi le travail » de Théophraste, et en effet il ne l'imitait guère dans son texte de 1688; mais aux deux raisons qu'il en donne, je substituerais volontiers celle-ci : qu'il ne connaissait pas ou ne connaissait guère l'ouvrage du moraliste grec, lorsqu'il écrivit ses premières remarques.

Nous avons dit ailleurs comment la Bruyère fit sa traduction, ayant sous les yeux tout à la fois le texte original, dont il savait s'expliquer le sens, et plusieurs versions latines, de préférence celle de Casaubon. L'on a pu voir quels avaient été ses scrupules et sa probité de traducteur[3]. Nous n'y reviendrons pas. Son livre, quand il n'eût contenu que les *Caractères de Théophraste*, n'aurait point passé inaperçu, car sa traduction plut aux savants, et les lettrés de la cour la goûtèrent[4]; mais son nom, connu des seuls érudits, ne serait guère

1. Voyez par exemple tome I, p. 218, n° 9; 220, n°s 12 et 13; 222, n° 14; 226, n° 27.

2. Il relit d'ailleurs, de temps à autre, Théophraste dans la version qu'il en a publiée, et même il lui arrive un jour de lui emprunter un membre de phrase pour le transporter dans un caractère qu'il ajoute aux premiers publiés : voyez tome I, p. 40, note 4, et p. 226, note 1.

3. Voyez tome I, p. 3-8.

4. Voyez au tome I, p. 6 et 92, les témoignages de Ménage

plus populaire aujourd'hui que celui de Bénevent, cet autre trésorier de France qui le premier, au commencement du dix-septième siècle, traduisit en français les *Caractères* grecs.

Aidé par le latin de Casaubon, la Bruyère put traduire rapidement les *Caractères* de Théophraste; il composa lentement les siens. « Je surprendrois bien des personnes, écrit en 1695 ou en 1696 l'avocat Brillon, si je leur disois que l'auteur de l'ouvrage en ce siècle le plus admiré a été dix ans au moins à le faire, et presque autant à balancer s'il le produiroit[1]. » Brillon ferait ainsi remonter jusqu'à l'année 1668 environ les premiers essais de cette composition : la date est un peu lointaine peut-être, mais cette fois il nous semble que cet avocat trop fécond et peu sincère dit la vérité, à quelques années près. Que ce soit en 1670 ou en 1680, à une date plus rapprochée de la première ou plus voisine de la seconde, la Bruyère dut commencer la rédaction de ses *caractères*, ou, pour parler comme lui, de ses *réflexions*, longtemps avant de porter son manuscrit au libraire Michallet.

On a voulu induire du texte même de divers passages la date de la composition des *Caractères*. Le costume dont la Bruyère habille son homme à la mode, a-t-on dit, était depuis longtemps

et de Bussy, auxquels on peut joindre celui de l'académicien Charpentier, bien qu'il se lise dans une harangue où il ne pouvait guère que louer la Bruyère, celle qu'il prononça devant l'Académie en réponse au discours de réception du traducteur de Théophraste (*Recueil des harangues prononcées par Messieurs de l'Académie françoise*, 1714, tome II, p. 437).

1. Brillon ajoute : « Ce genre d'écrire est extraordinaire, lui disoit-on, vous aurez tous les critiques à dos. Le livre est à peine affiché que les exemplaires en sont enlevés. Une seconde, une troisième, une quatrième édition paroissent; en un mot, nous attendons la neuvième. Dites après cela qu'il n'y a pas un sort attaché au livre ! » (*Ouvrage nouveau dans le goût des Caractères de Théophraste et des Pensées de Pascal*, 1697, p. 181 ; ou *Suite des Caractères de Théophraste et des Pensées de M. Pascal*, Amsterdam, 1701, p. 162). Il s'agit bien, on le voit, des *Caractères ou Mœurs de ce siècle :* le nombre des éditions est exactement compté. — La Bruyère dira lui-même, en 1693, qu'il avait hésité quelque temps à rendre son livre public. (Tome II, p. 449, lignes 6 et suivantes.)

abandonné quand fut imprimée la première édition[1]; en 1687, depuis nombre d'années, personne ne lisait plus Cyrano de Bergerac et Lesclache, qu'a lus *Narcisse*[2]; le troisième alinéa du premier chapitre, qui contient une allusion à Poncet de la Rivière, se rapporte à un incident de 1677 ou 1678[3]; un autre est l'écho des récriminations que suscita, de 1666 à 1670, dans les corps de métiers de Paris, la réglementation des enseignes[4]; enfin le caractère d'*Émire* rappelle des événements de 1669[5]. Les arguments que l'on tire de ces passages ont peu de solidité. Le caractère où l'on voit et où nous avions vu nous-même le portrait d'un homme à la mode est vraisemblablement, au contraire, celui d'un homme qui « fuit la mode, » et particulièrement de Varillas, dont le chapeau, le pourpoint, les chausses, les bottines, faisaient « nargue à la mode, » au témoignage de Vigneul-Marville[6]. N'est-ce pas exprès et par cette raison même qu'ils sont dédaignés des uns et oubliés des autres, que la Bruyère désigne Cyrano et Lesclache comme les auteurs dont les ouvrages forment le fonds de l'instruction littéraire de *Narcisse?* L'allusion enfin à l'émeute des enseignes et le roman d'*Émire* n'ont été imprimés que dans la quatrième édition : pour les mettre ici en ligne de compte, il faut donc supposer (ce qui du reste n'est nullement impossible) que la Bruyère, ayant écrit vers 1670 l'un et l'autre morceau, les a écartés de la première édition, et tenus en réserve pour la quatrième. En somme, je ne vois que l'allusion à Poncet de la Rivière qui ne soulève pas d'objection, parmi celles que l'on cite et que je viens de rappeler.

1. Tome II, p. 146, n° 11.
2. Tome I, p. 284, n° 12.
3. Tome I, p. 113, n° 3.
4. Tome I, p. 364, n° 5. — 5. Tome I, p. 195, n° 81.
6. Le portrait aurait donc pu être écrit en 1687, date même de l'impression de la 1re édition, car Varillas a vécu jusqu'en 1696. Cette interprétation nouvelle, qui s'appuie sur une note manuscrite de Félibien qu'Éd. Fournier a relevée dans une note de la 2de édition (tome II, p. 596, note 1) de sa *Comédie de J. de la Bruyère* (voyez notre tome III, 1re partie, p. 229, et conférez p. 205), est très-plausible. La Bruyère a déjà raillé plus haut le style de Varillas (tome I, p. 149, note 2).

Mais, bien mieux encore qu'un plus ou moins grand nombre d'allusions à des faits de vieille date, la lecture de chaque page même du livre peut nous convaincre qu'il a été lentement écrit, avec des pauses qui en ont prolongé la rédaction pendant plusieurs années. Un ouvrage de ce genre n'est pas de ceux que l'on puisse composer de suite, sans intervalles, comme l'on écrirait un traité sur un sujet précis et déterminé. C'est au jour le jour, à mesure que les événements, les conversations, les lectures les font naître en lui, que le moraliste exprime ses réflexions sur le papier, les élaborant, les modifiant suivant son humeur[1], les ciselant sans cesse. Comparez les lettres que la Bruyère, bien que le style de quelques-unes paraisse si cherché, si pénible, écrivait au courant de la plume, et ces *Caractères*, d'un art exquis et parfait, où l'auteur, variant ses tours à l'infini, montre une souplesse et une habileté si merveilleuses; comptez les variantes qui, le livre imprimé, se multiplieront encore d'une édition à l'autre, les retouches incessantes que n'arrêteront ni l'impression, ni même le tirage des feuilles de l'édition sous presse[2] : tout ne concourt-il pas à démontrer que peu d'écrivains ont dépensé autant de temps et de labeur pour amener le premier jet de la pensée à la rédaction définitive? Nous n'avons sous les yeux que les corrections suprêmes, et de peu d'importance en général, introduites dans le texte déjà publié, ou du moins déjà imprimé des *Caractères*; mais combien de remaniements plus graves, plus réfléchis et plus intéressants, chaque alinéa n'avait-il pas traversés avant que le manuscrit fût remis au libraire!

Les *Réflexions* de la Rochefoucauld ont paru en 1665; les *Pensées* de Pascal en 1670: la lecture de ces livres impérissables, celle du premier surtout, ne fut peut-être pas aussi étrangère que veut bien le dire la Bruyère[3] à l'habitude qu'il prit de condenser ses méditations sous une forme rapide et presque sentencieuse. Depuis longtemps déjà Mme de Sablé

1. Voyez tome I, p. 118, n° 17.

2. Voyez les changements faits sur les cartons de la 1re édition, que nous avons décrits au commencement de la *Bibliographie*, tome III, 1re partie, p. 133 et suivantes.

3. Tome I, p. 28 et 29.

avait mis à la mode les Maximes; mais le seul ouvrage qui commandât l'attention parmi ceux que la critique a présentés comme éclos sous l'influence de son salon, est celui de la Rochefoucauld, ces célèbres *Maximes* toutes inspirées par une pensée unique[1]. La Bruyère ne se borne pas, comme la Rochefoucauld, à examiner un seul et même sujet sous ses aspects divers. Tout est aliment à sa curiosité et à ses méditations : les combinaisons de la politique, le spectacle de la cour et de la ville, les agitations de l'hôtel de Condé, les entretiens de l'évêché de Meaux, ceux des jardins publics, surtout les livres anciens ou nouveaux, et non-seulement ceux que recommande leur mérite philosophique ou littéraire, et qui prennent place soit sur les rayons de sa chambre, soit dans la belle et vaste bibliothèque des Condé, mais encore les volumes de peu de valeur qu'il peut feuilleter dans les librairies et particulièrement dans celle de Michallet. Que de rapprochements pourraient naître de la lecture des livres oubliés de cette époque, si l'on avait le loisir et la patience de les prendre un à un[2]!

Qu'il ait prévu l'imputation ou qu'il l'ait déjà subie dans ses entretiens avec ses amis, la Bruyère se défend, dès la première édition, du reproche de plagiat ou d'imitation. Il ne veut même pas qu'on l'accuse d'avoir emprunté aux modernes, et particulièrement à Pascal ou à la Rochefoucauld, la forme de son livre : c'est à l'exemple des *Proverbes* de Salomon ou de ceux de Théophraste qu'il a coupé ses remarques en « pièces détachées. » Quant au fond, il est sien : « Horace ou Despréaux l'a dit avant vous. — Je le crois sur votre parole; mais je

1. Voyez le jugement qu'en porte la Bruyère, tome I, p. 29.

2. C'était aussi le sentiment de M. de Loménie. Voyez ce qu'il dit, dans *les Mirabeau* (1879, in-8°, tome I, p. 276 et 277), de la discussion par correspondance qui s'établit, vers 1760, entre le marquis de Mirabeau et son frère le bailli, au sujet de la réflexion 64 du chapitre *des Femmes* de la Bruyère, que le bailli prétend avoir lue « dans un bouquin assez mauvais » et que le marquis veut, le style à part, restituer à la Bruyère. Le bailli maintient l'exactitude de son souvenir : « La Bruyère, soit; mais en ce cas il a pensé la même chose que l'auteur de mon bouquin, je ne m'en dédis pas; je me rappelle la longitude du lieu et sa latitude, mais non le titre du livre, qui étoit misérable d'ailleurs.... »

l'ai dit comme mien. Ne puissé-je pas penser après eux une chose vraie, et que d'autres encore penseront après moi[1]? » Et, convenons-en, nul, en vérité, ne s'est plus légitimement approprié le bien qu'il savait trouver. Un livre, une page, une ligne, le titre même d'un ouvrage ont pu être pour lui l'origine, l'occasion ou le prétexte d'une réflexion, de même que la rencontre ou l'entretien d'un indifférent ou d'un sot ont pu lui inspirer une remarque de haute morale; mais le lien est souvent presque insaisissable, ainsi que peut servir à le démontrer l'étude que M. Damien a publiée sur les emprunts faits par la Bruyère à Malebranche. A côté de réflexions nombreuses qui, manifestement nées de la lecture de passages de Malebranche, en sont le commentaire certain ou encore la réfutation précise, il en est d'autres que l'on est conduit à rapprocher de telles ou telles phrases de *la Recherche de la Vérité*, bien qu'il n'y ait pas identité dans le sujet traité : il semble que, le volume de Malebranche fermé, quelques mots d'une argumentation soient demeurés dans le souvenir de la Bruyère, et qu'ils aient été pour lui le point de départ de considérations que n'avait pas abordées l'auteur qu'il vient de quitter.

Avant d'affronter « l'écueil » de l'impression, la Bruyère avait voulu prendre l'avis des habiles, tels que Boileau, et de quelques amis, tels que le marquis de Termes ou M. de Malezieu. Il est intéressant de lire dans le chapitre *des Ouvrages d'esprit* les réflexions que lui inspirèrent soit les consultations qu'il recueillit avant de publier son livre, soit les jugements qu'il entendit prononcer après l'avoir imprimé. Heureusement la froideur de quelques-uns de ceux qu'il avait choisis pour auditeurs avant de se résoudre à l'impression ne l'avait point découragé. Le 8 octobre 1687, Michallet obtenait le privilége des *Caractères*, et l'impression était achevée au commencement de janvier 1688. La Bruyère interrogea encore quelques bons juges avant que les affiches du libraire fussent posées, et pendant que les feuilles étaient entre les mains des relieurs. C'est ainsi que Bussy put emporter en Bourgogne, à la fin de janvier, un exemplaire qu'il tenait du marquis de Termes : le 10 mars, il écrivait le premier jugement que nous

1. Tome I, p. 150.

connaissions sur les *Caractères*, qui n'étaient pas encore en vente[1].

La lettre de Bussy permettait de prévoir le succès des *Caractères*. Peut-être rassura-t-elle la Bruyère sur le danger de la publication d'une œuvre de ce genre. « Voilà de quoi vous attirer bien des ennemis, » lui avait dit M. de Malezieu[2], en faisant allusion aux personnalités que l'on pouvait relever dans les *Caractères*. Les prophéties de cette sorte avaient tenu « quelque temps » la Bruyère en suspens. Mais si l'on devait reconnaître autant de gens à la fois que l'estimait Bussy dans chacune des peintures que le moraliste avait jetées au milieu d'un si grand nombre de « remarques solides » ou de « sérieuses réflexions », qu'avait-il à craindre ?

A la vérité, ce petit volume devait, dès son apparition, susciter quelques colères, celles du *Mercure galant*, celle de courtisans et de partisans, celle aussi de quelques membres du haut clergé, évêques ou abbés. Il faut bien que l'ouvrage parût d'une rare vigueur et d'une grande audace, puisque Basnage loue l'auteur de montrer, dans la comparaison qu'établit son *Discours sur Théophraste* entre les mœurs d'Athènes et les mœurs contemporaines, « la liberté d'un vrai républicain », et

1. Voyez tome I, p. 91 et 92, note 1. Il est vraisemblable que les exemplaires offerts en janvier 1688 par l'auteur ne contenaient pas le morceau que la Bruyère ajouta au *Discours sur Théophraste*, après l'impression et le tirage, sans doute pour répondre aux objections de l'un de ceux qui avaient eu la primeur des *Caractères*. (Voyez tome III, 1re partie, p. 133-135.) Puisse quelque bibliophile retrouver l'un de ces dons qui précédèrent la mise en vente ! Nous avons vu dans un exemplaire de la 1re édition 14 feuillets qui, dans tous les autres exemplaires connus de la même édition, sont remplacés par les cartons, au nombre de quatorze, dont nous avons parlé tout à l'heure, p. XCIV, note 2. Peut-être se rencontrera-t-il encore quelque autre volume ayant moins de ces cartons ou n'en ayant point.

2. « Quand la Bruyère montra son ouvrage manuscrit à M. de Malezieu, celui-ci lui dit : « Voilà de quoi vous attirer beaucoup de lecteurs et beaucoup d'ennemis. » (Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chapitre XXXII). « Vous aurez tous les critiques à dos, » disaient d'autres amis, suivant Brillon. (Voyez ci-dessus, p. XCII, note 1.)

rend hommage à la « noble intrépidité » avec laquelle « il caractérise certaines personnes par des traits qui marquent extrêmement[1]. » Combien pourtant l'auteur est loin, dans les premières éditions, de la liberté qu'il prendra plus tard! Le *Mercure galant*, qu'il avait placé « au-dessous du rien », et qui lui en garda une implacable rancune, racontera, en 1693, que le jour même où il fut mis en vente, le livre eut à la cour un grand succès de scandale[2]. Le petit tableau où il nous montre les acheteurs se précipitant dans les librairies, et des groupes de lecteurs nommant à haute voix les originaux, est de pure fantaisie. Il n'y eut pas tant d'émoi en 1688. Deux noms de femmes, sous lesquels on ne pouvait chercher aucune femme de la cour[3], des allusions malignes à sept ou huit personnages[4] dont plusieurs étaient inconnus à Versailles, c'est tout ce qu'offrait comme caractères la première édition, où c'étaient les maximes et les réflexions qui tenaient le plus de place : « Ces *remarques* que j'ai écrites, » y dit la Bruyère en parlant de son livre ; — « ces *caractères*, » dira-t-il plus tard[5], lorsqu'il multipliera les portraits, et que peu à peu il se montrera plus redoutable que Molière ou Boileau. Que de gens il atteindra en effet dans les éditions qui se succéderont de 1689 à 1693! C'est alors que la pénétration des lecteurs, ou encore et plus souvent leur malignité et leur sottise attacheront à ses caractères les noms de personnages plus ou moins connus. Quantité de listes, enregistrant les applications vraies ou fausses, inondent Paris en 1693, et menacent la cour « du même déluge, » auquel la Bruyère ne sait « quelle digue » opposer. Il avait protesté à l'avance, dès la première édition, contre « toute maligne interprétation[6] » ; il protestera de nouveau en 1690 et en 1693[7]. Comment aurait-il pu ratifier des applica-

1. Voyez tome III, 1re partie, p. 139.

2. Voyez dans le tome III, 1re partie, p. 192, l'article du *Mercure*.

3. *Dorinne* et *Arfure* (tome I, p. 178, nº 32, et p. 250, nº 16).

4. Tels que Poncet, Maimbourg, Varillas, Gramont et Vedeau, Carette, l'archevêque le Tellier, Lauzun.

5. Tome II, p. 277.

6. Tome I, p. 107.

7. Tome II, p. 449-451.

tions qui s'égaraient si souvent ? Il ne prétend pas, au surplus, n'avoir jamais peint « d'après nature, » et n'avoir jamais publié de portraits offrant l'image de modèles qu'il pourrait nommer ; loin de là, il fait entrer, de temps à autre, le public dans sa confidence, lorsque, par exemple, il déguise les gens sous des pseudonymes transparents, tels que ceux de *Carro Carreti* et de *Handburg*, ou qu'il les désigne par des initiales sans mystère ; mais le plus ordinairement il dissimule aux yeux du lecteur l'original qu'il a choisi. A ses « plus familiers amis, » comme aux « personnes les plus accréditées de la cour, » il refusait de livrer « *son* secret, » ne dissimulant pas qu'il en eût un, et bien souvent ce secret si bien gardé n'a pas été pénétré par ses contemporains. Il n'est pas toujours impossible de suppléer au silence des anciennes clefs ; l'entreprise toutefois est délicate ; elle exige quelque prudence ; mais elle ne semble pas indigne de l'effort des admirateurs de la Bruyère et des esprits curieux de bien connaître la société du dix-septième siècle.

Ce n'est pas seulement en s'abstenant de répondre aux questions dont il était assailli que la Bruyère s'est défendu contre les indiscrètes recherches des lecteurs de son temps : il a usé de « mille tours » et de « mille faux-fuyants » pour les « dépayser..., et les dégoûter des applications[1]. » Sa dignité, comme sa prudence, était intéressée à ce que les *Caractères* ne devinssent pas un libelle diffamatoire. Complétant ses aveux, l'abbé Fleury, qui fut son successeur à l'Académie, rappelle, dans son discours de réception, qu'on trouve dans les *Caractères* « des peintures quelquefois chargées exprès pour ne pas les faire trop ressemblantes[2]. » C'est bien ce que la Bruyère lui-même avait discrètement indiqué.

Nulle part ce procédé ne paraît plus sensible que dans le caractère de *Ménalque*, où notre auteur avait d'abord peint « un homme du premier rang » (ce sont les expressions de Brillon[3]), et que, par prudence, il a étendu démesurément

1. Voyez tome I, p. 107, et tome II, p. 449-451.

2. *Recueil de harangues prononcées par Messieurs de l'Académie*, tome III, p. 71.

3. Voyez tome II, p. 287 et suivantes.

pour le mettre « hors de ressemblance. » Nous l'avons déjà dit[1], *Ménalque*, à notre avis, était à l'origine Henri-Jules de Bourbon. Sous les surcharges, sous les accumulations d'aventures dont les héros avaient été le comte de Brancas, le prince de la Roche-sur-Yon, la Bruyère lui-même peut-être (car il était distrait[2]), et d'autres encore, le caractère, outré jusqu'à la caricature et devenu méconnaissable, ne présente plus qu'un recueil d'*ana*.

La Bruyère efface, avec une égale vigilance, et encore pendant l'impression lorsqu'ils ont survécu à la révision du manuscrit et des épreuves, les traits qui pourraient déplaire au souverain lui-même. Nous le surprenons en deux circonstances détournant à temps l'allusion qui lui est échappée.

A la vive surprise de la cour et du clergé, l'évêque de Grenoble, le Camus, venait d'être promu au cardinalat par le Pape *proprio motu*. Par une piquante réflexion, la Bruyère célébra cette nomination d'un prélat austère et vertueux : « Il n'a que l'esprit de régularité, et il est imitateur du zèle et de la piété des Apôtres : « Comment lui est venue, dit le peuple, « cette dernière dignité ? » Mais le Camus, en qui la Bruyère salue un « imitateur du zèle et de la piété des Apôtres, » était un prélat disgracié, et sa disgrâce même lui avait valu le chapeau : « le Pape, dit l'abbé le Gendre[3], avait cherché « un homme qui fît honneur à son choix, et dont le choix fût en même temps désagréable à la cour, qu'il vouloit mortifier. » Et c'est ainsi que Rome avait préféré le Camus à Bossuet et à l'archevêque de Harlay. La Bruyère oubliait donc

1. Voyez ci-dessus, p. LXXX.

2. Voici du moins quelques exemples de distractions, bien légères il est vrai. En datant une déclaration sur un registre officiel, il se trompe d'une année (voyez ci-dessus, p. XXIX) ; ailleurs (tome II, p. 480), c'est le mois qu'il indique mal ; un autre jour, il se méprend sur la date d'une bataille, qu'il connaît bien (*ibidem*, p. 485) ; s'il fait une division, il la laisse inachevée (*ibidem*, p. 261). Faut-il ajouter qu'une date de l'épitaphe de son père et de son oncle est inexacte? Je laisse de côté les distractions commises au cours de l'impression des *Caractères :* à qui n'échappe-t-il pas de fautes dans la correction d'épreuves?

3. *Mémoires*, p. 70.

combien cette nomination avait irrité Louis XIV ! Le feuillet qui contenait un bien imprudent éloge de le Camus était déjà imprimé lorsqu'il apprit ou comprit qu'il ne fallait pas aborder un sujet aussi délicat : il s'empressa de le remplacer par un carton avant la mise en vente de la première édition ; grâce à une ou deux variantes, la réflexion visa un évêque que l'on pût louer sans danger et devint un compliment pour Louis XIV[1].

Ailleurs, en tête du chapitre *des Grands*, la première édition portait d'abord la réflexion suivante :

« La prévention du peuple en faveur *des princes* est si aveugle, et l'entêtement pour leur geste, leur visage, leur ton de voix et leurs manières si général, que s'ils s'avisoient d'être bons, cela iroit à l'idolâtrie, *le seul mal sous ce règne que l'on pouvoit craindre*[2]. »

Que les princes ainsi accusés de n'être pas bons fussent plus ou moins près du trône, la réflexion pouvait paraître également téméraire, venant d'un serviteur de princes. Mais la plus grande hardiesse de la Bruyère était de dénoncer comme un mal l'idolâtrie envers la famille royale. Ce mal, dont il semblait, par une singulière atténuation de sa pensée, considérer la menace comme écartée, existait depuis tant d'années! Quelles adulations, quelles adorations, quels entasse-

1. Voici, en partie, le texte de la rédaction primitive, que nous ne connaissions pas encore lorsque nous imprimions (tome II, p. 90, n° 25) celui de la rédaction définitive : « Ce prélat *ne* se montre *point* à la cour,... on ne le voit point avec des femmes;... il n'est point homme de cabale, et il n'a point l'esprit d'intrigue; toujours dans son évêché,... il ne songe qu'à instruire son peuple par la parole et à l'édifier par son exemple;... il n'a que l'esprit de régularité, et il est imitateur du zèle et de la piété des Apôtres. *Comment lui est venue, dit le peuple, cette dernière dignité?* » Il y a quelque obscurité dans la réflexion; mais qu'y voir, sinon une allusion à la récente promotion au cardinalat de l'évêque de Grenoble, élevé à cette dignité bien qu'il fût vertueux (il l'était devenu), et qu'il vécût loin de la cour? Sur ce prélat, voyez tome I, p. 442 et 443 ; et, sur ce premier texte, tome III, 1re partie, p. 138 (*feuillet* 317-318), et p. 228 (addition à la page 321).

2. Voyez tome I, p. 338, n° 1, et tome III, 1re partie, p. 137 et 213.

ments d'hyperboles dans toutes les harangues! Louis est un dieu, on l'écrit en toutes lettres :

> Sagesse, esprit, grandeur, courage, majesté,
> Tout nous montre en Louis une divinité.

Ces deux médiocres vers sont de la Monnoye, et l'Académie avait couronné en 1671 la pièce qui les renferme. Au sein même de l'Académie, l'abbé Tallemant, célébrant « l'heureux retour de la santé de Louis, » après la grande opération, exprimait le vœu que le Ciel lui accorde « la durée des jours de nos premiers pères, » ajoutant « qu'il n'y a point de miracle que l'on ne puisse espérer pour le prince le plus sage et le plus parfait qui soit jamais monté sur le trône[1]. » Le discours de Tallemant avait été prononcé le 27 janvier 1687, peu de jours après le tirage de la dernière feuille des *Caractères*. Non-seulement ce discours, mais beaucoup d'autres pouvaient être rapprochés de la réflexion de la Bruyère. Aussi n'arriva-t-elle pas jusqu'au public dans sa première teneur. Un carton fut tiré, où les *grands* avaient pris la place des *princes*, et s'il y est encore question d'idolâtrie, ce n'est plus d'idolâtrie monarchique.

Ces minutieuses révisions de sa pensée sont pour la Bruyère la rançon de la liberté avec laquelle il parle de la cour, du clergé, et même des faux dévots, qu'il y avait assurément quelque courage à démasquer, deux années après le mariage de Louis XIV et de Mme de Maintenon. A ce prix, il peut exprimer son mépris pour les grands ou certains grands, et ses préférences pour « le peuple; » il peut peindre avec une éloquence déchirante la misère des campagnes, que Racine et Vauban, quelques années plus tard, ne pourront exposer sans mécontenter le Roi.

Le *Mercure galant* souhaitait que le libraire Michallet reçût l'ordre de supprimer une partie des *Caractères;* mais

1. Voyez les *OEuvres choisies de B. de la Monnoye*, 1770, in-8°, tome I, p. 2, et le *Recueil des harangues prononcées par Messieurs de l'Académie*, tome II, p. 184 et 185. — Nous empruntons ces exemples à l'*Histoire de l'Académie française*, par M. P. Mesnard, 1857, p. 33 et 34. Que d'autres on y pourrait joindre!

cet ordre, que d'autres peut-être sollicitèrent, ne vint pas. Aucun signe ne trahit une dénonciation qui ait été écoutée en haut lieu. Sur les neuf éditions imprimées du vivant de la Bruyère, cinq présentaient presque l'attrait d'un ouvrage nouveau. Non content du travail incessant que révèlent les variantes et les transpositions d'une édition à l'autre et parfois même d'un exemplaire à l'autre, l'auteur accroissait, sans relâche, ses *Caractères* de nouvelles réflexions ou de nouveaux portraits[1]. Personne ne s'avisa de faire remarquer combien l'œuvre, peu à peu, devenait différente de celle qui était l'objet du privilége de 1687. Le libraire cependant ne le laissait pas ignorer; car il obtint de la Bruyère, dans trois de ces éditions, qu'il avertît le public des augmentations qui devaient stimuler sa curiosité, renouveler le succès du livre et faire la fortune de celui qui le vendait.

On ne peut négliger, au sujet de Michallet, une historiette que le savant Maupertuis racontait à Berlin, et que Formey, secrétaire perpétuel de l'Académie de Berlin, a rapportée dans l'un de ses discours académiques :

« M. de la Bruyère, disoit-il (*Maupertuis*)[2], venoit presque journellement s'asseoir chez un libraire nommé Michallet, où il feuilletoit les nouveautés, et s'amusoit avec un enfant fort gentil, fille du libraire, qu'il avoit pris en amitié. Un jour il tira un manuscrit de sa poche, et dit à Michallet : « Voulez-vous imprimer ceci « (c'étoient les *Caractères*)? Je ne sais si vous y trouverez votre « compte; mais, en cas de succès, le produit sera la dot de ma « petite amie. » Le libraire, plus incertain de la réussite que l'auteur, entreprit l'édition; mais à peine l'eut-il exposée en vente qu'elle fut enlevée, et qu'il fut obligé de réimprimer, plusieurs fois de suite, ce livre, qui lui valut deux ou trois cent mille francs; et telle fut la dot imprévue de sa fille, qui fit, dans la suite, le mariage le plus avantageux, et que M. de Maupertuis avoit connue. »

La fille de Michallet épousa Charles Remy de July, un

1. La quatrième (1689) recevait plus de 350 caractères inédits; la cinquième (1690), plus de 150; la sixième (1691) et la septième (1792), près de 80 chacune; la huitième (1693), plus de 40, auxquelles il faut ajouter le *Discours à l'Académie*.

2. *Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres de Berlin* (août 1785 à 1787), Berlin, 1792, in-4°, p. 24 et 25.

financier que la Chambre de justice fit arrêter en 1716, et qui fut taxé à plus de 330 000 livres[1]. La dot fut considérable, soit qu'elle ait atteint 2 à 300 000 francs, comme le dit Formey, soit qu'elle ait été de 100 000 francs environ, suivant l'estimation d'un libelle de 1708[2].

Que la Bruyère n'eût point demandé le prix de son manuscrit, il n'y avait là rien qui fût bien surprenant : la plupart des auteurs ne mettaient alors, pas plus que Boileau,

Leur Apollon aux gages d'un libraire[3].

Le profit d'ailleurs qu'il eût pu en retirer aurait été dérisoire, malgré l'incomparable succès du livre. La Bruyère s'est un jour indigné du sort que les libraires réservaient aux philosophes et aux auteurs, qui, plus mal traités que le « vil praticien, » le laquais devenu commis ou les montreurs de marionnettes[4], étaient si mal payés de ce qu'ils pensaient ou écrivaient. Il faut lire en entier cette page, qui est tout à la fois le commentaire éloquent de la plainte douloureuse de Corneille : « Je suis saoul de gloire et affamé d'argent, » et une vive réponse aux railleries cruelles de Boileau, se souvenant du mot du grand poëte tragique[5]. Ce n'était peut-être pas sans faire un retour sur sa propre destinée que la Bruyère mettait dans la bouche d'*Antisthène* des doléances d'une amer-

1. *Journal de Dangeau*, tome XVI, p. 451, et *Journal de la Régence*, par J. Buvat, tome I, p. 197. — Mouffle d'Argenville parle néanmoins de July comme d'un homme d'une grande probité. (*Vie privée de Louis XV*, Londres, 1788, tome I, p. 247.) July devint fermier général en 1721. Il avait acheté une charge de secrétaire du Roi.

2. *Pluton Maltôtier*, in-12, p. 168 : « Je vois, y fait-on dire au financier la Cour Deschiens, je vois Charles Remy, mon portenom. Que le voilà bouffi depuis que je l'ai introduit dans les affaires sous le nom de Juli et que je lui ai fait gagner de grandes sommes!... Je lui fis épouser la fille de Michallet, libraire, dont il a eu en mariage plus de cent mille livres, argent comptant. »

3. *Art poétique*, chant IV, vers 131.

4. Tome II, p. 86-88, n° 21 (1690).

5. Voyez l'*Histoire de la vie et des ouvrages de P. Corneille*, par J. Taschereau, édition de 1855, in-12, p. 125.

tume si vive sur la condition des écrivains; mais nous serions, m'est avis, bien injustes si nous nous le représentions comme un auteur avide d'argent! C'est pourtant ce qu'a fait la Harpe[1]. Il ne pouvait connaître, il est vrai, le témoignage que Saint-Simon, bon juge en ces matières, a porté du désintéressement de la Bruyère; il ignorait sans doute aussi l'anecdote contée par Maupertuis sur l'abandon gratuit de son manuscrit; mais comment n'a-t-il pas compris que tout, dans les *Caractères*, proteste contre cette accusation d'âpreté au gain? Il aurait pu voir que la Bruyère du moins n'avait pas de rancune contre le libraire qu'il enrichissait; car, en 1693, il lui permettait de faire suivre les *Caractères* de son *Discours à l'Académie* et y joignait une préface qui devait assurer la vente d'une édition nouvelle.

V

LA BRUYÈRE A L'ACADÉMIE.

« L'orateur et l'écrivain, dit la Bruyère dans sa préface de 1689, ne sauroient vaincre la joie qu'ils ont d'être applaudis[2]. » La première édition même des *Caractères* lui avait fait connaître cette joie, et chaque nouvelle édition la ravivait. Il souhaita, en 1691, que l'Académie consacrât le succès de son livre, et il s'offrit à ses suffrages. Deux élections eurent lieu cette année: l'une, au mois d'avril, après la mort de Villayer,

1. « C'est avec peine, dit la Harpe, dans un passage que j'abrége sur la déclaration d'*Antisthène*, qu'on voit un écrivain que son talent rend digne d'écrire pour la gloire, avouer qu'il écrit pour le gain, et se plaindre crûment au public de n'être pas assez payé de ses ouvrages.... Il y a.... trop peu de la fierté d'un honnête homme à dire : *Ai-je de l'or?...* Quand vous avez pris le parti d'écrire, vous deviez savoir que ce n'étoit pas le chemin de la fortune. » (*Cours de littérature*, seconde partie, *Siècle de Louis XIV*, livre II, chapitre III, section II, *Morale*.)

2. Tome I, p. 106.

l'inventeur des chaises volantes[1]; l'autre, au mois de novembre, après la mort de Bensserade. La première fit entrer à l'Académie Fontenelle, qui, payant d'une longue disgrâce l'irrévérence de ses jugements sur Homère, Eschyle et Théocrite, s'était vu préférer quatre fois ses compétiteurs. Peut-être la Bruyère avait-il conçu l'espoir que les partisans des anciens pourraient remporter à son profit une victoire nouvelle sur les partisans des modernes, et s'était-il présenté contre Fontenelle. Mais le procès-verbal de la séance d'élection du 2 avril 1691 ne mentionne, suivant l'ancien usage, que le nom du candidat qui a réuni la pluralité des suffrages[2], et nul autre document n'a non plus révélé que la Bruyère eût été l'un de ses concurrents. A défaut de meilleures preuves, on en a cherché une dans la date à laquelle ont été imprimés, pour la première fois,

1. Voyez tome II, p. 197, n° 64, et p. 410, n° XXXIV. Cet académicien, dont Fontenelle ne put faire, en lui succédant à l'Académie, qu'un éloge très-bref et très-vague (on a dit à tort qu'il n'en avait pas même rappelé le souvenir), était fort connu dans la maison de Condé : Monsieur le Prince, le fils du grand Condé, installa à Chantilly des chaises volantes, et la duchesse de Bourbon s'en servit à Versailles jusqu'au jour où la machine l'arrêta à mi-chemin d'un étage à l'autre, entre deux murs.

2. Nous avons pu, grâce à l'amicale obligeance de M. Ludovic Lalanne, lire la plupart des procès-verbaux, conservés à l'Institut, des séances électorales de l'Académie pendant les années 1691 à 1696. Le procès-verbal de l'élection du 2 avril ne nous apprend rien qui concerne la Bruyère. Il est toutefois intéressant, car il est de ceux qui expliquent clairement une partie des procédés électifs de l'Académie, sur lesquels nous reviendrons. En voici le texte : « Ce jour,... comme la Compagnie avoit été convoquée pour remplir a place vacante par la mort de Villayer, on a procédé, suivant les formes ordinaires, au scrutin de la proposition, et la plus grande partie des billets s'étant trouvés remplis du nom de M. de Fontenelle, M. le Directeur (*Testu*) l'a déclaré à la Compagnie. En suite de quoi, chacun ayant reçu des boules blanches et des boules noires, et les ayant mises dans la boite, la boite a été ouverte par M. le Directeur en présence de toute la Compagnie, et toutes les boules s'étant trouvées favorables à la réserve d'une, il a été déclaré admis au premier scrutin. M. de Corneille, chancelier, a assuré à la Compagnie que ledit sieur de Fontenelle recevroit avec plaisir

les caractères d'*Hermippe* et de *Théobalde*[1], que contenait la sixième édition, publiée quelques semaines plus tard : en écrivant celui d'*Hermippe*, la Bruyère se serait donné le malicieux plaisir de faire le portrait satirique de ce même Villayer, qu'il eût été contraint de louer dans son discours de réception, s'il l'eût remplacé à l'Académie; par le caractère de *Théobalde*, il se serait vengé des menées de Bensserade, auquel on attribue sa défaite et le succès de Fontenelle, dans cette même élection d'avril 1691. Mais il se peut qu'*Hermippe* soit le portrait d'Henri-Jules de Bourbon, plutôt que celui de Villayer[2]; et, d'autre part, s'il est certain que le caractère de *Théobalde* représente Bensserade vieilli, rien ne démontre qu'il faille y voir les représailles d'un candidat éconduit[3].

Si ce n'est le 2 avril 1691, la Bruyère brigua du moins les suffrages de l'Académie le 22 novembre suivant, jour où la Compagnie fut convoquée, non pour élire définitivement le successeur de Bensserade, mais pour arrêter son choix sur la candidature qui devait être proposée à l'agrément du Roi. A cette époque, un scrutin unique ne suffisait pas à conférer le titre d'académicien. Une élection se composait de trois scrutins successifs; non point de deux seulement, comme on

l'honneur qu'elle lui faisoit. Regnier Desmarais. » Le Roi, qui était alors au siége de Mons, donna son agrément, le 16 avril, au choix de l'Académie, et, le 23 (*suivant le* Mercure galant, *car la date est restée en blanc sur le registre de l'Académie*), le dernier scrutin eut lieu, et donna toutes boules favorables à M. de Fontenelle.

1. Voyez tome II, p. 196, n° 64, et tome I, p. 237, n° 66.

2. Voyez ci-dessus, p. LXXX.

3. Avant Éd. Fournier (*la Comédie de J. de la Bruyère*, tome II, p. 561 et suivantes), Walckenaer avait fait de Bensserade l'actif adversaire des prétentions académiques de la Bruyère; c'était là une simple conjecture. Il y a d'ailleurs un peu de confusion dans l'historique, tel que l'a fait Walckenaer, des candidatures de la Bruyère à l'Académie. Dans son *Étude sur la Bruyère* (p. 69), il date sa première candidature de l'élection de novembre 1691, où fut nommé Pavillon; dans ses *Remarques et éclaircissements* (p. 679), il le dit encore concurrent de Pavillon lors de sa première candidature, et cependant il nous la montre combattue par Bensserade, oubliant que c'est de Bensserade lui-même, décédé le 19 octobre, que Pavillon fut le successeur.

le croit en général. Lorsque les noms des candidats, proposés soit par le Directeur, soit par d'autres académiciens, avaient été discutés à loisir, chacun inscrivait son vote sur un bulletin[1]. Le dépouillement des bulletins ne devait pas s'opérer en séance. Le Directeur, le Chancelier et le Secrétaire, assistés d'un membre désigné par le sort, les ouvraient hors de la salle de la réunion, puis faisaient connaître à la Compagnie le nom qui avait réuni la pluralité des voix, tenant secrets les noms des candidats moins heureux[2]. C'est alors que l'on soumettait l'élu de la majorité à un scrutin par boules, en vue duquel chaque académicien avait reçu, à l'avance, une ballote noire et une ballote blanche, et que les procès-verbaux nomment tantôt le premier scrutin, bien qu'il fût en réalité le second, tantôt « le scrutin de proposition. » Ce vote était suivi, dans une séance ultérieure, d'un autre scrutin par ballotes, qui était la dernière épreuve, et qui s'appelait, dans les procès-verbaux, soit le second scrutin, bien qu'il fût le troisième,

1. Tout d'abord, dans les premiers mois qui suivirent la fondation de l'Académie, il avait été procédé de vive voix aux élections : les académiciens étaient en quelque sorte nommés par acclamation. Mais en décembre 1634 il fut décidé qu'à l'avenir l'on opinerait sur les candidatures par billets. Les statuts de l'Académie, approuvés en 1635, ne font pas mention de ce vote par bulletins; mais il fallait nécessairement qu'un vote de ce genre précédât le scrutin par boules ou ballotes, qui est la seule formalité prescrite par ces mêmes statuts, et qui, s'exprimant par balles blanches ou noires, ne pouvait porter que sur un seul nom, déterminé à l'avance. Voyez sur cet usage l'*Histoire de l'Académie* de l'abbé d'Olivet (*passim*), l'*Histoire de l'Académie française*, par M. Paul Mesnard, l'*Éloge de Languet de Gergy* par d'Alembert (*OEuvres*, 1821, tome III, p. 381), et les registres de l'Académie, qui éclairent utilement d'ailleurs certains passages des divers auteurs qui ont parlé des élections académiques.

2. Parmi les procès-verbaux dont nous avons eu les copies sous les yeux, un seul indique le nombre des suffrages obtenus dans le scrutin par billets, celui dont nous parlons ci-après, p. CXXVIII, où les voix se partageaient également entre deux concurrents et où la Bruyère vota pour un troisième. Le secrétaire Regnier Desmarais se contente d'ordinaire de noter l'obtention de « la pluralité des uffrages. »

soit le « scrutin d'élection[1]. » Le désir d'éviter des choix qui pussent désobliger le Protecteur avait introduit dans les usages académiques la procédure que nous venons d'exposer. Richelieu ayant blâmé l'une de ses élections, l'Académie, pour ne plus être exposée à pareille mésaventure, avait institué les deux scrutins par boules : le premier confirmait le vote préparatoire par bulletins, fixant la candidature que la Compagnie devait charger l'un des siens de proposer à l'approbation du Protecteur; le second consommait l'élection.

Le scrutin préparatoire, qui se faisait par bulletins, était le plus intéressant, car il mettait fin à la compétition des concurrents. Au scrutin de proposition, les académiciens dissidents avaient presque tous désarmé, sinon tous : le candidat n'obtenait guère que des boules blanches. Le public considérait dès lors l'élection comme achevée, et les gazettes en annonçaient le résultat comme définitif[2].

1. Comme pour le vote par billets, Regnier Desmarais omettait d'inscrire dans ses procès-verbaux le nombre des voix qui formaient la pluralité des boules blanches obtenues dans les scrutins par boules. Il eût été conforme aux statuts d'apporter plus de précision dans la rédaction des procès-verbaux, et d'indiquer et le nombre des académiciens présents et celui des boules. La présence de vingt académiciens était exigée par l'article 11 des statuts approuvés en 1635 ; mais, par tolérance, on considéra comme valables les élections faites par dix-huit membres, s'il ne se produisait aucune réclamation. De plus les boules blanches devaient dépasser de quatre le nombre des noires. Suivant d'Alembert, dans l'*Éloge* précédemment cité *de Languet*, si le nombre des noires était égal au tiers du nombre des votants, l'Académie était fermée à perpétuité au candidat qui n'avait obtenu que la pluralité. D'Alembert rappelle que Fontenelle eut une boule noire, la Bruyère plusieurs, Fénelon deux, la Fontaine sept : c'est le scrutin de présentation qui donna ces résultats, sauf peut-être pour la Fontaine, qui avait eu contre lui, dans le scrutin par billets, sept bulletins qui portaient le nom de Boileau ; il n'a pas été dit encore si ces sept voix lui demeurèrent contraires dans le scrutin de présentation.

2. La présentation au Roi, qui était le protecteur de l'Académie depuis 1671, n'était pas toujours cependant une pure formalité : on sait que Louis XIV suspendit, pendant six mois, l'élection de la

C'est au dernier scrutin, sans nul doute, que Mezeray, qui fut secrétaire perpétuel de l'Académie de 1675 à 1683, déposait dans la boîte, à chaque élection, la boule noire par laquelle il témoignait de son indépendance et prétendait constater celle de la Compagnie. Personne, après sa mort, ne continua cette tradition d'opposition systématique, et la nomination même du successeur de Bensserade nous offre l'exemple d'une élection qui, vivement disputée au début, réunit, à la dernière heure, comme d'ailleurs l'avait fait celle de Fontenelle, tous les suffrages sans exception. Les procès-verbaux des séances où elle s'accomplit sont rédigés avec la brièveté habituelle. « La pluralité des suffrages ayant été pour M. Pavillon, » on passe au scrutin, et « toutes les boules, à la réserve d'une seule, » lui sont « favorables : » voilà pour la séance du 22 novembre, celle où se fit le scrutin de proposition. Le scrutin d'élection ne donne que des boules blanches à M. Pavillon : voilà pour la seconde séance, qui se tint le 1er décembre. Il peut y avoir quelque intérêt à compléter les comptes rendus officiels.

La place vacante était sollicitée par « plusieurs sujets considérables, » dit le *Mercure galant*. S'il en était présenté plus de deux, du moins n'étaient-ils que deux entre lesquels les chances de succès semblaient se partager quand l'Académie se réunit le 22 novembre : l'un était la Bruyère; peut-être l'autre était-il Tourreil. Mais la candidature imprévue de Pavillon, qui surgit au cours de la séance pendant la discussion des titres, vint déjouer les prévisions. Paul Tallemant, qui l'avait improvisée, en a raconté lui-même le succès dans l'éloge qu'il prononça de Pavillon, en 1705, devant l'Académie des inscriptions :

« Je n'oublierai pas ici, dit-il, la manière extraordinaire et

Fontaine. Et l'approbation du Roi obtenue, l'Académie n'estimait pas toujours qu'elle fût irrévocablement engagée à consacrer définitivement la candidature qu'elle avait adoptée ; car on la vit, en 1659, discuter de nouveau, à la seconde séance électorale, celle de Gilles Boileau, qu'elle avait accueillie au scrutin de proposition ; peu s'en fallut même que, cédant aux intrigues unies de Ménage et de Pellisson, elle ne se dégageât d'un scrutin à l'autre. Mais cet incident est, je crois, unique dans les annales de l'Académie.

nouvelle dont il fut mis à l'Académie françoise. Je lui avois souvent dit qu'une place dans cette célèbre compagnie lui convenoit extrêmement, surtout puisqu'il n'étoit guère occupé; mais sa modestie le retenoit, et les sollicitations qu'il croyoit nécessaires l'en avoient toujours détourné. L'Académie se trouva balancée entre deux personnes qui partageoient les voix, et formoient deux partis qu'on ne pouvoit accorder. Je ne sais par quel instinct il me vint dans l'esprit de parler de M. Pavillon; mais, dès que je l'eus nommé, il se fit un applaudissement général; on abandonna les deux partis auxquels on paroissoit si attaché, et tout se réunit, en un moment, en faveur d'un mérite qui parut supérieur à tout autre. Cette élection peu usitée étonna tout le monde, et M. Pavillon, à qui j'en portai la nouvelle, en fut lui-même dans une surprise qui n'est pas croyable[1]. »

« L'applaudissement » qui accueillit à l'Académie la proposition de Tallemant ne fut pourtant pas aussi unanime qu'il le dit; car, sur vingt-cinq académiciens présents et comptés par le *Mercure*, sept demeurèrent fidèles à la Bruyère et inscrivirent son nom sur leurs bulletins, dans le vote par billets qui suivit la discussion des titres. Le *Mercure* n'enregistra point ces sept voix données à l'auteur des *Caractères*, et Tallemant semble les avoir oubliées; le chiffre s'en trouve dans une lettre de la Bruyère lui-même à Bussy Rabutin. La candidature de Pavillon obtint néanmoins un beau triomphe des le premier vote : elle y put réunir dix-huit voix, si toutefois le rival inconnu de la Bruyère fut abandonné de tous ses amis. Au scrutin de proposition, six des électeurs de la Bruyère se rallièrent à ceux de Pavillon. Au scrutin d'élection, le 1er dé-

1. *Éloge de M. Pavillon*, en tête des *OEuvres de M. Pavillon*, éditions de la Haye, 1715, et de Paris, 1720. — Le *Mercure galant* fait une brève allusion à la manière dont l'élection fut inopinément proposée et acceptée : « .... L'Académie,... après avoir écouté les propositions qui lui furent faites de plusieurs sujets considérables, *se choisit elle-même* M. Pavillon.... Le Roi, à qui il fut proposé, comme celui qui avoit eu le plus de suffrages, lui a donné son agrément, et *toute la cour et Paris y ont applaudi.* » Le *Mercure galant* accompagne cette nouvelle d'un grand éloge du nouvel académicien : son principal mérite devait être à ses yeux d'avoir retardé, par sa nomination inattendue, celle de la Bruyère. Voyez le *Mercure* de novembre 1691, p. 273 et suivantes.

cembre, il n'y a plus de dissidence : toutes les boules sont blanches.

Bussy était l'un des sept académiciens qui, devançant le jugement de la postérité, avaient protesté contre la préférence que la Compagnie avait donnée à Pavillon sur la Bruyère. Il avait applaudi, du fond de sa retraite de Bourgogne, à l'élection de Fontenelle ; mais, dans celle où notre auteur échoua, il s'était séparé de Fontenelle et de ses amis. Instruit ensuite de l'appui qu'il avait reçu de lui, la Bruyère s'empressa de le remercier : « Les Altesses à qui je suis seront informées de tout ce que vous avez fait pour moi, Monsieur. Les sept voix qui ont été pour moi, je ne les ai pas mendiées, elles sont gratuites ; mais il y a quelque chose à la vôtre qui me flatte plus sensiblement que les autres. » Et Bussy répond avec une courtoisie que l'on a prise à tort pour de l'ironie : « Les voix que vous avez eues n'ont regardé que vous : vous avez un mérite qui pourroit se passer de la protection des Altesses, et la protection de ces Altesses pourroit bien, à mon avis, faire recevoir l'homme le moins recommandable. Jugez combien vous auriez paru avec Elles et avec vous-même, si vous les aviez employées[1]. »

Il nous paraît presque certain que Racine, Bossuet, Boileau, Regnier Desmarais avaient voté avec Bussy. Pour les deux autres voix, il faut, je crois, choisir entre les noms de Renaudot, Rose, Novion, Segrais ou Huet. J'ajouterais le nom de la Fontaine, si, quelques mois auparavant, la Bruyère n'avait publié un très-désobligeant caractère du fabuliste. Il devait lui en faire réparation plus tard ; mais, à cette date si rapprochée de la publication de son portrait, la Fontaine avait le droit d'en garder quelque ressentiment.

L'édition de 1691, qui donnait le caractère de la Fontaine, renfermait aussi celui de *Théobalde*, c'est-à-dire de Bensserade : la tâche eût été délicate pour la Bruyère, si on l'avait élu à la place de Bensserade et s'il avait dû faire l'éloge académique du poëte qu'il venait de railler si cruellement. Elle convenait mieux à Pavillon, auteur de jeux d'esprit et de badinages en prose et en vers, surtout en vers, qui étaient fort à la mode.

1. Voyez l'une et l'autre lettre, tome II, p. 513 et 514.

« L'incroyable surprise » toutefois que l'élu lui-même témoigna en apprenant « une si singulière élection » (ce sont les termes de Tallemant) était assez naturelle, non-seulement pour ce que l'événement avait d'inusité, d'inattendu, et c'est ce que Tallemant veut dire, mais encore parce que l'Académie spontanément appelait à elle, en admettant Pavillon, l'un de ceux qui avaient pris parti en faveur de Furetière. Il n'était peut-être pas moins surprenant que le Roi approuvât, sans hésitation, la nomination d'un neveu de feu l'évêque d'Alet, Nicolas Pavillon, ami d'Arnauld et de Port-Royal, auteur de lettres célèbres, adressées à Louis XIV lui-même, contre la signature du formulaire et la régale; mais les temps étaient bien changés : l'Académie allait entendre le plus éclatant éloge de l'oncle, mêlé à celui du neveu, et le *Mercure* pouvait proclamer impunément que l'évêque d'Alet avait été la gloire de l'épiscopat.

« .... Je regarde.... quels juges m'ont choisi, à quels hommes ils m'ont préféré, » dit Pavillon dans son discours de réception, où se manifeste la joie la plus vive; puis, cherchant la raison du choix de l'Académie, il se demande si, après avoir donné tant de preuves de la délicatesse de son goût dans les élections précédentes, elle n'a pas « jugé à propos de ne songer, en celle-ci, qu'à faire éclater la liberté de ses suffrages. » Dans sa réponse, Charpentier reviendra sur cette même question de la liberté de l'Académie, lorsque, parlant de Louis XIV et de son amour des lettres, il s'écriera :

« N'est-ce pas un effet de ce même amour qui ne s'éteindra jamais dans son cœur, que s'intéressant à l'honneur de vos élections, dont il vous laisse la liberté tout entière, il vous exhorte de jeter toujours les yeux sur les personnes d'un mérite le plus distingué, sans vous abandonner ni au torrent des brigues ni au penchant de vos propres inclinations? Et ne s'en est-il pas expliqué de la sorte lorsque le scrutin de cette dernière élection lui fut présenté[1] ? »

1. *Recueil des harangues*, etc., tome II, p. 343 et 350. Le *Mercure* relève naturellement ce trait. La réponse de Charpentier à Tourreil « lui marqua, dit-il, d'une manière fort fine et fort délicate que l'Académie, en le choisissant, n'avoit fait que satisfaire aux intentions du Roi, qui vouloit que, dans ces sortes d'élections,

L'indépendance de la Compagnie avait-elle donc été menacée par les sept académiciens qui avaient voté pour la Bruyère? Vraiment l'Académie avait eu de meilleures occasions de se mettre en garde contre les brigues et les atteintes portées à sa liberté.

Tourreil, qui avait obtenu de l'Académie deux prix d'éloquence, sollicita la succession de Michel le Clerc : il fut proposé, le 12 janvier 1692, par toutes les voix, sauf une, et nommé le 19 par la pluralité des votants suivant le procès-verbal, ou par tous selon le *Mercure*[1]. Dans son discours de réception, le nouvel académicien s'excuse d'avoir été préféré à d'illustres concurrents[2]. On ne sait si la Bruyère fut l'un d'eux. Bien qu'il n'y fût pas obligé, Tourreil loua l'Académie d'avoir signalé, par l'élection de Pavillon, la délicatesse de son goût et la justesse de son discernement. La Bruyère aurait eu mauvaise grâce à s'en montrer offensé; mais il avait le droit de s'étonner de l'insistance avec laquelle Charpentier, qui répondit à Tourreil, rappela encore et commenta de nouveau les paroles de Louis XIV, recommandant à l'Académie de ne jeter les yeux que sur des personnes d'un savoir distingué. Quelle pressante nécessité contraignait donc Charpentier à inviter une fois de plus l'Académie à se défendre contre les sollicitations du « faux mérite »? Nous voudrions en pouvoir douter; mais la candidature que l'on désirait si vivement écarter n'était-elle pas celle de la Bruyère[3]?

on rendît justice au vrai mérite, sans avoir égard aux brigues. » (Février 1692, p. 243.)

1. Janvier 1692, p. 175.

2. « .... Je ne laisse pas de craindre que le public, pour la première fois, ne se dispense de la soumission dont il se pique envers vous, et ne murmure en faveur des illustres concurrents à qui j'ai honte de me voir préféré. » (*Recueil des harangues*, tome II, p. 354.)

3. Tourreil avait été, sans en prendre ni en recevoir le titre, gouverneur de Phélypeaux, le correspondant de la Bruyère. Pontchartrain néanmoins n'aurait pu être désobligé de voir la Bruyère entrer en compétition avec lui, car il avait depuis quelque temps congédié Tourreil, « pour l'avoir loué » dans un livre, dit Saint-Simon, dont nous ne garantirons pas l'exactitude sur ce point (*Additions au Journal de Dangeau*, tome IV, p. 14, et tome XV,

On peut affirmer que la Bruyère ne se présenta pas à l'Académie pour y remplacer Pellisson : la candidature de Fénelon, appuyée par les amis mêmes de notre auteur, ne rencontra que deux opposants au scrutin de proposition, dans la séance du 7 mars 1693. Mais il se mit résolûment sur les rangs, lorsque la mort de Bussy et celle de l'abbé de la Chambre laissèrent deux places vacantes. L'abbé Bignon, neveu de Pontchartrain, sollicitait une des deux. La Loubère, gouverneur de Phélypeaux, fut un instant l'un des candidats désignés pour la seconde ; mais il se retira devant la Bruyère, et supplia ses amis de reporter sur l'auteur des *Caractères* les suffrages qu'ils lui destinaient.

Au dire du *Mercure galant*, le succès de la Bruyère ne fut obtenu qu'à l'aide des « plus fortes brigues qui aient jamais été faites. » Les chansons du temps font écho. Injurieuses pour Regnier Desmarais, Racine et Bossuet, qui étaient les patrons de sa candidature, elles ne mettent pas en cause toutefois les Altesses de la Bruyère, très-indifférentes sans doute à son ambition académique. Tout gentilhomme qu'il fût de Monsieur le Prince, il put dire, dans son discours de réception, en parlant de sa nomination : « Il n'y a ni poste, ni crédit, ni richesses, ni titres, ni autorité, ni faveur qui aient pu vous plier à faire ce choix : je n'ai rien de toutes ces choses, tout me manque. Un ouvrage qui a eu quelque succès par sa singularité.... a été toute la médiation que j'ai employée et que vous avez reçue [1]. » Il est toutefois une médiation dont la trace s'est retrouvée, et qui justifie, dans une certaine mesure, les ombrages de quelques académiciens : Pontchartrain écrivit à Renaudot une pressante lettre de recommandation en faveur tout à la fois de l'abbé Bignon et de la Bruyère, et, pour être le seul qu'on ait publié, ce billet n'est sans doute point le seul que le puissant contrôleur général ait écrit au sujet de cette élection [2]. Mais si Bossuet, Racine, Boileau, Regnier

p. 178). — Au scrutin de proposition, Tourreil avait obtenu toutes les voix moins trois.

1. Tome II, p. 472.

2. Voici le texte de cette lettre, retrouvée dans les papiers de Renaudot, et publiée dans l'*Athenæum français* en 1853 (3 décembre, p. 1164) : « Comme j'ai toujours beaucoup compté sur l'amitié

Desmarais, et enfin Pontchartrain, dont nous regrettons de voir le nom mêlé à cette affaire, firent valoir ses titres et recommandèrent sa candidature, la Bruyère ne fit aucune démarche personnelle. Il le dit, et nous pouvons en croire sa parole[1] : les basses importunités contre lesquelles Charpentier

que vous m'avez si souvent témoignée, j'ai cru, Monsieur, que vous voudriez bien faire quelque chose à ma recommandation, et me permettre de solliciter en faveur de M. l'abbé Bignon et de M. de la Bruyère pour remplir les deux places vacantes à l'Académie françoise. Comme l'esprit et le mérite de ces deux Messieurs ne vous est pas inconnu, et que vous en êtes beaucoup meilleur juge que moi, je ne ferai pas ici leur éloge. J'ose même me flatter que vous aurez quelque égard à ma recommandation et que vous me donnerez votre voix. Je vous serai infiniment obligé.

« Je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Pontchartrain.

« Versailles, 18 avril 1693. »

Cette lettre, écrite près d'un mois avant le scrutin de proposition, est adressée à « M. l'abbé Renaudot, historiographe de France, de l'Académie royale des inscriptions, rue Vivienne, à Paris, » sans addition de l'autre qualité, cause de la lettre, de « membre de l'Académie française. » Si Pontchartrain envoya de semblables billets à d'autres académiciens en avril 1693, si surtout il était de même intervenu dans des élections précédentes au profit de la Bruyère, Charpentier et ses amis auraient été, il faut en convenir, les défenseurs de l'indépendance de l'Académie en combattant une candidature ainsi imposée par un ministre ; mais, jusqu'à preuve contraire, nous douterons du moins que cette lettre soit la répétition de recommandations antérieures en faveur de la Bruyère. Au mois d'avril 1693, Pontchartrain appuie la candidature de son neveu l'abbé Bignon : c'est l'occasion, je veux le croire, qui l'entraîne à solliciter en même temps et du même coup pour la Bruyère.

1. « Je ne le dissimule pas, j'ai assez estimé cette distinction pour desirer de l'avoir dans toute sa fleur et toute son intégrité, je veux dire de la devoir à votre seul choix, et j'ai mis votre choix à tel prix que je n'ai pas osé en blesser, pas même en effleurer la liberté par une importune sollicitation.... » (*Discours de réception*, tome II, p. 471.)

croyait devoir prémunir l'illustre Compagnie n'étaient pas à redouter d'un homme de son caractère.

Ce fut le jeudi 14 mai qu'eut lieu le double scrutin de proposition où l'Académie choisit l'abbé Bignon à la place de Bussy, et la Bruyère comme successeur de l'abbé de la Chambre[1]. Le secrétaire perpétuel, Regnier Desmarais, prenant plaisir à dresser le procès-verbal d'élections dont l'une était en grande partie son œuvre, le rédigea moins sommairement qu'il n'a fait tous les autres que nous avons de sa main :

« Ce jour, la Compagnie ayant été convoquée par billets pour remplir les places vacantes par la mort de M. le comte de Bussi et de M. l'abbé de la Chambre, on a commencé par voir sur qui on jetteroit les yeux pour remplir la place de M. le comte de Bussi, et les billets de Messieurs ayant été remis pour cet effet entre les mains de M. l'abbé Regnier, secrétaire, et ensuite ouverts en présence de M. Despréaux, directeur, et de M. le marquis de Dangeau, chancelier, et de l'inspecteur tiré au sort, M. l'abbé Bignon s'est trouvé nommé dans la plupart des billets. Après cela, on a procédé au premier scrutin sur son sujet ; et la plupart des boules ayant été favorables, il a été déclaré admis à la proposition. On a procédé ensuite de la même sorte pour la place vacante par la mort de M. l'abbé de la Chambre, à laquelle M. de la Bruyère s'est trouvé nommé par la plupart des billets. Après cela, on a distribué les boules blanches et les boules noires pour le premier scrutin, et

1. Le jeudi 14 mai, disons-nous, et cependant le procès-verbal officiel, dont le texte suit, porte en tête la date du samedi 16 ; mais ne faut-il pas rectifier sur ce point le procès-verbal? Dangeau, qui, comme Regnier, assistait à la séance, la place au jeudi 14, et son témoignage est confirmé par le *Mercure galant* (mai 1693, p. 281), qui avait pour collaborateurs plusieurs académiciens : Fontenelle, Thomas Corneille, l'abbé Tallemant ; nous ajouterions qu'il l'est aussi par le *Mercure historique*, publié à Amsterdam (tome XIV, juin 1693, p. 655), si, dans ce recueil, la nouvelle et la date de l'élection ne semblaient tirées du *Mercure galant*. La gazette étrangère fait toutefois des *Caractères ou Mœurs de ce siècle* une appréciation qu'elle n'emprunte pas à la gazette française : « Ce dernier ouvrage, dit-elle, est incomparable. » Elle ajoute en outre une nouvelle que ne donne pas le *Mercure galant :* « On parle de M. de la Loubère pour remplir la place de l'abbé Tallemant. » L'abbé Tallemant, « le vieux, » était mort le 6 mai.

la plupart des boules lui ayant été favorables, il a été pareillement admis à la proposition. »

Quelques jours plus tard[1], l'Académie était « avertie par une lettre de M. le marquis de Dangeau, chancelier, que le Roi avoit agréé le choix que la Compagnie avoit fait de M. l'abbé Bignon et de M. de la Bruyère.... » Le samedi 23 mai, suivant le *Mercure galant*, le jeudi 28, suivant le procès-verbal officiel[2], l'Académie achevait cette double élection dans une séance dont nous citerons encore le compte rendu :

« Ce jour, la Compagnie, convoquée par billets, a procédé, suivant ses formes ordinaires, au scrutin de l'élection pour remplir les places vacantes par la mort de M. le comte de Bussi et de M. l'abbé de la Chambre, et le scrutin ayant été tenu pour la première, à laquelle M. Bignon avoit déjà été proposé, il a été élu par la plupart des suffrages, presque toutes les boules lui ayant été favorables. On a procédé ensuite de la même sorte pour l'autre place, et M. de la Bruyère, qui y avoit déjà été admis par le scrutin de la proposition, y a été confirmé, dans le scrutin de l'élection, par la plupart des boules. Après cela, M. Charpentier, doyen et président en l'absence des deux premiers officiers, a déclaré M. l'abbé Bignon et M. de la Bruyère élus par la Compagnie, et a chargé quelques-uns de Messieurs de leur en donner avis. »

1. « Le lundi 24 mai, » suivant le registre de l'Académie, qui donne cette date à la réception de la lettre de Dangeau; mais le 24 mai 1693 était un dimanche : il y a donc erreur. Peut-être faut-il lire : le lundi 18 mai. Bien que Dangeau, dans son *Journal*, enregistre, tout à la fois, à la date du jeudi 14 les choix de l'Académie et l'approbation que leur donne le Roi, on peut douter qu'il ait soumis les deux noms à Louis XIV le jour même de l'élection; mais certainement il se hâta de l'en entretenir : Louis XIV allait quitter Versailles pour aller commander l'armée de Flandre, et Dangeau devait partir, à sa suite, le 18. Sa lettre à l'Académie dut être écrite la veille au plus tard.

2. Cette fois le 28 est bien un jeudi; mais nous avons plus de confiance dans la date du *Mercure galant* (*ibidem*, p. 282), répétée par le *Mercure historique*. Les hésitations du secrétaire perpétuel, qui se manifestent par les blancs qu'il laisse de temps à autre aux dates de jour et parfois de mois, nous permettent de n'accepter qu'après vérification celles qu'il inscrit sur son registre, si peu régulièrement tenu. Les procès-verbaux étaient tardivement rédigés.

La Bruyère eut dix-sept jours au compte de Regnier Desmarais, vingt jours au compte du *Mercure galant*, pour écrire sa harangue de réception. Elle était attendue avec une maligne curiosité. On se répétait l'épigramme suivante :

L'Académie enfin a reçu la Bruyère :
Elle pourra s'en repentir.
Mais qu'importe? Il est bon que, pour nous divertir,
Elle ait toujours un Furetière [1].

« Deux heures avant la réception, » si l'on en croit Boursault, « Messieurs de l'Académie trouvèrent sur leur table » cette autre épigramme :

Quand, pour s'unir à vous, Alcipe se présente,
Pourquoi tant crier haro ?
Dans le nombre de quarante,
Ne faut-il pas un zéro [2]?

La séance de réception eut lieu au Louvre le 15 juin. Ces

1. M. L. Delisle m'a obligeamment signalé une copie de cette épigramme, de la main même de Gaignères, conservée au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale. Dans le *Chansonnier Maurepas* (tome VII, p. 441), le même quatrain est accompagné des notes suivantes : « Il eut beaucoup de peine à être reçu à l'Académie françoise. C'étoit un homme peu connu avant qu'il eût fait imprimer une deuxième traduction des *Caractères* de Théophraste avec les *Caractères ou Mœurs de ce siècle :* de manière qu'il lui fallut jouer quantité de ressorts pour entrer dans cette Compagnie.... Cet homme étoit fort caustique, et son livre des *Caractères ou Mœurs de ce siècle* n'étoit que des portraits satiriques de tout ce qu'il y a de plus considérable à la cour et à la ville, de l'un et de l'autre sexe. Cela avoit donné un si grand débit à ce livre qu'on l'avoit imprimé pour la 7e fois cette année 1693. L'auteur (*de l'épigramme*) conclut de là que la Bruyère étant entré dans l'Académie, où il y a un grand nombre de ridicules, c'est en quelque façon mettre le loup dans la bergerie, parce qu'il les satirisera tous par la suite. »

2. *Lettres nouvelles*, édition de 1697, p. 489; édition de 1703, tome II, p. 173. « Enfin, Monseigneur, écrit Boursault à l'évêque de Langres, on reçut lundi à l'Académie françoise M. ***, qui briguoit cette place depuis si longtemps. Vous savez combien il a été obligé de franchir de difficultés avant que d'y arriver, et de quelle autorité il a fallu se servir (*ceci est sans doute une allusion à l'intervention de Pontchartrain*). Comme il est d'un pays où la

solennités, publiques depuis 1671, attiraient déjà beaucoup d'auditeurs. Ils se rangeaient debout autour des académiciens, assis autour d'une grande table, dont l'une des extrémités était occupée par les officiers de la Compagnie, c'est-à-dire par le Directeur, le Chancelier, le Secrétaire perpétuel, et l'autre par le récipiendaire ou par les récipiendaires, car, le 15 juin, on recevait tout à la fois Bignon et la Bruyère.

L'abbé Bignon prit le premier la parole. Il achevait sa harangue, qui joignait à la banalité du moins le mérite de la brièveté, quand l'archevêque de Paris, M. de Harlay, vint prendre séance. L'assemblée, dit le *Mercure*, avait admiré dans ce discours l'ordre et la liaison ingénieuse de chaque matière (cet ordre et cette liaison dont à l'avance on déclarait la Bruyère incapable); elle était charmée de l'éloquence du récipiendaire, et, ne voulant pas que l'Archevêque fût privé de l'audition d'un si beau morceau, elle pria M. Bignon d'en recommencer la lecture. M. de Harlay « joignit ses prières à l'empressement que chacun faisoit paroître de jouir encore du même plaisir, » et l'abbé Bignon se rendit à des instances aussi unanimes. « L'applaudissement fut encore plus fort qu'il n'avoit été la première fois; » c'est toujours le *Mercure* qui parle.

A son tour, la Bruyère se lève et lit sa harangue. Ceux des académiciens qui viennent de faire une ovation à l'abbé Bignon affectent l'ennui et se taisent, tandis que ceux que la Bruyère a loués personnellement n'osent, par un scrupule de délicatesse, exprimer trop haut une approbation qui pourrait sembler intéressée. Telle fut en somme l'attitude de la Compagnie que le *Mercure*, heureux de retourner contre la Bruyère la phrase dédaigneuse que celui-ci lui avait lancée naguère, crut pouvoir dire que « toute l'assemblée » avait « jugé » que son discours « étoit directement *au-dessous de rien*[1]. »

clameur *de haro* est en usage (*Boursault fait à tort de la Bruyère un Normand*), on dit que deux heures avant sa réception, Messieurs de l'Académie trouvèrent cette épigramme sur leur table, » etc. C'est bien du jour de la séance publique de la réception de la Bruyère qu'il s'agit : elle eut lieu un lundi, et ni l'une ni l'autre des séances où l'on vota sur la nomination de la Bruyère ne se tint un lundi.

1. Nous avons reproduit ailleurs (tome III, 1re partie, p. 192-

La Bruyère avait loué tous les académiciens ; mais les éloges étendus et personnels ne s'adressaient qu'aux académiciens qui étaient déjà illustres ou ne pouvaient manquer de le devenir, Bossuet, Racine, la Fontaine, Boileau, Fénelon, Segrais, alors aussi fort goûté. Quelques autres encore pouvaient s'attribuer sans conteste deux ou trois lignes de louange ne convenant qu'à eux : le reste devait chercher sa part dans des éloges d'une généralité banale, trop vagues pour qu'un nom pût y être attaché à l'exclusion d'autres, et s'appliquant à presque tous les académiciens à la fois. Tandis qu'il était parlé de l'évêque de Meaux en termes magnifiques, l'archevêque de Paris, ce prélat même auquel la Compagnie venait de rendre un hommage qui devait être enregistré dans ses annales, demeurait confondu dans la foule des Quarante. Ceux que l'orateur avait peints et désignés aussi clairement que s'il les eût nommés, étaient ses amis, ses électeurs dévoués, à un ou deux près peut-être, et de plus ses alliés dans la lutte entre les anciens et les modernes : le camp des modernes ne pouvait revendiquer qu'une brève allusion accordée, par bienséance, à l'un d'eux, le doyen de l'Académie, Charpentier, qui devait répondre au récipiendaire en l'absence du directeur Boileau, retenu en Flandre par ses devoirs d'historiographe du Roi. Et

195) le haineux compte rendu que le *Mercure galant*, organe de Thomas Corneille et de Fontenelle, publia de la réception de la Bruyère. Voici, tel qu'il est dans le registre, le récit officiel de cette séance, qui eut, nous l'allons voir, un si long retentissement : « Ce jour (*le lundi* 15 *juin*), la Compagnie ayant été convoquée par billets à tenir une séance publique pour la réception de M. l'abbé Bignon et de M. de la Bruyère, qui ont pris tous deux leur place au bout de la table, M. l'abbé Bignon a parlé le premier suivant l'ordre de sa réception ; et, comme il avoit déjà prononcé une partie de son discours, M. l'archevêque de Paris est survenu, en faveur duquel on l'a prié de le recommencer, ce qu'il a fait avec la satisfaction de toute la Compagnie. Après cela, M. de la Bruyère a fait son remerciement, et M. Charpentier, doyen et président de l'assemblée, en l'absence des deux premiers officiers, a répondu en nom de la Compagnie. On a lu ensuite quelques ouvrages en vers de M. Perrault et de M. Boyer : après quoi, la Compagnie s'est levée. » Le directeur était Boileau, et le chancelier Dangeau ; l'un et l'autre étaient en Flandre.

quel éloge de ce même Boileau devant ses victimes, qui entendaient la Bruyère le faire l'égal, non de Juvénal, mais d'Horace[1], et proclamer la justesse, la sûreté, l'innocence de sa critique!

Cependant l'offense la plus grave, celle qui souleva contre la Bruyère tout un groupe bruyant d'académiciens, n'était pas dans cette inégale distribution d'éloges entre ses confrères : elle était dans la comparaison de Corneille et de Racine. Devant le frère et le neveu de Corneille, Thomas Corneille et Fontenelle, il avait mis en doute que la postérité ratifiât le jugement des contemporains immédiats du grand tragique, approuvant presque ouvertement ceux qui n'admettaient pas qu'il fût égalé à Racine : « Ils en appellent à l'autre siècle (disait-il, en se rangeant à leur avis, de ceux qui poussaient l'admiration de Racine jusqu'à se montrer exclusifs); ils attendent la fin de quelques vieillards qui, touchés indifféremment de tout ce qui rappelle leurs premières années, n'aiment peut-être dans *OEdipe* que le souvenir de leur jeunesse[2]. » Quelle réponse à cette déclaration de Fontenelle, s'écriant dans son discours de réception à l'Académie : « Je tiens par le bonheur de ma naissance à un grand nom, qui, dans la plus noble espèce des productions de l'esprit, efface tous les autres noms! »

Thomas Corneille et Fontenelle attaquèrent le discours avec la plus grande vivacité. On attribue au premier l'article du *Mercure*, auquel Visé collabora sans doute. Le second est à nos yeux le *Théobalde* que la Bruyère nous montre visitant la cour et la ville pour y médire de lui[3]. *Théobalde* est le nom

1. Tome II, p. 461.
2. *Ibidem*, p. 462.
3. Voyez, au tome II, cet alinéa de la page 441 : « Je viens d'entendre, a dit Théobalde, une grande vilaine harangue qui m'a fait bâiller vingt fois et qui m'a ennuyé à la mort. » Si l'on prend à la lettre l'une des phrases qui suivent, c'est dès le 16 juin que Fontenelle et ses amis seraient allés à Versailles pour y décrier le discours. La cour n'était pas déserte : Pontchartrain et bien d'autres n'avaient point quitté Versailles; mais le Roi n'y devait rentrer que le 27 juin, au retour de son voyage en Flandre, où l'avaient accompagné le Dauphin, les princes, les princesses, etc.

qu'il donne à ses ennemis de l'Académie : en 1693, *Théobalde* avait été Bensserade; en 1694, il devient Fontenelle, « le chef des mécontents, » et les *Théobaldes* sont les amis de Fontenelle. Les *Théobaldes*, au surplus, ne furent pas les seuls qui décrièrent le discours de la Bruyère. « M. l'abbé Bignon.... fit assez bien, et M. de la Bruyère.... fit très-mal, à ce que tout le monde dit, » écrit Bourdelot à Nicaise. Galland n'est pas plus bienveillant[1].

On cherchait à susciter des colères contre la Bruyère en dehors même de la société littéraire. Il avait pris à partie les gens d'affaires, et dans une apostrophe inattendue, qu'il mêlait à l'éloge de Richelieu, leur avait reproché leurs dédains pour les lettres et les lettrés, dont il les considérait comme les plus irréconciliables ennemis. On prétendit que la Bruyère avait eu particulièrement en vue un personnage dans cette apostrophe, et un nom fut prononcé. Lequel ? je ne sais. Mais si ce passage du discours et celui de la préface, écrite plus tard, qui s'y rapporte s'appliquent personnellement à quelqu'un, je n'hésite pas à dire que c'est à Gourville.

La querelle des *Théobaldes* et de la Bruyère fut portée devant l'Académie elle-même, et elle le fut par la Bruyère[2]. Vengeurs de la gloire de Corneille, ses adversaires voulaient s'opposer à l'impression du discours et l'écarter du recueil des harangues académiques. Ils tentèrent d'obtenir de l'abbé Bignon qu'il séparât sa cause de celle de son confrère; mais l'abbé Bignon, « prié, sollicité, persécuté, » résista aux instances avec une fermeté dont la Bruyère lui sut gré. L'Académie de même maintint les droits de la Bruyère, et la harangue fut admise dans ses archives et dans son recueil.

La Bruyère nous montre l'Académie se refusant à la suppression de son discours, et se tait sur une seconde proposition qui fut aussi, dit-on, faite à la Compagnie. C'est l'atteinte portée à la gloire de Corneille qui avait surtout ému quelques académiciens : on demanda que l'alinéa disparût du discours

1. Voyez la *Notice* qui précède le *Discours à l'Académie*, tome II, p. 433-436, et la *Notice bibliographique*, tome III, 1re partie, p. 150 et 151.

2. Voyez tome II, p. 448 : « Ils sont encore allés plus loin, » etc.

imprimé. Suivant les nouvellistes du temps, Racine se fâcha :

« Les mots ont été dits, les mots demeureront[1]. »

Bossuet, ajoutent les nouvellistes, fut chargé de faire savoir à ses confrères que Racine ne paraîtrait plus à l'Académie et se plaindrait au Roi, si le discours n'était pas exactement imprimé. Les beaux esprits qui se plaisaient à railler l'Académie propageaient volontiers ces rumeurs, pour en prendre l'occasion d'allusions malignes aux habitudes de soumission qu'entretenait dans la Compagnie le désir de ne point perdre les faveurs royales[2].

Publié à part, en 1693, par Coignard et par Michallet, le discours prit place l'année suivante dans une édition nouvelle des *Caractères*, la 8e. La Bruyère n'avait point pardonné : il inséra dans cette même édition le caractère satirique de *Cydias*, où Fontenelle se reconnut immédiatement, et sa vive réponse aux *Théobaldes*, placée en tête de son discours. Dans cette préface, il n'oublie aucun des griefs invoqués contre lui, répète avec amertume chacun des méchants propos qui ont circulé à la cour et dans la ville, et répond à tous. Nous renvoyons le lecteur à cette âpre apologie, où l'amour-propre froissé, l'indignation et la colère éclatent en traits que l'art n'a pas tous aussi finement polis ou aiguisés que ceux dont sont remplis les *Caractères*.

« Si, chargé de faire quelque autre harangue, je retombe encore dans des peintures, disait la Bruyère en parlant de ceux qui lui reprochaient d'avoir « fait des caractères, » au lieu d'un discours, c'est alors qu'on pourra écouter leur critique, et peut-être me condamner[3]. » .... Il ne devait pas avoir l'oc-

1. Extrait d'une chanson du temps. Voyez ci-après les *Pièces justificatives*, p. CLXXX.

2. Brillon raconte (*Sentiments critiques sur les Caractères de Théophraste de M. de la Bruyère*, p. 559) que « la harangue de la Bruyère a donné lieu à un nouveau statut de l'Académie, » obligeant les académiciens à soumettre à l'avance leurs discours à l'examen de deux de leurs confrères. D'Olivet ne dit rien qui confirme l'assertion de Brillon.

3. Tome II, p. 437.

casion de prononcer une autre harangue devant l'Académie : n'ayant jamais été son directeur, il n'eut point le devoir de prendre la parole en son nom, et jamais il ne proposa d'ajouter au programme des solennités académiques la lecture d'un morceau composé par lui[1].

Au moment où il était appelé à partager ses travaux, l'Académie achevait son *Dictionnaire*, qui devait paraître au mois d'août 1694. Le *Dictionnaire* terminé, elle consacra ses délibérations « à recueillir et à résoudre des doutes sur la langue, » suivant les expressions de l'abbé d'Olivet[2], en vue de la grammaire qu'elle avait le projet de rédiger. La Bruyère était candidat ou était bien près de l'être lorsqu'il publia, dans le chapitre *de Quelques usages*[3], sa dissertation sur les mots que la mode avait abandonnés, montrant ainsi qu'il était prêt aux discussions qui occupaient la Compagnie. Sa parfaite connaissance de la littérature, ses réflexions sur l'histoire des mots, le travail incessant de son esprit, toujours à la recherche des tours, des ressources, des artifices que peut offrir la langue, avaient fait de lui un lexicographe et grammairien très-compétent et autorisé. Mais s'il se mêla aux études philologiques de l'Académie, il le fit sans bruit[4]. Du moins assistait-il aux séances d'élections. A la première des élections qui suivirent la sienne, il ne pouvait refuser son concours à la candidature de la Loubère, qui s'était retiré devant lui; nous le retrouvçrons à la troisième, faisant montre d'une égale indépendance

1. Après la date de sa réception, son nom ne devait plus être inscrit qu'une fois sur le registre des séances de l'Académie : le 15 juin 1696, trois années jour pour jour après sa réception, un mois après sa mort, la Compagnie, convoquée par billets, assista à un service religieux, célébré en sa mémoire, à l'église des Carmes des Billettes.

2. *Histoire de l'Académie française*, tome II, p. 52.

3. Tome II, p. 204-219, n° 73.

4. Après sa mort, on ne trouva qu'onze jetons de l'Académie dans le meuble où il les plaçait : ils ne témoigneraient même pas de sa présence à onze séances, car quarante jetons d'argent, de la valeur de 40 sols, étaient distribués entre les membres seuls qui étaient présents à l'ouverture de la séance. Il serait possible, du reste, que la Bruyère eût donné ou vendu une partie des siens.

vis-à-vis de ses amis de l'Académie et d'un ami du dehors qui était secrétaire d'État, le contrôleur général Pontchartrain.

La Loubère obtint la succession de l'abbé François Tallemant, qui était mort le 6 mai, huit jours avant le premier scrutin de l'élection qui nomma la Bruyère, et plus d'un mois avant sa réception. En le remerciant dans son discours d'un désistement qui n'était que l'ajournement à brève échéance de sa candidature, la Bruyère lui avait presque promis la place vacante : « Un père, avait-il dit, mène son fils à un spectacle : la foule y est grande, la porte est assiégée ; il est haut et robuste, il fend la presse ; et comme il est près d'entrer, il pousse son fils devant lui, qui, sans cette précaution, ou n'entreroit point ou entreroit tard[1]. » La Loubère, qui avait poussé la Bruyère devant lui, devait entrer à sa suite, pour l'exactitude de l'apologue, et il entra ; mais, sur les vingt et un académiciens présents, il y en eut huit toutefois qui n'eurent pas d'empressement à faire honneur à l'engagement que la Bruyère avait pris en leur nom. Le *Mercure historique* fait remarquer qu'une neuvième voix, se joignant à ces voix dissidentes, eût exclu à jamais la Loubère de l'Académie[2]. Les adversaires de sa candidature étaient, je pense, les académiciens qui avaient combattu celle de la Bruyère, sans tenir compte des vœux de Pontchartrain. Cette fois encore, il s'était dit que le contrôleur général voulait imposer à l'Académie le choix de la Loubère, qui était précepteur de son fils, et le propos avait quelque vraisemblance. Il courut à ce sujet une chanson[3], attribuée par quelques-uns à la Fontaine, par d'autres à Chaulieu :

Messieurs, vous aurez la Loubère :
L'intérêt veut qu'on le préfère
Au mérite le plus certain.
Il entrera, quoi qu'on en die :
C'est un impôt que Pontchartrain
Veut mettre sur l'Académie[4].

1. Tome II, p. 472.
2. Juillet 1693, la Haye, nouvelle édition, p. 83.
3. Sur l'air : *Quand je rime à Guillaume.*
4. Lettre de Bourdelot à Nicaise, 26 juin 1693 (Bibliothèque nationale, *Manuscrits français*, n° 9360, *Correspondance de l'abbé Ni-*

Les admissions de Bignon, de la Bruyère, de la Loubère, tous les trois chers au contrôleur général, celle de la Bruyère surtout, qui, à la différence de ses deux confrères, rencontrait à l'Académie des inimitiés personnelles, avaient alarmé la Compagnie et ceux qui s'intéressaient à ses destinées : l'intervention de Pontchartrain dans les élections semblait d'autant plus dangereuse qu'il avait l'Académie dans son département comme secrétaire d'État chargé de la maison du Roi. Aussi la nomination du traducteur Goibaud-Dubois, ancien maître à danser, qui se fit en novembre 1693, et à laquelle Pontchartrain demeura indifférent, fut-elle considérée comme un événement heureux pour l'Académie, venant après les trois autres. En annonçant à ses confrères l'approbation que Louis XIV donnait à cette élection de Goibaud-Dubois, le président Rose leur écrivait : « Je ne dois pas vous laisser ignorer une circonstance qui me semble mériter une sérieuse réflexion pour l'avenir : c'est la joie que le Roi a témoignée d'apprendre que nos suffrages ont été libres et sans mélange de la moindre cabale ni recommandation étrangère[1]. »

Une anecdote, retrouvée par M. J. d'Ortigue sur un feuillet de garde dans un exemplaire des *Caractères*[2], nous offre un piquant récit de la première des séances que tint l'Académie pour donner un successeur à l'abbé de Lavau, soit au mois de février soit au mois de mars 1694[3].

« La première place qui vaqua dans l'Académie françoise après que Mr de la Bruière y fut reçu, étant à remplir, Mrs les abbés de Caumartin et Boileau furent proposés et partagèrent également entre eux les suffrages de l'assemblée jusqu'à la voix de Mr de la Bruière. Il sembloit donc, étant le dernier à opiner, devoir lever le partage et décider entre les concurrents. Chacun tâchoit, par ses

caise, tome II, pièce 83); *Dictionnaire de Moreri*, au nom Loubère (la); *Poésies de Chaulieu.*

1. P. Mesnard, *Histoire de l'Académie*, p. 40.

2. *Journal des Débats*, 30 mars 1862; voyez tome I, p. 396 et 397.

3. L'abbé de Lavau est mort le 1er février 1694, suivant d'Olivet (tome II, p. 278), le 4 février, suivant Dangeau (*Journal*, tome IV, p. 447). L'élection de son successeur, l'abbé de Caumartin, se fit le 27 mars, dit Dangeau (*ibidem*, p. 467 et 468).

regards, de l'attirer dans son parti, lorsque, prenant la parole, il dit : « Je n'ai pas oublié, Messieurs, qu'un des principaux statuts « de cet illustre corps est de n'y admettre que ceux qu'on en « estime les plus dignes. Vous ne trouverez donc pas étrange, « Messieurs, si je donne mon suffrage à M. Dacier, à qui même je « préférerois Madame sa femme, si vous admettiez parmi vous des « personnes de son sexe. » Ce nouvel avis, quoique inespéré, fut trouvé sage tant pour le fond qu'à cause de la conjoncture présente. L'Académie se sépara sans conclure[1].... »

Le récit n'est pas absolument exact. Avant celle du successeur de Lavau, l'Académie avait donné deux places depuis l'admission de la Bruyère ; de plus, le vote ne se faisait plus à haute voix, et ce fut au cours de la discussion des titres que la Bruyère put tenir le langage qu'on lui prête. Mais laissons de côté les détails; le fond de l'anecdote est vraisemblable et peut se concilier avec le procès-verbal de la séance, dont le secrétaire perpétuel a omis d'indiquer la date :

« Les voix s'étant trouvées également partagées, savoir douze pour M. l'abbé Caumartin, et douze pour M. l'abbé Boileau, *et une caduque*, l'affaire a été remise à une autre assemblée, conformément aux statuts. »

La voix caduque est celle de la Bruyère. Moins heureux que ne l'avait été Paul Tallemant dans l'élection où Pavillon lui avait été préféré, il n'avait pu assurer le succès d'une troisième candidature à l'encontre des deux autres, ni même gagner une seconde voix au mari de Mme Dacier. Ce bulletin unique en faveur de M. Dacier était une marque, comme nous l'avons dit, de la fermeté avec laquelle la Bruyère résistait à ses amis de l'Académie. Il témoignait en outre de l'indépendance de son vote vis-à-vis des personnages auxquels il devait le plus de gratitude, car il ne pouvait ignorer ni les liens de parenté ni l'étroite amitié qui unissaient la famille de l'abbé de Caumartin, l'un des candidats qu'il voulait écarter, à celle du contrôleur général Pontchartrain.

1. « M. Boileau, ajoute l'auteur de la note, céda la place à M. de Caumartin, après lequel il entra aussi dans la Compagnie, et ensuite M. Dacier y fut admis. » — Caumartin et Boileau furent élus en 1694, et Dacier en 1695.

VI

LES AMIES ET LES AMIS DE LA BRUYÈRE.

La Bruyère ne s'est pas marié, et il s'en consolait, ou même, si l'on veut, il s'en félicitait par diverses considérations que l'on peut lire dans ses *Caractères*. Mais, pour ne s'être point marié, n'a-t-il pas cependant connu par lui-même tout ce qu'il peut y avoir de charme ou d'amertume dans l'amour, dont il a si finement parlé? Aurait-il écrit le chapitre *des Femmes*, s'il n'eût pas goûté leur commerce? Aurait-il écrit celui *du Cœur*, si l'une d'elles, pour le moins, ne l'eût pas « mené au delà de l'amitié »? Dans ce siècle toutefois où, selon l'une de ses remarques[1], il y eut peu de galanteries secrètes, la Bruyère a pu soustraire à la curiosité et à la malignité du public le nom de celle dont le « son de voix » fut pour lui « l'harmonie la plus douce[2]. » Des contemporains ont dit qu'il était l'ami de telle ou telle femme : aucun d'eux n'ajoute qu'il en ait été l'amant. Moins réservés, les critiques de nos jours se sont flattés de connaître ses maîtresses aussi bien que ses amies; mais des quatre femmes qu'ils nous présentent comme lui ayant été chères à des titres divers, il n'en est pas une dont on puisse affirmer sans témérité qu'elle ait aimé l'auteur des *Caractères*, ni même qu'elle ait été aimée par lui.

La première est Mlle de Saillans du Terrail, à laquelle, suivant quelques-uns, la Bruyère aurait été attaché par un mariage secret. C'est l'auteur des *Mémoires de Maurepas*, Sou-

1. Tome I, p. 176, nº 21.

2. *Ibidem*, p. 174, nº 10. — Une chanson de 1693 (voyez ci-après, p. CLXXVI et suivante) donne à entendre que la Bruyère n'est pas « beau, » et un commentateur écrit dans une note qu'il est « fort laid; » la chanson de plus met en doute que les femmes le « courent. » De ces témoignages peu intéressants, il ressort du moins qu'à la différence de beaucoup de ses contemporains et particulièrement d'un de ses homonymes (voyez page suivante), il n'occupa point les oisifs du retentissement de ses amours.

lavie, qui, le premier, a parlé d'union secrète : à la mort de la Bruyère, on n'avait pas trouvé de contrat de mariage parmi ses papiers, et il le note avec quelque surprise[1]. Ce passage des *Mémoires de Maurepas* a été rapproché d'un méchant couplet d'une méchante chanson :

Vilaine du Terrail,
Ne faites pas la fière,
Car votre la Bruyère
Tient beaucoup du cheval,
Vilaine du Terrail[2].

Il semblait qu'on ne pût douter, après ces deux témoignages, des amours de la Bruyère et de Mlle du Terrail, et cependant il faut rayer Mlle du Terrail de la liste, je ne dirai pas seulement des maîtresses, mais des amies de la Bruyère. Il ne l'a jamais épousée, ni aimée, ni sans doute connue; et si elle a reçu les hommages persévérants d'un la Bruyère, c'est d'un homonyme riche, galant et spirituel, conseiller au Parlement, qui, fils d'un maître de coches de Strasbourg, était pour les chansonniers « un cheval, » ou encore tout simplement « un cocher[3]. » Au surplus, Mlle du Terrail n'était encore qu'une enfant quand la Bruyère touchait aux dernières années de sa vie. Il était mort depuis seize ans, lorsque, sous l'année 1708,

1. « On avoit cru cette demoiselle (*Mlle Saillans du Terrail*) mariée avec M. de la Bruyère, qui a fait les *Caractères de Théophraste*, et qui étoit un homme de beaucoup d'esprit; mais, à sa mort, il ne se trouva pas de contrat de mariage.... » (*Mémoires de Maurepas*, 1792, tome II, p. 223 et 224.)

2. *Chansonnier Maurepas*, tome XI, p. 319.

3. Saillans, un grand *cocher*
Convient bien à ta mine.

(*Ibidem*, tome XI, p. 320.)

Et à l'adresse d'une autre femme (*ibidem*, p. 315) :

Ivre comme un *cocher*,
La Bruyère t'a su plaire.

Jean-François de la Bruyère, dont il est question, avait été nommé conseiller au Parlement en 1697. Il n'était nullement parent de notre la Bruyère.

les compilateurs du Chansonnier Maurepas enregistraient les amours, vrais ou supposés, d'un la Bruyère et de la jeune du Terrail, qui épousa plus tard M. Duret de Saurois, trésorier de l'extraordinaire des guerres.

Un autre témoignage, celui-là sérieux, qui vient du P. Adry, de l'Oratoire, nous révèle l'une des amitiés de la Bruyère par quelques lignes que nous avons déjà en partie citées : « Dans des mémoires particuliers qui se trouvent dans la Bibliothèque de l'Oratoire, dit-il en parlant de la Bruyère [1], on marque que ce célèbre auteur avoit été de l'Oratoire, et l'on ajoute que Mme la marquise de Belleforière, de qui il étoit fort l'ami, pourroit donner quelques mémoires sur sa vie et son caractère : ceci étoit écrit, ajoute le P. Adry, vers 1720 ou par le P. Bougerel ou par le P. le Long. »

Le titre de marquise de Belleforière désignait, en 1720, Marie-Renée de Belleforière, veuve de Timoléon-Gilbert de Seiglière, seigneur de Boisfranc ; après la mort de son mari, en 1695, reprenant l'un des noms de sa famille, elle se fit appeler la marquise de Belleforière [2]. Elle était fille de Charles-Maximilien-Antoine de Belleforière, marquis de Soyecourt, grand maître de la garde-robe du Roi, et de Marie-Renée de Longueil de Maisons. Ses frères [3] étaient élèves de l'Académie de Bernardi : aussi, la Bruyère avait-il pu rencontrer leur mère et leur sœur aux solennités équestres et militaires où elles allaient les voir figurer et où paraissait de même le jeune duc de Bourbon. L'un et l'autre Soyecourt furent mortellement frap-

1. Voyez ci-dessus, p. xxviii, note 2.

2. Suivant le P. Anselme (*Histoire généalogique*, tome IX, p. 737), elle aurait abandonné le nom de son mari dès la mort de ses frères, c'est-à-dire dès 1690 : pendant les cinq dernières années de la vie de M. de Boisfranc, elle aurait donc porté un autre nom que lui, et leur ménage aurait en cela ressemblé à celui de M. B. et de Mme L., que la Bruyère a peint dans le chapitre *des Femmes* (tome I, p. 194, nº 76); mais la date la plus vraisemblable du changement de nom est celle que donne la notice nécrologique insérée, d'après les renseignements fournis par la famille sans nu. doute, dans le *Mercure galant* (mai 1739, p. 1035), c'est-à-dire la date du veuvage.

3. Voyez tome I, p. 367, nº 9, et note 1.

pés à la bataille de Fleurus, et la perte de l'aîné a inspiré à notre auteur une touchante prosopopée.

Comment s'est-il fait que de ces simples données on ait tiré une sorte de roman[1] où la Bruyère devient le tendre admirateur, non pas de son amie Mme de Belleforière, mais de la mère de son amie, la marquise de Soyecourt, veuve du grand veneur? Il a déploré la mort d'un jeune Soyecourt, et il fut l'ami de sa sœur la marquise de Belleforière : c'est tout ce que nous savons, en fin de compte, de ses relations avec la famille de Soyecourt; et l'on pourrait conclure de là qu'il s'est avancé « jusqu'à l'amour » auprès de la mère du jeune Soyecourt, laquelle d'ailleurs était son aînée de douze à quinze ans? « On jasait d'elle et de lui, » dit-on; mais qui? Personne assurément, j'en ai pour garant le *Recueil Maurepas*, qui contient tant de couplets sur son mari, de joyeuse mémoire, et ne renferme pas un seul vers où elle soit nommée : le *Mercure galant* célèbre la sagesse de la noble veuve[2]; mais le silence du Chansonnier lui fait encore plus d'honneur que les louanges banales de M. de Visé.

On a cité, il est vrai, un témoin des amours de la Bruyère et de la marquise de Soyecourt, Boileau, qui appelle quelque part la Bruyère *Maximilien*. Or *Maximilien* était le second des trois prénoms du défunt mari, et l'on donne à entendre que la Bruyère, ayant recueilli en héritage la tendresse de la marquise, pouvait bien recevoir de ses amis, dans leurs entretiens malicieux, l'un des prénoms du marquis dont il tenait la place. Comme rien absolument ne nous démontre qu'il en ait tenu la place, l'explication proposée du surnom de *Maximilien* est inadmissible, et l'histoire d'une liaison de la Bruyère avec Mme de Soyecourt doit être écartée de sa biographie[3].

1. Voyez *la Comédie de J. de la Bruyère*, p. 504 et suivantes.

2. « C'est une femme très-sage, et qui a toujours conduit les affaires avec beaucoup de prudence. » (*Mercure*, février 1682, p. 262; notice sur le mariage de Mlle de Soyecourt.)

3. Voyez ci-dessus, p. LXXXIX. — Mme de Soyecourt mourut, le 1er octobre 1712, dans son château d'Ancy, en Picardie : elle a vécu si obscurément dans ses dernières années que l'on pourrait supposer qu'elle s'était retirée en province après la mort de ses fils.

Contentons-nous de dire que la Bruyère était « fort l'ami » de sa fille : ce renseignement, tel que nous l'ont transmis les Pères de l'Oratoire, suffit à rendre très-intéressante à nos yeux Mme de Belleforière, qui était assurément une femme d'esprit; par malheur, elle a passé presque inaperçue dans la société du dix-septième siècle, et nous ne la connaissons guère que par les éloges du *Mercure :* « Mlle de Soyecourt, personne accomplie, » ainsi parle le recueil mensuel en annonçant son mariage[1], « est très-bien faite, a des cheveux cendrés et les plus beaux du monde, de l'esprit infiniment, et joue parfaitement bien du clavecin. »

Deux ans après la mort de son père, en 1682, elle avait épousé un obscur maître des requêtes, Timoléon-Gilbert de Seiglière de Boisfranc, fils du riche financier Joachim Seiglière de Boisfranc, lequel était alors surintendant de la maison du duc d'Orléans, et devait, deux ans plus tard, devenir son chancelier. C'était là, on pouvait le croire, un très-riche mariage pour Mlle de Soyecourt (qui n'apportait, dit Saint-Simon, « quoi que ce soit » en dot[2]), car le surintendant de la maison de Monsieur avait amassé des trésors, et son fils, déjà muni de la survivance et des provisions de la surintendance, devait plus tard obtenir la survivance de la chancellerie; mais c'était aussi une mésalliance, et une mésalliance qui fut sans profit. En 1687, le chancelier Boisfranc, convaincu de malversations, perdait ses charges, et le Conseil du Roi le condamnait à rendre au duc d'Orléans 675 000 francs. Heureusement pour lui, il maria sa fille, en 1690, au marquis de Gesvres, et il put, grâce au crédit de son gendre, échapper à la ruine. Il se montra reconnaissant envers M. de Gesvres, mais ce fut au détriment de son fils; car ce dernier mourut fort pauvre, le 31 janvier 1695[3], quatre ans après la mort de ses beaux-frères, qui avait fait de sa femme une très-riche héritière. Sa fin misérable permet de supposer que les deux époux s'étaient séparés.

Le mariage de Mlle de Soyecourt, qui peut-être n'avait pas

1. Voyez le renvoi contenu dans la note 2 de la page précédente.
2. *Addition au Journal de Dangeau*, tome XVIII, p. 216.
3. « 31 janvier 1695. M. de Boisfranc, autrefois maître des requêtes, beau-frère du marquis de Gesvres, et qui avoit épousé

été jugé très-sévèrement au moment où il s'était célébré, parut inexcusable quand vinrent la ruine de l'époux d'une part, et de l'autre la mort de Mme de Soyecourt, qui assurait à Mme de Boisfranc une fortune considérable[1]. Cette union d'un vilain et d'une fille de qualité, qui eut, aux yeux de Saint-Simon, des effets si déplorables, avait été l'œuvre de Mme de Soyecourt : elle était veuve quand elle l'agréa; Mlle de Soyecourt, de son côté, ne pouvait se plaindre d'avoir été contrainte, car elle avait environ vingt-cinq ans lorsqu'elle épousa M. de Boisfranc. Son mari ne mourut qu'une année avant la Bruyère, qui dut le connaître. On a remarqué qu'une pièce attribuée à

Mlle de Soyecourt, dont il devoit avoir de grands biens, est mort dans une grande misère. » (*Journal de Dangeau*, tome V, p. 148.)

1. Mme de Sévigné toutefois s'était affligée de la mésalliance dès 1690 : « J'ai Mme de Saucourt (*Soyecourt*) à la tête, » écrit-elle le 12 juillet 1690 (tome IX, p. 537), « la voilà sans garçons, avec deux gendres. Ne me faites point parler. C'est une belle chose que de ne chercher que le bien, et se défaire bien vite de ses filles. Voilà des coqs d'Inde avec les plumes du paon. » Plus tard, quand on vit combien d'héritages s'ajoutèrent par la suite à ceux que Mme de Boisfranc avait déjà inopinément recueillis, l'indignation fut sans mesure, et Saint-Simon exhala par trois fois, au sujet des Boisfranc de Belleforière ou de Soyecourt, la colère que lui inspiraient des mariages qu'il considérait comme de scandaleux marchés de dupes. Il ne croyait jamais signaler assez haut « le désastre, l'ignominie, la dégradation des mésalliances si honteuses des filles de qualité dont on croit se défaire pour leur noblesse sans leur rien donner, et dont le sort ordinaire est de porter tous les biens de leurs maisons, dont elles deviennent héritières, par une punition marquée, à la lie qu'on leur a fait épouser, en victimes de la conservation de tous ces biens à leurs frères, qui meurent sans postérité. » (*Mémoires*, tome XVI, p. 443.) Et ailleurs : « Voilà le succès de ces mariages infâmes. On y sacrifie une fille de qualité pour conserver tout aux mâles, et les vilains qui les épousent, à ce que l'on croit, pour rien, en accumulent sur leur tête des successions immenses. » (*Addition au Journal de Dangeau*, tome XVIII, p. 217.) Voyez encore les *Mémoires de Saint-Simon*, tome VIII, p. 174, et tome IX, p. 167, où se trouvent les passages particulièrement consacrés au mariage de Mlle de Soyecourt.

son père, le vieux Boisfranc, semble avoir été inspirée par une réflexion des *Caractères*[1].

Combien il est regrettable que Mme de Belleforière n'ait pas laissé les Mémoires qu'elle aurait pu nous donner, suivant le P. Adry, sur la vie et le caractère de notre auteur ! Elle survécut quarante-trois ans à la Bruyère, plus âgé qu'elle de dix années environ, et mourut à Paris, le 25 avril 1739, à quatre-vingt-deux ans, fort attristée sans doute de la honteuse conduite de son fils, qu'elle avait marié à Mlle de Feuquières[2]. Le *Mercure* nous a donné son portrait alors qu'elle avait vingt-quatre ou vingt-cinq ans : qui pourrait dire à quelle page, dans le livre de la Bruyère, se trouve son caractère ? « Il y a dans quelques femmes, a-t-il écrit quelque part[3],... une grandeur simple, naturelle, indépendante du geste et de la démarche, qui a sa source dans le cœur, et qui est comme une suite de leur haute naissance ; un mérite paisible, mais solide, accompagné de mille vertus qu'elles ne peuvent couvrir de toute leur modestie, qui échappent et qui se montrent à ceux qui ont des yeux. » Telle nous aimons à nous représenter Mme de Belleforière. Ne serait-ce pas à elle que s'adresserait le discret et tendre hommage que contient la dernière phrase du chapitre *du Cœur ?* « Il y a quelquefois dans le cours de la vie de si chers plaisirs, écrit la Bruyère, et de si tendres engagements que l'on nous défend, qu'il est naturel de desirer du moins qu'ils fussent permis : de si grands charmes ne peuvent être surpassés que par celui de savoir y renoncer, par vertu. »

Tout autre était Mme de Boislandry, qui fut l'original du charmant portrait d'*Arténice*[4], si l'on en croit une note attribuée à Chaulieu, et insérée dans une édition posthume de

1. *Les Bains de la porte Saint-Bernard :* voyez tome I, p. 275, note 4, et *la Comédie de J. de la Bruyère*, 1re partie, p. 112 et 113.

2. C'est surtout cette mésalliance de Mlle de Feuquières qui avait scandalisé Saint-Simon. « Pour rendre complet le malheur de ce mariage, dit-il au sujet de son mari, Soyecourt, avec de l'esprit, de la figure, de l'emploi à la guerre, se perdit de débauche, de jeu, de toutes sortes d'infamies. » (*Mémoires*, tome XVI, p. 443.)

3. Tome I, p. 170, n° 2.

4. Tome II, p. 91-93, n° 28.

ses *OEuvres*[1]. Maîtresse, et maîtresse peu fidèle, de ce trop galant abbé qui la chanta successivement sous les noms d'*Iris*, de *Catin* et de *Ricanète*, elle eût été cependant ignorée des biographes de Chaulieu et des biographes de la Bruyère, si cette note, longtemps inaperçue, ne l'eût présentée tout à la fois comme la *Ricanète* de l'un et l'*Arténice* de l'autre : deux noms qui étaient l'anagramme du prénom de Mme de Boislandry, *Cat(h)erine.*

La vie de Mme de Boislandry a été l'objet de bien des recherches depuis le jour où Aimé-Martin a fait la découverte des trois ou quatre lignes que nous venons de rappeler, unique souvenir que nous rencontrions d'elle dans les imprimés du dix-huitième siècle. Nous connaissons aujourd'hui dans tous leurs détails la scandaleuse querelle que lui chercha son mari et l'histoire de ses tristes amours avec Chaulieu. Est-elle bien l'héroïne de ce fragment de roman que la Bruyère a enchâssé dans ses *Caractères ?* Des critiques ont voulu douter que tant d'éloges aient pu s'adresser à une femme si compromise: Sainte-Beuve leur reprochait de n'apprécier qu'à demi la générosité de la Bruyère, qui lui semblait le chevaleresque vengeur de Mme de Boislandry contre les injures de son mari et les railleries du public. « Quel plus touchant dédommagement, disait-il en parlant du caractère de Mme de Boislandry sous le nom d'*Arténice*, et quelle revanche immortelle contre l'opinion qui la maltraitait et l'insultait[2] ! »

Pour Édouard Fournier, le caractère d'*Arténice* est la leçon d'un ami, qui, affligé des galanteries de celle qu'il avait connue si pure, rappelle ce qu'elle avait été, pour la punir d'avoir cessé de l'être[3]. On lira dans ses développements ce commentaire très-étudié, un peu subtil, et que Sainte-Beuve, dans une lettre familière, déclare « des plus cherchés et des plus tirés[4]. » A l'interprétation d'Éd. Fournier Sainte-Beuve préférait la

1. Nous ne reviendrons pas ici sur les détails, les citations et les renvois que contient notre appendice du tome II, p. 322-337, au sujet d'*Arténice* et de Mme de Boislandry.

2. *Nouveaux lundis*, tome I, p. 134.

3. *La Comédie de J. de la Bruyère*, p. 448 et suivantes.

4. *Nouveaux lundis*, tome X, p. 437.

sienne, qu'il trouvait simple, et qui l'était moins qu'il ne le pensait : les critiques ont rivalisé d'ingéniosité au sujet de cette admirable page.

Chercheur d'énigme à notre tour, nous aurions aussi notre explication toute simple, si nous étions assuré de l'authenticité et de la sincérité de la note qui est le point de départ de tant de dissertations. Écrit en 1694 ou 1693, peut-être plus tôt, pourquoi le caractère d'*Arténice* ne nous représenterait-il pas Mme de Boislandry, telle qu'un admirateur la pouvait voir à cette époque, embellie et parée de tout ce que l'amitié, ou même un sentiment plus tendre, pouvait lui prêter de qualités ou de vertus? A cette date, il ne faut pas l'oublier, elle n'est encore tout au plus que l'aimable *Iris* de Chaulieu ; nous ne sommes pas au temps où elle aura perdu toute pudeur; elle peut encore être *Arténice*. Qu'importe que plus tard, dans le cours des années qui viendront, le modèle ne conserve pas toujours la grâce et la beauté qui nous charment en son portrait? Le peintre n'est pas responsable de sa transformation ; l'œuvre n'est pas moins parfaite pour être devenue moins ressemblante, et c'est toujours le même nom qu'il faut placer sous la même image, si elle a été vraie un jour.

Mais je m'arrête. Il serait plus téméraire que jamais, au moment où j'écris, d'affirmer l'identité d'*Arténice* et de Mme de Boislandry. Un érudit, familiarisé avec la société dans laquelle vécut la Bruyère, M. Allaire, doit nous révéler, dans une prochaine publication, le nom véritable d'*Arténice*, que l'on a eu tort, à son sentiment, de confondre avec *Ricanète*, et qui, à ses yeux, est la duchesse de Bourbon. Attendons son livre, où il se propose de résoudre ce problème, dont il est superflu de signaler l'intérêt et la difficulté à sa curieuse sagacité. Nous nous bornerons à lui adresser d'avance une seule question : comment la Bruyère a-t-il pu dire de la duchesse de Bourbon qu' « il ne lui sauroit peut-être manquer que les occasions, ou ce qu'on appelle un grand théâtre, pour y faire briller toutes ses vertus » ?

Quoi qu'il en soit, et en tout cas, le caractère d'*Arténice* est un portrait. A défaut de la duchesse de Bourbon, le lecteur y pourra, s'il lui plaît, reconnaître la femme à qui les ennemis de la Bruyère attribuaient le meilleur de son livre.

« Ils crurent pouvoir insinuer au public, a-t-il dit en parlant des *Théobaldes*, que les *Caractères*, faits de la même main, étoient mauvais, ou que, s'ils étoient bons, je n'en étois pas l'auteur, mais qu'une femme de mes amies m'avoit fourni ce qu'il y avoit de plus supportable[1]. » L'imputation à laquelle la Bruyère fait allusion n'a pas été recueillie par l'histoire littéraire du dix-septième siècle, et nous l'aurions ignorée s'il n'eût relevé, dans son ardeur à se défendre, toutes les rumeurs de la médisance ou de la calomnie. La « femme de ses amies » à qui l'on faisait honneur du succès des *Caractères* n'était assurément pas la duchesse de Bourbon ; si elle eût été Mme de Boislandry, Chaulieu ou son annotateur nous l'eût sans doute appris : faut-il ajouter une conjecture à tant d'autres, et supposer que Mme de Boisfranc de Belleforière, la seule amie vraiment authentique de la Bruyère, avait pu paraître, aux yeux de quelques Théobaldes, lui apporter la même part de collaboration que Mme de la Fayette à la Rochefoucauld? Je pose la question et ne la résous pas.

Dans le chapitre *du Cœur*, la Bruyère traite surtout de l'amour, et ce n'est guère que pour y comparer l'amour qu'il parle de l'amitié ; mais quelques lignes suffisent à nous montrer la haute idée qu'il en avait[2]. On ne cite le nom d'aucun des compagnons préférés de sa jeunesse, qui, plus souvent peut-être que les amis qu'il devait à son séjour dans la maison de Condé ou à sa renommée, lui ont inspiré les sentiments auxquels il déclarait fermés les esprits médiocres. Parmi les familiers de l'hôtel de Condé et de Chantilly, je ne lui vois qu'un ami, et quel ami ! le bouffon Santeul, dont les plaisantes folies, les grimaces et les cabrioles égayaient les princes de Condé et la duchesse de Bourbon. Soit dans sa correspondance, soit dans le caractère où il l'a peint sous le nom de *Théodas*[3], la Bruyère a fort bien défini ce curieux personnage ;

1. Tome II, p. 442, Préface du *Discours à l'Académie*.

2. « Il y a un goût dans la pure amitié où ne peuvent atteindre ceux qui sont nés médiocres : » ainsi commence le chapitre (tome I, p. 199). Conférez p. 200, n° 6 ; p. 201, n° 18 ; p. 202, n° 23 ; p. 205, n° 41, etc. Eusèbe Renaudot nous est garant de la vivacité des sentiments d'amitié de la Bruyère » : voyez ci-dessus, p. LXXXVIII.

3. Voyez tome II, p. 101-103, n° 56 ; et p. 514 et 515.

lui-même a pu se rendre cette justice. Il admirait sa verve et son talent, et l'estimait malgré ses enfantillages. Santeul, de son côté, lui avait pardonné d'avoir publié de lui un portrait ressemblant, et même l'en avait remercié : ce « beau portrait, écrit le président Bouhier en parlant du caractère de *Théodas*, plut si fort à Santeul lui-même, que je me souviens d'avoir vu, entre les mains de la Bruyère, une de ses lettres où il l'en remercioit et où il signoit : *Votre ami Théodas, fou et sage*[1]. » Quels qu'aient été les nuages qui ont pu troubler leurs relations, et dont nous trouverons bientôt le témoignage dans une citation des *Souvenirs de Bouhier*, il y eut, entre le poëte et le moraliste, un long commerce d'amitié[2], où le premier, bien qu'il fût « avide et insatiable de louanges » et « prêt de se jeter aux yeux de ses critiques, » eut assez de sagesse pour mettre à profit la « censure » du second. Santeul se vantait lui-même de cette docilité que la Bruyère reconnaît et loue en lui : il se donnait, en effet, comme le plus docile de tous les poëtes, dans une lettre qu'il écrivait en 1684 à Condé, pour lui annoncer l'envoi « d'ébauches » qu'il lui faisait parvenir par son *pédagogue*[3]. Il ne nomme point ce pédagogue, mais, dans l'entourage de Condé, qui pouvait-il appeler ainsi, si ce n'est la Bruyère ? On retrouve plus tard d'autres marques de l'empressement de Santeul à le consulter ; nous le voyons, en 1690, remettre à notre auteur la première copie de la *Plainte de sainte Hunegonde*[4] ; et,

1. Voyez la citation plus complète au tome II, p. 345.

2. On lit dans les *Lettres de la comtesse de Rivière et la baronne de Neufpont* (Paris, 1776, tome II, p. 262) que la Bruyère était « le grand ami » de Santeul, et qu'ils « passoient ensemble trois mois de l'année à la campagne, » c'est-à-dire à Chantilly : bien que l'ouvrage soit apocryphe, les indications de ce genre y sont généralement exactes ; celle qui nous présente la Bruyère comme un ami de Santeul est en concordance avec toutes celles que nous avons recueillies ailleurs, une phrase de Bouhier exceptée (voyez ci-après, p. CXLI).

3. Lettre du 27 octobre 1684 (*Archives de la maison de Condé*). La Bruyère faisait partie de la maison depuis plus de deux mois.

4. Santeul ayant reproché au P. Anselme de n'avoir pas lu à Bossuet la pièce qu'il venait de composer au sujet d'une hymne

dans la pièce qu'il composa, en 1691 ou 1692, à la suite de l'effondrement de la maison qui contenait la bibliothèque de Huet, il le nommait son censeur amical, *censor amice*[1]. Peut-être enfin est-il permis de reconnaître encore la Bruyère dans un *Brossus* dont il a reçu des conseils et qui refuse de recevoir ses éloges[2].

de sainte Hunegonde, à laquelle on n'avait pas fait l'accueil qu'il espérait, le P. Anselme lui répondait le 12 novembre 1690 : « .... Eh! la pouvois-je lire sans l'avoir?... Ne vous priai-je pas plus d'une fois de m'en donner une copie, et ne me répondîtes-vous pas toujours que vous n'en aviez qu'une, que vous aviez destinée à M. de la Bruyère?... » (*Santoliana*, Paris, 1764, 4e partie, p. 259.)

1. Il y suppose que les mauvais livres ont été engloutis dans un gouffre, et que les bons ont été sauvés. Après avoir parlé de Desmarets de Saint-Sorlin et de ses ouvrages,

.... Libros ad munera natos,
Quos male vendiderat bibliopola...,

il dit à l'adresse de la Bruyère :

Non ea sors, omnes quos excudere Camenæ
Contingit libris, censor amice, tuis.
Describis varios, pro re, pro tempore, mores ;
Non appellato nomine, quemque doces.
Si quis in hoc speculo deformia vix ferat ora,
Non damnet speculi, stultus inersque, fidem.
E cœlo, ut sapiant, missos mortalibus ægris
Et magno afflatos numine credo libros....

(*J. B. Santolii Victorini Opera poetica*, 1694, p. 340.) — La même édition (p. 416) contient un distique que l'on peut, ce nous semble, appliquer aussi à la Bruyère :

Sur un auteur qui apprend par des jeux la morale :
Informare docent operosa volumina mores :
Quam melius lepidis nos docet ille jocis!

2. *Ad Brossum, virum clarum et insignem.*
Te suadente liber tandem qui prodit in auras,
Per te, Brosse, etiam clauditur ille liber.
Si mihi fas esset te totum exponere versu,
Alter prodiret, te renuente, liber.

— Ces vers n'ont été publiés qu'après la mort de Santeul, dans un volume qui fait suite à l'édition de 1698 (p. 50). Ils sont intitulés dans la table : *Épigramme sur M. de la Brosse*. Cette traduction, sans

Le caractère de *Théodas* avait paru dans la sixième édition, publiée dans l'été de 1691. Cette même année, le jeune Bouhier, âgé de dix-huit ans, visitait souvent la Bruyère [1]. Témoin de la bonhomie avec laquelle Santeul reconnaissait sa folie dans celle de *Théodas*, Bouhier le fut aussi des sentiments que la Bruyère laissait paraître quand il voyait les folles gaietés du chanoine de Saint-Victor récompensées par des « distinctions » qui étaient refusées à d'autres :

« Pour l'agrément de son esprit (*écrit Bouhier après avoir parlé des vers de Santeul* [2]), il n'y a rien qui en fasse mieux l'éloge que les distinctions qu'avoient pour lui Monsieur le Prince et toute sa famille. Dans les dernières années de sa vie, Monsieur le Prince n'a presque point fait de voyage, soit à Chantilly, soit en Bourgogne, dont il ne l'ait mis, jusque-là qu'il le mettoit dans son carrosse, préférablement à beaucoup d'autres, qui le souffroient fort impatiemment. J'en ai vu, entre autres, la Bruyère fort offensé ; car il se croyoit fort au-dessus de Santeul. Mais l'enjouement et la

doute arbitraire, n'est pas reproduite dans l'édition de 1729. Les mots *Brosse* et *Bruyère* ayant été souvent synonymes, nous n'avons aucune objection à présenter contre la traduction de *Brossus* par *la Bruyère*, proposée par M. Paul Lacroix et acceptée par Éd. Fournier dans *la Comédie de J. de la Bruyère*, p. 507.

1. « Je l'ai fort fréquenté à Paris pendant les années 1691 et 1692. Il paroissoit certainement avoir plus de cinquante ans. » (Bibliothèque nationale, *Manuscrits français*, n° 24 413, *Correspondance du président Bouhier*, tome V, p. 705, lettre de Bouhier à l'abbé Leclerc, datée du 3 mars 1729 ; conférez, *ibidem*, p. 743.) Bouhier croyait à tort que la Bruyère était né en 1639, et l'écrivait à l'avocat Aubert, qui, dans une des notices qu'il avait publiées, avec Leclerc, sous le titre de *Bibliothèque de Richelet*, en tête du *Dictionnaire de Richelet* (Lyon, 1728, in-f°, tome I, p. 41), l'avait fait naître en 1645, répétant ainsi la date, très-exacte d'ailleurs, que donnait déjà la *Liste des auteurs* cités dans l'édition précédente du même *Dictionnaire* (Rouen, 1719, p. VI). La Bruyère évidemment paraissait être plus âgé qu'il n'était : bien qu'il n'ait pas atteint cinquante et un ans, Bouhier n'est pas le seul qui l'ait fait vivre jusqu'à cinquante-sept (voyez le *Dictionnaire de Jal*, p. 14) ; une clef lui donne à sa mort cinquante-cinq ans (tome I, p. 398) ; d'Olivet cinquante-deux (*Histoire de l'Académie*, tome II, p. 322).

2. *Souvenirs de Jean Bouhier*, p. 74 et 75.

vivacité de celui-ci plaisoient mieux à Monsieur le Prince que le sérieux cynique et mordant de l'autre. D'ailleurs Monsieur le Prince faisoit à Santeul cent niches qu'il prenoit fort bien, au lieu que la Bruyère ne s'en seroit pas accommodé[1]. »

Quel contraste entre Santeul et Bossuet, que nous avons à citer l'un après l'autre en tête des amis que nous donnons à la Bruyère! *Pédagogue* et *censeur* du premier, il ne pouvait considérer le second que comme le plus éminent des maîtres. On ne nomme point notre moraliste parmi les membres du *petit concile* que Bossuet avait institué, en 1673, auprès de lui et qu'il ne réunit régulièrement que pendant les huit années qui suivirent; mais s'il n'a pas été l'un des *pères laïques*, suivant l'expression de Bossuet[2], qui prirent part aux études qu'il présidait sur l'Écriture sainte, nul ne fut plus assidu parmi les amis dont le prélat s'entourait à Meaux et à Versailles.

L'un de ceux que la Bruyère rencontrait le plus souvent auprès de Bossuet, soit dans l'allée du petit parc de Versailles que les promenades du prélat, accompagné de son cortége habituel, avaient fait nommer l'*Allée des philosophes*[3], soit à Paris

1. Bouhier cite l'une de ces niches faites à Dijon en 1674 : à la demande d'Henri-Jules de Bourbon, une dame, qui dessinait fort bien, fit dans une assemblée, sans qu'il s'en aperçût, le portrait de Santeul, et le représenta « avec un habillement et un bonnet de fou, ayant un masque d'une main et une marotte de l'autre. » A Dijon encore et la même année, le père et le fils, après avoir folâtré avec Santeul « dans un de leurs appartements à huis clos, s'étoient enfin jetés sur lui comme pour l'étriller.... Ils « apprirent bientôt à ne plus s'y frotter (*ajoutait Santeul en faisant le « récit du combat*), car, ayant pris chacun d'eux par le bras, je les « enlevai de terre, et je vous secouai ces deux pygmées comme un « Hercule. » (*Ibidem*, p. 68, 75 et 76.) — Le président Bouhier ne laisse pas voir si c'est à Dijon ou à Chantilly qu'il remarqua le mécontentement de la Bruyère. Au compte de Bouhier lui-même, Santeul n'alla que deux fois en Bourgogne pour la tenue des états, la première en 1694 et la seconde en 1697, année de sa mort à Dijon (p. 64 et 68).

2. Sur le *Petit concile* et les *Pères laïques*, voyez M. Floquet, *Bossuet précepteur du Dauphin*, 2e partie, chapitre IX, p. 420-451.

3. Voyez les *Mémoires de l'abbé le Dieu*, p. 137, et M. Floquet, ouvrage cité, p. 437.

ou à Meaux, était l'abbé de Fénelon. Si l'on en croit l'abbé Phélipeaux, on le vit plus fréquemment que jamais dans la société de Bossuet en 1689, au moment où il désirait être nommé précepteur du duc de Bourgogne. Bien que Phélipeaux soit un témoin suspect quand il s'agit de Fénelon et qu'il convienne de se défier de son animosité passionnée contre l'auteur des *Maximes des Saints*, nous ne pouvons écarter une anecdote, datée de cette époque, où il met en scène Fénelon et la Bruyère, et qui ajoute un trait à la biographie de l'un et de l'autre :

« Cet abbé, dit-il de Fénelon[1], depuis son retour du Poitou[2], où il étoit allé avec l'abbé de Langeron pour instruire les nouveaux convertis, songeoit sérieusement à jeter les fondements de sa fortune. On parloit déjà de donner aux trois princes de France[3] un gouverneur et un précepteur.... Il s'attacha, avec plus d'assiduité qu'auparavant, à Monsieur l'évêque de Meaux, prévoyant qu'il pourroit être consulté sur le choix d'un précepteur. Le prélat n'alloit point dans le diocèse sans être accompagné des abbés de Fénelon et de Langeron, son intime et inséparable ami. Quand il étoit à Paris, ils venoient régulièrement dîner avec lui et lui tenoient une fidèle et assidue compagnie, de sorte que le prélat n'étoit guère sans l'un ou sans l'autre. Ils avoient soin d'avilir par de piquantes railleries tous ceux qui pouvoient avoir les mêmes prétentions. Pendant les repas et les promenades, ils louoient sans cesse le prélat, jusqu'à l'en fatiguer. Leurs flatteries étoient sans bornes, jusqu'à exciter de l'indignation à ceux qui étoient présents. Le prélat en rougissoit souvent, leur en témoignoit publiquement son dégoût et les prioit de s'en abstenir. La Bruyère, homme sincère et naturel, en étoit outré. Il me disoit quelquefois à l'oreille : « Quels empoisonneurs! Peut-on porter la flatterie à cet excès! — Voilà, lui « disois-je, pour vous la matière d'un beau caractère! » Un jour, la Bruyère, par malice, avança, en leur présence, que le Roi devoit engager Monsieur de Meaux à continuer aux princes les instruc-

1. *Relation de l'origine, du progrès et de la condamnation du quiétisme répandu en France*, 1733, p. 33 et 34.

2. C'est auprès des protestants de l'Aunis et de la Saintonge que Fénelon fut envoyé à deux reprises en mission, de décembre 1685 à juillet 1687.

3. Le duc de Bourgogne, dont Fénelon fut nommé précepteur le 16 août 1689, et ses frères les ducs d'Anjou et de Berry.

tions qu'il avoit données avec tant de sagesse à Monseigneur le Dauphin : les abbés furent déconcertés et s'appliquèrent à persuader au prélat qu'il ne convenoit point à un évêque de son âge, chargé du gouvernement d'un diocèse, occupé à des études si utiles à l'Église, de consumer un temps si précieux à apprendre la grammaire à des enfants; ils en parloient avec chaleur à tous ceux qui approchoient le prélat, cherchant toutes les voies possibles de le dégoûter de ce dessein. »

Le récit est grossièrement chargé : Fénelon n'était pas homme à prodiguer les flatteries jusqu'à exciter le dégoût; mais le fond peut être vrai. La Bruyère néanmoins a toujours parlé de Fénelon avec estime et même avec admiration[1]. Il ne vécut pas assez longtemps pour assister à sa rupture avec l'évêque de Meaux. Leurs discussions sur les doctrines de Mme Guyon s'ouvrirent en 1694; mais leur amitié n'en parut altérée ni cette année ni la suivante : encore au mois de février 1695, Bossuet applaudissait à la nomination de Fénelon à l'archevêché de Cambrai; et, quatre mois plus tard, il le consacrait à Saint-Cyr. La Bruyère était mort lorsque Monsieur de Cambrai refusa l'approbation que Monsieur de Meaux lui demandait de joindre au manuscrit de ses *Instructions sur les états d'oraison*, et c'est ce refus, bientôt suivi de la publication des *Maximes des Saints*, qui alluma la guerre entre les deux prélats.

L'abbé de Choisy, dont le nom se trouve çà et là mêlé à nos commentaires, a fait partie des réunions de l'évêché de Meaux. La Bruyère et lui s'y sont connus, et nous avions tout d'abord pensé qu'ils s'y étaient liés d'une amitié durable : nous nous sommes accusé ailleurs de cette méprise[2]. En annotant le *Discours à l'Académie*, nous avions résisté à l'interprétation qui avait invariablement attribué à Choisy l'un des compliments que la Bruyère adresse aux académiciens qu'il aime; mais il a fallu le témoignage d'un contemporain, cité dans la seconde édition de *la Comédie de la Bruyère*, pour nous éclairer sur les relations véritables de la Bruyère et de

1. Tome II, p. 236 (1690), et p. 463 et 464 (1694).

2. Voyez tome III, 1re partie, p. 224, *Addition* à la page 532 du tome Ier.

Choisy : « Ils furent toujours mal ensemble, » est-il dit dans la clef manuscrite d'un exemplaire des *Caractères* qui vient de Félibien des Avaux[1]. C'est donc dans un sens ironique que l'abbé le Dieu parle de la Bruyère comme du *bon ami* de Choisy : « Depuis la mort de son bon ami la Bruyère, écrit-il le 6 juin 1696 au sujet de Choisy, il a repris le commerce de notre père grec (*Bossuet*)[2]. » La brouille de la Bruyère et de Choisy, assez grave pour que l'abbé ne voulût plus s'exposer à rencontrer l'auteur des *Caractères* chez Bossuet, avait probablement pour origine la publication du caractère de *Théodote*, imprimé en 1692[3]. On ne peut s'imaginer, au surplus, deux caractères plus dissemblables que ceux de la Bruyère et de cet abbé, si puérilement vaniteux et efféminé jusqu'au ridicule.

Racine et Boileau étaient déjà illustres quand la Bruyère leur fut présenté, soit dans l'une de ses visites à Bossuet, soit à l'hôtel de Condé. Il fallait qu'ils s'entretinssent souvent de lui en 1687, au moment où il allait publier les *Caractères*, puisqu'ils lui avaient donné entre eux un sobriquet. Leur cor-

1. *La Comédie de J. de la Bruyère*, 2e édition, 1re partie, p. 145, note 3.

2. *OEuvres de Bossuet*, édition Lebel, tome XL, p. 244.

3. Suivant Éd. Fournier (*ibidem*), Choisy aurait encore eu d'autres griefs : « Si la Bruyère parle, dans sa 4e édition, des gens qui refusent de « rendre ce qu'ils doivent[a], » il pense à l'abbé, qui, partant pour Siam, emprunta 400 francs avec promesse du double au retour et ne rendit rien. Si, dans la même édition, il y a quelques mots contre quelqu'un qui, ne pouvant « être un Érasme, doit « penser à être évêque[b], » il a encore l'abbé de Choisy en vue. » M. Fournier veut que la Bruyère, par ces allusions, se venge de la cabale qui, en 1691, fit nommer Pavillon à l'encontre de sa candidature ; mais c'est Tallemant, et non Choisy, qui opposa le nom de Pavillon à celui de la Bruyère.

[a] Tome II, p. 21, n° 27.

[b] Tome I, p. 159, n° 26. Nous ne saurions dire si Éd. Fournier propose ces deux applications à Choisy sur des conjectures personnelles, ou s'il les tire de la clef de Félibien. Il fait remarquer ailleurs (p. 529, note 2) que la Bruyère, dans l'une des allusions précédentes, donne à Choisy le surnom d'*Érasme* en souvenir des *Dialogues* qu'il a composés, avec l'abbé de Dangeau, à la façon des *Colloquia* du célèbre écrivain de Rotterdam.

respondance malheureusement ne le mentionne que deux fois à peine : « Maximilien m'est venu voir à Auteuil, et m'a lu quelque chose de son *Théophraste*, écrit Boileau à Racine en 1687, dans une lettre que nous avons déjà citée[1]. C'est un fort bon homme, et à qui il ne manqueroit rien si la nature l'avoit fait aussi agréable qu'il a envie de l'être. Du reste, il a du savoir et du mérite. » Un « fort *bon* homme » : l'expression pouvait sembler juste en 1687, avant la publication des *Caractères*, mais plus tard, revisant ses lettres et en prévoyant la publication, Boileau l'effaça et la remplaça par celle-ci : « Un fort *honnête* homme. » Et de plus il ajouta l'esprit aux qualités qu'il reconnaissait à l'auteur des *Caractères* : « Il a du savoir, de l'esprit et du mérite[2]. » Boileau n'est jamais allé au delà de cette appréciation un peu réservée, à laquelle il mêlait, dans ses entretiens, quelques critiques qui, venant d'un tel juge,

1. Voyez ci-dessus, p. LXXXIX, et les *Œuvres de Racine*, tome VI, p. 548. L'autographe, dont il y a un fac-similé dans la *Galerie française ou Collection de portraits*, etc. (Paris, Didot, 1824, in-4°, p. 350), appartient à M. le marquis de Biencourt. « Cette lettre, qui manque dans le *Recueil* de Louis Racine, dit M. Mesnard (*Œuvres de Racine*, tome VI, p. 545, note 1), a été publiée pour la première fois par Cizeron-Rival au tome III, p. 55, de ses *Lettres familières de MM. Boileau Despréaux et Brossette.* » Elle a été réimprimée, en 1858, par M. Laverdet, dans sa *Correspondance entre Boileau Despréaux et Brossette*, d'après une copie écrite par Jean-Baptiste Racine. — La seconde mention de la Bruyère que contient la correspondance de Boileau se trouve dans la lettre écrite à Racine, de Bourbon, le 9 août 1687 (*Œuvres de Racine*, tome VI, p. 578) : « Je vous demande pardon du gros paquet que je vous envoie.... Je vous envoie un compliment pour M. de la Bruyère. » Ainsi que le fait remarquer M. Mesnard, c'est à tort que l'on a rattaché à la publication des *Caractères* ce compliment inséré dans le paquet adressé à Racine ; car ils ne parurent que plusieurs mois plus tard.

2. Ce n'est pas tout, si l'on s'en rapporte au texte publié par M. Laverdet, d'après un manuscrit qu'aurait corrigé Boileau ; la lettre y est augmentée d'un post-scriptum que n'ont pas connu les éditeurs précédents et qui ne se trouve ni dans le texte de Cizeron-Rival ni dans l'autographe. « On s'explique avec peine, dit M. Mesnard (*Œuvres de Racine*, tome VI, p. 548 et 549, note 8 de la *lettre* 61), que Boileau ait pu faire après coup une addition de

ne pouvaient être indifférentes à la Bruyère, celle, par exemple, que lui adressaient, avec le plus d'instance, ses adversaires, de s'être soustrait à « la servitude des transitions[1]. » Notre auteur

ce genre. Quoi qu'il en soit, voici ce post-scriptum : « Nous (*Maxi-*
« *milien, c'est-à-dire la Bruyère, et moi*) parlons quelquefois de vers,
« et il ne me parle point sottement. Il m'en lut l'autre jour un
« assez grand nombre de très-méchants qui ont été faits, l'année
« passée, dans Bourbon même, à l'occasion des eaux de Bourbon.
« Il me parut qu'il étoit aussi dégoûté de ces vers que moi, et
« pour vous montrer que je ne suis encore guéri de rien, c'est que
« je ne pus m'empêcher de faire sur-le-champ, à propos de ces
« misérables vers, cette épigramme que j'adresse à la fontaine
« même de Bourbon :

« Oui, vous pouvez chasser l'humeur apoplectique,
« Rendre le mouvement au corps paralytique
« Et guérir tous les maux les plus invétérés ;
« Mais quand je lis ces vers par votre onde inspirés,
« Il me paroît, admirable fontaine,
« Que vous n'eûtes jamais la vertu d'Hippocrène. »

— « Ces vers, ajoute M. Mesnard, sont donnés par Berriat-Saint-Prix, au tome II des *OEuvres de Boileau*, p. 460, parmi les épigrammes (n° XVIII). Il ne dit pas qu'ils soient extraits d'une lettre à Racine. » M. Mesnard, on le voit, doute de l'authenticité du post-scriptum, et nous le considérons aussi comme apocryphe. L'interlocuteur de Boileau, ce *Maximilien*, semble être allé à Bourbon en 1686 : si la Bruyère se fût éloigné de son élève en 1686, M. Allaire n'eût-il pas retrouvé la trace de son absence dans la correspondance de Condé et des officiers qui entouraient son petit-fils?

1. « M. Despréaux disoit de la Bruyère que c'étoit un homme qui avoit beaucoup d'esprit et d'érudition ; mais que son style étoit prophétique, qu'il falloit souvent le deviner ; qu'un ouvrage comme le sien ne demandoit que de l'esprit, puisqu'il délivroit de la servitude des transitions, « qui est, disoit-il, la pierre d'achop-« pement de presque tous les écrivains. » — « J'ai eu, continuoit-il, le courage de lui soutenir que son discours à l'Académie étoit mauvais, quoique d'ailleurs très-ingénieux et parfaitement écrit ; mais que l'éloquence ne consiste pas à dire simplement de belles choses, qu'elle tend à persuader, et que, pour cela, il faut dire des choses convenables aux temps, aux lieux et aux personnes. » (*Bolæana* ou Entretiens de M. de Losme de Monchesnay avec M. Despréaux, dans le tome V de l'édition Saint-Marc, 1747, des *OEuvres de Boileau*, p. 77.)

répondit à ce reproche dès sa première édition ; et il y revint, non sans humeur, dans la préface de son *Discours à l'Académie*, s'efforçant de démontrer que s'il avait omis les transitions entre ses alinéas, il avait du moins introduit un plan et une économie dans son ouvrage[1].

Bien que Racine n'ait pas écrit une seule fois, dans les lettres qui nous sont parvenues, le nom de son grand admirateur la Bruyère, il devait lui témoigner une affection plus vive que ne le faisait Boileau. Son amitié du moins s'est déclarée avec éclat dans la lutte qu'il fallut soutenir contre les *Théobaldes* de l'Académie, pour y faire admettre l'auteur de *Caractères*.

Sous les auspices de Bossuet, de Racine et de Boileau, la Bruyère entra dans le groupe dont ils étaient les chefs, et qui formait le parti des Anciens. On opposait, tout à la fois, ce parti à celui des Modernes, et, comme les grands lettrés de la cour, au groupe « des Illustres de Paris, » dirigé par Fontenelle, Charpentier, Perrault et Thomas Corneille. Fontenelle lui-même, dans son *Éloge* de l'un des membres de cette société de Versailles, a délimité les deux camps, sans oublier de rappeler que la Bruyère n'appartenait pas au sien :

« La cour rassembloit alors un assez grand nombre de gens illustres par l'esprit : MM. Racine, Despréaux, de la Bruyère, de Malezieu, de Court ; Monsieur de Meaux étoit à la tête. Ils formèrent une espèce de société particulière, d'autant plus unie qu'elle étoit plus séparée de celle des Illustres de Paris, qui ne prétendoient pas devoir reconnoître un tribunal supérieur ni se soumettre aveuglément à des jugements, quoique revêtus de ce nom imposant de jugements de la cour. Du moins avoient-ils une autorité souveraine à Versailles, et Paris même ne se croyoit pas toujours assez fort pour en appeler[2]. »

1. Voyez tome I, *Discours sur Théophraste*, p. 28 ; tome II, p. 442, 445 et 446. Il est à noter que l'abbé le Gendre, qui, en 1692, passa, pendant vingt jours, toutes les après-dînées chez Boileau, ne cite pas la Bruyère dans la « compagnie triée d'hommes de lettres » qui formaient les assemblées quotidiennes de la maison d'Auteuil (*Memoires*, p. 173-175).

2. *Éloge de M. de Malezieu*, dans les *OEuvres de M. de Fontenelle*, 1766, tome VI, p. 274 et 275.

Fontenelle, on le voit, parle sans amertume de gens qui l'avaient souvent raillé. Nul ne l'avait plus cruellement attaqué que la Bruyère. Un de leurs amis communs, Phélypeaux, c'est-à-dire Pontchartrain le fils, avait su obtenir de Boileau le sacrifice d'une strophe de l'*Ode sur la prise de Namur*, qui pouvait affliger Fontenelle : on ne dit pas qu'il ait de même tenté de le protéger contre les traits de l'auteur des *Caractères*. Il n'y eût sans doute pas réussi, bien que deux lettres de lui, seules pages qui, avec quelques lignes de Bussy, nous aient été conservées de la correspondance reçue par la Bruyère, témoignent de relations assez étroites, et permettent de supposer réciproque influence. Des lettres de la Bruyère à Phélypeaux, nous n'en connaissons qu'une d'un ton assez laborieux, et dont la lecture nous console un peu de la perte des autres. C'était, du reste, un disgracieux correspondant que Phélypeaux ; les *Mémoires de Saint-Simon*[1] nous avaient prévenu contre lui : ses lettres ne nous le rendent pas plus aimable. On peut vraiment se demander si, en acceptant la mission de le tenir au courant, pendant ses absences, des événements qui se produisaient à Versailles, la Bruyère n'obéissait pas à un sentiment de déférence et de gratitude envers Pontchartrain, qui, l'on s'en souvient, l'avait aidé à franchir les portes de l'Académie, plutôt qu'à un sentiment de sympathie pour son fils lui-même[2].

A la cour, la Bruyère n'eut, en dehors de la famille Pontchartrain, que de passagères relations, telles que celles qu'il put nouer avec Saint-Simon ou Bussy. Il semble avoir eu toutefois un commerce plus suivi avec le marquis de Termes, qu'il chargea d'offrir à Bussy la primeur des *Caractères* avant qu'ils fussent mis en vente. Singulière destinée que celle de cet homme d'esprit, haï et méprisé des courtisans, estimé et recherché par Racine, Boileau, Mme de Sévigné, Bussy et la Bruyère! Ce n'étaient ni le souvenir de ses galanteries ni celui d'un emprisonnement inexpliqué à l'occasion de l'affaire des poisons, qui avaient valu à M. de Termes sa mauvaise renommée : par pauvreté, il avait eu « la bassesse, » dit Saint-Simon,

1. Tome IV, p. 194 et 195.
2. Tome II, p. 517-522, et tome III, 1re partie, p. 238-242.

de désirer les fonctions de premier valet de chambre de Louis XIV, « et personne, ajoute-t-il, ne doutoit qu'il ne rapportât tout au Roi, tellement qu'il n'étoit reçu dans aucune maison[1]. » La vive amitié de Racine et de Boileau, le bon accueil de Mme de Sévigné et la confiance de la Bruyère pouvaient le consoler de bien des mésaventures; mais il en avait subi une, la plus cruelle de toutes, qu'il ne pouvait ni oublier ni pardonner et dont l'auteur, disait-on, était l'une des Altesses mêmes de la Bruyère : le 16 décembre 1684, quatre mois après l'entrée de celui-ci dans la maison de Condé, des gens apostés dans une galerie de Versailles l'avaient outrageusement accablé de coups de bâton[2]. Quels entretiens sur la cour l'on peut supposer entre la Bruyère et ce gentilhomme qui avait été bâtonné par l'ordre d'un Condé, et dont les courtisans fuyaient jusqu'à l'approche !

1. « .... Il étoit seul au milieu de la cour sans que personne voulût lui parler, encore moins le recevoir. » (*Addition de Saint-Simon* au *Journal de Dangeau*, tome I, p. 81.) — « .... Il n'étoit reçu dans aucune maison, ni abordé de personne. Il étoit poli et accostant, mais à peine lui répondoit-on en fuyant.... » (*Mémoires de Saint-Simon*, tome IV, p. 62.)

2. « Le bruit se répandit, écrit Dangeau à la date du dimanche 17 décembre 1684 (*Journal*, tome I, p. 81), qu'on avoit fait le soir du samedi une cruelle insulte à M. de Termes dans la galerie basse; ce bruit étoit apparemment faux, et le Roi témoigna en être fort mécontent. Il fit faire des perquisitions pour savoir qui avoit fait courir ce bruit-là. » Saint-Simon est persuadé, au contraire, que le bruit n'était nullement faux, et il donne, au-dessous même du passage de Dangeau, une explication de cette « insulte » (lui-même répète le mot), explication qu'il développe et précise dans ses *Mémoires* (tome IV, p. 62 et 63). Suivant lui, Monsieur le Duc (c'est-à-dire, bien évidemment, le père de l'élève de la Bruyère, Henri-Jules de Bourbon, qu'on appelait Monsieur le Prince à l'époque où Saint-Simon écrivait) et le prince de Conti (« Mme la princesse de Conti » dans l'Addition, mais dans ses *Mémoires* Saint-Simon se rectifie), vers une heure du matin, avaient fait charger M. de Termes, à grands coups de bâton, par quatre ou cinq Suisses « qui, n'épargnant que sa tête, le menèrent battant à l'autre bout de la galerie, et l'y laissèrent si moulu de coups qu'il en fut plusieurs jours au lit. » Monsieur le Duc et le prince de Conti,

Nous avons déjà nommé[1], comme ayant été en relation avec la Bruyère, Malezieu, qui lut l'un des premiers ses *Caractères*, avant l'impression; Regnier Desmarais, qui, comme Bossuet, favorisa sa nomination à l'Académie; la Loubère, qui retira sa candidature devant la sienne; Renaudot, qui le vit chez Bossuet et chez Pontchartrain, sut l'apprécier, et cependant ne lui consacra même pas une ligne de regrets dans la *Gazette* lorsqu'il mourut[2]. Nous pourrions ajouter comme ayant pratiqué, sinon aimé et goûté la Bruyère, tous ceux qui vivaient dans la familiarité de Bossuet. Mais, on le voit par tout ce chapitre, sur le degré d'amitié et d'intimité les renseignements nous manquent presque entièrement. On peut vraiment s'étonner que, d'une époque qui nous a laissé tant de souvenirs écrits, il nous en reste si peu et de si insignifiants sur un homme de la valeur de notre moraliste[3].

ajoute Saint-Simon dans ses *Mémoires*, accusaient Termes d'avoir conté au Roi les détails d'un souper qu'ils avaient fait, quelques jours auparavant, « chez Langlée à Paris, après lequel il s'étoit passé des choses assez étranges. » Il paraît certain que Termes fut bâtonné, et qu'on accusa Henri-Jules de Bourbon, comme le dit Saint-Simon, d'avoir payé les coups; mais le souper de Langlée n'avait eu lieu que le 24 décembre, une semaine après la bastonnade, si Dangeau est exact (*ibidem*, p. 83) et s'il n'y a eu qu'un souper de ce genre chez Langlée dans les derniers jours de l'année. L'insulte n'aurait donc pas eu la cause que lui donne Saint-Simon. Quoi qu'il en soit, elle fit « un grand vacarme, » et la Bruyère ne put l'ignorer. Sa liaison avec la victime d'un Condé est une preuve nouvelle qu'il n'était pas bon courtisan.

1. Voyez ci-dessus, p. XCVII, CXII et CXV.

2. La mort de la Bruyère n'est mentionnée dans la *Gazette* qu'à l'occasion de l'élection de son successeur : « Le 16 juillet, l'abbé Fleury, sous-précepteur des enfants de France, fut reçu à l'Académie françoise, à la place vacante par le décès du sieur de la Bruyère. » (N° du 21 juillet 1696, p. 348.)

3. On avait espéré découvrir dans la correspondance de Mathieu Marais de précieux détails sur la Bruyère. « Que j'admire, lui écrivait Bayle le 2 octobre 1698, que j'admire l'abondance des faits curieux que vous me communiquez touchant MM. Arnaud, Rabelais, Santeul, *la Bruyère*, etc.! Cela me fait juger, Monsieur, qu'un *Dictionnaire historique et critique*, que vous voudriez faire, seroit

VII

LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA BRUYÈRE.

Les princes avaient parfois pour compagnons leurs anciens maîtres dans leurs voyages, même à la guerre : c'est ainsi que

l'ouvrage le plus curieux qui se pût voir. Vous connoissez mille particularités, mille personnalités, qui sont inconnues à la plupart des auteurs.... » (*Lettres choisies de M. Bayle*, Rotterdam, 1714, p. 640 ; ce passage a été cité par M. de Lescure dans la Notice qui précède le *Journal de M. Marais*, tome I, p. 11.) « Il est bien à regretter, écrit Taschereau, ayant en vue cette lettre (*Revue rétrospective*, 2e série, tome VII, p. 330), que Bayle n'ait pas consacré un article à la Bruyère, et ait laissé perdre les matériaux biographiques dont il parle ici. » Ces matériaux n'ont pas été perdus : une copie de la longue lettre de Marais à laquelle répond Bayle, lettre écrite à l'occasion d'une publication de Bayle (*Réflexions sur un imprimé qui a pour titre : le Jugement public sur le Dictionnaire critique de M. Bayle*), est conservée dans le manuscrit 136 de la collection Bouhier (*Manuscrits français*, n° 5669), à la Bibliothèque nationale, et voici les seuls renseignements, peu nouveaux pour nous, qu'elle contienne sur la Bruyère (p. 103 et 104) : « .... Je suis bien aise que vous finissiez par une pensée de M. de la Bruyère. Voilà un homme *au bon coin*[a]. Il s'est vu, de son vivant, objecté aux anciens, lui qui en étoit l'admirateur. Les modernes l'ont saisi pour en faire un Théophraste de notre siècle. M. Perrault ne l'a pas oublié dans ses *Parallèles*. M. Ménage ou ses amis en ont parlé avec éloge, et ont très-bien fait le caractère du faiseur de caractères[b]. M. Despréaux l'a cité dans sa satire *des Femmes*. Il s'est fait neuf éditions de son livre en peu de temps. Il n'y a jamais eu de réputation plus rapide. C'est un conquérant, un Alexandre dans les lettres, qui doit plus à sa vigueur et à sa force véritable qu'au goût des lecteurs qui aiment les choses satiriques, malgré tout ce qu'en ont

[a] Locution familière à Boileau, qui « de cette marque », dit Marais dans la même lettre, n'en connaissait pas « une douzaine dans le monde.... Il en revenoit toujours, ajoute Marais, au *bon coin*, qui est le mot du guet entre les savants de haute volée. »

[b] « *Menagiana, etc.*, » écrit Marais en note.

M. de Court alla mourir de la fièvre, en 1694, au camp de Vignamont, auprès de son élève le duc du Maine. Mais M. de Court était secrétaire des commandements du duc du Maine, et la Bruyère, qui au reste n'avait été qu'un des professeurs du duc de Bourbon, n'avait pas conservé dans sa maison de fonction qui rendît sa présence constamment opportune et utile auprès de lui. Tandis que Monsieur le Prince, Monsieur le Duc, Madame la Duchesse, et nombre de courtisans, accompagnaient Louis XIV dans le voyage qu'il entreprit, du 10 mai au 7 juin 1687, pour aller voir les fortifications de Luxembourg, la Bruyère était demeuré à Paris; car c'est au mois de mai et tandis que Racine visitait Luxembourg en qualité d'historiographe du Roi, qu'il lut à Boileau « quelque chose » de son *Théophraste :* ce nous est une raison de croire qu'il dut être également dispensé de se joindre à la maison de Louis de Bourbon pendant les campagnes de 1688 et des années suivantes[1]. Disons toutefois que, si nombreuses qu'aient

dit ses adversaires, qu'il a battus, dos et ventre, dans le discours qu'il a mis à la tête de sa harangue. Vous devez, Monsieur, à cet illustre, à ce Montagne mitigé, un grain de cet encens exquis que les Muses vous ont donné pour distribuer aux savants. » — Marais avait beaucoup lu la Bruyère. Dans un passage de cette même lettre, il cite une phrase de son jugement sur la Fontaine : « .... Ce n'est que légèreté, qu'élégance », etc. (tome II, p. 101), et il annote comme il suit le mot *légèreté*, qu'emploie la Bruyère : « *Légèreté*, en bonne part, a paru nouveau ; mais pour la Fontaine ne falloit-il pas de la nouveauté ? M. de Fénelon a dit dans son *Discours à l'Académie :* « les grâces vivantes et légères. » Mme Dacier dit dans sa préface de *Térence :* « Les plaisanteries de Térence sont d'une « *légèreté,* si j'ose me servir de ce terme, et d'une politesse infinie. » Elle y met un correctif. La Fontaine, dans son conte de *Scamandre*, dit : « une beauté naïve, une taille *légère.* » M. de Caillières le condamne; mais il n'est pas le plénipotentiaire de l'Académie. »

1. Le duc de Bourbon partit de Versailles le 25 septembre 1688 pour aller faire ses premières armes et assister au siége de Philisbourg : il revint le 23 novembre. En 1689, son absence dura cinq mois : il partit vers le 20 mai pour se rendre à l'armée d'Allemagne, commandée par M. de Duras, et ne fut de retour que le 7 novembre. En 1690, nommé maréchal de camp, il rejoignait à Nancy, le 23 mai, le Dauphin, qui allait prendre le com-

été les éditions des *Caractères*, il n'en est qu'une dont la publication puisse servir à démontrer la présence de la Bruyère à Paris pendant que le duc de Bourbon est à l'armée. La date de l'impression de la 6e, achevée le 1er juin 1691, s'accorderait mal avec son départ, s'il eût accompagné au siége de Mons le duc de Bourbon : le prince avait pris congé du Roi le 13 mai, et il est presque certain que la Bruyère demeura le mois entier à Paris pour corriger les dernières feuilles.

S'il avait dû assister à une campagne, c'eût été à celle de 1692, plutôt qu'à toute autre. Le 10 mai, on avait vu partir de Versailles presque toute la cour, et de Paris un certain nombre de curieux, qui, n'étant « ni guerriers ni courtisans »,

mandement de l'armée d'Allemagne : la petite vérole l'obligea bientôt à s'éloigner, pendant six semaines, de l'armée; il y revint à la fin de juillet, et regagna Versailles, avec le Dauphin, dans les premiers jours d'octobre. Nous passons les campagnes de 1691 et de 1692, mentionnées p. CLIV et CLV. En 1693, le duc de Bourbon quittait Chantilly vers le 20 mai, quelques jours après la séance de réception de la Bruyère à l'Académie, pour rejoindre l'armée de Flandre, et n'en revenait qu'à la fin d'octobre, après une campagne qui lui avait offert l'occasion de se distinguer à la bataille de Nerwinde. Le duc de Bourbon fit encore partie en 1694 de l'armée du maréchal de Luxembourg : il quitta Chantilly le 4 juin et revint à Versailles le 4 octobre. Il s'en faut de peu que nous ne puissions offrir pour cette année 1694 la preuve d'un *alibi* de la Bruyère. Le 3 juin, il recevait, sans nul doute à Paris, une « indemnité » de son frère Louis, en faveur duquel il venait de s'engager pour une somme de 3000 livres (voyez ci-après, p. CLXXXIX) : or le duc de Bourbon se trouvait ce même jour à Chantilly, avec les siens, s'apprêtant à se mettre en route, dès le lendemain, pour rejoindre l'armée du duc de Luxembourg. A la rigueur, la Bruyère aurait pu arriver en temps utile à Chantilly, qui était en quelque sorte la première étape du duc de Bourbon, et partir avec lui, s'il avait dû l'accompagner; mais il est bien probable qu'aucun projet de départ ne se mêlait à ses préoccupations, ce 3 juin où il réglait, loin de Chantilly, des affaires de famille. En 1695 enfin, le Duc partit pour l'armée de Flandre le 9 juin et revint le 22 septembre. La Bruyère était mort depuis plusieurs jours quand Louis de Bourbon se mit en route pour la campagne de 1696.

n'en suivirent pas moins Louis XIV jusque sous les fortifications de Namur. La Bruyère a fait le récit des impressions de ces Parisiens dépaysés. La capitulation de la ville avait été signée le 5 juin; mais le château résistait encore, et le siége se prolongeait. Des pluies torrentielles avaient succédé au beau temps des premières semaines, et les spectateurs oisifs se décourageaient : « Le salut de l'État dépend-il d'une citadelle de plus ou de moins ? » La citadelle capitule enfin le 30 juin, et les mêmes personnages, oubliant leurs doléances, triomphent bruyamment de la persévérance dont ils avaient gémi, et s'offrent naïvement à l'admiration des bourgeois « aux fenêtres, » dans les villes et les bourgades qu'ils traversent en revenant à Paris[1]. La Bruyère avait-il été le confident, au camp de Namur, de leur impatience et de leurs frayeurs? A-t-il vu lui-même leur glorieux cortége à travers les rues de Givet, de Rocroy et de Dammartin? Je ne le pense pas. S'il eût passé, en leur compagnie, sept semaines aux camps de Givry ou de Namur, Racine aurait eu souvent l'occasion de le voir auprès des princes de Condé : ne l'eût-il pas nommé, au moins une fois, dans les lettres qu'il adressait à Boileau?

Non plus qu'aux tranchées de Mons ou de Namur, nul document ne révèle la présence de la Bruyère à Dijon pendant la tenue des états de Bourgogne, qu'Henri-Jules de Bourbon vint y présider en 1685, en 1688, en 1691 et en 1694, pour ne citer que les sessions qui eurent lieu pendant le séjour de notre auteur dans la maison de Condé. Il n'y alla certainement pas en 1685, car le duc de Bourbon, quand son père s'y rendit pour quelques jours, était retenu à Versailles par ses leçons et par l'approche de son mariage. Je doute que le duc de Bourbon et la Bruyère aient paru davantage à Dijon en 1688 et en 1691 : les états de 1688 se tinrent en mai, et Dangeau nous montre Louis de Bourbon à la revue de Maintenon le 23[2]; ceux de 1691 s'ouvrirent le 31 mai, et l'impres-

1. Voyez tome II, p. 118 et 119, n° 99.

2. Henri-Jules de Bourbon, suivant une lettre de Bussy, se proposait de passer le mois de mai entier à Dijon (*Correspondance de Bussy*, édition de M. Lud. Lalanne, tome VI, p. 126); il y demeura, pour le moins, jusqu'au 20 ou 21 (*ibidem*, p. 130).

sion de la dernière feuille de la 6e édition est, nous l'avons dit, datée du 1er juin[1].

Je croirais plus volontiers que la Bruyère assista aux états de 1694. Partis de Fontainebleau le 10 novembre, Henri-Jules et Louis de Bourbon avaient, pour la première fois, emmené Santeul avec eux. Il se peut que ce soit pendant ce séjour à Dijon des princes de Condé que Bouhier ait été témoin de l'impatience avec laquelle la Bruyère supportait les préférences qu'ils marquaient au poëte latin. C'est, au surplus, par un minutieux scrupule d'exactitude que nous cherchons à savoir si la Bruyère vint jamais à Dijon. Sa présence, s'il y vint, n'y fut pas remarquée, et, de son côté, il n'a rien écrit qui paraisse être un souvenir d'un séjour en Bourgogne : s'il vit Dijon en fête, les plaisirs qu'il y put prendre ne le réconcilièrent pas avec la province.

Ses devoirs, si même son titre lui en imposait, de gentilhomme du duc de Bourbon laissaient, en somme, une grande liberté à la Bruyère. Les affaires de famille, d'autre part, l'occupèrent peu dans ses dernières années. Il n'avait pas voulu invoquer, en 1674, son titre de trésorier pour refuser, comme il en aurait eu le droit, la curatelle de ses deux nièces, Mlles de la Guyottière, émancipées à la mort de leur mère; mais, tout en acceptant le soin de leurs intérêts, il les avait confiées à

1. Monsieur le Prince était arrivé à Dijon le 29 mai. (*Choix de lettres inédites écrites par N. Brûlart*, publiées par M. de Lacuisine, 1859, tome II, p. 292.) — Bouhier, comme il a été dit (tome II, p. 345, et ci-dessus, p. CXXXIX), a vu entre les mains de la Bruyère une lettre de Santeul relative au caractère de *Théodas*, inséré dans la 6e édition, qui fut achevée d'imprimer le 1er juin 1691; mais ce n'est pas à Dijon qu'il l'a dû voir. Si la Bruyère avait passé le mois de juin entier en Bourgogne avec les princes, il n'aurait pas été impossible que Santeul, après avoir reçu de l'imprimerie un exemplaire *en blanc* (c'est-à-dire non encore relié) de l'édition du 1er juin, lui eût fait parvenir, dans le cours de ce même mois, son remerciement à Dijon, et que ce fût à Dijon que l'eût vu le Dijonnais Bouhier; mais Bouhier parle de fréquentation à Paris, et non à Dijon, en 1691 (ci-dessus, p. CXLI, note 1). Le passage que nous rappelons ne peut donc guère être invoqué comme preuve d'un voyage de la Bruyère en Bourgogne cette même année 1691.

la garde de sa mère, qui veilla sur elles jusqu'en 1679, année où nous les perdons de vue. En 1695, sa qualité d'académicien lui permettait de n'accepter aucune part, après la mort de son frère Louis, dans la surveillance des intérêts de ses neveux et nièces : il n'usa point de la permission ; mais la charge d'ailleurs était légère : il ne fut que leur subrogé tuteur, la tutelle ayant été réservée à sa belle-sœur.

L'administration de sa fortune personnelle ne dut pas non plus distraire souvent la Bruyère de cette laborieuse « oisiveté » du « sage » à laquelle nous devons les *Caractères*. La liquidation de l'héritage de son oncle, commencée en 1672, était enfin achevée depuis 1680. Il avait renoncé tout à la fois, en 1686, à la succession de son père et à celle de sa mère[1]. De fortune mobilière, il n'en avait plus à gérer ; car, tout héritier qu'il eût été d'un oncle enrichi, il ne devait léguer, à son tour, aucun contrat[2], ni laisser d'autre capital qu'une somme de 2129 livres, enfermée dans ses tiroirs soit à Paris soit à Versailles, et dont la plus grande partie pouvait être le fruit de ses économies sur la pension annuelle de mille écus qu'il recevait des Condé.

Quelque événement malheureux avait-il fait disparaître la meilleure part de la succession ? La générosité de la Bruyère l'entraîna-t-elle dans quelque disgrâce de fortune encourue par son frère Louis? C'est le secret que gardent encore les archives des notaires du dix-septième siècle. Il nous a semblé, plus d'une fois, entrevoir la gêne au foyer du moraliste. Au moment où il vient d'acheter une charge de trésorier, le 14 janvier 1678, il fait un emprunt à sa mère et lui constitue une rente : est-ce bien le désir d'obliger sa mère qui le décide à lui emprunter 3352 livres ? ne seraient-ce pas plutôt les difficultés de vie que pouvaient susciter l'achat de son office et les lenteurs

1. Par un acte notarié du 16 février 1679, Mme veuve de la Bruyère et ses enfants, prenant leurs précautions contre les conséquences que l'on pourrait tirer de signatures données par ces derniers en vue de faciliter le rachat d'une rente, déclarent que ce rachat n'a tourné qu'au profit de Mme de la Bruyère ; les enfants, de plus, protestent n'avoir pris aucun bien de la succession de leur père et se réservent de la refuser quand bon leur semblera.

2. Sa sœur laissa trois contrats de rente, dont le revenu s'élevait à près de 900 livres.

de la liquidation de l'héritage de son oncle ? Quoi qu'il en soit, six mois plus tard, cette somme était réduite d'un tiers entre ses mains, et ce qui lui en restait lui était volé par un serviteur. A peine entré dans la maison de Condé, où il devait attendre douze mois le payement de ses premiers gages, il empruntait encore 2000 livres, que cette fois il put rembourser avant la fin même de l'année, au moment peut-être où il vendit sa charge. Soit sur le prix de cet office, soit sur la somme que put lui léguer le grand Condé[1], il éteignit aussi, en 1687, sa première dette, non pas entre les mains de sa mère, qu'il avait perdue en 1684, mais entre celles de sa sœur, seule légataire de cette pauvre femme, dont la succession a été répudiée. Le voilà donc libéré de toute dette, mais, d'autre part, il est dépourvu de toute créance, et je cherche vainement l'emploi de la somme qu'il a retirée de la vente de son office, ou du moins de ce qu'il a dû en garder, ses dettes payées.

De l'héritage de Jean II de la Bruyère il avait toutefois conservé sa part dans les propriétés du Vendomois, ou du moins dans la principale, celle de Romeau, ainsi que dans la maison de Saulx. La terre de Romeau était d'un mince rapport; de ce côté, Louis avait surveillé les intérêts communs, et après lui l'abbé Robert-Pierre : la Bruyère ne semble pas en avoir jamais pris soin, ni avoir jamais habité ce lointain domaine. Vivant tantôt à Versailles, tantôt à Chantilly, tantôt à Paris, où, logé au Petit-Luxembourg, il était encore l'hôte des princes de Condé, il ne dut pas non plus jouir beaucoup de la maison de campagne de Saulx, bien qu'il y eût une chambre, très-simplement meublée à ses frais[2].

1. « En peu de paroles, dit Gourville en racontant la scène où Condé mourant lui donne ses dernières instructions, il me déclara ce qu'il vouloit faire pour ses domestiques et pour moi. » (*Mémoires*, p. 497; conférez la *Correspondance de Bussy*, tome VI, p. 3.)

2. On a jusqu'ici placé à tort cette maison à Sceaux : c'est à Saulx-les-Chartreux, près de Longjumeau, qu'elle se trouvait. Ainsi qu'on le pourra voir ci-après (p. CLXXXIX, note 1), elle était « vieille et caduque, » et son délabrement rendait chaque jour nécessaires des réparations, dont les dépenses, en y joignant les 40 écus de gages du jardinier, excédaient « le profit et revenu, » lequel était d'environ 80 livres par an, non compris le revenu d'un arpent

De l'ensemble de ces détails, recueillis çà et là sur les actes conservés dans les archives du notariat de Me Gastine, et de la lecture des inventaires dressés après le décès de la Bruyère, on pourrait peut-être induire que ce n'est point par une simple boutade d'esprit ou d'humeur qu'il s'est plaint si vivement de ne tirer aucun profit de ses écrits; toutefois dormir sur « un lit de plumes » ou même se faire « la vie aimable[1] » n'était assurément pas ce qui lui importait le plus, et nous pouvons, avec Saint-Simon, avoir foi en son désintéressement. Mais n'eut-il jamais aucun regret de n'être qu'un écrivain d'un « grand nom » et de « beaucoup de gloire, » en même temps qu'un gentilhomme inoccupé de la suite d'un prince du sang? Tandis qu'il voyait confier des postes éminents à quelque « fat.... en crédit[2], » tandis que, tout auprès de lui, l'écuyer Briord et même Gourville recevaient du Roi des missions délicates, pour

de pré. Jean II de la Bruyère, l'oncle, avait pris, en 1652, cette propriété pour 7498 francs; mais il n'avait déboursé que 5408 livres, payées comptant : le reste était représenté par une créance sur le propriétaire, pour le recouvrement de laquelle il avait dû engager un procès. Il n'est donc pas exact, comme on l'a pensé, que cette propriété vînt du grand-père de la Bruyère; il ne l'est pas non plus, on l'a vu plus haut, qu'elle ait été le seul immeuble possédé par la famille de la Bruyère. En 1682, la même maison n'était plus estimée que 4400 livres, car Louis de la Bruyère, qui venait de se marier et qui avait à payer une charge, vendit (le 15 avril 1682) son quart pour 1100 livres : légataire du quart, notre la Bruyère devenait ainsi copropriétaire pour un tiers. Sa mort attribua le tiers de sa part, c'est-à-dire un neuvième, aux enfants du même Louis, décédé en 1694. Suivant l'exemple que lui avait donné son mari, leur mère, Claude-Angélique Targas, vendit ce neuvième aux copropriétaires survivants, Élisabeth de la Bruyère et Robert-Pierre de la Bruyère, et le vendit sur le pied de l'estimation précédente (de 4400 livres), qui fut maintenue malgré la diminution de revenu que l'on attribuait tant à « l'état des maisons et des héritages » qu'au « malheur des temps. » (Archives nationales, Y 4059, documents signalés par Monmerqué à Walckenaer, analysés par ce dernier dans ses *Remarques et éclaircissements*, p. 756 et 759, et publiés presque intégralement par H. Lot dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, année 1877, p. 82-87 ; voyez aussi le *Dictionnaire de Jal*, p. 715.)

1. Tome II, p. 86 et 88, n° 21. — 2. Tome I, p. 152, n° 4.

ne citer que les noms de gens de l'hôtel de Condé[1], personne ne s'avisait (ne pouvait-il en faire la remarque?) du mérite de l'homme le plus instruit de ce même hôtel, qui savait l'histoire et connaissait les gouvernements mieux que tout homme de cour, parlait plusieurs langues, et avait tracé, de main de maître, une sorte de traité sur l'art de la diplomatie[2]. La Bruyère n'était pas un ambitieux vulgaire, prêt à *solliciter* auprès de Pontchartrain comme le faisait Briord auprès de Pomponne ou de Torcy, et le spectacle, même désintéressé, de la cour expliquait et justifiait l'amertume de ses réflexions sur la distribution que l'on y faisait des emplois; mais assurément ce n'était pas sans faire encore une fois un retour sur lui-même qu'il écrivait cette réflexion ironique : « Il est savant, dit un politique, il est donc incapable d'affaires; je ne lui confierois pas l'état de ma garde-robe[3]. » Ainsi devaient parler ceux qui habitaient l'hôtel de Condé; ainsi pensaient sans doute Pontchartrain et Phélypeaux eux-mêmes. La Bruyère avait assez de pénétration pour surprendre ce sentiment dans l'esprit de chacun et assez d'orgueil pour en être blessé.

La composition des *Caractères* jusqu'en 1688, la révision et le développement de chacun des chapitres de son livre jus-

1. Depuis même l'entrée de la Bruyère dans la maison de Condé, Gourville, dont il est superflu de raconter la carrière diplomatique, avait été, en avril (ou mars) 1687, envoyé par Louis XIV à Aix-la-Chapelle auprès du duc de Hanovre « pour le porter à faire n traité » avec lui. (*Mémoires de Gourville*, p. 498; conférez le *Journal de Dangeau*, tome II, p. 45.) Quant à Briord, auquel, comme précédemment à Saintrailles, Monsieur le Prince avait donné, en 1690, « la députation de Bourgogne, » emploi qui rapportait 12 000 écus (*ibidem*, tome III, p. 256), Louis XIV l'avait chargé, en 1694, d'une mission en Bourgogne qui lui valut des éloges (*ibidem*, tome V, p. 28 et 54) ; plus tard, quelques mois après la mort de la Bruyère, qui n'avait pu prévoir cette éclatante fortune, il en fit son ambassadeur à Turin (*ibidem*, tome VI, p. 70 et 73, et *Mémoires de Saint-Simon*, tome I, p. 400).

2. Tome I, p. 373-377, n° 12. — « .... Il n'étoit étranger en aucun genre de doctrine, a dit de la Bruyère l'abbé Fleury (*Recueil des harangues prononcées par Messieurs de l'Académie*, tome III, p. 71); il savoit les langues mortes et les vivantes. »

3. Tome II, p. 84, n° 19.

qu'en 1694, voilà, en fin de compte, l'œuvre unique de la vie de la Bruyère, si j'en excepte le temps qui fut employé à l'éducation du duc de Bourbon et celui qu'il put consacrer à l'ébauche des *Dialogues sur le quiétisme*. On le pressait encore d'écrire un traité ou un livre de morale « suivi, méthodique ; » il s'y refusait, sachant bien qu'un traité en règle sur *le beau*, *le bon*, *le vrai*[1] n'aurait pas autant de lecteurs que son premier ouvrage. Puis n'avait-il pas dit peu à peu tout ce qu'il avait à cœur d'écrire, ou du moins tout ce qu'il lui était permis d'écrire sur les sujets les plus variés de la philosophie, de la morale et de la politique, sur les formes de gouvernement et sur les gouvernants, sur les grands, sur le peuple et sur son avenir, sur les paysans et leurs souffrances, sur la fausse dévotion enfin? Il se peut qu'il ait surtout pensé à Boileau lorsqu'il a parlé des entraves et de la contrainte qui arrêtaient « un homme né chrétien et François[2] ; » mais, plus souvent qu'à personne, il lui était arrivé, à lui-même, d'atteindre les limites au delà desquelles il n'était pas permis d'approfondir certaines questions ; et combien de fois, après avoir « entamé » ces questions, il avait dû, lui aussi, « se détourner.... sur de petites choses, » qu'il relevait « par la beauté de son génie et de son style » ! Dès 1690, il avait annoncé qu'il n'ajouterait plus rien à ses *Caractères*, et il avait manqué, dans trois éditions, à cet engagement : il abandonna enfin « la matière, » après son entrée à l'Académie, et résolut d'aborder un sujet nouveau. Les entretiens de l'évêché de Meaux le lui fournirent. Bossuet, depuis plusieurs années déjà, se préoccupait du quiétisme, et de la nécessité d'en arrêter les progrès. La Bruyère entreprit de faire contre les mystiques, sous une forme différente, ce que Pascal avait fait contre les Jésuites, et il écrivit les *Dialogues* qu'il devait laisser inachevés, et exposés aux mutilations et aux arrangements d'un collaborateur posthume.

Le 13 mars 1696, l'abbé Bossuet, neveu du prélat, et l'ancien précepteur de ce neveu, l'abbé Phelipeaux, avaient quitté l'évêché de Meaux pour se rendre à Rome, où ils devaient bientôt voir s'engager, au sujet du quiétisme, des négociations

1. Tome II, p. 86 et 88, n° 21. — 2. Tome I, p. 149, n° 65.

auxquelles ils se mêlèrent avec la plus vive ardeur. La Bruyère ne leur avait pas fait confidence de son travail, dont il leur ménageait la surprise. Le 8 mai, ses *Dialogues* étaient assez avancés pour qu'il en fît une lecture à Antoine Bossuet, frère de l'évêque de Meaux; mais, si peu de temps après, dans la lettre même où il devait parler à son fils de ces *Dialogues*, Antoine Bossuet avait la douleur de lui annoncer la mort de la Bruyère. Il succomba, dans la nuit du 10 au 11 mai, à une attaque d'apoplexie. C'est dans la lettre d'Antoine Bossuet qu'il faut chercher le récit le plus fidèle des derniers moments de l'auteur des *Caractères*.

« .... Je viens à regret, écrit-il de Paris le 21 mai, à la triste nouvelle de la mort du pauvre M. de la Bruyère, que nous perdîmes, le jeudi dix de ce mois, par une apoplexie, en deux ou trois heures, à Versailles. J'avois soupé avec lui le mardi huit; il étoit gai et ne s'étoit jamais mieux porté. Le mercredi, et le jeudi même jusqu'à neuf heures du soir, se passèrent en visites et en promenades, sans aucun pressentiment; il soupa avec appétit, et, tout d'un coup, il perdit la parole, et sa bouche se tourna. M. Félix, M. Fagon, et toute la médecine de la cour vint à son secours. Il montroit sa tête, comme le siége de son mal. Il eut quelque connoissance. Saignée, émétique, lavement de tabac, rien n'y fit. Il fut assisté, jusqu'à la fin, de M. Gaïon, que M. Fagon y laissa, et d'un aumônier de Monsieur le Prince. Il m'avoit fait boire à votre santé, deux jours auparavant. Il m'avoit lu des dialogues qu'il avoit faits sur le quiétisme, non pas à l'imitation des *Lettres provinciales* (car il étoit toujours original), mais des dialogues de sa façon[1]; il disoit que vous seriez bien étonné quand vous le verriez à Rome[2]. Enfin il parloit toujours de

1. Sur ces *Dialogues* et sur la publication qui fut faite en 1699 par l'abbé du Pin de *Dialogues posthumes* attribués à la Bruyère, voyez notre *Notice*, au tome II, p. 529 et suivantes.

2. *Quand vous le verriez à Rome*, est-ce à dire que la Bruyère avait formé, depuis le départ des abbés Bossuet et Phelipeaux, c'est-à-dire depuis le 13 mars, le projet d'aller les rejoindre à Rome? C'est ainsi qu'on l'a compris (voyez *la Comédie de J. de la Bruyère*, p. 377, note 4, et p. 590). Mais ne s'agirait-il pas des *Dialogues sur le quiétisme*, que la Bruyère devait bientôt publier? On voit, par la lettre de son père, que l'abbé Bossuet ignorait l'étude que la Bruyère venait de faire du mysticisme de Mme Guyon : la Bruyère, dans

cœur. C'est une perte pour nous tous ; nous le regrettons sensiblement[1]. »

La mort de la Bruyère n'attrista pas seulement ses amis ; Saint-Simon, nous l'avons vu, a exprimé dans ses *Mémoires* les sentiments qu'elle lui inspira ; Bossuet écrivait le 28 mai : « Toute la cour l'a regretté, et Monsieur le Prince plus que tous les autres[2]. »

son entretien avec Antoine Bossuet, ne voulait-il point parler de la surprise qu'aurait son fils en voyant la publication des *Dialogues ?* La leçon « quand vous *le* verriez » (verriez cela) peut s'accorder avec cette interprétation. Si nous savions ce qu'est devenue la lettre d'Antoine Bossuet, qui a appartenu à Monmerqué, nous nous serions assuré toutefois que *le* n'a pas été lu pour *les* : ce serait, pour le moins, la seconde faute de transcription que l'on pourrait relever dans l'impression de ce document.

1. Nous avons dit, tome II, p. 529, note 1, comment cette lettre, publiée en 1836 dans la *Revue rétrospective*, peut être attribuée à Antoine Bossuet, bien qu'il ne l'ait pas signée. — L'abbé d'Olivet a recueilli sur la mort de la Bruyère des détails qui ne concordent pas avec ceux que donne Antoine Bossuet : « Quatre jours auparavant, il étoit à Paris dans une compagnie de gens qui me l'ont conté, où tout à coup il s'aperçut qu'il devenoit sourd, mais absolument sourd. Point de douleur cependant. Il s'en retourna à Versailles, où il avoit son logement à l'hôtel de Condé ; et une apoplexie d'un quart d'heure l'emporta. » (*Histoire de l'Académie*, tome II, p. 321 et 322.) Voici en quels termes le *Mercure galant* annonça la mort de la Bruyère dans son numéro de mai (p. 309) : « Il me reste à vous dire qu'il vaque une place à l'Académie françoise par la mort de M. de la Bruyère, si connu par son livre des *Caractères de Théophraste*. Il avoit soupé avec un appétit extraordinaire, et presque aussitôt il tomba en apoplexie. Il n'eut plus de connoissance, et mourut à deux heures après minuit. »

2. « Nous vous demanderons les nouvelles : c'en a été pour vous une bien fâcheuse que celle de la mort de M. de la Bruyère. Toute la cour », etc. (Lettre du 28 mai 1696, adressée à l'abbé Bossuet et datée de Paris, *OEuvres de Bossuet*, édition Lebel, tome XL, p. 176.) — Le 30 juin, de Germigny, Bossuet écrivait encore à son neveu : « Nous vous avons écrit la mort du pauvre M. de la Bruyère, et cependant nous voyons que vous l'avez apprise par d'autres endroits. » (*Ibidem*, p. 204.) Enfin, le 16 juillet 1696, Bossuet écrivait de Paris au même abbé Bossuet : « Je revins

Comme il arrivait souvent au dix-septième siècle en pareil cas, la mort « si prompte, si surprenante, » de la Bruyère (ce sont les expressions de son successeur à l'Académie [1]) fit naître quelques soupçons de poison; mais ils ne méritaient aucune créance [2]. Laissons aux médecins le soin d'examiner si le traitement qu'on lui fit subir, au sortir d'un repas où l'on avait remarqué son appétit [3], ne dut pas rendre mortelle l'attaque dont il était frappé.

La Bruyère fut inhumé à Versailles le 12 mai, dans la vieille église de la paroisse Notre-Dame, c'est-à-dire dans l'église Saint-Julien, qui a été démolie en 1797 : Louis XIV ne permettait pas que l'on fît des inhumations dans l'église Notre-Dame, reconstruite en 1686 [4]. Quelques jours après, Robert-Pierre de la Bruyère faisait procéder à l'inventaire des meubles de son frère dans les petits appartements qu'il avait occupés à

hier 15 de Versailles, pour assister à la réception de l'abbé Fleury et à sa harangue à l'Académie. Il a la place de notre pauvre ami, que je regrette tous les jours de plus en plus. » (*Ibidem*, p. 206 et 207.)

1. « .... Tel est l'ouvrage de cet ami dont nous regrettons la perte si prompte, si surprenante, et dont vous avez bien voulu que j'eusse l'honneur d'occuper la place. » (Discours de M. l'abbé Fleury prononcé à l'Académie française le 16 juillet 1696, deux mois après la mort de son successeur, dans le *Recueil des harangues*, etc., tome III, p. 71.)

2. Voyez tome I, p. 398. Dans son *Poëte sans fard*, 1710, p. 154, Gacon fait allusion à ce bruit, précédemment recueilli par l'imprimeur d'une clef :

> C'est ainsi que Brillon, pour voler la Bruyère,
> Attend que cet auteur ait fini sa carrière,
> Et qu'un fatal poison, l'envoyant au tombeau,
> Ait vengé les méchants dont il étoit le fleau....

3. Il avait soupé « avec appétit, » dit Antoine Bossuet; « avec un appétit extraordinaire, » écrit le *Mercure galant*.

4. *Histoire des rues de Versailles*, par J.-A. Le Roi, conservateur de la Bibliothèque de la ville, 2e édition, Versailles, 1861, p. 28, note 1, et p. 61 et suivantes. L'église Saint-Julien, construite en 1678 dans le voisinage de la rue qu'on ouvrit en 1742 sous le nom de rue Sainte-Geneviève, servit de lieu de réunion, de 1791 à 1797, pour la Société des Amis de la Constitution.

l'hôtel de Condé, à Versailles, et au Petit-Luxembourg, à Paris. L'un et l'autre logis se composaient d'une chambre, d'un cabinet tapissé de livres, et d'une garde-robe. A Versailles, où la Bruyère avait son principal établissement, la chambre était éclairée par une fenêtre unique, s'ouvrant sur les plombs d'une gouttière[1]. A Paris, la chambre était petite, au second étage, sur la rue de Vaugirard. On lira dans l'un et l'autre inventaire[2], au milieu de détails de ménage, la description de ces deux logis peu somptueux, où l'auteur des *Caractères*, servi par deux domestiques[3], vivait auprès d'une bibliothèque dont nous regrettons de n'avoir que l'estimation en bloc[4]. A travers les objets énumérés par les experts, on remarquera un portrait de Bossuet et une guitare[5].

1. « Avant-hier, Monseigneur, sur les sept heures du soir, les plombs de la gouttière qui est sous la fenêtre de ma chambre se trouvèrent encore si échauffés du soleil qui avoit brillé tout le jour, que j'y fis cuire un gâteau, galette fouée ou fouace, que je trouvai excellente. » (Lettre du 16 juillet 1695, adressée à Phélypeaux de Pontchartrain, tome III, 1re partie, p. 238.) En 1857, l'administration municipale a fait placer une plaque de marbre sur la maison formée de ce qui reste de l'hôtel dans la rue des Réservoirs, n° 14. Elle est ainsi conçue : *Ici Jean de la Bruyère, hôte et ami des princes de Condé, a écrit son livre des Caractères. On ignore le lieu de sa naissance; mais il a longtemps vécu en cette demeure, où il a livré sa pensée aux hommes et rendu son âme à Dieu.* † 11 *mai* 1696. — Ce n'est que trois ans après la rédaction de cette inscription que M. Jal a découvert le lieu de naissance de la Bruyère.

2. Voyez ci-après les *Pièces justificatives*, p. CLXXXIII et suivantes.

3. Une servante, qui savait écrire, et un serviteur illettré.

4. A Versailles le cabinet de la Bruyère contenait 145 volumes, prisés, le tout ensemble, 100 livres; sa bibliothèque de Paris, rangée sur sept tablettes de bois de sapin, était estimée par Michallet fils à la somme de 288 livres, y compris les tablettes, qui étaient du reste de peu de valeur. Michallet s'était acquitté de sa tâche avec plus de soin et de compétence que l'expert de Versailles. Si l'on pouvait supposer qu'il eût estimé chaque volume à près de 14 sols en moyenne, comme l'huissier de Versailles, l'une et l'autre bibliothèque eussent formé un total de 550 volumes environ.

5. Nous y cherchons en vain la belle tapisserie de 1400 livres qu'il avait achetée à la vente des meubles de son oncle.

Robert-Pierre de la Bruyère demeurait alors à Saint-Denis, dans l'enclos des Annonciades. Sa protestation contre la publication de la *Suite des Caractères* sous le nom de son frère[1] est la seule marque qui ait été recueillie de l'intérêt qu'il dut prendre à sa gloire. Il mourut dans les premières années du dix-septième siècle, très-regretté de sa sœur Élisabeth, qui s'était retirée dans ses dernières années au couvent des Bénédictines du Val d'Osne, à Conflans, près de Charenton; elle y vécut, comme pensionnaire, jusqu'en 1725.

Au moment de la mort de l'auteur des *Caractères*, le nom de la Bruyère était, de plus, porté par la veuve de son frère Louis, qui mourut, en 1730, au monastère de Saint-Thomas de Laval-lès-Lagny, et par ses enfants survivants, c'est-à-dire par trois filles, dont l'aînée, la seule qui n'ait point prononcé de vœux, mourut célibataire en 1732[2], et par un fils, Louis III de la Bruyère. Ce dernier, qui avait survécu à son frère Denis-Claude, n'existait plus en 1724, ou était entré en religion, car nous lisons, dans un document de cette date, que les deux filles non religieuses de Louis de la Bruyère étaient « seules habiles à hériter » d'Élisabeth-Marguerite de la Bruyère, leur tante[3].

1. Voyez tome II, p. 531, et tome III, 1re partie, p. 185.

2. Cette fille aînée, nommée Marie-Élisabeth, mourut, comme sa mère, au couvent de Saint-Thomas de Laval, où elle vivait auprès de sa plus jeune sœur. La seconde fille, Marie-Angélique, religieuse bénédictine de la Conception du Val d'Osne à Conflans, qui avait prononcé ses vœux en 1724 au plus tard, vivait encore en 1734, ainsi que la troisième, Élisabeth-Geneviève, qui, novice au couvent de Saint-Thomas de Laval, y prononça ses vœux en décembre 1729, onze mois avant la mort de sa mère.

3. Les cartons T 1074 et 1075, aux Archives nationales, renferment le testament d'Élisabeth de la Bruyère, sœur de notre auteur, et diverses pièces relatives à sa succession. Parmi ses legs particuliers, elle laissait : 1° à sa belle-sœur, veuve de Louis de la Bruyère, une somme de 150 livres pour ses frais de deuil; en cas de prédécès ou d'entrée en religion de l'une des deux nièces qu'elle faisait ses légataires universelles, une pension viagère de 300 livres ; en cas de prédécès ou d'entrée en religion de ses deux légataires universelles, l'usufruit de ses biens immeubles (les précautions qu'elle prend à ce sujet indiquent que la branche de Romeau était exposée aux réclamations de créanciers) ; 2° à celle

Non plus que le dernier neveu de la Bruyère[1], aucune de ses nièces n'a laissé de postérité.

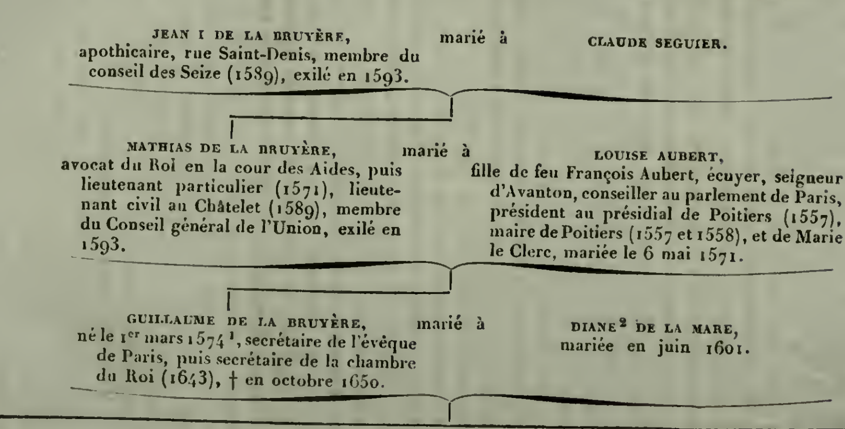
de ses nièces qui était déjà religieuse, 75 livres de rente viagère. Elle instituait légataires universelles les deux nièces dont aucune encore n'avait prononcé de vœux; en cas de décès sans enfants ou d'entrée en religion de l'une et de l'autre, ses biens immeubles devaient appartenir, en totalité, au couvent des Bénédictines de la Conception de Conflans, qu'elle habitait lorsque, paralytique, elle dictait son testament, et qui dut en effet recueillir ses biens, l'une des deux nièces étant morte célibataire, et l'autre religieuse. Ces deux nièces, « seules habiles à hériter, » renoncèrent, en 1725, à la succession, avec acceptation du legs universel sous la charge de substitution; un curateur fut nommé à la succession vacante (Transaction entre les Dames de Conflans, en faveur desquelles s'ouvrait la substitution, et les Dames de Laval, cessionnaires des droits d'Élisabeth de la Bruyère par son contrat de profession, *ibidem*). S'il n'y avait d'autres héritiers que lesdites nièces, c'est donc que non-seulement Louis III de la Bruyère, né en 1684, et Denis-Claude, né en 1685, avaient disparu (ou s'étaient faits religieux), mais encore que Mlles Martin de la Guyottière étaient entrées en religion ou décédées.

1. Catherine-Amette de la Bruyère, femme du médecin Lambert, morte à Passy le 16 août 1803, a été présentée par le *Cousin Jacques* (Beffroy de Reigny) comme arrière-petite-nièce de l'auteur des *Caractères* (voyez le *Monument à sa mémoire* dans *les Soirées chantantes ou le Chansonnier bourgeois*, Paris, 1805, tome II, p. 205, et *la Comédie de J. de la Bruyère*, p. 109 et 110) : si telle était la tradition de la famille à laquelle appartenait Mme Lambert, il ne semble pas qu'elle pût avoir d'autre source que l'identité du nom.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

DE LA

FAMILLE DE LA BRUYÈRE



JEAN I DE LA BRUYÈRE, apothicaire, rue Saint-Denis, membre du conseil des Seize (1589), exilé en 1593, marié à **CLAUDE SEGUIER**.

MATHIAS DE LA BRUYÈRE, avocat du Roi en la cour des Aides, puis lieutenant particulier (1571), lieutenant civil au Châtelet (1589), membre du Conseil général de l'Union, exilé en 1593, marié à **LOUISE AUBERT**, fille de feu François Aubert, écuyer, seigneur d'Avanton, conseiller au parlement de Paris, président au présidial de Poitiers (1557), maire de Poitiers (1557 et 1558), et de Marie le Clerc, mariée le 6 mai 1571.

GUILLAUME DE LA BRUYÈRE, né le 1er mars 1574[1], secrétaire de l'évêque de Paris, puis secrétaire de la chambre du Roi (1643), † en octobre 1650, marié à **DIANE[2] DE LA MARE**, mariée en juin 1601.

LOUIS I DE LA BRUYÈRE, né vers 1610, contrôleur général des rentes assignées sur l'Hôtel de Ville de Paris, † le 7 septembre 1666[3], marié à **ÉLISABETH HAMONYN**, mariée le 25 juillet 1644, † le 3 août 1685.

JEAN II DE LA BRUYÈRE, né en 1617, secrétaire du Roi (1655), † le 27 décembre 1671.

LOUISE DE LA BRUYÈRE, mariée, en 1652, à Martin de la Guyottière, chirurgien ordinaire du duc d'Anjou, veuve en mai 1657, † le 28 octobre 1674.
Deux filles : LOUISE et ÉLISABETH.

JEAN III, baptisé à Paris le 17 août 1645, avocat au Parlement, trésorier de France de 1674 à 1685, professeur d'histoire du duc de Bourbon (1684), puis son gentilhomme (1686), publie ses *Caractères* en 1688, entre à l'Académie française en 1693, † le 11 mai 1696, à Versailles.

FRANÇOIS, baptisé le 18 juillet 1647, † jeune.

LOUIS II, marié à **CLAUDE-ANGÉLIQUE TARGAS**, baptisé le 2 août 1649, successivement avocat (1676), huissier du Parlement, contrôleur des rentes de la Ville (1671), receveur et payeur des rentes (1685), † le 12 mai 1695. — née vers 1662, mariée le 22 janvier 1679, † le 24 novembre 1730, au couvent de Saint-Thomas de Laval lès Lagny.

MARGUERITE, née en 1650, † le 21 janvier 1651.

ALEXANDRE, né le 30 septembre 1651, † jeune.

ROBERT-PIERRE, né le 9 février 1653, clerc du diocèse de Paris, † dans les premières années du dix-huitième siècle

ÉLISABETH-MARGUERITE, baptisée le 16 mai 1655, † le 25 avril 1725, pensionnaire au couvent des Bénédictines à Conflans.

Enfants de Louis II et de Claude-Angélique Targas :

MARIE-ÉLISABETH, née le 2 janvier 1683, † le 9 octobre 1732, au monastère de Saint-Thomas de Laval lès Lagny.

LOUIS III, né le 24 juillet 1684, † avant 1734.

DENIS-CLAUDE, baptisé le 10 août 1685, † avant 1696.

MARIE-ANGÉLIQUE, religieuse bénédictine de la Conception du Val-d'Osne à Charenton, vit encore en 1734.

ÉLISABETH (ou **ÉLISABETH-GENEVIÈVE**) prononce ses vœux au couvent de Saint-Thomas de Laval lès Lagny, en décembre 1729, vit encore en 1734.

---

1. Peut-être ce Guillaume de la Bruyère eut-il pour parrain un Guillaume de la Bruyère, que nous serions tenté de lui donner pour oncle, et qui habitait le Poitou, qui se rendit, avec sa femme Marie Duval, le 27 juillet 1612, adjudicataire, sous le nom de personnes interposées, de la ferme judiciaire de la seigneurie d'Avanton, pour la somme de 1600 livres par an, se qualifia sieur d'Avanton, et, le 17 juillet 1635, reçut un aveu pour la seigneurie de Bardonnières (Archives départementales de la Vienne, communications de M. Richard, archiviste). A la vérité, nous n'avons, pour supposer qu'il était frère de Mathias et parrain du mari de Diane de la Mare, d'autres raisons que 1° la communauté du prénom avec ce dernier, et du nom avec l'un et l'autre ; 2° son intervention dans les affaires de la famille de Louise Aubert, fille de M. d'Avanton, femme de Mathias et mère de Guillaume de la Bruyère.

2. *Diane* dans tous les actes que nous avons vus, sauf dans l'acte de baptême de son petit-fils François, où elle signe *Anne*.

3. Voyez dans l'*Album* son épitaphe.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Acte de baptême de Jean de la Bruyère[1].

« Du jeudi dix-septième août mil six cent quarante-cinq, a été baptisé Jehan, fils de noble homme Loys de la Briere, contrôleur des rentes de la ville de Paris, et de demoiselle Izabelle Hamonyn, ses père et mère, lequel a été tenu et élevé sur les saints fonds (*sic*) baptismaux de Saint-Christophe, par noble Jehan de la Briere, parrain; la marraine fut dame Genevíefve Duboys, épouse de Me Daniel Hamonyn, et ont signé : De Labruyere, De Labruyère, G. Dubois. »

Extrait des registres des actes de baptême de la paroisse de Saint-Christophe en la Cité, Archives de l'Hôtel de Ville, incendiées en 1871. — Imprimé dans l'*Étude chronologique sur J. de la Bruyère*, par M. Eug. Chatel (Caen, 1861, p. 16), dans l'*Histoire des rues de Versailles*, par J.-A. Le Roi (édition de 1861, p. 27), etc. — Cet acte, que nous avons collationné sur l'original, a été découvert par A. Jal (voyez son *Dictionnaire* au nom la Bruyère), et communiqué par lui à MM. Chatel et Le Roi.

II

Extrait d'un « *Compte à l'amiable rendu* (le 14 octobre 1676) *par damoiselle Élisabeth Hamonyn, veuve de Me Louis de la Bruyère,... demeurant rue des Augustins,... à Jean de la Bruyère, écuyer, conseiller du Roi, trésorier de France en la généralité de Caen, Me Louis de la Bruyère, sieur de Romeau, premier huissier en la cour de Parlement, Me Robert-Pierre, majeurs, et damoiselle Marguerite de la Bruyère, fille émancipée d'âge,... enfants de ladite damoiselle rendante, légataires universels, chacun pour un quart,... de défunt Jean de la Bruyère, leur oncle....*

« *Second chapitre de dépense concernant ledit sieur Jean de la Bruyère, trésorier de France, seulement*[2].

« Premièrement fait la rendante dépense de la somme de IIm CLXVII l. XVIII s., qu'elle a payée tant audit sieur de la Bruyère, trésorier, en particulier, qu'en

1. Voyez ci-dessus, p. XIII.
2. Voyez ci-dessus, p. XXXIII. Ce document fait partie des minutes de Me Gatine, notaire, qui, en 1866, nous a obligeamment permis de prendre communication de divers actes concernant la Bruyère et sa famille.

son acquit, à divers marchands et ouvriers et autrement, ainsi qu'il est porté par le livre journal de ladite damoiselle rendante, exhibé avec quelques quittances qu'elle a tirées d'aucuns de ceux auxquels elle a payé. Ci. . IIM CLXVII l. XVIII s.

« *Item* de la somme de XIVC XXXVI l. V s., à quoi monte le prix d'une tenture de tapisserie de verdure de Flandres, valant XIVC l., et de quelques autres meubles et hardes qui ont été retenus par ledit sieur de la Bruyère, trésorier, et à lui seul adjugés lors de la vente des meubles dudit défunt sieur de la Bruyère, son oncle, ladite somme couchée en le présent chapitre par forme de reprises, attendu que ladite damoiselle rendante a mis au chapitre de la recette du présent compte la somme du *finito* du procès-verbal de ladite vente exhibé. Ci . . . . XIVC XXXVI l. V s.

« *Item* des IXC LVIII l. VII s. VI d. faisant la moitié qui est à rapporter par ledit sieur de la Bruyère, trésorier, de celle de MIXC XVI l. XV s. payée par ladite damoiselle rendante pour lui et pour lesdits sieurs Louis de la Bruyère, chacun par moitié, à plusieurs particuliers, pour paille, foin, avoine et autres choses fournies pour l'entretien de leurs chevaux et carrosse, mentionnées sur le livre journal de ladite damoiselle rendante, exhibé, en ce non compris aucune chose de l'article suivant. Ci . . . . IXC LVIII l. VII s. VI d.

« *Item* de la somme de VIC XV l. XVII s. VI d., qui doit être supportée par ledit sieur de la Bruyère, trésorier, seul, pour la moitié de celle de XIIC XXXI l. XV s., payée par ladite damoiselle rendante pour lui et pour ledit sieur Louis de la Bruyère, son frère, également, savoir : XII l. X s. au nommé Regnier, sellier, pour les ouvrages contenus en son mémoire quittancé le 3 février 1674, LXV l. aux sieurs Coustard et Berny, marchands drapiers, pour et en l'acquit du sieur Adam, tailleur, suivant le mémoire desdits sieurs, XXV l. XV s. audit Regnier, sellier, pour autres ouvrages énoncés en son mémoire, au bas duquel est sa quittance du 22 février 1673, XXVI l. à Pierre Dameron, maître carrossier, suivant sa quittance du dernier décembre 1672, étant au bas du mémoire des ouvrages par lui faits, XII l. à Jehan Bobie, bourrelier, pour ouvrages qu'il a faits et desquels il a donné quittance, le 24 février 1673, au bas de son mémoire, IIC LIII l. auxdits sieurs Jean et Louis de la Bruyère, chacun par moitié, suivant leur billet du 14 juin 1672, VIIC XXX l. pour le prix de deux chevaux de carrosse à eux vendus par Marie Chevry, femme du sieur Dumont, marchand de chevaux, qui en a donné quittance ledit jour 14 juin 1672, LV l. pour une paire de harnois neufs, fournis par ledit Jean Bobie, bourrelier, énoncés par son mémoire de lui quittancé le 3 juillet 1673, XLIV l. payées au sellier, qui en a fait sa quittance le 4 septembre 1674, au bas du mémoire des ouvrages par lui fournis, et VIII l. X s. pour ouvrages faits par ledit Bobie, bourrelier, énoncés par son mémoire quittancé de lui le 29 août, audit an 1674 : laquelle moitié desdites sommes, particulièrement, monte, comme dit est, à la susdite de VIC XV l. XVII s. VI d., comme il se voit par lesdits billets, quittances, mémoires et autres pièces ci-dessus spécifiées et présentement exhibées. Ci. . . . . VIC XV l. XVII s. VI d.

« *Item* de IIC V l., dont ledit sieur et oyant est tenu de celle de IVC X l. payée à Charles Hélie, cocher desdits sieurs Jean et Louis de la Bruyère, pour trois années quatre mois et demi de ses gages, suivant sa quittance du 12 août 1675, exhibée. Ci pour la moitié . . . . IIC V l.

« *Item* de la somme de IIIM VIC l., à laquelle lesdits damoiselle rendante et sieur de la Bruyère, trésorier, sont ci-devant convenus et conviennent d'a-

bondance pour quatre années, qui sont échues le dernier décembre 1675, de la pension, logement et nourriture tant dudit sieur trésorier que de ses gens, et de la moitié du gîte des chevaux du carrosse desdits sieurs Jean et Louis de la Bruyère, à raison de IXc l. par an. Ci. . . . . IIIM VIc l.

« *Item* de CLI l. VIII s., faisant moitié qui est à supporter par ledit sieur oyant de celle de IIIc II l. XVI s., que la rendante a payée à plusieurs particuliers pour de la paille, foin, avoine, donnés aux chevaux desdits sieurs Jean et Louis de la Bruyère, suivant le mémoire ci représenté. Ci . . CLI l. VIII s.

« *Item* de la somme de XXXIV l. XVII s. VI d., faisant sa moitié de celle de LXIX l. XV s. payée par la rendante, savoir : XXII l. à Pierre Dameron, charron, portées sur sa quittance du 20 juillet 1675, XXV l. XV s. à Jean Regnier, sellier, contenues en sa quittance du 12 août audit an, et XXII l. à Jean Bobie, bourrelier, par quittance du 4 décembre de la même année, le tout exhibé. Ci. XXXIV l. XVII s. VI d.

« *Item* de X l. VIII s. qu'elle a fournis et payés audit sieur oyant pour ses affaires, comme il est porté sur le livre de ladite damoiselle exhibé, lequel présent article et autres tirés dudit livre sont différents, non confins ni faisant partie l'un de l'autre. Ci. . . . . X l. VIII s.

« *Item* de la somme de XXXI l. II s. VI d. pour sa moitié des LXII l. V s. qu'elle a payés pour le carrelage neuf fait par Jean Tessier, maître potier de terre, ès chambres mentionnées en sa quittance du 29 octobre 1672, exhibée. Ci. . . . . XXXI l. II s. VI d.

« *Item* fait aussi dépense de la somme de XX l., tant pour ce que ledit sieur de la Bruyère, trésorier, est tenu des XLV l. par la rendante payées à Étienne Hutain, menuisier, pour ouvrages faits la plus grande partie en sa chambre, dont il a donné quittance le 14 janvier 1673, ci exhibée, que pour les ouvrages de vitres faits et posés en ladite chambre. Ci. . . . . XX l.

« Somme de ce présent chapitre de dépenses particulières audit sieur de la Bruyère, trésorier, contenant onze articles, IXM IIc XXXI l. III s. VI d. Ci . . . . IXM IIc XXXI l. III s. VI d. »

Les dépenses de chacun des autres enfants de Mme de la Bruyère sont de même énumérées dans les autres chapitres du compte conservé dans les archives de l'étude de Me Gatine.

La trace d'un autre fournisseur de la Bruyère se trouve dans le testament de sa sœur Élisabeth. Il s'agit d'un tailleur, auquel il avait été constitué une rente, pour les fournitures qu'il avait faites tant au compte de notre auteur qu'au compte de ses frères : l'une des dispositions du testament exige que l'on continue aux trois enfants « de défunt Richer, tailleur, qui travailloit pour les frères de la damoiselle testatrice, une rente au principal de VIIIc livres sur le pied du denier vingt, même que l'on leur paie quinze années ou environ, non compris l'année courante, qui leur sont dues de ladite rente, et que l'on leur rembourse le principal, si le rachat s'en peut faire commodément, suivant qu'il sera jugé à propos par le sieur exécuteur testamentaire ci-après nommé (*Me Patu, notaire*), que l'on ne se prévale pas contre eux de la prescription, et que même on ne les oblige pas à la représentation du titre, qui est égaré depuis longtemps. »

III

Vol commis dans la chambre de la Bruyère.

« *Plainte et information pour Messire Jean de la Bruiere, comparant, contre François Blondel, son laquais, accusé*[1].

« Du 8 août 1679.

« L'an mil six cent soixante-dix-neuf, le mardi huitième jour d'août, environ les sept heures du matin, est venu et comparu en l'hôtel et par-devant nous Jean David, conseiller du Roi, commissaire enquêteur et examinateur au Châtelet de Paris, Messire Jean de la Bruyère, trésorier de France à Caen, demeurant rue des Grands-Augustins, paroisse Saint-André des Arts, lequel nous a rendu plainte et dit que, son laquais étant malade et hors de son service, il se seroit servi depuis quelques jours du nommé François Blondel, laquais du sieur Robert-Pierre de la Bruyère, abbé, son frère : lequel Blondel suivant ledit sieur plaignant par la ville, il le mena ce jour d'hui[2] chez le sieur Huerne, auditeur des comptes, et là, ledit Blondel prenant l'occasion que ledit sieur plaignant avoit laissé la clef à la porte de sa chambre[3], il s'en seroit allé et quitté ledit plaignant, chez ledit sieur Huerne, environ les sept heures du soir ; et sortant de chez ledit sieur Huerne, ayant demandé où étoit son laquais, on lui dit qu'il s'en étoit allé querir la clef de sa chambre, qu'il avoit oubliée, ce qui étonna ledit sieur plaignant ; et néanmoins s'étant en allé chez lui, il n'y trouva point ledit Blondel, et lui fut seulement dit qu'il avoit fait plusieurs allées et venues en ladite maison, ce qui l'obligea de croire que ledit Blondel lui avoit fait quelque friponnerie, d'autant plus qu'il ne seroit point revenu depuis, et qu'il avoit emporté la clef de la porte de sa chambre, et ainsi n'y pouvoit entrer ; et de fait, ce jour d'hui, environ les cinq à six heures du matin, ayant envoyé querir un serrurier pour faire ouverture de la porte de ladite chambre, étant entré en icelle avec plusieurs personnes de la maison, il auroit été surpris de voir son bureau forcé et déboîté par en haut, et de trouver un fermoir[4] proche ledit bureau, dans les tiroirs duquel bureau on lui auroit malpris et volé sept sacs remplis, savoir l'un d'or et les autres de pièces de quatre sols et quelques pièces de trente sols, le tout montant à deux mille quatre cent quatre-vingt-dix livres. Et d'autant que le vol ne peut avoir été fait que par ledit Blondel, qu'il n'est depuis ce temps revenu, ayant aussi emporté son habit de couleur, culotte, bas, souliers, chapeau et linges appartenant audit sieur son frère ; et d'autant qu'un tel vol domestique mérite une punition exemplaire, c'est la raison pour laquelle il a été conseillé de nous en venir rendre la présente plainte, etc.... *Signé :* DELABRUYÈRE, DAVID. »

1. Voyez ci-dessus, p. LV-LVI. Les documents qui suivent ont été découverts aux Archives nationales par M. E. Campardon, à qui nous en devons la copie. Conservés précédemment dans le carton Y 14 738, ils sont aujourd'hui déposés au Musée des Archives, A E, II 875 *bis*.
2. Lisez *hier*.
3. Les mots : « ainsi qu'il faisoit le plus souvent », ont été effacés.
4. Ciseau de menuisier.

Sur la demande faite le lendemain, par un procureur, au nom de la Bruyère, le lieutenant civil signa le permis d'informer, et un commissaire reçut les dépositions d'Élisabeth-Marguerite Blainville, fille damoiselle suivante de Mme de Romeau (*laquelle demeurait dans la même maison que le plaignant*), du compagnon serrurier qui avait ouvert la porte et le bureau, du laquais de M. Huerne, du laquais de M. de Romeau et enfin du laquais de Mlle de la Bruyère.

La première déclare que dans la soirée du lundi, « environ les sept heures du soir, étant dans la chambre de ladite dame de Romeau,... elle entendit cogner quelques coups;... le sieur plaignant étant de retour de ville environ les onze heures du soir, il demanda si son laquais n'étoit pas revenu », etc. Le serrurier raconte qu'appelé le mardi, vers cinq ou six heures du matin, il « fit ouverture de la porte d'une troisième chambre, en laquelle étant entré, ledit sieur plaignant ayant été à son bureau, qui est en forme d'armoire, il trouva que l'on avoit forcé ledit bureau, et remarqua que l'on avoit levé le dessus dudit bureau.... Et ledit plaignant se plaignit à l'instant que son laquais l'avoit volé, et qu'il lui avoit emporté deux mille livres en or et quelques sommes en argent blanc. »

Voici la déposition des trois derniers témoins :

« Simon Jacquet, dit Bourguignon, laquais de M. Huerne, demeurant rue du Batoir-Saint-André-des-Arts, âgé de vingt-cinq ans ou environ, lequel, après serment par lui fait, etc. dépose que, lundi dernier, environ les sept heures du soir, ledit sieur plaignant étant en visite chez ledit sieur son maître, il remarqua au visage dudit Blondel, laquais dudit sieur plaignant, qu'il étoit triste et chagrin, et qu'il avoit quelque dessein à exécuter; et ledit laquais lui ayant témoigné, audit déposant, qu'il avoit volonté d'aller voir un de ses camarades qui étoit malade à l'Hôtel-Dieu, ledit déposant lui dit de n'y point aller, parce que ledit sieur plaignant son maître alloit bientôt sortir; et néanmoins ledit Blondel, impatient d'exécuter son dessein, dit qu'il alloit y courir et qu'il seroit bientôt revenu, et dit audit déposant, en cas que ledit sieur plaignant son maître vînt à sortir, qu'il lui dît qu'il étoit allé querir la clef de sa chambre, qu'il avoit oubliée; et, ledit sieur plaignant étant venu à sortir, il lui dit que sondit laquais n'y étoit pas, et qu'il étoit [allé] chercher sa clef, qu'il avoit oubliée : ce qui surprit ledit sieur plaignant; et le lendemain apprit que ledit sieur plaignant avoit été volé, et que ledit Blondel, son laquais, s'en étoit allé, et qu'il avoit fait ledit vol....

« Jean de la Chaussée, laquais du sieur de Romeau, frère dudit sieur plaignant, demeurant avec lui, rue des Grands-Augustins, âgé de vingt ans environ, lequel, après serment, etc. dépose que, lundi dernier, environ les six à sept heures du soir, ledit déposant étant en la cour de la maison de son maître, où demeure ledit sieur plaignant, son frère, il vit le laquais du sieur abbé [de la] Bruyère (duquel ledit sieur plaignant se servoit à cause que le sien étoit malade), qui alloit et venoit en ladite maison et en sortit plusieurs fois, paroissant chagrin et triste; et ledit laquais ne revint point pour coucher, de manière que le lendemain, ayant fait ouverture de la chambre dudit sieur plaignant, on trouva que ledit laquais l'avoit volé....

« Jean Jeannat, laquais de Mademoiselle de [la] Bruyère, sœur du sieur plaignant, demeurant rue des Grands-Augustins, âgé de quatorze ans ou environ, lequel, après serment, etc. dépose que, lundi dernier, environ les sept heures du soir, étant dans la cour de la maison où il demeure, il vit le nommé Blondel, laquais du sieur abbé de [la] Bruyère, duquel ledit sieur plaignant se ser-

voit d'autant que le sien étoit tombé malade, qui alloit et venoit en ladite maison et paroissoit fort inquiet, le vit monter par deux différentes fois en la chambre dudit sieur plaignant, et lorsqu'il en descendoit, il alloit fort doucement sur les montées, quoiqu'il eût appris de toujours courir, et paroissoit être chargé; et sortit en la rue, et ne revint point coucher, ayant emporté la clef de la chambre dudit sieur plaignant.... L'on fut obligé le lendemain de la faire ouvrir par un serrurier, et ledit plaignant étant entré en ladite chambre, trouva que ledit Blondel avoit forcé et déboîté son bureau et qu'il avoit volé l'argent qui y étoit.... »

IV

Chansons et épigrammes sur la réception de la Bruyère a l'Académie française[1].

I.

Chanson sur l'air : *D'une main je tiens mon pot.*

Sur la réception de l'Académie françoise de la Bruyère, le 15 *juin* 1693.

Les quarante beaux esprits,
Grâce à Racine, ont pris
L'excellent et beau la Bruyère,
Dont le discours ne fut pas bon....
Du dernier, je vous en réponds,
Mais de l'autre, non, non[2].

Avec un air de soldat,
Bien qu'il soit un pied plat,
Devant les maîtres du langage,
Il parla presque bas breton....
Du dernier, etc.

Dans son fichu compliment,
Il dit effrontément
Qu'il n'avoit pas brigué sa place[3].
Cet endroit fut assez bouffon....
Du dernier, etc.

1. Extraits du *Chansonnier Maurepas*, tome VII, fol. 431-449. — Voyez ci-dessus le récit de la réception de la Bruyère, p. CXIX et suivantes.

2. « L'auteur de cette chanson, dit en note le commentateur, assure avec vérité que la Bruyère fit une mauvaise harangue à sa réception.... Il ne répond pas que la Bruyère soit excellent ni beau, et il a raison. » Le même annotateur explique de même comment, au couplet suivant, l'auteur se refuse à convenir que les académiciens soient les « maîtres du langage, » et déclare que le discours de réception de la Bruyère n'est pas écrit en français. Nous ne reproduisons que par exception (et entre guillemets) le commentaire qui accompagne dans le *Chansonnier* chaque couplet, et presque chaque vers, et toujours de la façon la plus désobligeante pour la Bruyère, qui est présenté comme un « homme de rien. »

3. « .... Il l'avoit extrêmement sollicitée. »

Avec d'assez brillants traits,
Il fit de faux portraits.
Racine au-dessus de Corneille
Pensa faire siffler, dit-on....
Du dernier, etc.

L'Académie en frémit,
Et dans son courroux dit :
« Je vengerai bien ce grand homme,
L'honneur le veut et la raison.... »
Du dernier, etc.

Racine, ce franc dévot,
En a fait dire un mot
Par un grand et modeste évêque,
Qui vint menacer en son nom[1]....
Du dernier, etc.

L'Académie a cédé.
Quelques-uns ont groudé;
Mais, toujours juste et toujours sage,
Elle a tremblé pour le jeton....
Du dernier, etc.

Mais la Bruyère a pris feu.
Il jure que, dans peu,
Dans ses merveilleux *Caractères*
Il la mettra tout de son long....
Du dernier, etc.

Dieu veuille que cet auteur,
Dont je suis serviteur,
Et que toutes les dames courent[2],
Fasse encore pis qu'un factum[3]!...
Du dernier, etc.

2.

Chanson sur l'air de *Lampon*.

Les quarante beaux esprits (*bis*)
Sont tombés dans le mépris (*bis*).
Ils n'avoient plus Furetière;

1. « M. l'évêque de Meaux vint [dire] de la part de Racine à l'Académie françoise que si, comme on l'avoit proposé, on ôtoit cet article où Racine étoit mis au-dessus de Corneille, lorsqu'on feroit imprimer cette harangue suivant l'usage de l'Académie, Racine n'y mettroit plus le pied, et que cela feroit un tort considérable à cette compagnie.

2. « L'auteur ne répond pas que les dames courent la Bruyère, qui est fort laid. »

3. « L'auteur veut parler des factums d'Antoine de Furetière. »

Mais ils ont pris la Bruyère....
Lampon, lampon, la Bruyère lampon.

Par des portraits ressemblants,
Ils seront en beaux draps blancs :
Chacun aura son affaire,
On ne les respecte guère....
Lampon, etc.

Pour Racine et Despréaux,
Leurs portraits sont des plus beaux :
Ils sont flattés à merveille,
Aux dépens du grand Corneille....
Lampon, etc.

Le bénigne Bossuet
Est un prélat tout parfait.
Sa personne est un chef-d'œuvre ;
Notre Harlay n'y fait œuvre [1].
Lampon, etc.

Le sévère Regnier
Ne savoit (*sauroit?*) plus le nier :
La Bruyère est son dédale,
Il le met dans la cabale....
Lampon, etc.

La Bruyère l'a promis,
Il mordra ses ennemis ;
Mais chacun lui fait la guerre :
Mordra-t-il toute la terre [2] ?
Lampon, etc.

3.

Chanson sur l'air : *Je ne saurois.*

A Jean Racine.

Suis ce que je te conseille :
Sans t'en vouloir plaindre au Roi,
Souffre que le grand Corneille
Soit mis au-dessus de toi....
— Je ne saurois.
— Qu'il soit en place pareille....
— J'en mourrois.

1. « François de Harlay, archevêque de Paris, duc et pair de France et aussi de l'Académie françoise, vint à cette réception. La Bruyère ne dit pas un mot de lui et loua l'évêque de Meaux en sa présence. »

2. « Personne n'aime la Bruyère, et chacun trouve à redire aux portraits de son livre, où une infinité de gens sont tournés en ridicule et reconnus, quoique sous de faux noms. »

Ta vanité me chagrine.
Loin d'être friant d'honneur,
La dévotion, Racine,
Veut qu'on soit humble de cœur....
— Je ne saurois.
— Fais-en du moins quelque mine....
— J'en mourrois.

Si tu ne veux pas me croire,
Quitte le dévot sentier;
Dupé par ta vieille gloire,
Reprends ton pauvre métier[1]....
— Je ne saurois.
Imprime donc ton histoire !
— J'en mourrois.

4.

ÉPIGRAMMES.

Sur ce que dans la harangue que le sieur de la Bruyère fit, le 15 juin 1693, à l'Académie françoise, lorsqu'il y fut reçu, il y avoit un article qui mettoit les tragédies de Jean Racine au-dessus de celles de Pierre Corneille[2].

« Comme ce dernier, tout mort qu'il étoit, avoit encore ses partisans dans l'Académie, et entre autres Thomas Corneille et Bernard Fontenelle, son neveu, cette préférence, donnée si légèrement et si hors de saison, troubla toute cette Compagnie en telle sorte qu'on proposa d'ôter cet endroit de la harangue de M. de la Bruyère, lorsque, selon la coutume, on la feroit imprimer. Racine, ayant su cela, se formalisa de son côté, fit son parti dans l'Académie pour que la harangue fût imprimée comme elle avoit été prononcée. Il pria même Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, de dire à l'Académie que, si on ôtoit cet article, il n'y remettroit jamais le pied et s'en plaindroit au Roi. C'est toute cette contestation qui a donné matière aux épigrammes suivantes. »

Racine, ce poëte en honneur, en crédit,
Dont la dévotion sommeille
Lorsque de sa gloire il s'agit,
Prétend par ses amis, qui pour lui font merveille,
L'emporter sur le grand Corneille:
A quoi s'exposent ses flatteurs!
Déjà dans Capistron, et déjà dans Abeille[3]
Tout l'orgueil gascon se réveille :
« Contre lui, disent ces auteurs,
Demandons justice pareille !
N'avons-nous pas des protecteurs? »

---

1. « Le métier de poëte tragique, qu'il disoit avoir quitté par dévotion. »
2. La septième des épigrammes qui suivent n'est pas, on le verra, comprise dans ce titre commun.
3. « Gaspard Abeille, poëte tragique. — Capistron (*Campistron*), poëte tragique médiocre. Capistron étoit domestique du duc de Vendôme; et Abeille demeuroit chez le maréchal duc de Luxembourg. »

Racine, détaché de la gloire du monde,
Sachant que la Bruyère avoit dit, quoique mal,
Que Corneille, le grand Corneille,
Loin d'être préféré, n'étoit pas son égal :
« Cet éloge est fait à merveille,
Dit-il, qu'on n'ôte rien! Qui vit pour le Seigneur
Doit avoir soin de son honneur. »

« Pour maintenir les dits de la Bruyère,
Qui me feroient grand tort s'ils étoient retranchés,
Je perdrois le grand corps qui s'est, pour ses péchés,
Avisé d'écouter une plainte grossière.
Aux dévots tels que moi l'on ne fait point d'affront :
Les mots ont été dits, les mots demeureront. »
Voilà le fait. Toute l'Académie
En est témoin. Comment nommera-t-on
Ce sentiment chrétien, d'éviter l'infamie
Qui tomberoit sur son grand nom,
S'il faisoit à Corneille un parti plus honnête?
Voulez-vous que je parle net?
C'est proprement faire dans son bonnet,
Et puis le mettre sur sa tête.

« Mon Dieu! quelle comparaison! »
Disoit toute bonne cervelle,
Quand on faisoit le parallèle
Du grand Racine et de Pradon;
Mais quand Racine au grand Corneille
Vient se comparer sans raison,
Chacun s'écrie à la pareille :
« Mon Dieu! quelle comparaison! »

Quand au grand Corneille on s'obstine
De vouloir préférer l'ambitieux Racine,
Je l'avouerai, je prendrois feu
Si quelque grand auteur entroit dans la carrière;
Mais lorsque je n'y vois que le seul la Bruyère,
Je dis : « Il m'importe fort peu
Que Pascal soit devant ou Pascal soit derrière[1] ».

Ce peintre nouveau la Bruyère,
Qui de tant de portraits se croit l'original,
A force d'outrer la matière,
Quand il peint ses amis, les flatte et les peint mal.
A l'entendre, le grand Corneille
De Racine fut l'apprentif,
Et Despréaux, par un pareil motif,
De nos jours est l'autre merveille.

---

1. « Vers de *Don Japhet d'Arménie*, comédie de Scarron, devenu proverbe. »

Quand il parle de Bossuet
En présence de Harlay même[1],
C'est le prélat le plus parfait,
 Tant il flatte ceux qu'il aime !
Que vous semble de ses portraits?
 Les trouvez-vous équitables?
 — Ils seroient plus raisonnables,
Si Théophraste les eût faits.

5.

Autre épigramme.

Sur ce que François-Séraphin Regnier des Marais, secrétaire perpétuel de l'Académie françoise, avoit fait entrer dans cette compagnie le sieur de la Bruyère.

Grand Cardinal, plains ton Académie :
Elle a reçu dans son sein un serpent
Dont le venin sur elle se répand,
Et dont le choix la couvre d'infamie.
De l'avoir fait la folle se repent;
A tout le monde elle en fait ses excuses :
« C'est, lui dit-elle, à mon perpétuel,
Cet homme droit, intègre, ponctuel,
Oui, c'est hélas! à ses soins, à ses ruses,
Qu'on doit ce choix odieux et fatal.
Que puisse-t-il être un jour aussi mal
Auprès du Roi qu'il est auprès des Muses! »

V

Inventaires faits après le décès de la Bruyère[2].

1° *A l'hôtel de Condé à Versailles.*

« L'année mil six cent quatre-vingt-seize, le quatorzième jour de mai, deux heures de relevée, à la requête de Mᵉ Robert-Pierre de la Bruyère, clerc du diocèse de Paris, et demeurant à Saint-Denis dans l'enclos des Annonciades, étant ce jour d'hui en cette ville, tant en son nom que comme se faisant et portant fort de damoiselle Élisabeth-Marguerite de la Bruyère, sa sœur, fille majeure, et encore comme procureur et fondé de procuration spéciale de dame Claude-Angélique Targas, veuve de Louis de la Bruyère, sieur de Romeau, conseiller du Roi, receveur général et payeur de rentes du clergé, en qualité de tutrice des enfants mineurs dudit défunt sieur son mari, passée devant Raymond et Junot, notaires au Châtelet de Paris, le 12 du présent mois, de-

1. « François de Harlay, archevêque de Paris, duc et pair de France, et aussi de l'Académie françoise, assista à cette harangue. La Bruyère, en louant l'évêque de Meaux, ne dit pas un mot de ce prélat, ce qui fut trouvé très impudent. »
2. Voyez ci-dessus, p. CLXV. — Nous avons pris copie de ce document à Versailles, dans l'étude de Mᵉ Pichard, qui est aujourd'hui celle de Mᵉ Bigault.

meurée annexée à la présente minute[1] pour y avoir créance, après avoir été parafée dudit sieur de la Bruyère, et à sa réquisition, des notaires soussignés, lesdits sieurs Robert-Pierre et damoiselle Élisabeth-Marguerite de la Bruyère de leur chef, et lesdits mineurs par représentation dudit défunt sieur leur père, habiles à se dire seuls héritiers de défunt Jean de la Bruyère, écuyer, gentilhomme de S. A. S. Mgr le Duc, les notaires garde-notes du Roi à Versailles soussignés se sont transportés à l'hôtel de Mgr le prince de Condé, à Versailles, à l'effet de faire inventaire et description des biens meubles, effets, livres, deniers comptants et autres choses, demeurés après le décès dudit défunt sieur Jean de la Bruyère, trouvés en une chambre et un cabinet et garde-robe qu'il occupoit audit hôtel, où étant, en la présence de Me Charles Laboré de Beaupesche, aumônier de S. A. S. Mme la Duchesse, et de Pierre Boivin, du sieur du Monteil, écuyer de la Duchesse, témoins à ce requis et appelés par ledit sieur de la Bruyère, et après que le cachet du sieur Louis Huguet, valet de chambre de S. A. S. Mgr le Prince et son concierge dudit hôtel, qui avoit été posé sur la serrure de la porte d'entrée de ladite chambre pour éviter la dissipation desdits biens, attendu l'absence des présomptifs héritiers dudit défunt, a été levé et ôté par ledit sieur Huguet, pour ce présent, du consentement dudit sieur de la Bruyère comparant : a été par lesdits notaires procédé audit inventaire et description desdits meubles et autres effets, qui ont été représentés et mis en évidence par Jacques Paillot, dit Duplessis, et par Françoise Savaris, serviteur et servante, domestiques dudit défunt sieur de la Bruyère, après serment fait ès mains desdits notaires de tout enseigner sans en omettre ni cacher aucun, ce qu'ils ont promis de faire. Lesquels meubles et hardes et autres effets ont été prisés et estimés par Claude Mercier, huissier audiencier au bailliage de Versailles, qui a serment en justice, qui a fait ladite estimation en sa conscience et selon le cours du temps, le tout ainsi qu'il ensuit, en la présence de noble homme Me Roland-Charles Fresson, avocat en Parlement, conseiller du Roi, son procureur au bailliage de Versailles, pour l'absence et conservation des droits d'Élisabeth-Marguerite de la Bruyère. Et ont signé, fors ledit Duplessis, qui a déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce interpellé.

« FRESSON, LABOREYS DE BOSPECHE, DE LA BRUYÈRE, Françoise SAVARIS, DU MONTEIL, MABILE, LAMY, L. HUGUET.

« *Premièrement dans ladite chambre.* — Deux chenets, une pelle et une pincette de fer poli, un soufflet de cuir rouge ; prisé le tout ensemble à la somme de quatre livres. Ci. . . . . IV l.

« *Item* un miroir d'un pied et demi de glace ou environ, avec sa bordure de bois noirci ; un autre petit miroir de toilette ; une petite table de bois de noyer, couverte d'un tapis de drap vert, avec une peau de cuir par-dessus ; prisé et estimé le tout ensemble à la somme de six livres. Ci. . . . VI l.

« *Item* trois fauteuils de commodité de bois de noyer, dont deux couverts de serge verte, et l'autre de tapisserie ; un autre fauteuil de pareil bois, garni de paille ; prisé et estimé le tout ensemble à la somme de seize livres. Ci. . XVI l.

« *Item* un portrait garni de cadre doré, représentant Mgr l'Évêque de Meaux, prisé et estimé à la somme de quinze livres. Ci . . . . . XV l.

1. Nous n'en donnons pas le texte, qui ne contient aucune indication nouvelle.

« *Item* une couche à hauts piliers, garnie de ses enfonçure[1] et dossier, un matelas de laine, un tour de lit, et housse de serge verte, un grand rideau de moquette; prisé et estimé le tout ensemble la somme de cinquante livres. Ci. . L l.

« *Dans le cabinet à côté de ladite chambre.* — *Item* une table de bois de chêne et de sapin, garnie d'un tiroir fermant à clef, couverte d'un tapis vert; un pupitre à lire monté sur son pied; trois chaises de bois de noyer, garnies de paille; une petite cassette de cuir noir à plaques de cuivre; prisé et estimé le tout ensemble à la somme de trois livres. Ci. . . . . III l.

« *Item* deux petits morceaux de tapisserie de bergame verte, et une guitare avec son étui; prisé le tout à six livres. Ci. . . . . VI l.

« *Item* onze jetons de l'Académie, une chaîne, crochet et plaque de manchon, un petit flacon de vermeil, le tout d'argent; prisé le tout ensemble à a somme de quinze livres. Ci. . . . . XV l.

« *Item* dans ledit tiroir s'est trouvé la somme de cent vingt-huit livres et douze sols, en trente-six écus de nouvelle espèce ayant cours. Ci. . CXXVIII l. XII s.

« *Item* la quantité de cent quarante-cinq volumes, tant petits que gros, de divers auteurs, traitant de plusieurs matières, prisé le tout ensemble à la somme de cent livres[2]. Ci. . . . . C l.

« *Item* plusieurs plats et assiettes de fayence, et trois cartes de géographie; une épée de deuil, et une canne à petite poignée d'argent; prisé le tout ensemble à la somme de huit livres. Ci. . . . . VIII l.

« *Dans la garde-robe.* — *Item* onze chemises fines, trois chemises de nuit et une toilette, quatre nappes, deux peignoirs, vingt serviettes, neuf mouchoirs, une camisole de toile double, quatre taies d'oreiller, six cravates à dentelle, douze cravates de mousseline, deux cravates effilées, cinq paires de manchettes plates de deuil, huit paires de manchettes à dentelle, dix paires de chausses, cinq coiffes de nuit, deux paires de draps fins, un drap de grosse toile, six torchons, une paire de bas de toile grise, un rabat de deuil et cinq chauffoirs[3]; prisé le tout ensemble à la somme de cent livres. Ci . . . . C l.

« *Item* un manteau de drap rouge, bordé d'un petit bord d'or; un manteau de camelot, doublé de velours rouge passé; une casaque de camelot, doublée de drap rouge, garnie de boutons et passe-poil d'argent[4]..., et une robe de chambre; deux vestes, l'une de chamois garnie de galon d'or, et l'autre de gros de Tours à fleurs d'argent; une autre veste de drap bleu, garnie de boutons, boutonnoires (*sic*) et agréments d'or; prisé et estimé le tout ensemble à la somme de cent dix livres. Ci . . . . CX l.

« *Item* deux chandeliers de cuivre jaune et une plaque[5]; prisés à trois livres. Ci . . . . III l.

« *Item* deux vieux chapeaux, dont un de Caudebec et l'autre castor; prisés à trente sols. Ci . . . . XXX s.

« Ce fait, et après qu'il ne s'est plus rien trouvé dans lesdits lieux, ce que dessus inventorié est demeuré en la garde et possession dudit sieur de la

1. Assemblage des ais placés dans un bois de lit pour soutenir les matelas.
2. On avait d'abord écrit cent cinquante.
3. « Linge qu'on chauffe pour couvrir ou essuyer un malade ou une personne en sueur. » (*Dictionnaire de Trévoux.*)
4. Suit un mot que nous n'avons pu lire.
5. Plaque de cuivre ouvragée et garnie d'un petit chandelier.

Bruyère, ès dits noms, qui s'en est chargé pour le représenter toutes fois et quantes et à qui il appartiendra[1]. Et ont signé, fors ledit Duplessis, qui a déclaré ne savoir écrire ni signer.

« De la Bruyère, du Monteil, Laboreys de Bospecue, L. Huguet, Françoise Savaris, Fresson, Madile, Lamy. »

2° *Au Petit Luxembourg, à Paris*[2].

« L'an mil six cent quatre-vingt-seize, le jeudi dix-septième mai, huit heures du matin, à la requête de Mᵉ Robert-Pierre de la Bruyère, clerc au diocèse de Paris, demeurant à Saint-Denis en France, étant de présent à Paris, habile à se dire et porter héritier pour un tiers de défunt Jean de la Bruyère, écuyer, gentilhomme de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc, son frère, de dame Claude-Angélique Targas, veuve de Louis de la Bruyère, sieur de Romeau, bourgeois de Paris, au nom et comme tutrice de damoiselles Marie-Élisabeth, Marie-Angélique, Louis et Élisabeth de la Bruyère, enfants mineurs dudit défunt sieur Louis de la Bruyère et de ladite dame sa veuve, aussi habiles à se dire et porter héritiers pour un tiers dudit défunt Jean de la Bruyère, leur oncle paternel, élue à ladite charge de tutrice suivant l'avis de parents et amis desdits mineurs, homologué par sentence du Châtelet de Paris, écrite au registre de Tauxier, greffier, du 14 mai 1695, laquelle charge elle a acceptée, ou procureur pour elle, au greffe, lesdits jour et an, demeurant à Paris, rue de Berry, Marais du Temple, paroisse Saint-Nicolas des Champs, en la présence de noble homme Mᵉ Jacques Devin, conseiller du Roi, l'un des substituts de Monsieur son procureur au Châtelet, pour l'absence de damoiselle Élisabeth-Marguerite de la Bruyère, fille majeure, habile à se dire et porter héritière pour l'autre tiers dudit défunt sieur Jean de la Bruyère, son frère, et à la conservation des droits des parties de ce qu'il appartiendra, a été par les notaires du Roi à Paris soussignés fait inventaire par description des biens meubles, livres et autres choses, demeurés après le décès dudit sieur Jean, étant de sa succession, trouvés ès lieux qu'il occupoit en cette ville au Petit Luxembourg, rue de Vaugirard, ci-après désignés, montrés et représentés par ledit sieur Robert-Pierre de la Bruyère, porteur des clefs desdits lieux, qu'il déclare lui avoir été mises ès mains, après le décès dudit sieur Jean de la Bruyère, son frère, par les officiers de Monseigneur le Duc, qui demeure audit Petit Luxembourg, après serment fait par ledit sieur Robert-Pierre de la Bruyère, ès mains desdits notaires, de tout montrer et représenter, sous les peines de droit qui lui ont été exprimées et données à entendre par l'un desdits notaires en la présence de l'autre : lesdits biens meubles et choses subjectes à prisée par estimation prisées et estimées par Jacques Duval, huissier au Châtelet, priseur vendeur de biens meubles ès ville, prévôté et vicomté de Paris, qui, ayant serment à justice, a promis d'y procéder, en sa conscience, aux sommes de deniers selon et ainsi.

« Et ont signé :

« De la Bruyère, Claude-Angélique Targas, Devin, Bonot, Duval, Auvray.

1. Au total, les estimations de ce premier inventaire ne s'élèvent qu'à 566 livres 2 sols.

2. Cet inventaire fait partie des minutes de Mᵉ Laverne.

« *Dans une petite chambre ayant vue sur ladite rue de Vaugirard, au second étage.* — Premièrement une pelle, une pincette à tenailles, deux chevrettes et deux chenets, le tout de fer poli, avec un soufflet; prisés ensemble trois livres. Ci . . . . III l.

« *Item* deux tables: l'une de bois blanc, avec son châssis garni d'un tiroir, [avec] deux guéridons de bois de hêtre noir et doré; et l'autre de bois de noyer plaqué, aussi posée sur son châssis à piliers tors, garni d'un tiroir; un bureau de bois de chêne et sapin, garni de trois tiroirs fermés à clef, couvert d'un tapis de serge de Berry verte, et deux guéridons de bois de noyer; prisés ensemble dix livres. Ci . . . . X l.

« *Item* quatre chaises et quatre fauteuils de bois de noyer à piliers tors, couverts de brocatelle à fleurs blanches et fond vert; prisés ensemble dix livres. Ci . . . . X l.

« *Item* une couchette brisée, à hauts piliers, garnie de son enfonçure; paillasse; un sommier de toile verte rempli de crin; deux matelas, l'un de toile rayée, l'autre de futaine, remplis de laine; un traversin de coutil rempli de plumes; deux couvertures de laine blanche; un oreiller aussi de coutil, rempli de plumes et garni d'une taie de toile blanche; le tour du lit contenant deux rideaux, deux bonnes grâces, le dossier, et un soubassement; le tout de taffetas à fleurs blanches et fond vert; prisé ensemble la somme de trente-six livres. Ci. . . . . XXXVI l.

« *Item* deux miroirs de chacun un pied de glace en carré ou environ, à bordure de bois peint; une garniture de cheminée de faïence, contenant quatorze pièces, commune; prisé ensemble trois livres dix sols. Ci . . . III l. X s.

« *Item* trois morceaux de tapisserie de Bergame, contenant une aune et demie de haut ou environ sur douze aunes de cours ou environ; deux rideaux de toile peinte, à deux tringles de fer; prisé ensemble six livres. Ci . . . VI l.

« *Dans une garde-robe attenant ladite petite chambre.* — *Item* quatre chaises de bois tourné, garnies de paille fine; quatre morceaux de vieille tapisserie de Bergame, contenant dix aunes de cours sur une aune et demie de haut ou environ; avec une tête à perruque et une carte mappemonde; prisé le tout ensemble comme tel quel, cent sols. Ci . . . . C s.

« *Item* une armoire à deux portes de bois de hêtre, sans derrière, fermant à targettes; un lit de repos, garni d'un lit et traversin de coutil remplis de plumes; une couverture de serge verte, et le traversin couvert de pareille serge; prisé le tout ensemble huit livres. Ci . . . . VIII l.

« *Dans la susdite petite chambre.* — *Item* un devant d'alcôve de bois peint de menuiserie, et deux portes vitrées, garnies chacune d'une serrure fermant à clef, l'une servant d'entrée en ladite chambre, et l'autre dans un cabinet où sont les livres; le tout en place prisé ensemble quatre livres. Ci . . IV l.

« *Dans une espèce de grenier à côté dudit cabinet.* — *Item* un prie-Dieu de bois de sapin, couvert d'un tapis de toile peinte, et deux rideaux de pareille toile et deux petites tringles de fer; un vieil comptoir de bois de chêne, couvert d'un tapis de serge rouge; une vieille paire de bottes garnie de ses éperons; un petit lit de repos garni d'une paillasse; matelas de toile rayée remplie de bourre; une vieille couverture de laine blanche; un vieil sac de treillis; un lit de sangle brisé; un traversin de coutil rempli de plumes; deux chaises couvertes de serge rouge; un châssis de bois de sapin à papier; deux valises de cuir et un porte-manteau de serge jaune; avec un siége de commo-

dité, couvert de brocatelle; prisé ensemble douze livres. Ci XII

« *Dans ledit cabinet.* — *Item* un juste-au-corps de drap d'Angleterre gris brun, doublé de taffetas d'Angleterre de pareille couleur, la veste et culotte de pareil drap; prisé ensemble la somme de trente livres. Ci . . . XXX l.

« *Item* une perruque à longs cheveux gris blonds, prisé huit livres. Ci VIII l.

« Ensuivent les livres trouvés dans ledit cabinet attenant la susdite petite chambre, et qui ont été prisés par ledit Duval, de l'avis du sieur Étienne Michallet [1], marchand libraire imprimeur du Roi, demeurant rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Séverin, à ce présent, convenu par les parties et ledit sieur substitut pour donner ledit avis, lequel avis ledit sieur Michallet a fait serment ès mains desdits notaires de donner en sa conscience.

« *Item* tous lesdits livres, tant en grand que petit volume, reliés en veau et en parchemin, sur sept tablettes de bois de sapin, prisés et estimés ensemble, avec lesdites tablettes, la somme de deux cent soixante-dix-huit livres. Ci . . . . IIc LXXVIII l.

« Et a ledit Duval, avec ledit sieur Michallet, signé :

« MICHALLET, DUVAL.

« *Deniers comptants.* — *Item* un sac dans lequel se sont trouvés deux cent soixante-dix-sept écus et demi, à trois livres douze sols chacun écu, et quinze sols de monnoie, montant le tout ensemble à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf livres quinze sols. Ci . . . . IXc XCIX l. XV s.

« *Item* soixante et onze louis d'or, à quatorze livres chacun, et un demi-louis d'or de sept livres, montant le tout ensemble à la somme de mille une livres. Ci . . . . MI l.

« Et après avoir vaqué à ce que dessus jusque à midi sonné, lesdits deniers, montant ensemble à deux mille livres quinze sols, et tout ce qui a été ci-devant inventorié, ont été, du consentement de ladite dame veuve dudit sieur Louis de la Bruyère audit nom, et dudit sieur substitut, laissés en la garde et possession dudit sieur Robert-Pierre de la Bruyère qui s'est chargé desdits deniers comptants et autres choses ci-devant inventoriées, comme dépositaire, pour le tout représenter quand et à qui il appartiendra, et l'assignation prise pour la continuation du présent inventaire à demain, deux heures de relevée; et ont signé :

« DE LA BRUYÈRE, DEVIN, Claude-Angélique TARGAS, BONOT, AUVRAY.

« Du lendemain dix-huit dudit mois de mai, audit an 1696, deux heures de relevée, à la requête et présence que dessus, a été le présent inventaire continué comme il ensuit par lesdits notaires.

« *Item* un juste-au-corps de camelot gris-blanc, doublé de serge bleue, prisé douze livres. Ci . . . . XII l.

« *Item* trois draps, savoir deux [de] toile blanche fine, et un de toile de chanvre, prisés ensemble six livres. Ci . . . . VI l

« *Item* un flambeau, un petit poêlon et une paire de mouchettes, le tout de cuivre jaune, une lanterne, un gril de fer; prisé le tout ensemble quarante sols. Ci . . . . XL s.

1. Ce Michallet était le fils de l'éditeur des *Caractères.*

« *Item* deux assiettes d'étain sonnant, pesant ensemble deux livres; prisé à raison de douze sols la livre, revenant audit prix à vingt-quatre sols. Ci . XXIV s.

« *Item* une petite épée à garde de cuivre doré, prisée vingt-cinq sols. Ci . . . . XXV s[1].

« Et a ledit Duval signé :

« DUVAL.

« *Ensuivent les papiers.* — Premièrement une liasse de cent sept pièces, concernant la curatelle que ledit défunt sieur Jean de la Bruyère a eue de damoiselles Louise et Élisabeth de la Guyottière, émancipées d'âge, filles de Martin de la Guyottière, chirurgien du corps de Son Altesse Royale Mgr le duc d'Anjou, et de damoiselle Louise de la Bruyère sa femme, dans lesquelles pièces sont : les lettres d'émancipation desdites damoiselles, la sentence d'entérinement d'icelles; plusieurs autres sentences portant homologation d'avis de parents d'icelles damoiselles de la Guyottière aux effets y portés; un compte rendu par damoiselle Élisabeth Hamonyn, veuve de Me Louis de la Bruyère, conseiller du Roi, contrôleur des rentes assignées sur l'Hôtel de cette ville de Paris, audit sieur Jean de la Bruyère, audit nom de curateur desdites damoiselles, de la recette et dépenses que ladite damoiselle veuve de la Bruyère avoit faites pour lesdites damoiselles de la Guyottière pendant trois ans et demi ou environ, arrêté sous leurs seings privés le 4 janvier 1679; l'expédition de l'inventaire fait par le Semelier et Buon, notaires à Paris, daté au commencement le 24 décembre 1674, après le décès de ladite damoiselle Louise de la Bruyère, mère desdites damoiselles émancipées; l'expédition du procès-verbal de vente fait des biens meubles contenus audit inventaire; et plusieurs mémoires et quittances, avec quelques procédures; dont de tout les parties n'ont voulu être fait plus ample mention ni description, pour éviter à frais et prolixité; et ont été toutes lesdites pièces cotées et parafées par première et dernière par Auvray, l'un desdits notaires soussignés, et inventoriés sur les première et dernière d'icelles, une comme l'autre, pour tout . . un.

« *Item* deux pièces, dont la première est la grosse en parchemin d'un contrat de constitution fait par ledit Jean de la Bruyère à damoiselle Élisabeth Hamonyn, veuve de Me Louis de la Bruyère, de CLXVII l. XII s. VI d. de rente, passé par-devant Ferret et Buon, notaires à Paris, le 14 janvier 1679, en marge de laquelle est une mention signée Garnier et Pillault, notaires, du payement fait du sort principal et des arrérages de ladite rente par ledit sieur de la Bruyère ès mains de Mlle de la Bruyère, sa sœur, ès nom et qualités, et en la manière qu'il est porté en la quittance passée devant lesdits Garnier et Pillault, notaires, le 15 mai 1687; et la seconde est l'expédition de ladite quittance; lesdites deux pièces inventoriées, l'une comme l'autre . . . deux.

« *Item* trois pièces, dont la première est une sentence rendue au Châtelet de Paris[2], le 22 juillet 1672, entre Me Jean de la Bruyère, avocat au Parlement, et damoiselle Élisabeth Hamonyn, veuve de Me Louis de la Bruyère, conseiller du Roi et contrôleur général des rentes assignées sur l'Hôtel de Ville de Paris,

1. L'estimation des objets inventoriés dans l'appartement du Petit Luxembourg s'élève à 2436 livres 14 sols, qui, joints aux 566 livres 2 sols que donne l'estimation des objets contenus dans l'appartement de Versailles, forment un total de 3002 livres 16 sols.

2. Cette sentence ne s'est pas retrouvée aux Archives nationales.

au nom et comme tutrice de Louis de la Bruyère, Robert-Pierre de la Bruyère et damoiselle Élisabeth-Marguerite de la Bruyère, enfants mineurs dudit défunt et d'elle, lesdits de la Bruyère légataires universels de défunt Me Jean de la Bruyère, leur oncle, ci-devant conseiller et secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, Jean Husson, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, au nom et comme exécuteur du testament dudit défunt sieur Jean de la Bruyère, damoiselle Louise de la Bruyère, veuve de Martin de la Guyottière, tant en son nom que comme prenant la qualité de tutrice de Louise et Élisabeth de la Guyottière, filles dudit défunt et d'elle, ladite veuve et sesdites filles légataires particulières dudit défunt sieur Jean de la Bruyère, portant délivrance de legs. La seconde est l'expédition en parchemin d'un acte passé par-devant de la Balle et Buon, notaires à Paris, le 12 février 1676, par lequel est fait délivrance de délaissement aux damoiselles Louise et Élisabeth de la Guyottière, des principaux des rentes y mentionnées, aux charges et substitutions amplement mentionnées par ledit testament. Et la troisième est l'expédition en papier du partage fait entre Jean de la Bruyère, écuyer, conseiller du Roi et trésorier général de France en la généralité de Caen, Me Louis de la Bruyère, premier huissier au Parlement, Me Pierre de la Bruyère, clerc du diocèse de Paris, et damoiselle Élisabeth de la Bruyère, émancipée d'âge, tous légataires universels de feu Jean de la Bruyère, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, leur oncle, suivant un testament et ordonnance de dernière volonté reçus par de la Balle et Buon, notaires, le 18 novembre 1671, ledit partage ....[1] provision de quelques parties de rente tant sur l'Hôtel de Ville que sur particuliers, provenant et faisant partie de celles délaissées par ledit feu sieur de la Bruyère et déclarées audit partage, passé par Boindin et Buon, notaires, le 22 mai 1682[2]. Lesdites trois pièces inventoriées, l'une comme l'autre. . . . . . trois.

« *Item* deux pièces. La première est la grosse en parchemin d'un contrat de constitution fait par Jean de la Bruyère, écuyer, conseiller du Roi, trésorier de France à Caen, à maître Guy Bargedé, de cent livres de rente, passé pardevant Raymond et Barbou, notaires, le dernier janvier 1685, en suite de laquelle grosse est une quittance sous seing privé, signée Bargedé, portant qu'il tient quitte ledit sieur de la Bruyère de la somme de deux mille livres, due par lui en contrat, et des intérêts, ladite quittance du 8 août audit an 1685; et en marge est une mention signée Huché et Loyer, notaires, de l'acte passé pardevant lesdits notaires le 21 janvier 1687, par lequel ledit sieur Bargedé a reconnu avoir été satisfait, par ledit sieur de la Bruyère, du principal et arrérages desdites cent livres de rente. Et la seconde est l'expédition en papier dudit acte. Lesdites deux pièces inventoriées, l'une comme l'autre. . . . . quatre.

« *Item* une liasse de quatorze pièces, concernant l'office de trésorier de France en la généralité de Caen dont ledit défunt sieur Jean de la Bruyère était ci-devant pourvu, dont lesdites parties et ledit sieur substitut n'ont desiré être fait plus ample mention et description, pour éviter à frais et prolixité; et ont été cotées et parafées par première et dernière par ledit Auvray, notaire, et inventoriées sur les première et dernière d'icelles, l'une comme l'autre, pour tout . . . . cinq.

1. Un mot sans nul doute a été omis dans l'inventaire.
2. Cet acte de partage ne s'est pas retrouvé dans les minutes que conservent les successeurs des notaires Buon et Boindin.

« *Item* une autre liasse de cent deux pièces, qui sont mémoires et quittances de divers particuliers, et à la décharge dudit défunt sieur Jean de la Bruyère, dont les parties et ledit sieur substitut n'ont desiré être fait plus ample mention ni description, pour éviter à frais et prolixité; et ont été parafées par première et dernière par ledit Auvray, notaire, et inventoriées sur les première et dernière d'icelle, l'une comme l'autre. . . . . six.

« *Item* une indemnité sous seing privé signée de la Bruyère, par laquelle le soussigné, conseiller du Roi, receveur général et payeur des rentes assignées sur le clergé de France, a promis d'indemniser M. de la Bruyère son frère, trésorier de France à Caen, d'une obligation de trois mille livres par eux faite à damoiselle Anne Paysant, veuve de Sébastien Brunet, mentionnée en ladite indemnité, datée du 3 juin 1694, inventoriée . . . . sept.

« Déclarant ledit sieur Robert-Pierre de la Bruyère, qu'il y a en un petit appartement que ledit défunt sieur Jean de la Bruyère occupoit en une maison à eux et à ladite damoiselle Élisabeth-Marguerite de la Bruyère, leur sœur, appartenant en commun, sise à Sceaux[1], les meubles qui ensuivent, étant de la succession dudit défunt sieur Jean de la Bruyère,

« Savoir :

« Une couche à bas piliers, garnie de son enfonçure ; une paillasse piquée; trois cartes géographiques; une table de bois; quatre chaises garnies de paille; une autre couche à hauts piliers, garnie d'un sommier de crin, et un matelas, un traversin, et un oreiller de coutil rempli de plumes, le tour dudit lit d'étoffe de la porte de Paris; un bureau de bois de chêne; un tapis de même étoffe que le tour dudit lit, deux chaises garnies de paille, un rideau de fenêtre.

1. C'est ainsi (*Sceaux*) qu'est écrit le nom du village dans l'inventaire ; il est écrit *Saulx* dans l'inventaire après décès de Jean II de la Bruyère, l'oncle, et *Seaux* dans les documents relatifs à la vente faite par les enfants mineurs de feu Louis de la Bruyère à leur oncle Robert-Pierre et à leur tante Élisabeth-Marguerite, de la part qu'ils avaient héritée de leur oncle Jean III de la Bruyère, le nôtre (voyez ci-dessus, p. XXXI, note 1). C'est la leçon *Saulx* qui est la bonne : le scribe qui écrivait le mot ainsi reproduisait l'orthographe que donnaient les pièces qu'il avait sous les yeux, et où il s'agissait bien de Saulx-les-Chartreux, car il était dit, dans l'une d'elles, qu'une partie de la propriété avait été acquise des Chartreux en 1647. Voici la description de cette propriété, faite par Claude-Angélique Targas, veuve de Louis de la Bruyère, dans l'acte où elle demande, le 2 juillet 1696, l'avis des parents sur le projet de la vente de la part de ses enfants : « .... Entre autres biens et effets délaissés par défunt Jean de la Bruyère, écuyer, gentilhomme de Monseigneur le Duc, oncle desdits mineurs,... se trouve pour tous immeubles (*on oublie ici que la Bruyère était de plus l'un des propriétaires de la terre de Romeau*) une petite portion de *maison*, *jardin*, *et cinq arpents huit perches de terre et pré*, situés au village de Saulx.... Cette portion ne pourroit être qu'à charge auxdits mineurs en cas de jouissance par leurs mains, tant par l'état où elle est, vieille et caduque, qui engage journellement les propriétaires en des réparations pour la faire subsister, que par les gages de jardinier de quarante écus par an, et autres charges annuelles qu'il convient acquitter, qui consomment et excèdent annuellement le profit et revenu, qui est d'environ quatre-vingts livres par an, outre le revenu d'un arpent de pré.... » (*Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, année 1877, p. 84 et 85.)

« Ce fait, et ne s'étant trouvé autre chose à inventorier èsdits lieux qui étoient occupés par ledit défunt sieur Jean de la Bruyère en cette ville de Paris, audit Petit Luxembourg, tout le contenu au présent exemplaire a été, du consentement de la dame veuve de la Bruyère audit nom, et dudit sieur substitut, laissé en la garde et possession dudit sieur Robert-Pierre de la Bruyère, qui s'en est chargé comme dépositaire pour le tout représenter, quand et à qui il appartiendra, et ont signé :

« DEVIN, DE LA BRUYÈRE, BONOT, Claude-Angélique TARGAS, AUVRAY.

« Et à l'instant ledit sieur Robert-Pierre de la Bruyère a encore déclaré qu'outre la portion qui appartient à la succession dudit défunt sieur Jean de la Bruyère, son frère, en ladite maison sise à Sceaux, il appartient encore à ladite succession un tiers par indivis, au total, de la métairie et ferme de Romeau, sise au Perche, dont les titres sont ès mains dudit sieur Robert-Pierre de la Bruyère, comme il le reconnoît. Ce fait en la présence de ladite dame veuve de la Bruyère et dudit sieur substitut, et audit jour 18 mai 1696, et ont signé :

« DEVIN, DE LA BRUYÈRE, BONOT, Claude-Angélique TARGAS, AUVRAY. »

VI

Acte de décès de la Bruyère[1].

« Ce douzième mai mil six cent quatre-vingt-seize, Jean de la Bruière, écuyer, gentilhomme de Monseigneur le Duc, âgé de cinquante ans ou environ, est décédé, à l'hôtel de Condé, le onzième du mois et an que dessus, et inhumé le lendemain, dans la vieille église de la paroisse[2], par moi soussigné, prêtre de la congrégation de la maison de la Mission, faisant les fonctions curiales, en présence de Robert-Pierre de la Bruière, son frère, et de messire Charles Laboreys de Bosbeze (*sic*), aumônier de Son Altesse la Duchesse, qui ont signé, et de M. Huguet, concierge de l'hôtel de Condé, qui a signé.

« DE LA BRUYÈRE, C. LABOREYS DE BOSPECHE, HUGUET, P.-H. CANAPLE. »

1. Archives communales de Versailles, registre des décès de la paroisse Notre-Dame. Cet acte a été publié par Monmerqué dans la *Revue rétrospective* (seconde série, tome VIII, 1836, p. 141 et 142), par M. Le Roi, dans l'*Histoire des rues de Versailles* (2e édition, 1861, p. 28), etc.
2. C'est-à-dire dans l'église Saint-Julien, rue Sainte-Geneviève.

FIN DE LA NOTICE BIOGRAPHIQUE.

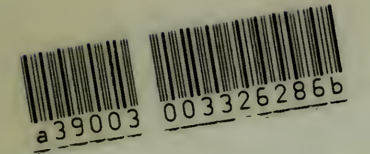
TABLE

DE LA

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

LA BRUYÈRE


a39003 003326286b